

HISTOIRE

DE FRANCE

PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

DE LA

RESTAURATION.

Lyon. — J.-M. Bajat, impr., à La Guillotière, rue des Trois-Rois.

HISTOIRE

DE FRANCE,

PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

DE LA

RESTAURATION,

PAR UN ANCIEN MAGISTRAT.

> Ne quid veri non audeat, ne quid falsi audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis.
> (CICER. *de Orat.* 2, 15.)

TOME PREMIER.

PARIS.

DESENNE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, 28.

1839.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

« L'HISTOIRE contemporaine, a dit un écrivain moderne, est née sous des gouvernements libres dont elle a perpétué la gloire après qu'ils ont disparu » (1). L'ouvrage qu'on offre au public

(1) M. LACRETELLE, *Histoire de France depuis la Restauration*, tome I.

n'est pas seulement un hommage rendu à la liberté des institutions politiques qui nous régissent : il est encore un consciencieux appel à cette impartialité des opinions, qui, à l'époque de discussion franche où nous vivons, avance rapidement le règne de l'histoire.

En choisissant comme épreuve à ces dispositions la catastrophe la plus mémorable des temps actuels, l'auteur n'a cédé à aucune considération de parti : il n'a eu d'autre vue que d'éclairer par une recherche austère de la vérité, cette justice de l'histoire, des événements dont les sources, les caractères et les circonstances ne se sont guère manifestés jusqu'à ce jour que sous l'empreinte plus ou moins infidèle des préoccupations qui ont assisté à leur enfantement.

Parmi les accusations qu'on a coutume de produire contre l'histoire contemporaine, il en est une surtout tellement accréditée, qu'il y aurait une sorte de présomption à espérer de l'en faire absoudre. On lui reproche de présenter généralement sous un jour faux ou incomplet des événements obscurcis par les déceptions de l'intérêt personnel ou les réticences de l'esprit de parti : on lui impute surtout d'exprimer sur des faits mal connus des opinions nécessairement dépourvues de ce calme d'observation, de cette maturité de jugement qui semblent ne devoir appartenir qu'à la lente et salutaire action du temps.

Ces reproches, trop autorisés par un grand nombre d'histoires contemporaines, sont loin sans

doute d'être entièrement dénués de justesse et de fondement. Mais, pour y attacher une importance absolue, il faudrait qu'il fût bien établi que, par un privilége inhérent à sa nature, l'histoire que nous appellerons séculaire en est nécessairement exempte, et qu'elle réalise toutes ces conditions d'exactitude et d'impartialité.

Or, il n'en est point ainsi. L'histoire des événements éloignés ne pouvant se composer qu'à l'aide de révélations empruntées aux versions contemporaines, se charge nécessairement des infidélités et des imperfections dont elles abondent. Il lui faut hériter de leurs dissimulations officieuses et de leurs complaisances intéressées, exalter à leur exemple des qualités imaginaires, négliger ou calomnier des vertus réelles, et per-

pétuer dans la postérité la plus reculée les honteux monuments de l'ingratitude humaine. Mais c'est peu. A quelques siècles des hommes et des temps, quel esprit de critique assez exercé, quel discernement assez sûr inspirera toujours l'historien dans l'élection des faits, dans l'appréciation des caractères ? Aux passions des mémorialistes contemporains, inévitablement réfléchies dans ses ouvrages, n'aura-t-il pas à joindre le tribut de ses propres incertitudes ? Quelle apparence que la vérité sorte constamment pure et inaltérable de ce choc de préventions et d'obscurités ? Le moyen, qu'au milieu de tant d'efforts déchaînés pour en altérer l'éclat, le burin de l'observateur la transmette toujours intacte aux générations futures, d'autant plus disposées à le croire sur parole

qu'un plus long espace de temps aura rendu moins possible une épreuve sérieuse de ses assertions et de ses sentiments ?

Il faut aller plus loin encore. Sait-on bien, après tout, à quoi tiennent en réalité les destinées de l'histoire ? A la disparition, à l'insouciance d'un contemporain. C'est sous l'influence des incidents les plus vulgaires et souvent les plus ignorés de la vie humaine, que la postérité est bien ou mal renseignée sur les événements accomplis. Telle revélation qui pourrait expliquer un fait capital, s'éteint dans le silence de la tombe, où manque à la tradition par l'indifférence de l'annaliste, la modestie ou la discrétion de celui qui en fut l'auteur ou le témoin. Telle action mémorable est perdue pour la postérité, faute d'un pinceau

capable de la reproduire, et l'ingénieuse moralité du *Lion abattu par l'homme*, est d'une application presque journalière à cette transmission plus conventionnelle que complète et sincère des événements qu'on nomme histoire, et que Voltaire, d'une autorité toujours si sûre en dehors des matières de religion, appelle *un roman probable, bon seulement quand il peut devenir utile.*

Que sera-ce si l'on tient compte des incertitudes inséparablement liées aux témoignages humains, incertitudes qui de tout temps ont frappé les esprits investigateurs de la vérité, et qu'un magistrat célèbre (1) proposait comme un argument si grave contre la réalité historique! « Les témoins ont vu et entendu les faits, dit l'auteur des

(1) SERVAN.

Leçons d'histoire, leurs sens en ont été frappés; mais en les peignant dans leur entendement, ils leur ont déjà imprimé, même contre leur gré, des modifications qui en ont altéré les formes; et ces formes s'altèrent bien plus, lorsque de cette première glace ondulante et mobile, ces faits sont réfléchis dans une seconde, aussi variable. Là, devenu non plus un être fixe et positif, comme il était dans la nature, mais une image fantastique, le fait prend d'esprit en esprit, de bouche en bouche, toutes les altérations qu'introduisent l'omission, la confusion, l'addition des circonstances; il est commenté, discuté, interprêté, traduit : toutes opérations qui altèrent sa pureté native.... Si le fait est transmis par l'écriture, son état est, dès ce moment, fixé, et il con-

serve d'une manière immuable, le genre d'autorité qui dérive du caractère de son narrateur.... Il n'en est pas de même de la transmission des faits par la parole, c'est-à-dire de la tradition. Là, se déploient tous les caprices, toutes les divagations volontaires ou forcées de l'entendement; et jugez quelles doivent être les altérations des faits transmis de bouche en bouche, de génération en génération, lorsque nous voyons souvent dans une même personne le récit des mêmes faits varier selon les époques, selon le changement des intérêts et des affections. Aussi l'exactitude de la tradition est-elle en général décriée; et elle le devient d'autant plus qu'elle s'éloigne de sa source primitive à un plus grand intervalle de temps et de lieu. Nous en avons des preuves irrécusables

sous nos propres yeux. Que l'on aille dans les campagnes et même dans les villes recueillir les traditions des anciens sur les événements du siècle de Louis XIV et même sur les premières années du siècle actuel : l'on verra quelle altération, quelle confusion se sont introduites, quelle différence s'établit de conteurs à conteurs, de témoins à témoins (1) ! »

C'est donc une tâche incontestablement utile aux intérêts de la vérité que celle qui consiste à recueillir, avant qu'ils ne dépérissent ou ne s'altèrent, les témoignages des faits contemporains, et à préserver de l'oubli quelques-unes du moins de ces révélations qui, peu importantes en elles-mêmes, sans caractère historique, sont précieuses pourtant

(1) Volney, *Leçons d'histoire*, troisième séance.

par le jour qu'elles répandent sur les grands événements de la scène du monde et sur la physionomie des personnages qui y ont figuré. C'est cet esprit de collection qui donne un mérite particulier aux *Hommes illustres* de Plutarque, de Plutarque, observateur à la fois malicieux et naïf, venu malheureusement trop tard pour cet emploi contemporain, et trop dépourvu parfois de cet esprit de critique qui rend sévère sur l'adoption des faits et sur le choix des autorités.

Mais, disons-le, cette tâche est spécialement du domaine de la chronique, et l'histoire proprement dite reconnaît des conditions d'un ordre plus élevé. Sobriété dans l'emploi des faits, impartialité rigoureuse dans leur examen, appréciation pénétrante de leurs causes, de leurs caractères et de leur portée,

expression fidèle de la physionomie des personnages auxquels ils se rapportent, voilà, sauf erreur, ses attributs essentiels. A la différence du chroniqueur et du mémoriographe dont on n'exige rien, si ce n'est de l'exactitude, c'est un devoir impérieux pour l'historien d'éclairer et de conclure. Il doit distinguer avec soin ce que l'erreur ou l'intérêt ont affecté de confondre, et préparer par des jugements élaborés dans le silence des passions, les oracles de la postérité sur les événements dont il a entrepris de dérouler le tableau.

Cette espèce de magistrature, sans doute, est grave et délicate, mais elle est loin d'être insurmontable pour l'histoire contemporaine. Peut-être même est-ce à ce genre de composition qu'il

appartient surtout de conserver aux événements leur couleur originale, de les réduire à leurs proportions naturelles, de retracer avec fidélité les impressions et jusqu'aux illusions qu'ils ont fait naître (et qui sont aussi de l'histoire), et de prévenir enfin ces admirations ou ces dénigrements absolus que l'avenir n'est que trop porté à accueillir, comme toutes les opinions qui présentent ce caractère. Car l'éclectisme historique n'est guère le partage que de deux classes d'hommes, à savoir, ceux qui se sont trouvés en présence des événements eux-mêmes, et les esprits observateurs et philosophiques qui savent que les apparences sont les plus redoutables adversaires de la vérité, que les événements ne sont pas plus absolus que les théories, et qu'ils ont

rarement cet enchaînement simple et régulier, cette espèce de laisser-aller que nous leur trouvons dans la plupart des livres d'histoire, mais que nous ne rencontrons point dans ce grand livre appelé le monde, champ vaste ou les incidents se croisent en tout sens et avec des péripéties variées auxquelles l'imprévu a souvent le plus de de part.

Un autre reproche qu'on est en possession de formuler contre l'histoire contemporaine, n'est guère moins grave que celui qui vient d'être apprécié. Vouée par sa nature à la mise en lumière de personnages vivants, de personnages placés dans les rangs suprêmes de la société, elle manque nécessairement, dit-on, de cette

franchise d'allure et de mouvement, de cette indépendance de langage sans laquelle les intérêts de la vérité sont perpétuellement compromis. Sa destinée est de n'offrir qu'un côté des choses, qu'une moitié des physionomies; les égards enfantent les dissimulations et les réticences, et la tradition des faits, ainsi endommagée, est mille fois plus nuisible à la vérité qu'un silence absolu qui ne préjuge rien du moins sur les révélations ultérieures que le temps doit apporter à l'avenir.

Ce reproche dont l'auteur, on le voit, ne dissimule point la gravité, s'adresse moins à l'histoire elle-même qu'aux écrivains qui ont accepté la noble mission de la répandre. Il exprime au préjudice des modernes un grief qui paraît n'avoir

jamais été articulé contre les écrivains anciens. Car, Salluste, Thucydide et Tacite furent des historiens contemporains, et la postérité n'a rien ajouté, ce nous semble, à la vigueur de leurs peintures, à la décision de leurs jugements. Il ne faut point oublier que le dernier de ces écrivains, témoin dans son adolescence des horreurs de la cour de Néron, vécut au sein du règne de Domitien, c'est-à-dire, à l'une des époques du plus complet asservissement de l'esprit humain. Ecoutons cependant le portrait qu'un critique moderne trace de cet impartial et courageux historien : « Obligé de se replier sur lui-même, Tacite, dit-il, jète sur le papier tout cet amas de plaintes et ce poids d'indignation dont il ne pouvait autrement se soulager ; voilà ce qui rend son style si intéressant

et si animé. Il peint avec des couleurs si vraies tout ce que la bassesse et l'esclavage ont de plus dégoûtant, tout ce que le despotisme et la cruauté ont de plus horrible, les espérances et les succès du crime, la pâleur de l'innocence et l'abattement de la vertu; il peint tellement tout ce qu'il a vu et souffert, que l'on voit et que l'on souffre avec lui. Chaque ligne porte un sentiment dans l'âme: il demande pardon au lecteur des horreurs dont il l'entretient, et ces horreurs même attachent au point qu'on serait fâché qu'il ne les eût pas tracées. Les tyrans nous semblent punis quand il les peint. Il représente la postérité et la vengeance, et je ne connais point de lecture plus terrible pour la conscience des méchants (1) ».

(1) *Cours de Littérature*, liv. III, chap. 1.

Tel fut Tacite, historien contemporain d'un siècle de bassesse et de tyrannie. Moins d'indépendance appartiendrait-il aux annalistes modernes, qui n'ont ni les crimes de Domitien à décrire, ni ses persécutions à redouter ?

Nous savons tout ce qu'on peut objecter sur la dégénération des caractères. Sans doute nous possédons peu de ces âmes antiques, fortement trempées, passionnément hostiles au mal, assez pénétrées de ces *haines vigoureuses* qu'inspirent les mauvaises actions pour les laisser déborder au dehors. Sans doute notre siècle, avide pardessus tout de bien-être matériel, indulgent au succès qui flétrit, impitoyable au revers qui honore, ce siècle où les opinions ne sont guère que des intérêts, manque généralement de cette indignation

chaleureuse envers le vice, qui constitue à elle seule une portion notable de la vertu. C'est une de ses inclinations caractéristiques de décerner au fait heureux, à l'habileté triomphante, les hommages dont il prive le droit et la bonne foi méconnus, et jamais la *probité* malheureuse ne fut plus *louée* ni plus *négligée*. « La puissance est de bon goût, a dit madame de Staël (1), le crédit a de la grâce, et les heureux sont aimés. » Oui. Mais nous croyons aussi qu'on s'exagère beaucoup le degré de courage nécessaire à la profession de la vérité. Il faut d'ailleurs tenir compte de certain esprit de perturbation dont, à l'époque où écrivait l'illustre auteur de *Corinne*, l'influence

(1) *De la Littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*, (chap. XVIII).

pernicieuse était moins développée qu'elle ne l'est de nos jours. Dans l'état des sociétés modernes, telles que les ont faites l'orgueil et un sentiment outré d'indépendance, c'est souvent pour défendre la puissance et la fortune que le courage est indispensable. La justice, appliquée aux grands, est taxée aisément de lâche complaisance, et toute accusation contre le pouvoir est réputée vraisemblable par cela seul qu'elle existe. Il faut le dire avec franchise : où sont les hommes qu'un simple tribut à la vérité, exempt de tout alliage, de toute combinaison de parti, ait transformés en martyrs ? Quel historien réellement grave et désintéressé a subi de nos jours les honneurs de la persécution, pour le compte de la postérité qu'il aspirait à édifier et à instruire ? Quel livre vraiment cons-

ciencieux ira à l'avenir couvert de ces stigmates judiciaires qui révèlent un pouvoir ombrageux et une magistrature docile ou corrompue? La plaie de notre époque n'est pas l'intolérance, mais bien au contraire cette impunité forcée qui dérive moins de l'insuffisance des moyens de répression que de l'abondance et de la multiplicité des délits. C'est ainsi que l'excès de la licence est devenu profitable à la vraie liberté.

Le courage de la vérité n'est plus aujourd'hui une question de péril d'existence ou de fortune, mais seulement de bien-être ou de dignité. Tout écrivain redevable de quelque indépendance à sa position personnelle, à la modération, à la simplicité de ses goûts, à l'absence d'ambition de crédit ou de pouvoir, est en mesure de l'exercer.

Accompagné dans de justes limites de ces égards pour les vivants que recommande judicieusement Voltaire, jamais peut-être il n'eut moins de mérite ni plus d'avantage à se produire qu'à une époque où les esprits, peu portés à s'émouvoir pour les théories politiques, sont doués cependant à un haut degré du penchant de connaître, d'apprécier, de juger les hommes et les événements. Aux sensations tumultueuses des guerres de parti, a succédé une indifférence ou, pour mieux dire, une lassitude qui n'est exclusive ni de l'impartialité qui examine, ni de la raison qui prononce. Chaque jour tend à affaiblir des préventions irréfléchies, à amortir des haines invétérées, à dissiper des illusions qui semblaient incurables. Les opinions, si longtemps agitées par les commotions

politiques et les turbulentes déclamations de la presse périodique, paraissent arrivées à cet état de calme et d'incertitude qui d'ordinaire précède le jour de la raison et de la probité.

L'auteur n'a négligé aucun effort pour répondre dignement à cette favorable disposition des esprits. Ni conférences, ni démarches n'ont été épargnées par lui pour parvenir à la découverte de la vérité, objet suprême et, il ose le dire, objet exclusif de ses recherches. Non seulement il a mis à contribution les ouvrages graves publiés sur les événements de 1830, ouvrages parmi lesquels les *Souvenirs historiques* de M. Bérard, les *Mémoires* de M. Mazas, ceux de M. Sarrans, et surtout l'intéressante *Chronique* de M. Rozet tiennent un rang si distingué, mais il a consulté, comme on le

verra, jusqu'au moindre pamphlet. Il a même interrogé les écrits sortis des presses étrangères, et leur a emprunté plusieurs notions d'un véritable prix. Favorisé, par une honorable confiance, de plusieurs communications importantes, il s'est encore moins attaché à offrir au public des faits curieux et piquants que des faits rigoureusemcnt établis. Si cependant, malgré sa sollicitude, quelques assertions inexactes lui étaient échappées, s'il avait eu le malheur de commettre des omissions essentielles, il recevrait avec reconnaissance les observations qui le mettraient en mesure de rectifier ces erreurs, et se trouverait heureux de donner ce nouveau témoignage de la sincérité de ses vues. Ce n'est pas le moindre avantage de l'histoire contemporaine que la possibilité de ce contrôle salu-

taire sous l'épreuve duquel les événements arrivent insensiblement à la postérité dégagés de cet alliage infidèle que tant de circonstances concourent à introduire dans leur appréciation.

Toute protestation d'impartialité dans l'examen et le jugement des faits, d'indépendance dans leur expression, serait, de la part de l'auteur, une formalité aussi banale que superflue. Ce n'est point à sa préface, c'est à son livre même à faire connaître s'il est demeuré fidèle à ces premiers devoirs de tout écrivain chargé d'énoncer ou de préparer une opinion, et s'il a respecté la vieille religion de son épigraphe. L'auteur ne résistera pas, toutefois, à exposer brièvement ici quelques-unes des idées qu'il s'est faites sur ces importantes conditions de l'historien.

S'il est un livre où les principes d'un sage éclectisme soient d'une observation rigoureuse, c'est sans doute un livre d'histoire contemporaine. Tout, en effet, ici, conspire à égarer l'écrivain : les passions dans l'atmosphère desquelles il s'est trouvé jeté, les déceptions même sincères des témoins qui ont assisté aux événements qu'il reproduit, enfin, ses propres préventions. Il lui importe surtout de se tenir en garde contre cette déplorable facilité avec laquelle les partis acceptent tout ce qui est à leur usage pour rejeter dans le domaine de l'invraisemblable ou de l'impossible les réalités qui blessent leurs illusions ou leurs sympathies. C'est une moralité qui doit lui être constamment présente à l'esprit que *toute intégrité absolue d'un dogme ou d'une opinion politique est une véri-*

table chimère, qu'il n'est aucun système qui n'ait quelque côté louable, quelque point défectueux, que la louange ou la censure absolue d'un caractère ou d'une opinion est rarement équitable; qu'une action mauvaise en soi ne saurait changer de nature par son application à telle ou telle cause. Car l'historien n'est point un écrivain de secte ou de coterie, l'apologiste ou le promoteur d'une opinion ou d'un système : il est, il doit être le scrutateur consciencieux, l'interprête incorruptible de la vérité, l'inflexible défenseur de la morale, dont les droits éternels sont au-dessus des gouvernements qui passent, et des considérations éphémères de l'esprit de parti.

Il a paru à l'auteur qu'un ouvrage qui jugerait avec indépendance, avec calme, sans préoccupa-

tion directe d'opinion personnelle l'ensemble des derniers événements dont la France a été le théâtre, qui distribuerait dans d'équitables proportions et sans distinction de couleur politique le blâme et la louange , qu'un tel ouvrage serait d'un neuf et utile exemple, qu'il pourrait combler une lacune essentielle, et préparer avec fruit le jugement de l'avenir, touchant ces événements. L'auteur a donc essayé la grande voix de l'histoire sur la catastrophe la plus soudaine, la plus étrange, la plus grave par ses conséquences qui, parmi tant d'autres souvenirs, soit demeurée présente aux souvenirs de la génération courante. Naturellement appelé à prendre une opinion sur cette mémorable péripétie, l'auteur l'a jugée avec peu d'entraînement sans doute, mais dans un sens plus conforme

peut-être aux arrêts probables de la postérité, que les apologies complaisantes ou exaltées dont elle a été jusqu'à présent l'objet. La Révolution de juillet, déclarée inévitable après coup par certains esprits, n'a été rien autre à ses yeux qu'une insurrection heureuse, prétextée par une violation plus intempestive que criminelle de l'ordre légal, et régularisée par la protection d'un prince habile et prudent. Peut-être ce jugement de l'auteur est-il influencé par les conséquences de cette Révolution plus que par l'événement en lui-même. Peut-être a-t-il trop présente à la pensée l'expulsion, au moins sévère, de trois générations de rois, misérablement prononcée par quelques mécontents sans mission, le sang qu'elle a fait couler en France, en Belgique, en Pologne, l'esprit de turbulence et de dé-

mocratie qu'elle a répandu sur toute la surface de la société, les divisions profondes qu'elle a ravivées dans les opinions; peut-être l'auteur tient-il trop de compte de la déconsidération de l'autorité publique qu'elle a consommée, de l'effroyable débordement qu'elle a apporté à l'esprit d'égoïsme et de vénalité qui nous dévore; peut-être son éloignement lui reproche-t-il en secret cette dégradation successive des caractères qui imprime à notre époque une couleur si pâle, une allure si en arrière des grandeurs de notre histoire. Peut-être. L'auteur donne cette opinion pour sienne et sincère, et non pour irréprochable. Peu favorisé de la Restauration qu'il a servie avec autant d'indépendance que d'attachement, il se flatte surtout qu'on ne verra dans cette appréciation qu'un jugement

d'ordre moral et d'équité, et non une impression de parti. En déplorant la catastophe qui l'a renversée, il n'a dissimulé, ainsi qu'on aura occasion de le reconnaître, aucune des fautes dont cette catastrophe a été le résultat. La vertu malheureuse a ses séductions sans doute, et la puissance déchue commande de légitimes égards; mais ces sentiments ne sauraient prévaloir sur les intérêts imprescriptibles de la justice et de la vérité.

Telles sont les vues générales sous l'influence desquelles a été conçu ce fragment historique, que l'auteur publie sans préliminaires de fait, sans introduction oiseuse, propre tout au plus à mutiler l'expression d'un système qui veut être produit et jugé dans son intégrité, propre surtout à altérer l'unité d'un sujet qui forme à lui seul un tout dis-

tinct et complet. Il a cru devoir demeurer littéralement fidèle à son titre, en se renfermant avec soin dans les événements de la dernière année de la Restauration, qu'il a conduite d'une part jusqu'à l'établissement de la royauté de Louis-Philippe, de l'autre, jusqu'au débarquement de Charles X sur les côtes d'Angleterre : dernière scène d'un grand drame dont les ressorts et les caractères n'ont pas été, sans doute, en rapport avec l'importance de son action sur la société, mais qui, à ne l'envisager que sous le point de vue historique, et en dehors de toute spéculation de parti, sera long-temps encore pour l'observateur la source d'un vif et puissant intérêt.

Indication

DES OUVRAGES CONSULTÉS.

Dix Jours de 1830, Souvenirs de la dernière Révolution, par A. S. (Adolphe Sala), officier d'infanterie de l'ex-garde royale; Paris, 1830, in-8.

La Garde royale pendant les événements du 26 juillet au 5 août 1830, par un officier employé à l'état-major; Paris, 1830, in-8. (brochure attribuée à M. Bermond de Vachères, capitaine au 3me régiment d'infanterie de la garde).

Chronique de Juillet 1830, par M. L. Rozet ; Paris, 1832, 2 vol. in-8.

La dernière Semaine de Juillet, par Léonard Gallois ; Paris, 1830, in-8.

Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute des Bourbons de la branche aînée, par un homme d'Etat (M. Capefigue) ; Paris, 1831-1833, 10 vol. in-8.

Mémoires de Louis XVIII, recueillis et mis en ordre par M. le duc de D..... ; Paris, 1832-1833, 12 vol. in-8.

Evénements de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830, par plusieurs témoins oculaires ; Paris, 1830, in-8.

Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de 1830, publiés par M. Alex. Mazas, secrétaire du dernier président du conseil des ministres ; Paris, 1832, in-8.

Mémoires, Souvenirs et Anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830, par M. Théodore Anne, ex-garde-du-corps ; Paris, 1831, 2 vol. in-8.

Une Semaine de l'Histoire de Paris, par M. le baron de Lamothe-Langon ; Paris, 1830, in-8.

Holy-Rood, par M. le comte Achille de Jouffroy (Livre des Cent-un, tome XI).

Les Tuileries en 1832, par le vicomte de Variclery; Paris, 1832, in-8.

Protestation de M. de Montbel, ancien ministre de Charles X, contre la procédure instruite et suivie contre lui à la Cour des pairs, et Exposé de sa conduite avant et pendant les événements de juillet 1830; Paris, 1831, in-8.

Révélations sur les incendies, par Berrier, écrites par lui-même à la Conciergerie; Paris, 1830, in-8.

Mémoires sur les causes qui ont amené la Révolution de 1789 et celle de 1830, par M. le comte de Vaublanc, grand-officier de la légion d'honneur; Paris 1833, 4 vol. in-8.

Souvenirs historiques sur la Révolution de 1830, par S. Bérard, député de Seine-et-Oise; Paris 1834, in-8.

Considérations politiques sur l'époque actuelle, adresées à l'auteur anonyme de l'Histoire de la Restauration; par M. de Polignac; Paris, 1832, in-8.

Moniteur universel, 1830.

Annuaire historique, par Lesur ; 1829 et 1830, in-8.

Mémorial de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; 1830 ; par Hippolyte Bonnellier, ancien secrétaire de la Commission municipale ; Paris, 1835, in-8.

Lafayette et la Révolution de 1830, par Sarrans jeune ; Paris, 1834, 2 vol. in-8.

Soirées de S. M. Louis XVIII, recueillies et mises en ordre par M. le duc de *** ; Paris, 1836, 2 vol. in-8.

Soirées de S. M. Charles X, recueillies et mises en ordre par M. le duc de *** ; Paris, 1836, 2 vol. in-8.

Procès des derniers ministres de Charles X, etc., par une société d'hommes impartiaux, sous la direction de M. Alexandre Boltz. Paris, 1830, 2 vol. in-8.

Histoire de France depuis la Restauration, par M. Lacretelle, de l'Académie Française ; Paris, 1829-1835, 4 vol. in-8.

Histoire de la Révolution de 1830, et des nouvelles Barricades, ouvrage présenté au roi par MM. Rossignol et Pharaon ; Paris, 1830, in-8.

Relation chirurgicale des événement de juillet 1830, par M. Hippolyte Larrey ; Paris, 1830, in-8.

La Monarchie de 1830, par M. A. Thiers, député des Bouches-du-Rhône ; Paris, 1830, in-8.

Le Libéralisme en présence des élections, par M. le vicomte de Calvimont-saint-Martial ; Paris, 1830, in-8.

Les Cinq derniers Jours de la police Mangin, ou Révélations curieuses sur le coup-d'état de juillet, par une personne qui n'a pas quitté la préfecture ; Paris, 1830, in-8.

Les Barricades de 1830, scènes historiques ; Paris, 1830, in-8.

Causes et Conséquenses des événements de juillet 1830, par Fiévée ; Paris, 1830, in-8.

1830, Scènes historiques ; Paris, 1830, in-8.

Questions de juridiction parlementaire, ou Examen juridique de l'accusation et du jugement portés contre les derniers ministres de Charles X, par M. de Peyronnet ; Paris, 1831, in-8.

Ham ; Août 1829 ; Janvier 1834, par un ancien attaché à la

présidence du conseil des derniers ministres de la Restauration (M. Nettement); 2[me] édition; Paris, 1834, in-8.

Histoire de la mémorable Semaine de juillet 1830, par Ch. Laumier; Paris, 1830, in-8.

Campagne d'Afrique, par le baron Denniée; Paris, 1830, in-8.

Histoire du voyage de Charles X et de sa famille, de Saint-Cloud à Cherbourg, par Ch. Laumier; Paris, 1830, in-18.

Guillaume d'Orange et Louis-Philippe; 1688-1830, par M. le baron Barchou de Penhoën; Paris, 1835, in-8.

Relation de la Campagne d'Afrique en 1830, et des négociations qui l'ont précédée, avec les pièces officielles, dont la moitié était inédite, par M. le marquis de Bartillat, commandant le quartier-général; Paris, 1832, in-8.

Mémoires d'un officier sur la conquête d'Alger en 1830, par M. Barchou de Penhoën, in-8.

Histoire de France jusqu'à l'intronisation de Louis-Philippe, par le comte de Montgaillard, 4 vol. in-8.

Lettre d'un Faubourien à la garde nationale de Paris; 28 décembre 1830.

L'Hôtel-Dieu de Paris en juillet et août 1830, Histoire de ce qui s'est passé dans cet hôpital pendant et après les trois grandes journées, par Prosper Ménière, docteur en médecine de la faculté de Paris; etc., Paris, 1830, in-8.

Vingt Mois, ou la Révolution de 1830 et les Révolutionnaires par M. de Salvandy; 2me édition, Paris 1832, in-8.

Documents historiques, par M. Marrast; Paris, 1831, in-8.

The french Revolution of 1830, by D. Turnbell Esqre; London, 1830.

Full annals of the french Revolution, by William Hone; London, 1830.

Schweizerische annalen oder die geschichte unserer Tage seit dem julius 1830, von Carl Müller von Friedberg gewsen landamman des cantons St-Gallen; Zurich, 1832, in-8.

Révolution de 1830 et Situation présente; par M. Cabet, député de la Côte-d'Or; Paris, 1832, in-8.

Essai sur la Révolution française, depuis 1789 jusqu'à

l'avénement au trône de Louis-Philippe d'Orléans, par M. de Norvins; Paris, 1832, 2 vol. in-8.

Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès ; tome 6 ; Paris, 1837, in-8.

Louis-Philippe et la Contre-Révolution de 1830, par Sarrans jeune ; Paris, 1834, 2 vol. in-8.

Deux ans de règne, par M. Pépin, 2me édition ; Paris, 1834, 2 vol. in-8.

Mémoires de M. le vicomte S. de la Rochefoucauld, aide-de-camp du feu roi Charles X — 1814 à 1836 ; Paris, 1837, 5 vol. in-8.

Souvenirs des résidences royales, par M. Vatout. — Vie de Louis-Philippe.

Vues sur l'histoire contemporaine, par Louis de Carné ; Paris, 1833, 2 vol. in-8.

La Révolution de 1830, ou Histoire des événements qui ont eu lieu dans Paris les 27, 28, 29 et 30 juillet, par un témoin oculaire ; Paris, 1830, in-18.

La Révolution de 1830, et le véritable parti républicain, par M. Auguste Fabre ; Paris, 1833, 2 vol. in-8.

Jugement du coup-d'état et de la Révolution de 1830, par J. F. Failly, avocat, docteur en droit; Paris, 1830, in-8.

Croquis historique touchant l'époque actuelle, par Joseph Lejour (de Prangey), officier de la grande armée, 1re édition ; Paris, 2 septembre 1830.

Les Journées immortelles, récit historique de ce qui s'est passé depuis le 26 juillet 1830 jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe 1er; Paris, in-18.

Rapprochement entre 1799 et 1830 ; Metz, 1830, in-18.

Relation officielle de tous les événements qui ont eu lieu à Paris dans les journées mémorables des 27, 28 et 29 juillet ; Paris, 1831, in-18.

Coup-d'œil sur les événements de 1830, par un grenadier de la 2me légion de la garde nationale de Paris ; Paris, 1830, in-8.

Histoire de France, des 27, 28 et 29 juillet, 1830 ; Lyon, 1830, in-8.

La Prise de Paris par les Parisiens; Paris, 1830, in-8.

Programme de l'Hôtel-de-Ville, ou Récit de ce qui s'est

passé depuis le 31 juillet jusqu'au 6 août 1830; Paris, 1831, in-8. .

Seize ans sous les Bourbons, 1814-1830, par Ed. Mennechet, secrétaire de la Chambre, et lecteur des Rois Louis XVIII et Charles X ; Paris, 1832, 2 vol. in 8.

Mémoires sur Charles X, sa cour, ses ministres, etc., par madame la vicomtesse de Fars-Fausselandry, 2me édition ; Paris, 1831, 3 vol. in-8.

Manuscrits authentiques trouvés aux Tuileries et dans les ministères ; Paris, 1830, in-8.

Histoire du règne de Charles X et de la Révolution de 1830, jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe 1er; par M. N. A. Dubois, professeur en l'Académie de Paris ; Paris, 1831, in-8.

Histoire de la mémorable Semaine de juillet 1830, in-8.

Histoire scandaleuse, politique et anecdotique de Charles X; Paris, 1830, in-18.

Relation fidèle du voyage du Roi Charles X, depuis son départ de Saint-Cloud, jusqu'à son embarquement; par un garde-du-corps. (Brochure attribuée à M. de Naylies,

lieutenant de la compagnie de Noailles); 2ᵉ édition, Paris, 1830, in-8.

Essai sur la Révolution de 1830, par J.-M. Carron, avoué licencié près la cour royale de Rennes; Paris, 1830, in-18.

Essai historique et philosophique sur la Révolution française de Juillet 1830, par Teyssedre; Paris, 1830, in-18.

Vie scandaleuse, anecdotique et dévote de Charles X, depuis sa naissance jusqu'à son embarquement à Cherbourg. Nouvelle édition, Paris; 1830, in-18,

Evénements de Paris, par M. de Cabeuil; Paris, 1830, in-8.

Vie de Charles X, mêlée de couplets, par M. Béranger, suivie d'anecdotes très-curieuses, sur l'ex-roi de France. 2ᵉ édition, revue et augmentée; Paris, 1830. in-18.

Vie errante, politique et jésuitique de Charles le parjure, etc., d'après les documents les plus authentiques, recueillis par P. T.; Paris, 1830, in-8.

La Fuite de la famille royale, relation exacte de ce qui s'est passé à St.-Cloud, à Rambouillet, à Maintenon, à l'Aigle, à Argentan et à Cherbourg; Paris, 1830, in-8.

Précis historique sur la naissance du duc de Bordeaux, Paris ; 1830, in-8.

Narrative of the french Revolution in 1830, an authentic detail of the events which took place on the 26th, 27th, 28th, and 29 of july, with the occurences preceding and following those memorable days; accompanied with state papers and documents; Paris, 1830, in-18.

Historia de la gloriosa Revolucion de Paris, en Julio 1830, o Relacion de lo que ha determinado la espulsion de Carlos X, y elevado al trono de Francia à Felipe, duque d'Orleans; Paris, 1830, in-18.

Amours scandaleuses de la famille des Bourbons, depuis Marie-Antoinette jusqu'en 1830 ; Paris, 1830, in-8.

Amours secrètes des Bourbons depuis le mariage de Marie Antoinette jusqu'à la chute de Charles X, par Madame la Comtesse du C... Paris, 1830, in-18.

Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général La fayette, publiés par sa famille; Paris, 1837-1838, 6 vol. in-8.

Une Semaine de Révolution, ou Lyon en 1830, par M. Mornand, membre de la Commission provisoire administrative de Lyon; Lyon, 1831, in-8.

La grande Semaine de Juillet 1830, ou le dernier acte de la Révolution française qui a renversé du trône la branche aînée des Bourbons, etc., par J. L. S.; Lyon, 1830, 2 vol. in-12.

Dictionnaire de la Conversation, article RÉVOLUTION DE JUILLET, par M. Berville, avocat-général à la cour royale de Paris, in-8.

HISTOIRE

DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DE FRANCE,

PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

DE LA

RESTAURATION.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation des esprits à la fin de la session de 1829.—Caractère du prince de Polignac.—Avénement du ministère du 8 août.—Impressions que cause cet avénement. —Procès du *Journal des Débats*. —Voyage du général Lafayette à Lyon.—Associations pour le refus de l'impôt.—Attitude, actes et divisions du ministère.—Retraite de M. de Labourdonnaye.

Le ministère dont M. de Martignac était l'âme et le régulateur, avait traversé non sans honneur, mais presque sans fruit, l'une des plus difficiles de nos sessions parlementaires. Timide et irrésolu dans sa marche, il n'avait obtenu quelque consistance

qu'à la faveur du caractère généralement estimable de ses membres, et du talent plein d'éclat avec lequel son principal organe en défendait les actes et les intentions. La modération et la loyauté de ce ministère n'avaient désarmé l'irritation d'aucun des partis extrêmes qui divisaient la France. Les royalistes purs ne pouvaient lui pardonner l'abolition de la censure, ni la loi sur l'intervention des tiers en matière électorale, ni cette tentative du principe d'élection appliqué à l'administration publique, que leur neutralité calculée venait de faire avorter. Le parti ecclésiastique lui reprochait amèrement les deux ordonnances du 16 juin, qui avaient fait rentrer sous le joug universitaire huit colléges des jésuites, et assujetti aux prescriptions légales le régime des petits séminaires. Les libéraux de l'extrême gauche, de leur côté, s'étaient montrés peu sensibles à des concessions qu'ils regardaient moins comme un produit spontané de la volonté royale, que comme une nécessité des circonstances et du progrès des idées nouvelles. L'assentiment du trône au changement de ce système municipal qui avait suffi à tant de régimes, était devenu entre leurs mains un point d'appui pour attaquer l'institution existante, et l'audace toujours croissante de ces agressions venait d'arracher à M. de Martignac lui-même, cette exclamation sinistre : « Nous mar-

« chons à l'anarchie! » Ce ministère arrivait ainsi fatigué, faible et désuni, au terme d'une période législative qui n'avait réalisé aucune des améliorations positives qu'on se croyait en droit d'en attendre. Le pouvoir public était sans force; des symptômes d'inquiétude et de découragement s'annonçaient de toutes parts, et le chiffre considérable auquel s'étaient élevés, cette année, dans la chambre élective, les votes négatifs du budget (1), faisait pressentir une opposition sérieuse et presque menaçante pour la session prochaine.

Quelle était l'attitude de Charles X, au milieu de ce conflit redoutable des passions des partis? Prince loyal et bien intentionné, mais sans intelligence précise de l'esprit et des conditions du régime représentatif, son système politique paraissait dominé par deux préoccupations que la France a acquis le droit de nommer funestes. La Charte constitutionnelle octroyée par Louis XVIII, s'offrait à son esprit comme une sorte de concession précipitée faite à l'empire des circonstances (2), plutôt que

(1) Ce nombre était de 95; mais tout porte à croire que ce contingent d'opposition n'appartenait point en entier au côté gauche de la Chambre.

(2) « Si Votre Majesté, disait en 1829, à Charles X, un « de ses ministres, exigeait quelque chose de l'armée, en « lui montrant la Charte et au nom de cette Charte, elle

comme une transaction mûrement délibérée entre les anciennes prérogatives royales et les exigences des temps actuels. Cette infirmité d'origine qui, dans la religion sincère de Charles X, ne pouvait altérer la validité du serment, était rachetée à ses yeux par une théorie un peu confuse encore, mais qui flattait tout à la fois ses vieilles idées sur l'omnipotence de l'autorité monarchique, et son respect pour la Charte, dans l'article 14 de laquelle on la supposait écrite. C'était celle qui, en cas d'abus de la constitution, accordait à la couronne, en vertu de son pouvoir préexistant et constituant, le droit d'en suspendre ou d'en modifier les dispositions: doctrine récente, délicate dans son application, et qui ne pouvait manquer de conduire tôt ou tard à l'arbitraire, un gouvernement dont le plus beau titre d'honneur avait été jusqu'alors de ne régner que par les lois. Car, comment s'entendre rigoureusement sur l'abus de la charte? Quels caractères devaient servir à le déterminer? Quel pouvoir déciderait en dernière analyse de la valeur et de l'im-

« obtiendrait obéissance absolue ; mais en dehors, je puis
« affirmer que non. — La Charte ! la Charte ! répondit
« Charles X, qui veut la violer? *Sans doute c'est une œuvre*
« *imparfaite ; mon frère était si pressé de venir trôner !* mais
« je la respecterai. »

(*Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue).

portance de ces caractères? La solution de ces questions capitales était périlleuse pour un prince que son éducation, ses préjugés, l'insuffisance de ses lumières, et jusqu'à la droiture et l'élévation de son âme séparaient à tant d'égards du siècle où elles se présentaient. La conduite politique de Charles X était impressionnée d'ailleurs par un certain esprit de méfiance qui ne reposait, à vrai dire, que sur un mal-entendu. Plein du souvenir des catastrophes que la révolution française avait accumulées sur sa maison, il se persuadait aisément que la sécurité de son trône était compromise par les efforts progressifs du parti constitutionnel pour accroître les libertés publiques. Son inexpérience discernait mal le désordre et les agitations propres aux gouvernements représentatifs des tentatives d'un ordre plus sérieux. Joignez à ces préoccupations les terreurs inquiètes que quelques membres du haut clergé cherchaient à éntretenir dans cette âme pieuse et prévenue; ajoutez-y les influences anti-constitutionnelles que les débris de l'ancien parti du frère de Louis XVIII aspiraient à y répandre : il deviendra facile d'expliquer l'éloignement personnel du roi pour un régime de condescendance qui ne lui semblait propre qu'à encourager l'audace et les exigences des partis. « Vous voyez, avait-il dit à ses ministres, à propos

de l'insistance maladroite (1) de l'opposition de gauche dans la discussion de la loi départementale, vous voyez où l'on veut m'entraîner, où vous avez été entraînés vous-mêmes par un système de concessions.... On n'obtiendra rien de cette chambre

(1) M. de Salvandy flétrit avec une juste énergie cette insistance tracassière, dans son ouvrage intitulé : *Vingt Mois ou la Révolution et les Révolutionnaires* : « Le ministère demande qu'on discute d'abord la loi qui satisfait les esprits, qui est la base naturelle du système, qui pose et résout des questions dont la solution est indispensable au reste des débats, qui a été apportée la première, rapportée la première, présentée la première à l'ordre du jour. C'est assez pour que le parti décide que tout sera bouleversé, qu'on commencera par ce qui fera orage, par ce qui ajournera d'une année, au moins, les libertés municipales dont on se dit avide. Pourquoi cette décision ? Simplement pour molester à tort ou à travers un pouvoir coupable de se montrer constitutionnel et débonnaire.... L'autre loi (départementale) se présente à la discussion : au premier article, les conseils d'arrondissement sont nommés ; on propose de les abolir, de renverser, par un amendement auquel personne n'a songé, sans discussion préalable, le système entier de l'administration française et toute l'économie de la loi. Le ministère déclare que cette folie, que cette offense à la prérogative royale comme au bon sens ne seront point subies ; raison de plus ; il faut voir si le roi osera. Cette expérience est le seul intérêt qui tente ; car les conseils d'arrondissement ne font rien à personne ; la preuve

que par la vigueur. » Ces dispositions malheureuses ne rencontraient aucune résistance dans le Dauphin, dont les vues étroites s'étaient graduellement rapprochées des idées de son père, pour lequel il professait d'ailleurs une soumission absolue.

Sans doute, le parti libéral renfermait encore un assez grand nombre d'ennemis de la dynastie des Bourbons, et plusieurs couvraient, du voile d'une opposition purement parlementaire, des desseins plus directement hostiles à la monarchie. Mais cette fraction, ne s'appuyant ni sur l'armée, ni sur une partie notable de la population, était sans puissance réelle par elle-même. D'autres, non moins hostiles dans l'origine, s'étaient pris insensiblement à considérer l'avénement de ces princes comme un fait irrévocable, et, soit impuissance, soit lassitude, soit amour de l'ordre, la Restauration, affermie par quinze ans de liberté légale, cessait de les compter pour adversaires. Nous

en est que depuis juillet, le parti a eu carte blanche, qu'il a pensé à tout, et n'y a plus songé. Cependant il renonce à de grandes institutions pour recommencer le jeu de 1822. Il vote avec l'autre extrême, en criant que, si les lois sont retirées, il remuera ciel et terre. Le roi retire à l'instant les lois. Le parti fait silence, et la France lui a obligation du ministère du 8 août. »

croyons povoir établir que les complots actifs et les sociétés régicides avaient pris fin depuis 1824. Le surplus des partisans des doctrines libérales, sans faire de la royauté de 1814 l'objet d'un culte, à l'exemple des royalistes exclusifs, s'y étaient rattachés avec sincérité, et quelques-uns même avec un certain dévoûment, dont la condition était un attachement inviolable du monarque aux principes constitutionnels qu'il avait juré d'observer. Mais cette observation était surveillée avec rigueur et méfiance, et l'habile mais impopulaire administration de M. de Villèle, en tenant la fraction ambitieuse de ce parti pendant six ans éloignée des affaires, avait développé dans ses rangs un esprit d'inquiétude et d'exigence dent il ne fallait point se déguiser la portée.

C'est par quelques concessions plus ou moins heureuses, c'est en réhabilitant l'idée de la loyauté du gouvernement, et en renouant à la charte le principe de la légitimité, que les successeurs de M. de Villèle avaient entrepris d'affaiblir cette irritation et de guérir cette méfiance. Ce plan était noble; mais le malheur de cette époque fut que ce ministère, composé d'hommes habiles et irréprochables, mais pris en dehors des sympathies de la cour, n'inspira jamais au roi qu'une confiance très limitée. L'esprit gracieux et poli de M. de Martignac,

si analogue à celui de Charles X lui-même, était demeuré sans action sur cette volonté asservie à d'anciens et d'opiniâtres préjugés. Lorsque le fatal retrait des projets de loi sur les communes et les départements, eut brouillé sans retour le ministère avec la majorité de la chambre, l'imprévoyant monarque salua avec joie dans cette scission éclatante, le signal de sa prochaine émancipation.

A l'aspect du cabinet chancelant, les regards se portaient depuis quelques temps sur le prince de Polignac, alors ambassadeur de France en Angleterre. La prédilection qu'il inspirait à Charles X, était universellement connue. Son long et périlleux dévoûment à la cause des Bourbons n'aveuglait point le roi sur son insuffisance réelle; mais c'était moins un conseil qu'un instrument qu'il fallait à ce prince. Porteur d'un nom dont l'impopularité remontait au siècle dernier, M. de Polignac n'était vu qu'avec effroi par les amis modérés de la monarchie; il excitait une irritation presque sans bornes dans les rangs des constitutionnels des diverses nuances. Quant aux royalistes purs, ils étaient divisés sur son compte. Les amis de M. de Villèle, accoutumés à repousser en lui l'héritier présomptif de ce ministre, parlaient avec dédain de sa capacité; ceux qui se raprochaient de la nuance de M. de la Bourdonnaye, les partisans

des mesures énergiques, avaient foi en son dévoûment et caressaient dans son avénement aux affaires, l'idée d'un gouvernement fort, qui résoudrait, par un système net et décidé, les embarras actuels de la royauté. Le parti ecclésiastique, auquel il appartenait par ses engagements et par une piété retrempée dans de longues infortunes, le parti ecclésiastique surtout, attendait de sa coopération le salut de l'église et de l'état. Cette confiance était augmentée de celle que le prince de Polignac s'inspirait, pour ainsi dire, à lui-même. Plein de bienveillance et de loyauté, généreux jusqu'à la chevalerie, mais léger et présomptueux, ignorant les hommes, et plus attaché aux principes du gouvernement représentatif qu'éclairé sur ses véritables conditions, il s'abusait complètement sur la nature et la portée des résistances qu'il se croyait appelé à combattre. Ses illusions transformaient en un faible noyau d'opposition révolutionnaire la puissante opposition constitutionnelle qui s'était développée depuis le ministère de M. de Villèle. Il se persuadait qu'une attitude énergique de la part du gouvernement suffirait pour dissiper des hostilités auxquelles la nation ne prenait aucune part. L'exemple du duc de Wellington, ralliant à une administration tory, une imposante majorité parlementaire, avait vivement frappé son esprit. Il oubliait le poids

immense dont les lauriers de Waterloo avaient dû peser dans la balance.

L'idée d'appeler M. de Polignac à la tête des affaires était ancienne dans l'esprit du roi. Son dévoûment s'était toujours offert à lui comme une image de salut dans une situation désespérée. Il n'avait rien moins fallu que sa réputation d'incapacité, répandue par M. de Villèle lui-même, pour le faire écarter du partage de l'administration, lorsque le crédit de ce dernier commença à chanceler à la cour. Depuis, et sous le ministère même de M. de Martignac, un incident fournit à Charles X l'occasion d'une tentative plus décidée. Au mois de décembre 1828, M. de la Ferronnais, ministre des affaires étrangères, se vit, par l'altération de sa santé, contraint à chercher la retraite. Le roi fit secrètement écrire au prince de Polignac, par M. Portalis, de se rendre à Paris, pour y conférer avec le duc de Mortemart, qui partait pour l'ambassade de Russie. Possesseur de la pensée intime de Charles X, le prince fait grand bruit à Londres de sa promotion future, arrive rapidement à Paris, court chez M. Portalis, et lui annonce avec effusion qu'il est ministre des affaires étrangères. M. Portalis dissimule avec peine sa surprise, son mécontentement; avertis par lui, ses collègues déclarent qu'ils se retireront en masse, si M. de Polignac entre au ministère.

Vainement celui-ci, cédant à de sages conseils, réduit ses prétentions au portefeuille de la maison du roi ; vainement il objecte l'impossibilité de retourner décemment à Londres, après tant d'éclat en pure perte : les ministres demeurent inflexibles. On doit rechercher la source d'une répulsion aussi prononcée.

Il n'est point de notre sujet de rappeler les premières années de la vie politique de M. de Polignac, ni sa faible participation aux complots anticonsulaires, ni sa lutte généreuse avec son frère devant la cour de justice criminelle, ni cette détention de deux ans que l'arbitraire impérial prolongea jusqu'aux événements de 1814 : tous ces faits, si souvent reproduits et tant de fois altérés, appartiennent à une autre époque. C'est sur un incident plus directement lié à l'histoire de la Restauration, qu'il convient d'appeler l'attention du lecteur.

Lorsque les deux chambres législatives furent réunies à la fin de 1815, M. de Polignac, membre de celle des pairs, refusa de prêter un serment sans restriction à la charte constitutionnelle, se fondant, parmi divers motifs de forme, sur ce que « l'article relatif à la liberté des cultes n'exprimait pas assez clairement la prééminence du catholicisme. » Ce refus, déclaré au sein même de la

séance royale, eut du retentissement. La chambre des pairs délégua deux de ses membres pour en interroger les motifs. Cette démarche n'amena aucun résultat; mais il n'en sortit rien que d'honorable pour le caractère de M. de Polignac. M. de Fontanes, l'un de ces commissaires, rendit hautement hommage à la pureté de ses sentiments, et M. de Polignac lui-même dit aux délégués de la chambre « que cette restriction n'empêchait pas qu'il n'adhérât de tout son cœur à la charte constitutionnelle. » Cependant il ne fut admis que quelques mois après, à la suite d'un serment sans réserve. Plusieurs autres pairs tinrent une conduite absolument semblable.

Cet incident, grossi ou dénaturé par l'esprit de parti, produisit une impression fâcheuse. La prévention publique, si indulgente pour la fragilité du serment politique, traita sévèrement une hésitation qui témoignait, du moins, que le sentiment de son importance n'était pas éteint dans tous les esprits. Au lieu d'une garantie de sincérité, elle n'y voulut voir qu'un soulèvement secret contre les institutions nouvelles dont la France était redevable à la Restauration.

Les circonstances qui s'écoulèrent entre cet incident et les temps dont nous écrivons l'histoire, n'offrirent rien qui permît de révoquer en doute la

sincérité de ce serment. M. de Polignac vota libéralement en 1816, pour que la qualité d'électeur fût étendue à tout citoyen inscrit sur les contrôles de la garde nationale. Tous les partis se sont accordés à reconnaître que, dans son ambassade d'Angleterre, il avait fait preuve de patriotisme et de dignité. On citait avec éloge ses dépêches diplomatiques, et M. de la Ferronnais, bon juge en cette matière, disait de lui : « qu'il avait moins de capacité qu'il ne s'en supposait peut-être, mais beaucoup plus qu'on ne lui en accordait généralement. »

M. de Polignac crut devoir profiter de son séjour à Paris pour offrir à la chambre des pairs, au mois de février 1829, une expression solennelle de sa foi politique ; il le fit avec franchise et dignité :

« Quelques feuilles publiques, dit-il, ont depuis quelques jours dirigé contre moi leurs plus violentes calomnies. Sans provocation de ma part, sans vérité, sans vraisemblance, sans un seul fait qui leur servît de motif ou même de prétexte, elles ont osé me montrer à la France entière comme nourrissant dans mon cœur un secret éloignement contre nos institutions représentatives, qui semblent avoir acquis déjà la sanction du temps et une sorte d'autorité imprescriptible, depuis que la main royale qui nous les a données, repose glacée dans la tombe... En voyant ce qui m'occupe, comme il est,

au reste, facile de savoir ce que je pense et d'entendre ce que je professe, la calomnie elle-même rougirait de m'avoir prêté des sentiments si peu conformes aux miens; ma voix les désavoue aujourd'hui , ma vie les désavouera toujours. Mais je ne me contenterai pas d'énoncer ici la moitié seulement de mon symbole politique ; oui, je m'honore d'être du grand nombre, du nombre immense des Français qui pensent, qui espèrent que les institutions représentatives jèteront de profondes racines dans notre patrie; mais je suis loin de partager l'opinion de ceux qui verraient sans effroi l'excès d'un zèle coupable dénaturer, travestir ces institutions si sages en elles-mêmes, et puiser dans l'abus qu'on en ferait tout un code de doctrines propres à exciter les passions et à lancer au loin, dans la société, des brandons de discorde... Le pacte solennel sur lequel nos libertés monarchiques reposent m'apparaît comme un signe céleste, précurseur du calme et de la sécurité; j'y vois un port assuré contre de nouvelles tempêtes , une terre neutre, également inaccessible à des souvenirs qui ne seraient pas sans danger, comme à d'inutiles regrets... De quel droit me supposerait-on l'intention de sacrifier des libertés légitimement acquises? m'a-t-on jamais vu servile adorateur du pouvoir? ma foi politique s'est-elle ébranlée à l'as-

pect du péril? S'il m'était permis d'interroger la conscience et la vie de mes accusateurs, ne les trouverais-je pas fléchissant le genou devant l'idole, quand, plus indépendant qu'eux, je bravais dans les fers les dangers et la mort?... »

Ce langage ne triompha point de l'incrédulité des partis. On fut moins touché de sa loyauté apparente qu'alarmé des motifs politiques qui le faisaient tenir, et le prince de Polignac, cédant cette fois aux témoignages répétés de la méfiance publique, repartit pour la Grande-Bretagne. M. Portalis fut appelé le 15 mai à la direction des affaires étrangères. Il eut pour successeur au département de la justice, M. Bourdeau, sous-secrétaire-d'état de ce ministère.

La session législative fut close le 31 juillet. Quatre jours avant, le bruit s'était répandu que M. de Polignac venait d'arriver à Paris. Le prétexte officiel de son voyage était le rétablissement de sa santé. Ce motif, si maladroitement spécieux, n'en avait imposé à personne. Les démarches actives du prince, la tentative récente de Charles X pour le faire siéger dans son cabinet, la dislocation morale et bientôt la dissolution positive du ministère, déclarée au sein même du conseil : toutes ces circonstances ne permettaient guère de douter que sa présence se rattachât à un plan politique dont on

pénétrait confusément encore les détails et l'objet. Plusieurs personnes contestaient même qu'il lui fût possible de former un cabinet. Les incertitudes et les contradictions cessèrent à l'apparition de l'ordonnance du 8 août, qui confiait au prince de Polignac le département des affaires étrangères, celui de l'intérieur à M. le comte de la Bourdonnaye, celui de la guerre à M. le comte de Bourmont. M. Courvoisier, procureur-général à Lyon, était garde-des-sceaux; M. le comte de Rigny, vice-amiral, avait le portefeuille de la marine, et M. de Montbel celui des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dont on distrayait la présentation aux offices ecclésiastiques, laquelle était réservée à M. Frayssinous, premier aumônier du roi. Enfin, la direction des finances était confiée, par une ordonnance séparée, à M. le comte de Chabrol, ministre de la marine en 1827. MM. Portalis, Decaux et Hyde de Neuville recevaient le titre de ministres d'état. M. Portalis passait à la première présidence de la cour de cassation, et M. Bourdeau, à celle de la cour royale de Limoges (1). Diverses récompenses honorifiques ou pécuniaires étaient accordées à MM. Decaux, de Mar-

(1) Cette dernière promotion devint sans objet par suite du refus du titulaire d'accepter d'autres fonctions.

tignac, Roy, Hyde de Neuville, de St-Cricq, de Vatimesnil. M. Ravez, qui avait refusé de faire partie du nouveau cabinet, était élevé à la pairie. L'ordonnance qui appelait le prince de Polignac au ministère des affaires étrangères était contresignée par M. Bourdeau (1).

Ce ministère, dont la formation était le produit de plusieurs conférences auxquelles avaient pris part divers membres du côté droit, et notamment MM. de la Bourdonnaye, de Montbel et Chantelauze, était loin d'offrir des éléments homogènes. Sa composition se ressentait des embarras et des incertitudes sous la défaveur desquels elle avait été conçue. M. de la Bourdonnaye, l'homme aux catégories de 1815, était l'expression de l'opinion royaliste la plus avancée. M. Courvoisier apportait au conseil quelques réminiscences des doctrines du centre gauche de 1820, qu'un attachement progressif aux idées théocratiques de 1825 n'avait point entièrement dissipées. Ame droite, mais impressionnable à l'excès, esprit irrégulier et capricieux, d'une conviction sincère, mais mobile et exaltée, il était dépourvu de cette constance et de

(1) On assure que lorsque M. Bourdeau contresigna cette ordonnance, il dit à Charles X *qu'il venait de signer son abdication.*

cette rectitude de vues qui font surtout les hommes politiques. Seul orateur du nouveau ministère, il avait à la tribune plus de fluidité que de véritable éloquence. Ce genre de talent manquait absolument à M. de Chabrol, administrateur intègre et distingué. M. de Montbel n'était qu'une image pure, mais très affaiblie de M. de Villèle, auquel il appartenait à titre de compatriote et d'ami. Il passait pour être dévoué au parti ecclésiastique. M. de Rigny n'était guère connu que par les lauriers de Navarin (1).

Le choix le plus impopulaire était celui de M. de Bourmont, homme de talent et d'action, mais qu'une capacitée éprouvée, une bravoure irrécu-

(1) Voici, à propos de ce combat, une anecdote curieuse, certaine et peu connue :

Les trois puissances alliées, protectrices de la Grèce, avaient donné à leurs amiraux des instructions qui leurs défendaient tout acte d'agression contre la flotte turco-égyptienne ; mais le duc de Clarence, grand-amiral d'Angleterre, ne l'entendait pas ainsi, et après avoir signé, en sa qualité, les instructions que son gouvernement lui ordonnait d'envoyer à l'amiral Codrington, qui commandait la station, il écrivit, au-dessous de sa signature, ces mots : *have at them*, (tombe dessus). Codrington, qui ne demandait pas mieux, s'entendit avec les amiraux français et russes, et.... la flotte égyptienne fut détruite, malgré son héroïque résistance.

sable, ne lavaient pas, chez un peuple délicat sur l'honneur militaire, de sa défection dans les champs de Waterloo. Membre de la chambre des pairs, il était sans influence sur cette chambre, où son nom, souvent prononcé dans le procès du maréchal Ney, semblait avoir laissé un long et douloureux retentissement.

Rien ne saurait exprimer la vivacité des impressions que causa l'avénement d'un tel ministère. Le parti libéral le regarda généralement comme un défi qui lui était porté par la couronne, et fit entendre d'amères imprécations. Les royalistes exaltés accueillirent en lui le triomphe prochain du régime absolu, et félicitèrent le roi d'un acte de vigueur qui faisait présager une issue prompte et décisive aux embarras de la monarchie. Un symptôme remarquable, et qui n'aurait pas dû échapper au gouvernement, ce fut la joie plus ou moins concentrée avec laquelle les libéraux révolutionnaires apprirent une détermination qui, en engageant le pouvoir dans les voies périlleuses où la violence devient tôt ou tard une nécessité, rouvrait pour eux la carrière aventureuse des révolutions. La même nouvelle fut reçue avec inquiétude par les amis de la monarchie constitutionnelle, et en général par tous ceux de l'ordre et de la liberté. Un ministère où figuraient les noms les plus antipathiques

à la France leur paraissait, quelles que fussent d'ailleurs ses intentions, abonder en germes de graves perturbations. Où donc étaient, après tout, les motifs d'une résolution aussi brusque, aussi extrême de la couronne? Quelles circonstances imminentes mettaient sa fortune en péril, et l'obligeaient à cette manifestation indiscrète et presque menaçante de sa puissance? La lutte établie entre l'opposition et le gouvernement n'avait point excédé jusqu'alors les limites d'un débat purement parlementaire; elle n'offrait encore aucun de ces caractères de sédition et d'anarchie propres à légitimer ou à absoudre l'appel à la force. Sans doute, on pouvait gémir de la faiblesse ou de l'isolement du pouvoir; sans doute aussi quelques organes exaltés de l'opinion libérale avaient fait entendre d'imprudentes provocations. Mais ces provocations, limitées à la nuance anarchique de ce parti, n'avaient trouvé qu'un faible retentissement dans les chambres législatives, et la masse de la nation ne s'en était point émue. N'était-il pas à craindre que cet appareil de noms hostiles et impopulaires accumulés dans la composition du nouveau cabinet, ne fît succéder à cette indifférence une excitation dangereuse, et ne compromît de nouveau cette paix publique, achetée au prix de tant d'efforts et de sacrifices? Que serait-ce si, aveugle dans son dévoûment

aux volontés de Charles X, et préoccupé de je ne sais quel caractère providentiel attaché à sa mission, ce ministère cherchait dans le renversement de nos institutions un remède extrême aux périls réels ou imaginaires de la monarchie? Quel avenir pour la France! La stabilité de son repos ne dépendait-elle pas de l'observation scrupuleuse de ce pacte que quinze ans d'existence et les serments de deux rois avaient consacré parmi nous? En violant elle-même ses engagements, la royauté ne donnerait-elle pas aux peuples le signal de la résistance et de la révolte? *On payait un milliard à la loi, on ne paierait pas deux millions à des ordonnances.* L'irritation et les inquiétudes s'accrurent quand on apprit que Charles X, sortant du caractère de bienveillance qui lui était habituel, avait traité avec sévérité les ministres congédiés, et même avec amertume deux d'entre eux, MM. Feutrier et de Vatimesnil. Un tel éclat, de sa part, ne pouvait signaler qu'une résolution fortement arrêtée.

Une feuille publique qui, avait contribué puissamment à la chute de M. de Villèle, mais dont l'appui paraissait foncièrement acquis à la monarchie, le *Journal des Débats*, exprima avec violence ces plaintes et ces alarmes dans un article que le gouvernement crut devoir déférer aux tribunaux. L'éditeur responsable, M. Bertin aîné, connu

par de longs et honorables services rendus à la cause des Bourbons, appela devant la cour royale de Paris d'une première sentence qui le condamnait à six mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende, et fit entendre lui-même, pour sa justification, des paroles pleines d'onction et de convenance. Il repoussa vivement le reproche qui lui était fait d'avoir voulu outrager le roi, objet de sa vénération et de son amour : « Je ne sais, dit-il en terminant, si ceux qui se croient sans doute plus dévoués que moi au petit-fils de Henri IV, rendent un grand service à la couronne, en amenant devant une cour de justice des cheveux blanchis au service de cette couronne; je ne sais s'il est bien utile que des royalistes qui ont subi les peines de la prison pour la royauté, les subissent encore au nom de cette même royauté. » M. Dupin aîné, son défenseur, déplora l'aveuglement du pouvoir qui donnait la préférence de ses attaques à un journal dévoué à la propagation des doctrines monarchiques, et dans lequel le système d'alliance entre les libertés publiques et la royauté avait rencontré de tous temps un organe actif et utile : « Quel heureux tableau, ajouta-t-il, que celui d'un peuple obéissant et fidèle qui ne demande que la paix et ne la cherche que dans la stabilité des institutions, ne voulant que ce qu'on lui a fait jurer, mais le voulant avec constance,

avec fermeté, parce qu'il agit avec bonne foi! Avec cette devise inscrite sur le drapeau de France, vous n'aurez à craindre ni les usurpateurs dont la sinistre image vous poursuit, quand c'est vous qui croyez la poursuivre; ni les séditieux, car vous leur aurez ôté tout prétexte; ni les étrangers, car ils vous sauront unis. » La cour royale de Paris renvoya M. Bertin des poursuites dirigées contre lui, décision à laquelle l'impopularité du nouveau ministère n'eut pas moins de part que les antécédents honorables du prévenu, et l'incontestable pureté de ses intentions.

Le caractère et l'issue de ce débat judiciaire expriment fidèlement quelle était alors la situation des esprits. Attachement aux institutions, respect à la dynastie, voilà quels sentiments dominaient encore l'immense majorité des Français. Cependant l'hostilité croissante de la fraction avancée du parti libéral se manifestait par des démonstrations sérieuses et qui, séparées par un an à peine de la révolution qui menaçait le trône, tirent de ce rapprochement une importance particulière.

Le général Lafayette, absent de Paris à la clôture de la session législative, se trouvait au Puy, lorsqu'on y apprit l'avénement du nouveau ministère. Un banquet lui fut immédiatement offert par les chefs de l'opinion libérale. Cette réunion se dis-

tingua par l'énergie des toasts qui y furent portés. Ce fut la première protestation populaire contre les nouveaux conseillers de Charles X. Il n'est pas indigne de remarque qu'elle partit d'une contrée où les aïeux du personnage le plus éminent de ce ministère, le prince de Polignac, avaient long-temps exercé la souveraineté suzeraine.

Le voyage du général Lafayette prit dès ce moment un caractère politique. Le choix des villes qu'il affecta de traverser et les démonstrations extraordinaires dont il y fut l'objet, révélèrent le but réel de cette tournée, évidemment entreprise pour imposer au gouvernement par une parade menaçante des forces populaires. Près de Grenoble, où il passa en se rendant au château de Vizille, un grand nombre d'habitants vinrent à sa rencontre, et un ancien maire, M. Rosset-Bressan, vieillard de 74 ans, lui présenta, à la porte de France, une couronne de chêne à feuilles d'argent « comme un témoignage de l'amour et de la reconnaissance du peuple. » A la suite d'un banquet de deux cents personnes, auquel assistèrent MM. Faure et Augustin Périer, députés, et MM. Mérilhou et Sauzet, avocats, le général partit pour Vizille, aux acclamations de la multitude. Il y fut harangué par le maire même de cette ville, si célèbre par la résistance que les volontés royales y rencontrèrent en

1788, et qui devint le premier germe de la révolution française. Ce maire, appelé M. Faure-Finant, fut destitué peu de jours après.

A la suite d'un court séjour au château de Vizille, le général Lafayette traversa Voiron, la Tour-du-Pin, Bourgoin et Vienne; il fut complimenté à son entrée dans chaque ville, et partout la foule se porta avec empressement sur ses pas. Il se mit le 5 septembre en route pour Lyon, où le délire populaire préparait les honneurs d'une réception presque royale au vétéran de la démocratie française. Environ cinq cents cavaliers, huit à neuf cents jeunes gens à pied et un grand nombre de personnes en voiture allèrent au-devant de lui jusqu'aux limites du département. Un des organes les plus prononcés de l'opposition libérale, M. le docteur Prunelle, harangua le général, dont la réponse fière et presque menaçante mérite d'être recueillie : « Je me trouve au milieu de vous, dit-il, dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout sur mon passage, et si je ne voyais dans cette puissante cité cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fidèle à ses devoirs; mais c'est surtout dans la circonstance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévoûment auquel jusqu'à mon dernier soupir votre appel ne sera jamais

fait en vain. » Lafayette monta dans une calèche attelée de quatre chevaux qui avait été disposée pour lui, et fit son entrée à Lyon, en présence d'un concours immense de spectateurs. Il y reçut des députations des villes de Saint-Etienne et de Châlon-sur-Saône. Le 6 septembre, une fête brillante lui fut donnée sur la Saône, aux environs de l'Ile-Barbe, au milieu d'une population considérable que l'empressement ou la curiosité avait attirée sur les deux rives du fleuve. Le 7, le général assista à un banquet solennel qui lui fut offert au nom de la ville de Lyon, banquet auquel prirent part quelques députés plus ou moins prononcés de l'opposition de gauche, et où la santé du roi fut portée pour la première fois depuis le commencement de cette tournée patriotique. M. de Schonen, qui s'y fit remarquer par la véhémence de son allocution, déclara que « si le ministère osait aborder la chambre, la chambre ferait son devoir et que la France serait vengée. » Le lendemain, Lafayette, escorté jusqu'à deux lieues de la ville par vingt-cinq jeunes gens, reprit la route de son château de la Grange, où son voyage se termina sans amener aucun autre incident mémorable.

Tandis que ces ovations libérales et presque séditieuses agitaient une partie de la France, et propagaient jusqu'au sein de la capitale un dangereux

retentissement, d'autres manœuvres, plus profondément calculées, préparaient aux projets présumés du nouveau cabinet de Charles X, une résistance formidable.

Une association, ayant pour objet le refus de l'impôt dans le cas où il serait illégalement établi, se forma sous les auspices de M. Beslay fils, député du côté gauche. Cette association embrassait les cinq départements de l'ancienne Bretagne. Les signataires s'obligeaient à souscrire individuellement pour la somme de dix francs, et ceux d'entre eux qui étaient portés sur les listes électorales de 1830, pour le dixième du montant de leurs contributions. Le but de cette cotisation était de former un fond commun à la Bretagne, destiné à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient résulter à leur charge, par suite du refus d'acquitter les contributions illégalement imposées ou perçues à la suite de changements inconstitutionnels dans le système électoral. Des procurateurs étaient chargés de recueillir le montant des souscriptions, et de poursuivre soit les exacteurs des taxes illégalement dressées, soit les auteurs ou complices de l'assiette ou de la perception illégale.

De semblables associations se formèrent presque simultanément dans plusieurs départements de la France et à Paris, où celle qui s'établit reçut l'adhé-

sion des députés de la capitale et d'un certain nombre de grands propriétaires. Le ministère, jusqu'alors insensible à toutes les attaques, s'émut en présence d'une coalition dans laquelle on ne peut douter que la haine de la dynastie régnante n'entrât pour une forte part, et qui menaçait d'enfermer comme dans un vaste réseau la France entière. Il dénonça à la sévérité des tribunaux les publications faites par diverses feuilles périodiques du plan et des statuts des associations; puis il essaya d'éclairer l'opinion publique, en repoussant avec énergie et probablement avec sincérité, dans le *Moniteur*, l'inculpation qui lui était faite de rêver à des mesures inconstitutionnelles.

Les tribunaux accueillirent diversement les poursuites qui leur furent déférées. Les cours royales de Metz et de Rouen ne virent dans le fait d'association ni dans celui de la publicité qui lui avait été donnée, aucun délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. Celle de Paris reconnut l'existence de ce délit, et condamna les éditeurs de deux journaux qui s'en étaient rendus coupables, à un mois d'emprisonnement et à cinq cents francs d'amende. Mais son arrêt se faisait remarquer par un *considérant* dans lequel on retrouve avec intérêt l'ancienne sollicitude de la magistrature pour le maintien des libertés pu-

bliques. La cour, après avoir reconnu que l'association bretonne était fondée sur la supposition qu'un impôt illégal pourrait être établi sans le concours des chambres, ou par une chambre illégalement constituée, admettait qu'une telle supposition ne pouvait se réaliser *sans une violation manifeste des lois fondamentales*. Une telle position de principes était une protestation anticipée contre un coup d'état, et le parti unioniste regarda l'arrêt de la cour de Paris comme la reconnaissance la plus explicite du droit qu'il se proposait d'établir. Ces poursuites ne portèrent point obstacle au développement des associations qui se multiplièrent dans la plupart des départements, mais avec plus d'ostentation que de consistance réelle.

Il est temps d'observer l'attitude du nouveau cabinet en face de ces manifestations alarmantes, d'apprécier avec impartialité ses actes et son système, de dire les modifications successives à travers lesquelles il essayait sa périlleuse mission, et de le suivre enfin à cette tribune législative où devaient se décider la question de son existence et celle de l'avenir de la monarchie.

Le ministère ne s'était complété que le 23 août, par la nomination de M. d'Haussez au département de la marine, en remplacement de M. de Rigny,

dont le refus, si facile à prévenir (1), avait encore ajouté à la défaveur de son origine. M. le baron d'Haussez, successivement préfet du Gard, de l'Isère et de la Gironde où il se trouvait alors, était un homme de talent et d'esprit, un administrateur habile et d'un caractère modéré, mais sans antécédents parlementaires. M. Mangin, conseiller à la cour de cassation, moins connu par des talents réels et un caractère estimable, que par l'ardeur de son zèle dans le procès du général Berton, avait été appelé le 13 août, à la préfecture de police de Paris, et M. Trouvé, ancien éditeur du *Conservateur*, à la direction du cabinet du ministre de l'intérieur. Le personnel de ce ministère avait été confié à M. Rives, conseiller à la cour royale de Paris, royaliste probe et éclairé.

C'est un fait désormais acquis à l'histoire qu'aucune intention de coup-d'état n'avait présidé à la formation du nouveau cabinet. Ce point capital ne résulte pas seulement de la présence dans le conseil de deux hommes ouvertement amis des maximes

(1) M. de Rigny était tellement désireux d'échapper au ministère, que dès qu'il fut bruit de sa nomination, il se sauva à Toulon par une route en dehors de la direction télégraphique, afin que le gouvernement ne pût profiter de ce moyen rapide de communication pour le rappeler.

constitutionnelles : il se conclut encore de l'absence de toute précaution propre à préparer le succès de mesures extraordinaires. La pensée du 8 août n'était point une pensée d'agression, mais de résistance. En choisissant ses conseillers dans les rangs de l'extrême droite, Charles X avait obéi à une double impression qui frappait tous les esprits : l'inutilité des concessions dont on venait d'essayer, et les embarras toujours croissants de la couronne. Ces embarras paraissaient suffisamment révélés par le choix de soixante-deux ministres différents, dans l'espace de quinze ans, dont chacun avait laissé le pouvoir royal plus faible qu'à son avénement. Un système énergique pouvait seul triompher d'une opposition qui tendait progressivement à pervertir l'esprit public et à paralyser la marche de l'administration. M. Royer-Collard, dont la parole probe et fidèle était digne de faire autorité, avait déclaré au roi lui-même, à l'issue de la dernière session, qu'un ministère, de quelques éléments qu'il fût composé, ne pouvait compter sur une majorité constante dans la chambre actuelle. Les chances d'existence de celui du 8 août étaient dans la volonté clairement exprimée de Charles X, à laquelle devait répondre la confiance des royalistes de l'une et de l'autre chambre ; elles étaient dans la possibilité de réunir aux deux fractions du côté

droit quelques membres modérés du centre gauche, de manière à isoler entièrement l'extrême gauche. Il n'y avait rien que de très constitutionnel ni même que de très logique dans cette combinaison, dont on trouve une expression judicieuse dans les circulaires écrites à leurs subordonnés par M. de la Bourdonnaye et par M. d'Haussez (1), à leur avénement aux affaires :

« Placé entre les libertés publiques que la ferme volonté du roi est de maintenir, et les écarts de la licence qu'il importe de réprimer, votre devoir, disait le premier, est de faire exécuter les lois sans acception d'opinions et de personnes.... Mais, en assurant à tous justice et protection, l'administration ne doit faveur et récompense qu'aux services rendus au prince et à l'état : sa confiance ne peut être accordée qu'à ceux qui savent la mériter.... L'intention du gouvernement n'est point d'ailleurs de troubler les situations établies ni de faire une réaction. Tout ce qui voudra se rattacher franchement à lui, et le seconder dans la stricte observation de la Charte constitutionnelle, doit compter sur son appui.

« Le gouvernement du roi, disait M. d'Haussez, est inébranlable dans la résolution qu'il a prise de

(1) Voyez ces deux circulaires, pièces A et B, aux *Documents justificatifs*.

ne point s'écarter des principes constitutionnels consacrés par la charte, et de ne rien négliger pour resserrer à jamais les liens qui doivent unir le trône et les libertés publiques. Il marchera dans cette voie avec modération, constance et fermeté.»

Ce langage constitutionnel et pacifique, dont on devait tenir quelque compte à un esprit aussi fougueux que M. de la Bourdonnaye, ne désarmait point la méfiance des partis. Il ne parvenait même pas à concilier à la nouvelle administration plusieurs fonctionnaires élus sous l'ancien ministère. Déjà, MM. Bertin de Vaux, Villemain, Alexandre de Laborde, Hély d'Oissel, Agier, Salvandy, Froidefond de Bellisle, membres du conseil-d'état, et plusieurs préfets s'étaient séparés d'elle par de loyales démissions, premier exemple jusqu'alors offert parmi nous de ce qui se pratique constamment en Angleterre, en cas de changement de système politique. M. de Chateaubriand ne tarda pas à résigner l'ambassade de Rome, dont il était en possession depuis 1828. Mais il ne put obtenir une audience du roi, entre les mains duquel il avait désiré déposer cette dignité. Il est à observer qu'aucune destitution importante n'avait marqué d'ailleurs l'avénement de ce ministère, universellement signalé comme un ministère de réaction et de contre-révolution.

Plusieurs plans de conduite avaient été proposés au prince de Polignac, pour affaiblir le système d'hostilité auquel le cabinet du 8 août était en butte, et pour dissiper les méfiances que son apparition avait généralement inspirées. L'un de ces plans consistait à présenter au roi un exposé officiel et complet de la situation de la France, lequel aurait indiqué les causes de l'irritation des partis, en faisant la part de l'exagération et de la calomnie. Ce rapport, rédigé avec sincérité et sans aucune arrière pensée, et rendu public, serait devenu comme le programme du ministère; il eût répondu aux attaques dirigées contre le gouvernement, depuis l'installation du nouveau cabinet. M. de Polignac goûta cet avis; mais plus tard il fit remarquer que cette exposition de système trouverait mieux sa place à l'ouverture de la session des Chambres : ajournement fâcheux, puisque jusqu'alors aucune lumière certaine n'était offerte à l'opinion publique sur la direction ultérieure du conseil.

Excepté les trois principaux organes du parti royaliste, la *Quotidienne*, l'*Universel* et la *Gazette de France*, la presse indépendante était unanime dans son déchaînement contre les nouveaux conseillers de couronne. Deux feuilles rédigées avec talent, le *Temps* et le *National*, avaient récemment apporté à la fraction avancée du parti libéral le

tribut de l'hostilité la plus déclarée. Le *Constitutionnel* et le *Courrier français* demeuraient fidèles à leur vieille opposition contre les actes de la dynastie restaurée. Entièrement dévoué aux passions politiques de M. de Chateaubriand, le *Journal des Débats* continuait, contre M. de Polignac, la guerre qu'il avait faite à M. de Villèle, avec tant de vigueur et de succès. Parmi les journaux des départements, le *Précurseur* de Lyon et *la Sentinelle des Deux-Sèvres* se faisaient remarquer par l'énergie souvent immodérée de leurs attaques. Cette dernière feuille, tardivement poursuivie par le ministère public de Niort, fut, à la suite de plusieurs plaidoiries amères et irritantes, l'objet d'une condamnation timide, comme la plupart de celles qui intervenaient à cette époque. L'incertitude et le découragement semblaient en effet avoir envahi toutes les classes de l'administration. Le gouvernement, frappé d'une sorte d'impuissance, faisait entendre à peine quelques paroles sévères, sans effet et sans écho : toute l'énergie de l'action et du langage s'était retirée dans les rangs de l'opposition (1). L'exercice du

(1) Cette disposition des esprits remontait plus haut. Qu'on me permette de citer à ce sujet un fait qui est à ma connaissance personnelle. En 1828, un député du centre gauche, qui occupe aujourd'hui un rang très élevé dans

pouvoir réclamait un courage et une abnégation qu'on n'était guère en droit d'attendre de fonctionnaires démoralisés par tant de réactions successives, et dont le zèle était encore attiédi par les tâtonnements d'une autorité à la fois faible et menaçante.

Au milieu de cette perturbation universelle, déclarée plus encore que produite par le cabinet du 8 août, le personnage le plus expressif de ce cabinet, M. de Polignac, observait dans une quiétude plus digne d'un chrétien que d'un homme d'état, l'orage qui grossissait rapidement. Il est juste toutefois de reconnaître que l'administration profitait des soins que son imprévoyance refusait à la politique. Il soumettait à un ordre régulier les divisions de son ministère, opérait des réductions impor-

l'administration de la capitale, vint solliciter l'abandon des poursuites qu'un magistrat du ministère public faisait exercer contre un ancien militaire prévenu d'un délit infâme, à qui ce député croyait avoir quelque raison de s'intéresser. Le solliciteur passa alternativement des séductions aux menaces. Les unes et les autres furent repoussées comme elles devaient l'être. Son protégé fut condamné. Quand arriva la Révolution de 1830, M. de *** profita de son crédit naissant pour solliciter la destitution du magistrat. Il l'obtint sans peine. Si ce magistrat avait lâchement forfait à ses devoirs, il est probable qu'il aurait eu de l'avancement. Et voilà la justice du siècle !

tantes dans le budget des affaires étrangères, et faisait compléter sous ses yeux un code consulaire commencé depuis quelques années, ouvrage important, que l'Europe paraissait attendre avec intérêt. Il ouvrait des négociations commerciales avec la Prusse, la Suède et les États-Unis, et faisait étudier les contrées reculées de l'Asie pour y ménager un nouvel écoulement à nos produits. Il obtenait de la Porte l'établissement d'un évêque catholique à Constantinople, et influait par ses conseils de modération sur le maintien de la paix générale, en présence des armes victorieuses de l'autocrate russe. Le ministre de la guerre, de son côté, provoquait une ordonnance royale qui élevait du quart au tiers du taux actuel, le tarif des pensions militaires pour l'armée de terre, mesure qui satisfit l'armée, mais qui excita de vives clameurs dans les rangs de l'opposition. Ce fut peu pour elle d'en contester la légalité. Elle affecta de n'y voir qu'un moyen de séduction préparé par le ministère, dans la prévision d'un coup-d'état, et revendiqua l'honneur de cette amélioration matérielle pour les membres du côté gauche qui n'avaient cessé d'appeler la sollicitude du gouvernement sur le sort des militaires. Ainsi, il n'était pas jusqu'au bien que le ministère essayait d'opérer, qui ne servît de fondement aux interprétations les plus odieuses.

Parmi les promotions qui avaient eu lieu dans le département de l'intérieur, on remarqua celle de M. de Curzay, préfet d'Ile-et-Vilaine, appelé à la préfecture de Bordeaux, et la nomination de M. Locard, à la préfecture du Haut-Rhin. M. Locard, préfet du Cantal en 1815, lors de l'arrestation du maréchal Ney, expiait depuis plusieurs années, dans une inaction forcée, les embarras que son zèle indiscret avait, à cette époque, suscités au gouvernement royal.

Les nominations faites dans l'ordre judiciaire offraient un caractère moins prononcé. M. Courvoisier avait appelé aux fonctions de secrétaire général du ministère de la justice M. Rocher, conseiller à la cour de Lyon, jeune magistrat particulièrement agréable au parti ecclésiastique. Parmi les autres choix qui eurent lieu dans ce département, il convient de citer comme un trait de modération celui de M. Bryon, avocat-général à la même cour, qui fut nommé conseiller à la cour royale de Paris. M. Bryon avait fait partie de la chambre des représentants de 1815.

Cependant le ministère ne réalisait aucun des effets que les partis opposés en avaient redoutés ou espérés. Des dissentiments graves divisaient les deux plus influents de ses membres. M. de Polignac voulait que son impulsion eût lieu dans un sens

un peu plus théocratique ; M. de la Bourdonnaye, beaucoup moins attaché aux doctrines religieuses, prétendait la diriger dans des voies plus favorables à l'aristocratie nobiliaire. Le temps s'écoulait en débats perpétuels et en discussions stériles. On crut imprimer à son action plus d'unité et un caractère plus décidé en donnant un chef à ce conseil, et le suffrage du roi se fixa naturellement sur M. de Polignac. Il fut nommé le 17 novembre. Cette circonstance, jointe au peu d'ascendant qu'il avait pris dans le cabinet, entraîna la démission de M. de la Bourdonnaye. Orateur véhément, plein de vues politiques, qu'il développait avec élévation et éloquence, il n'avait, comme homme pratique, déployé aucune capacité. Il reçut pour récompense de ses faibles services, le titre de ministre-d'état, la pairie, et une dotation de douze mille francs, dont le refus eût honoré sa retraite. Il la motiva, dit-on, d'une manière fort piquante en ces termes, qui peignaient bien la gravité de la situation : « Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes. »

M. de la Bourdonnaye fut remplacé au département de l'intérieur par M. de Montbel, ministre de l'instruction publique, auquel on donna pour successeur M. de Guernon-Ranville, procureur-général à Lyon. Ce dernier, fils d'un ancien émigré,

s'était fait remarquer par un caractère loyal et courageux, et par un attachement invariable à la cause des Bourbons. Ses opinions royalistes et religieuses étaient fort modérées. Inconnu d'ailleurs comme personnage parlementaire, son élocution passait au barreau pour abondante et facile.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Approches de la session des chambres. — Plan du ministère. — Séance royale au Louvre. — Discours imprudent de la couronne. — Discussion de l'Adresse à la chambre des pairs. M. de Châteaubriand. — A la chambre des députés. MM. Agier, de Conny, de Montbel, Benjamin Constant, de Guernon-Ranville, Dupin aîné, Berryer, etc. — L'Adresse est votée par 221 membres. — Réflexions sur cet acte. — Sa présentation au roi. — Prorogation des chambres.

L'INERTIE du ministère n'attiédissait point la fermentation des esprits. On se persuadait qu'elle ne servait qu'à couvrir des projets violents, et la méfiance publique était entretenue à cet égard par des écrits où les limites de l'autorité royale étaient discutées dans le sens le plus large et le plus absolu. On y prêchait, en cas de résistance décidée aux vues de la couronne, une extension abusive de l'article 14 de la Charte, par lequel le roi s'était réservé : « le droit de faire les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois *et la sûreté de l'état.* » On inférait de cet article que si le chef de l'état jugeait la sécurité du trône compromise, il avait le droit d'y pourvoir par des mesures même extra-légales. In-

dépendamment des brochures de MM. Cottu et Madrolle, qui soutenaient ces thèses irritantes, quelques feuilles publiques, rédigées dans un esprit analogue à la nuance politique du cabinet, exprimaient la possibilité légitime d'un recours à un coup-d'état, dans le cas où le pouvoir royal le croirait utile au maintien de la constitution. Ces publications menaçantes ajoutaient encore à l'éloignement que le ministère du 8 août inspirait à une portion considérable de l'opinion publique.

Aux incriminations répétées de l'opposition libérale, le gouvernement opposait officiellement encore les dénégations les plus absolues. Il s'indignait qu'on prêtât ainsi aux ministres des intentions coupables, des projets insensés, sans qu'on pût articuler un seul fait qui justifiât ces odieuses suppositions. Il signalait les agressions de la presse comme une guerre insolente qui poussait ses attaques jusque sur les marches du trône, mettait en question l'exercice libre et spontané de la prérogative royale, et compromettait la prospérité du pays et la tranquillité publique. « Malgré de séditieuses clameurs, disait-il par la voie du *Moniteur*, les ministres ne dévieront pas de la ligne que leur tracent l'honneur et le devoir; ils se montreront dignes du prince qui les a choisis; ils connaissent son inébranlable volonté de consolider les institu-

tions octroyées par son auguste frère. La Charte est pour la France un gage de paix, et pour la maison de Bourbon un monument de gloire : les ministres affermiront les libertés qu'elle consacre ; ils sauront faire respecter les droits de la couronne. »

Quelques élections partielles avaient eu lieu dans l'intervalle des deux sessions. Sur plusieurs députés à élire, cinq candidats ministériels avaient réussi, à Albi, à Laval, à Marseille, à Nantes et à Issengeaux. Deux organes notables de l'opinion royaliste, MM. Dudon et Berryer fils, l'avaient emporté dans ces deux dernières villes. Mais le gouvernement éprouva un désavantage marqué à Bordeaux, où M. Bosc se fit élire en remplacement de M. Ravez. Il y eut à cette occasion des scènes tumultueuses, dans lesquelles M. de Peyronnet, poursuivi par la populace ameutée, fit preuve de sang-froid et d'intrépidité. M. Ravez, naguère si populaire à Bordeaux, essuya quelques outrages. Il ne put s'empêcher d'être frappé d'une réaction aussi violente : « Ce n'est pas une crise, dit-il, c'est la gangrène dans le corps politique. »

L'hiver si rigoureux de 1830 vint ajouter les misères de la classe laborieuse aux autres éléments de l'exaspération générale. La famille royale se signala, dans ces circonstances, par cette active bienfaisance qui faisait sa vertu caractéristique.

Le 1er janvier de cette année trop mémorable, ramena à la cour ces harangues de félicitations banales qui ne trompent plus les peuples, et qui ne sont propres qu'à faire illusion aux rois sur la nature et les limites de leur puissance. Le seul incident remarquable fut la réponse sévère de Charles X à M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris, dont le discours avait été empreint pourtant d'un grand esprit de convenance. Le monarque, trop plein du souvenir de l'acquittement récent du *Journal des Débats*, exhorta les magistrats « à ne jamais oublier les importants devoirs qu'ils avaient à remplir, et à se rendre dignes des marques de confiance qu'ils avaient reçues de leur roi. » Quand la cour se présenta pour offrir ses hommages à la Dauphine, elle fit de son éventail un geste d'impatience, et se contenta de dire : *Passez*. Mot imprudent, qui rappèle ces témoignages de mécontentement que les princes de la monarchie absolue adressaient aux corps judiciaires rebelles à leurs volontés, et que l'histoire s'afflige de rencontrer dans la bouche d'une princesse dont la vie offrait le modèle de toutes les vertus.

La convocation des Chambres fut annoncée pour le 2 mars. Le ministère la fit précéder d'une promo-

tion de sept pairs, parmi lesquels on remarqua le nom de M. Beugnot, qui avait sollicité vainement cette dignité durant tout le règne de Louis XVIII, et celui de M. de Vitrolles, signalé depuis longtemps comme un des partisans lesplus déclarés de l'autorité royale absolue.

Aux approches de la session législative, le ministère crut devoir solliciter la coopération ou l'appui de quelques membres du centre droit dans les deux Chambres. MM. Roy, de Martignac, Pasquier, de Belleyme refusèrent de faire partie d'un cabinet qui leur paraissait trop ouvertement compromis avec l'opinion publique. M. Courvoisier essaya, sans plus de succès, de renouveller ses anciennes intelligences avec le centre gauche. Toutes ces tentatives échouèrent, et il fallut se préparer à une lutte inégale et formidable.

Le plan du ministère était de ne soumettre aux Chambres que des lois d'une utilité incontestable, et de proposer des réductions importantes sur le budget. Nul doute aussi qu'on n'essayât tôt ou tard de modifier la dernière loi sur la presse périodique, qui avait aboli la censure, et de faire rapporter celle sur la formation des listes électorales. D'autres vues étaient propres à M. de Polignac. Il se proposait de rentrer littéralement dans la Charte par la destruction du double vote et de la septennalité, et

d'abaisser à 25 ans l'âge de l'éligibilité. Le cabinet se flattait d'obtenir ainsi une majorité suffisante pour arriver sans secousse à la fin de la session, époque où le concours d'une administration homogène et dévouée, la gloire que nos armées allaient recueillir dans l'expédition d'Afrique, dont on commençait à s'occuper, et peut-être les changements introduits dans la législation, permettraient de hasarder sans trop de désavantage de nouvelles élections.

Telles étaient les vues du ministère. Un incident que l'histoire ne saurait trop recommander aux méditations des hommes d'état, détruisit l'économie de ce plan si raisonnablement conçu.

Le roi fit l'ouverture de la session dans la grande salle du Louvre, en présence de la famille royale et du corps diplomatique, avec un appareil dont la pompe extraordinaire fut généralement remarquée. Le discours de la couronne, rédigé en grande partie par M. Courvoisier, était en général sage et convenable. Le roi y annonçait la pacification de l'Orient, l'indépendance de la Grèce, et la réparation prochaine de l'insulte que le dey d'Alger avait fait éprouver au pavillon français. La situation du trésor et l'élévation des recettes effectuées en 1829, permettaient d'espérer un allégement aux charges publiques. Charles X annonçait la présentation de

plusieurs lois d'administration générale, et déclarait que « la Charte ayant placé les libertés publiques sous la sauve-garde des droits du trône, son devoir envers son peuple était de transmettre ces droits intacts à ses successeurs (1). »

Ce langage digne et ferme n'avait rien que de très constitutionnel. Mais Charles X, trop pénétré de l'étendue de ses prérogatives, avait cédé au désir personnel d'ajouter à son discours un dernier paragraphe dans lequel il rappelait l'idée exagérée qu'il s'en était faite. Ce paragraphe, que le roi prononça d'une voix fortement accentuée, était ainsi conçu :

« Pairs de France, députés des départements, je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement, des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste

(1) Voyez ce discours en entier aux *Documents justificatifs*, pièce C.

confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi (1). »

La discussion de l'Adresse a révélé plus tard l'étendue de la faute que le gouvernement avait commise, en appelant ainsi l'opposition sur ce terrain délicat et périlleux. Nous regardons, pour notre compte, les funestes événements qui ont suivi, comme des conséquences plus ou moins immédiates de cette première faute. Ainsi, le roi s'engageait par lui-même à maintenir au pouvoir ces conseillers dont l'apparition avait soulevé tant de défiances et d'antipathies! Il jetait le contre-poids de sa puissance souveraine dans cette grande lutte entre deux systèmes, dont l'un ne différait encore de l'autre que parce qu'il accordait davantage aux libertés publiques et moins aux prérogatives de la couronne! Quelle méconnaissance profonde des ressorts et des fictions du gouvernement représentatif! Qu'allait-il arriver, si, indocile à la parole

(1) Cette phrase avait été rédigée spécialement par M. Courvoisier. M. de Guernon-Ranville, appréhendant avec raison que l'opposition n'y vît la menace de gouverner par ordonnances, avait demandé qu'il y fût fait mention expresse du *concours des Chambres*; mais son avis n'avait point prévalu. M. Courvoisier s'était prononcé avec force et même avec irritation pour le maintien textuel du paragraphe.

royale, l'une ou l'autre des Chambres refusait son appui à ces mêmes hommes que Charles X avait juré d'affermir au prix de son autorité? Ou le roi compromettrait par une condescendance fâcheuse cette autorité solennellement engagée, ou bien il serait inévitablement conduit à appeler tôt ou tard la violence au secours d'une déclaration témérairement exprimée. Dans la première hypothèse, quel échec pour la majesté royale; dans le second cas, quel péril pour les libertés publiques!

Le manifeste du trône ne fit que redoubler l'acharnement de la presse opposante. Tout faisait présager une lutte animée et décisive dès les premiers rapports du ministère avec les Chambres. Celle des pairs se réunit le lendemain même de la séance royale, pour discuter l'Adresse en réponse au discours du roi. M. le marquis de Pastoret, qui la présidait, par suite de la dignité de chancelier de France, qu'il avait récemment obtenue, était honorablement connu par ses travaux sur la législation et par la sagesse de ses opinions politiques. Il composa la commission chargée de rédiger le projet d'Adresse, de MM le duc de Doudeauville, le vicomte Lainé, les marquis de Latour-Maubourg, de Marbois, de Talaru, et des comtes de Panisse et Siméon. Une telle réunion promettait un langage franc et constitutionnel, mais exempt de passion.

Voici en quels termes, en effet, peu de jours après, M. Siméon, organe de cette commission, proposa à la Chambre de répondre au dernier paragraphe du discours royal :

« Le premier besoin du cœur de V. M. est de voir la France jouir en paix de ses institutions. Elle en jouira, Sire. Que pourraient en effet des insinuations malveillantes, contre la déclaration si expresse de votre volonté de maintenir et de consolider ces institutions ? La monarchie en est le fondement ; les droits de votre couronne y resteront inébranlables : ils ne sont pas moins chers à votre peuple que ses libertés. Placées sous votre sauve-garde, elles fortifient les liens qui attachent les Français à votre trône et à votre dynastie, et les leur rendent nécessaires. La France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne veut du despotisme.

« Si des manœuvres coupables suscitaient à votre gouvernement des obstacles, ils seraient bientôt surmontés, non pas seulement par les pairs, défenseurs héréditaires du trône et de la charte, mais aussi par le concours simultané des deux Chambres et par celui de l'immense majorité des Français ; car il est dans le vœu et dans l'intérêt de tous, que les droits sacrés de la couronne demeurent invariables, et soient transmis inséparablement des libertés nationales aux successeurs de V. M. et à nos

derniers neveux, héritiers de notre confiance et de notre amour. »

Il y avait tant de mesure et de dignité dans ce discours où, sous les formes d'un dévoûment respectueux, la Chambre manifestait son improbation anticipée de toute pensée inconstitutionelle, qu'aucune opposition sérieuse ne s'éleva pour le combattre. M. de Chateaubriand, qui presque seul prit la parole en cette occasion, développa sur la situation du ministère quelques considérations que l'histoire ne saurait négliger, tant à raison de l'importance personnelle du noble pair, que parce qu'elles exprimaient fidèlement la pensée de la fraction nombreuse du parti royaliste à laquelle il servait d'organe :

« La France, avant le 8 août, était tombée, dit-il, dans le plus profond repos; le roi, entouré d'amour et de respects, n'avait plus qu'à jouir du spectacle des bienfaits qu'il avait répandus sur ses peuples. Tout principe de mouvement était détruit dans les masses; elles avaient obtenu ce qu'elles avaient demandé; la liberté et l'égalité par et devant la loi. Où étaient-ils ces grands ennemis de la légitimité, contre lesquels la résistance des anciens ministres se trouvait insuffisante?.... Il y a une force dont j'oserai me vanter, parce que, le cas échéant, je ne tirerais pas cette force de moi, mais de la na-

ture des choses; qu'on mette devant moi une usurpation quelconque, et qu'on me laisse écrire; je ne demande pas un an pour ramener mon roi, ou pour élever mon échafaud. La liberté est la première alliée de la légitimité....

« Toute révolution venant d'en bas est aujourd'hui impossible; mais cette révolution peut venir d'en haut; elle peut sortir d'une administration égarée dans ses systèmes, ignorante de son pays et de son siècle. Je renferme mes pensées; je contiens mes sentiments; je ne développe rien; je n'approfondis rien; je ne lève point le voile qui couvre l'avenir; je laisse ce discours incomplet, parce que mon attachement à la légitimité arrête et brise mes paroles.... Tout ce que je ne dis point ici, je désirais le dire à S. M., en la suppliant de m'accorder la douloureuse permission de déposer à ses pieds ses bienfaits. Qui sait ce qu'une voix fidèle, émue, sortant du cœur et des entrailles d'un royaliste, aurait pu produire? Cette voix, il ne m'a pas été donné de la faire entendre....

« Ne voulant ni repousser le beau travail de votre commission, ni me séparer de ceux de mes nobles amis qui donnent leur assentiment au projet d'Adresse, par la raison que ce projet n'a rien d'approbatif, ni de laudatif, désirant ainsi ne faire aucune opposition à la majorité de la Chambre; mais

d'un autre côté, ne pouvant m'empêcher de trouver le projet d'Adresse insuffisant dans les circonstances graves où nous sommes, ma résolution est de m'abstenir de tout vote, afin de garder à la fois les convenances des liaisons parlementaires et de satisfaire à mes scrupules politiques. »

Le suffrage de M. de Chateaubriand fut à peu près le seul dans la Chambre des pairs qui manqua au projet d'Adresse : 225 voix sur 226 en votèrent l'adoption. Elle fut présentée le 9 mars au roi, qui répondit « que la Chambre avait parfaitement compris et senti l'ensemble de son discours. »

Le faible intérêt que présenta ce court engagement du ministère avec la Chambre des pairs, fut rapidement absorbé par l'importance des débats qui s'élevèrent à la même occasion dans la Chambre des députés. L'influence incontestable que ces débats et l'Adresse célèbre qui en fut la suite, ont exercée sur les destinées de la monarchie, la haute portée de la question sur laquelle ils s'établirent, le mérite de quelques-uns de orateurs qui y prirent part : toutes ces circonstances nous font un devoir de retracer avec détail les phases de cette discussion mémorable.

Les opérations préliminaires de la Chambre constatèrent la puissance de l'opposition. MM. Royer-Collard, Casimir Périer, Delalot, Agier et Sébas-

tiani, furent proclamés candidats à la présidence. MM. Chantelauze et de Lascours, expression de la force réelle du côté droit, seul acquis au ministère, n'obtinrent chacun que 116 voix. M. Delalot, le plus faiblement appuyé des candidats au fauteuil, en avait réuni 183. MM. Dupin aîné, Bourdeau, de Cambon et de Martignac, les deux premiers appartenant au côté ou au centre gauche, les deux autres au centre droit, furent élus vice-présidents. La Chambre désigna comme secrétaires MM. Jacqueminot, de Preissac, Dumarrallach et Eugène d'Harcourt, membres des diverses nuances de l'opposition.

On vit par ces premiers résultats, que le parti appelé de la *défection*, qui se composait de ceux des royalistes exaltés qui s'étaient réunis aux constitutionnels, persistait dans son opposition au nouveau ministère. Cette combinaison parut avec plus d'évidence par la nomination des commissaires pour le projet d'Adresse. Ce furent MM. le comte de Preissac, Etienne, Kératry, Dupont (de l'Eure), Gauthier, Sébastiani, Le Pelletier-d'Aulnay, le comte de Sade, Dupin aîné. Le cabinet eut dès-lors tout à redouter pour son existence.

M. Royer-Collard avait été, comme dans la session précédente, appelé au fauteuil de la présidence. On remarqua qu'il s'abstint de siéger dans

la séance où sa nomination fut connue. Il voulut laisser à M. Labbey de Pompières, président d'âge, le temps de faire disparaître du discours qu'il devait prononcer en quittant le fauteuil, certaines phrases hostiles qui pouvaient compromettre le succès de la discussion prête à s'ouvrir.

Cinq jours séparèrent la nomination des commissaires de l'Adresse, de celui où le projet en fut lu à la Chambre en comité secret. Ce laps de temps fut employé en négociations actives entre le ministère et les membres de la commission. Trois d'entre eux, MM. Gauthier, Etienne et Dupin aîné, parurent le 14 au soir à la cour, et furent traités par le roi avec une bienveillance marquée. Les opinions étaient en suspens sur le degré d'énergie que la commission donnerait à cette harangue importante. Le 15 mars vint fixer les incertitudes.

Jamais peut-être, depuis les fameuses séances du mois de juin 1820, cette époque d'autres périls pour la monarchie, l'assemblée n'avait été aussi nombreuse. On y comptait plus de quatre cents membres. Tous les ministres, à l'exception de M. Courvoisier, étaient présents. L'indisposition du seul d'entre eux qui, par sa facilité oratoire et par ses antécédents, put défendre avec succès les prérogatives de la couronne, fut la première ad-

versité que la fortune gardait à Charles X dans cette année si fatale à sa dynastie.

M. Etienne, rapporteur de la commission, donna lecture du projet d'Adresse. Il avait été rédigé par un membre de la contre-opposition, M. Gauthier, député de la Gironde, zélé royaliste en 1815, dont l'alliance avec le parti de la défection datait des dernières années du ministère de M. de Villèle. Ce projet, calqué presque littéralement sur le discours du trône, exprimait toutefois le vœu qu'il fût mis un terme aux maux qui affligeaient le Portugal, mais « sans porter atteinte au principe sacré de la légitimité, inviolable pour les rois non moins que pour les peuples : » insinuation évidemment dirigée contre don Miguel. L'attention de la Chambre redoubla lorsque l'orateur donna lecture des passages suivants qui répondaient au dernier paragraphe du manifeste de la couronne.

« Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous

imposent le devoir de vous en dévoiler la cause. Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont V. M. a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est, en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévoûment nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France, est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration; votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses.

« Entre ceux qui méconnaissent une nation si

calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de V. M. prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'état cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France (1). »

Une agitation vive et profonde, qui se manifesta particulièrement au côté droit de la Chambre, accueillit ces derniers paragraphes; le calme s'établit enfin, et la discussion commença immédiatement.

M. de Lépine, député du Nord, qui parut le premier à la tribune, demanda à la Chambre si elle entendait se rendre solidaire des excès de la presse qui avait déshonoré ces huit mois d'interrègne législatif, et porté l'affliction jusqu'au sein de la royauté. Il protesta, au nom du cabinet du 8 août, de son attachement aux libertés constitutionnelles, dont la concession était à ses yeux un gage irrécusable de l'estime de la couronne pour le peuple, et repoussa le projet d'Adresse comme portant atteinte au droit qu'avait le roi de choisir ses ministres.

(1) Voyez le texte complet de cette Adresse, aux *Documents justificatifs*, pièce D.

M. Agier, chef ostensible du parti appelé de la défection, vit au contraire dans le projet d'Adresse l'accomplissement d'un devoir impérieux imposé à la Chambre : celui de dissiper les alarmes dont on obsédait le trône par la menace d'une révolution, les inquiétudes dont on troublait le pays par la menace d'un retour au régime absolu. La cause de l'affaiblissement et de la déconsidération du pouvoir était à ses yeux dans l'emploi d'agents mal choisis, dans l'élévation de favoris sans mérite, dans les injures impunément prodiguées par les écrivains ministériels à la Chambre élective et à la magistrature : « Vous voulez, conclut-il, en s'adressant aux partisans des doctrines dont le cabinet actuel lui paraissait le symbole, vous voulez la monarchie avec ce qui peut éloigner d'elle, avec ce qui peut la faire vivre faible, vacillante pendant quelques jours, c'est-à-dire avec l'absolutisme ; et nous, nous la voulons avec ce qui peut la faire aimer, adorer, avec ce qui peut la faire vivre forte, puissante, et à jamais, c'est-à-dire avec la Charte. »

M. de Conny se fit remarquer par le caractère de loyauté qu'il porta dans cette discussion. Il commença par signaler avec force la faction ennemie du trône qui, victorieuse au 21 janvier et au 20 mars, cherchait aujourd'hui dans le droit d'association politique, exercé en dehors de tous

les pouvoirs de la société, de nouveaux moyens de saper les fondements de la monarchie. « Dans des temps, ajouta-t-il, où l'on parle sans cesse de contre-révolution, où nous sommes désignés sous le nom de contre-révolutionnaires, nous devons nous expliquer sans détour. La France doit savoir qui nous sommes; et d'abord, j'ai besoin de le dire : si, pour être contre-révolutionnaire, il faut combattre les principes de la révolution, vouer ses crimes à l'exécration des siècles, j'ai été, je suis, je serai contre-révolutionnaire; ce sentiment est celui de ma vie entière : la contre-révolution a été faite en France le jour où l'antique famille de nos rois nous fut rendue...Mais, si vous êtes contre-révolutionnaire, vous voulez, nous demande-t-on, le retour de l'ancien régime? Je répondrai avec la même franchise : non, nous ne le voulons pas, car il est impossible; nous ne voulons pas ce que le temps a détruit sans retour. Nous le répétons, nous acceptons les formes nouvelles de notre gouvernement; la Charte est l'œuvre de notre roi, et à ce titre sacré, la Charte a reçu nos serments; nous nous inclinons devant elle : toute conspiration contre la royauté est un attentat envers la Charte.» M. de Conny, termina en rappelant que le ministère du 8 août avait une grande mission à remplir; c'est à lui qu'il appartenait de consolider la Restaura-

tion, de réaliser les bienfaits promis aux peuples, de combattre et de détruire l'esprit de faction, de fonder le système de l'enseignement sur l'accord de la religion, des sciences et des lettres, d'extirper de nos lois l'arbitraire de la République et de l'Empire, et d'abolir le mode actuel de recrutement, qui ne rappelait que trop la conscription du régime impérial.

M. de Montbel, ministre de l'intérieur, s'appliqua particulièrement à repousser les attaques dirigées contre le cabinet dont il faisait partie : « Qu'y a-t-il d'exact, dit-il, dans de semblables déclamations? La paix publique n'est troublée que par les cris de la licence qui chaque jour proclame l'anéantissement de la liberté. Il y a plus de vérité qu'on ne pense dans ces étranges clameurs. Quand la voix de la licence se fait entendre, la liberté est menacée. Que devient en effet la liberté de l'homme de bien qu'opprime la calomnie, de l'administrateur dont on incrimine les intentions les plus pures, dont on s'attache à paralyser l'action, dont on s'étudie à anéantir l'influence? Telles sont les insinuations perfides, telles sont les manœuvres que le roi a signalées dans son discours; telles sont les obstacles que le roi trouvera la force de surmonter en s'appuyant sur la juste confiance, sur l'amour de son peuple, sur la coopération qu'il n'aura pas vai-

nement demandée aux pairs et aux députés de la France.... Quant à nous, disait en terminant le ministre, il ne saurait nous être indifférent de ne pas obtenir votre approbation; il nous importe encore plus de ne pas vous donner le droit de nous refuser votre estime. Nous ne nous dissimulons pas toute la difficulté de nos devoirs; mais, convaincus de leur importance, nous saurons les accomplir. A des outrages que nous ne provoquerons jamais, à des attaques que nous n'avons pas méritées, nous n'opposerons que la loyauté de notre conduite. Celui dont le pouvoir a créé notre existence a seul droit de l'anéantir; tant qu'il le jugera convenable, nous resterons dévoués à son service. Rien n'ébranlera notre résolution, rien ne saura lasser notre constance. On ne nous verra pas, abandonnant le poste que le roi nous a confié, répondre par une lâcheté à l'honneur que nous avons reçu de lui. »

Cette déclaration si ferme, si propre à irriter la fraction hostile de la Chambre, fut écoutée avec peu de faveur. Elle amena une réplique vigoureuse de M. Benjamin Constant, qui ne vit dans le projet d'Adresse aucune atteinte à la prérogative royale, mais seulement la création d'une espèce d'alternative imposée à la couronne entre les députés et les ministres. « Le ministère actuel, dit-il, a fait peu d'actes, je l'avoue; mais cette absence d'actes est à

mes yeux l'un de ses torts ; au milieu d'une nation active, dont toutes les facultés politiques et industrielles aiment à se développer, cette immobilité est une faute grave qui expose le ministère à de justes et sévères reproches. » M. Benjamin Constant se plaignit toutefois des faveurs prodiguées aux écrivains prédicateurs de coups-d'état, et termina par la déclaration expresse que l'opposition, dont il était l'organe, ne paierait aucun impôt voté contrairement à la Charte.

M. de Guernon-Ranville, ministre de l'instruction publique, traita, dans un discours écrit, avec plus de développement qu'elle n'en avait encore reçu, la question essentielle, celle de la prérogative royale. Son argumentation se réduisit à peu près à ces termes: « Le pouvoir des Chambres se borne, dit-il, à la discussion et au vote des lois qui leur sont présentées ; elles peuvent même provoquer l'action législative de la couronne : mais là se borne leur intervention dans les affaires du pays. A la vérité, par le vote des lois, les Chambres exercent une influence immense sur toutes les parties de l'administration et sur l'existence même des ministres ; mais cette influence n'est jamais qu'indirecte, et c'est une intervention fort directe qu'on vous propose d'exercer aujourd'hui dans ce que l'action du gouvernement a de plus intime. On vous propose, en un mot,

de décider qu'il y a incompatibilité entre vous et des hommes dont vous ignorez les doctrines et les principes politiques, dont vous ne voulez point même examiner les actes : une telle résolution serait destructive de la monarchie constitutionnelle.» Le ministre se demandait ensuite quels actes coupables avaient provoqué une réprobation aussi éclatante de la part de la Chambre, quelles accusations précises s'élevaient contre le cabinet soit au sein, soit en dehors de cette Chambre. « Les signes les moins équivoques, ajoutait-il, attestent que jamais les libertés publiques et individuelles ne furent plus respectées. Marchant dans toute sa force et avec une indépendance qui souvent approche de la licence, la presse a secoué toute espèce d'entraves; les sources de la prospérité publique semblent s'élargir chaque jour; les impôts qui, par leur nature, sont les symptômes irrécusables de cette prospérité, acquièrent un accroissement de produits remarquable, le crédit public se développe et se fortifie au-delà de tout ce qu'on avait le droit d'espérer. Dans un tel état de choses, à quelles marques pourrait-on reconnaître que les ministres du roi sont indignes de votre confiance, et ont cessé de mériter celle du roi et de la nation? »

Ce discours judicieux, mais dans lequel un ministre sans antécédents parlementaires traitait avec quel-

que fierté une Chambre à laquelle il était encore étranger, acheva d'exaspérer l'opposition. M. Dupin aîné y répondit que l'inquiétude générale causée par l'avénement du ministère, était un fait notoire, flagrant, dont la dissimulation n'empêcherait pas l'existence. Le projet d'Adresse ne porte point atteinte à la liberté du roi, il déclare le mal et s'en remet à la sagesse royale du soin d'appliquer le remède : il exprime au plus haut degré la vénération pour cettte race antique des Bourbons ; il présente la légitimité non-seulement comme une vérité légale, mais encore comme une nécessité sociale qui est aujourd'hui, dans tous les bons esprits, le résultat de l'expérience et de la conviction. « Lorsque dans le discours de la couronne, les ministres, en parlant des obstacles qu'on voudrait leur susciter, n'ont annoncé, pour les surmonter, que l'emploi de la force, nous avons pensé, dit l'orateur, qu'il nous était permis de parler de la loi. Les ministres peuvent retourner contre nous l'exercice de la prérogative royale. Ils n'ont qu'à conseiller au roi de nous dissoudre. Un mot, et nous nous séparons, en nous rendant ce témoignage que nous avons fait pendant deux sessions tout le bien qu'il nous a été possible d'opérer. »

Ce système ne manquait pas d'adresse, et l'orateur profitait habilement, dans le sens de son opi-

nion, des paroles imprudentes du discours de la couronne. Mais bientôt, quittant ce langage circonspect et mesuré pour se livrer à un de ces écarts de tribune qui lui étaient familiers, M. Dupin conclut en ces termes : « On dit que les ministres pourront proposer de bonnes lois, et qu'il faut les attendre à l'œuvre pour les juger. Eux-mêmes parlent de leurs intentions constitutionnelles. Voici ma réponse. Ces ministres, que l'opinion publique repousse, ces hommes que mes convictions condamnent, vinssent-ils à nous les mains pleines de bonnes lois, de ces lois que la nation attend et réclame depuis long-temps, eh bien ! je les repousserais en disant :

Timeo Danaos et dona ferentes.

« Oui, eussiez-vous les mains pleines de présents, vous êtes pour nous *Danaos*. »

Cette première séance de discussion sur le projet d'Adresse fut terminée par les discours de M. Lepelletier-d'Aulnay, qui se prononça en faveur de l'œuvre de la commission, de M. Chantelauze qui la combattit comme inconstitutionnelle, injurieuse et hostile à la royauté. Il y eut dans ce dernier discours un mot qui fit bruit. M. Chantelauze, répondant à la citation précédemment faite de la fameuse ordonnance du 5 septembre 1816, s'écria qu'il fallait peut-être une autre épreuve de

ce genre, mais un *cinq septembre monarchique*. Ce mot, auquel l'orateur n'attachait évidemment aucune autre portée que celle d'un retour à un système royaliste par la dissolution de la chambre, devint, plus tard, la principale cause de son élévation.

La délibération s'ouvrit ensuite sur les paragraphes du projet d'Adresse. Celui qui avait trait aux affaires du Portugal, fournit à M. Hyde de Neuville l'occasion de se prononcer avec force contre l'usurpation de Don Miguel, et de présenter quelques explications intéressantes sur les événements et les actes qui l'avaient précédée. M. de Polignac lui répondit d'une manière confuse et embarrassée. Son incapacité oratoire éclata davantage encore lorsqu'il essaya, le lendemain, de justifier la révocation de M. Donatien de Sesmaisons, colonel de la garde royale, qui s'était prononcé contre la candidature de M. Dudon, député nouvellement élu à Nantes. M. Duvergier de Hauranne avait signalé cette mesure comme une atteinte grave à la liberté des suffrages, au droit public des électeurs et à l'honneur même des militaires. Le prince de Polignac objecta que la disgrace de M. de Sesmaisons ne pouvait atteindre l'indépendance électorale, puisqu'elle était postérieure de plusieurs jours à l'élection de M. Dudon. Cette explication dérisoire

excita l'hilarité du côté gauche de la Chambre; elle affligea le côté droit. Tel était le conseiller que Charles X s'était donné dans ces circonstances orageuses; tel était le ministre qui prétendait faire face à une opposition vive, habile, expérimentée, et appuyée sur un parti nombreux dans le sein de la nation!

Après quelques explications fournies à la Chambre par M. d'Haussez, ministre de la marine, sur les motifs, le but et les préparatifs de l'expédition d'Alger, la discussion s'engagea enfin sur les derniers paragraphes du projet, que M. le marquis de Cordoue, député de la défection, défendit avec vigueur. Le divorce entre la Chambre et le ministère lui paraissait une impérieuse nécessité. M. le vicomte de la Boulaye fit, au contraire, ressortir avec habileté la contradiction frappante qui existait entre l'esprit et les termes de l'Adresse. Ici, on vante la sollicitude éclairée du roi, ailleurs on semble révoquer en doute son discernement dans le choix de ses ministres. Le projet est à l'égard de ces derniers un véritable acte d'accusation, et une accusation transportée dans une Adresse est une violation de la Charte.

M. de Martignac, par une sage réserve, s'abstint de prendre la parole dans ce débat vif et animé. Mais cet excellent citoyen tenta un dernier effort

en faveur de la prérogative royale. Il espéra qu'un amendement qui adoucirait le langage tranchant de l'Adresse, pourrait rallier les opinions modérées de la Chambre. Ce fut par son inspiration qu'un député du centre droit, M. de Lorgeril, proposa de remplacer en ces termes les derniers paragraphes du projet :

« Cependant notre honneur, notre conscience, la fidélité que vous nous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de faire connaître à V. M., qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite de changements survenus depuis la dernière session. C'est à la haute sagesse de V. M. qu'il appartient de les apprécier, et d'y apporter le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses mains augustes les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle, aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. »

Cet amendement, dont l'adoption eût prévenu, selon toute apparence, la dissolution de la Chambre, fut appuyé par MM. de Berbis et Pas de Beaulieu, et combattu par MM. Guizot et le général Sébastiani. « La surface de la société est si tranquille, disait M. Guizot, que le gouvernement peut fort bien

être tenté d'en croire le fond parfaitement assuré, et lui-même à l'abri de tout péril. Nos paroles, la franchise de nos paroles, voilà le seul avertissement que le pouvoir ait à recevoir parmi nous; gardons-nous d'en atténuer la force; gardons-nous d'énerver nos expressions; qu'elles soient respectueuses, qu'elles soient tendres, c'est notre devoir: mais qu'elles ne soient point timides et douteuses.

« Quel but, disait M. Sébastiani, la commission s'est-elle proposé d'atteindre? Elle avait à répondre au discours de la couronne. Il était parlé, dans ce discours, *d'insinuations perfides, de manœuvres coupables* dirigées contre le gouvernement du roi. Pour rechercher la nature des obstacles que pouvait rencontrer le gouvernement, la commission a dû exposer l'état du pays. Elle l'a vu agité par de vives inquiétudes, et elle en a facilement deviné la cause. Si la vérité est un devoir, pourquoi l'éluder par un amendement qui ne la présenterait que sous un demi-jour? Il faut exposer toute l'étendue du mal. »

Cette séance fut marquée par le début de M. Berryer, député de la Haute-Loire, dont le dévoûment et l'éloquence devaient doter la cause royaliste d'un précieux auxiliaire. Fils d'un jurisconsulte probe et distingué, M. Berryer avait figuré avec éclat dans les luttes du barreau. Il s'était fait remarquer

par son zèle à défendre divers accusés politiques, et par l'énergie constante de ses doctrines en faveur de la liberté de la presse. Un penchant assez vif pour le plaisir n'avait point nui au développement de son talent, plein de richesse et d'élévation. Ses premiers accents à la tribune qui, suivant l'expression de M. Royer-Collard, révélèrent une *puissance* parlementaire, furent recueillis avec un vif empressement. Il transporta tout de suite la question sur un terrain nouveau, et, repoussant tout à la fois et le projet d'Adresse et l'amendement Lorgeril, il reprocha à l'un et à l'autre de ne pas répondre au discours de la couronne, de ne contenir aucune explication sur ou contre les manœuvres auxquelles il y était fait allusion. Un tort plus grave du projet, était à ses yeux, de présenter le seul acte de la puissance exécutive qui ne pût être l'objet d'aucune responsabilité, comme la cause de la douleur de tout un peuple : « Envoyez donc, s'écria-t-il, envoyez au roi votre grande députation pour lui dire : Sire, l'usage que vous avez fait de vos prérogatives trouble notre sécurité, altère notre prospérité, et peut devenir funeste à notre repos. » (Ici, vives interruptions, cris à *l'ordre!* des bancs de la gauche). « Vos interruptions ne me troublent pas, elles me satisfont ! l'horreur que la Chambre exprime contre les conséquences de la rédaction

proposée, donne l'assurance que ce projet va être rejeté. » Répondant à l'opinion de M. Dupin qui, par le projet d'Adresse, prétendait placer le roi dans l'espèce d'alternative, ou de renvoyer ses ministres ou de dissoudre la Chambre: «Il y a, dit M. Berryer, quelque chose d'effrayant et qui contriste le cœur dans cette résolution d'une assemblée qui demande sa propre ruine; qui, trahissant la confiance des électeurs, veut se soustraire aux devoirs qu'elle a à remplir envers le roi, envers le pays, envers elle-même. Et c'est au moment où ces devoirs sont le plus impérieux, que par une étrange inconséquence, elle voudrait délaisser le poste qui lui est confié! Qu'importe maintenant, quand les droits du roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre Adresse soit remplie de protestations de dévoûment, de respect, d'amour! Qu'importe que vous disiez « les prérogatives du roi « sont sacrées » si en même temps vous prétendez le contraindre dans l'usage qu'il doit en faire! Ce triste contraste n'a d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire. Il rappelle par quel chemin un roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations d'amour, à changer contre la palme du martyre le sceptre qu'il laissa cheoir de ses mains! Je ne m'étonne pas que dans leur pénible travail

les rédacteurs du projet aient dit qu'ils se sentaient *condamnés* à tenir au roi un pareil langage. Et moi aussi, plus occupé du soin de l'avenir que des ressentiments du passé, je sens que si j'adhérais à une telle Adresse, mon vote pèserait à jamais sur ma conscience comme une désolante condamnation. »

La discussion fut close presque immédiatement après ce mémorable discours. L'amendement de M. de Lorgeril, sur lequel la Chambre alla d'abord aux voix, ne réunit que 28 suffrages. Un amendement analogue, présenté par M. Sosthène de la Rochefoucauld, eut moins de succès encore. Les opinions dissidentes de la Chambre étaient trop fortement tranchées, pour qu'une résolution tempérée pût y obtenir quelque faveur.

Le dépouillement du scrutin sur le vote intégral de l'Adresse se fit avec calme et solennité. Les esprits étaient aussi vivement préoccupés que s'ils eussent prévu les conséquences terribles de la détermination qui allait sortir de l'urne. Cette opération, qui se prolongea jusqu'à une heure avancée de la soirée, offrit pour résultat 221 suffrages en faveur du projet, 181 contre. L'Adresse hostile au ministère fut ainsi votée à une majorité de quarante voix (1).

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, à la fin de l'ouvrage, le texte de l'Adresse des 221 et du discours du trône.

. . . .

Le moment paraît venu d'apprécier avec impartialité ce document mémorable, qui prépara l'une des plus grandes catastrophes dont l'histoire moderne ait à retracer le souvenir.

Ce fut sans doute un tort grave du cabinet d'offrir à la Chambre l'occasion de déclarer si nettement les antipathies que son avénement y avait fait naître, et de la rendre en quelque sorte solidaire des manifestations hostiles de l'opinion publique. Mais la Chambre elle-même ne déclina pas cette solidarité dangereuse; elle s'y associa en quelque sorte, en refusant hautement son concours à un ministère dont le système lui était encore inconnu. Quel aliment à l'esprit de faction qui se produisait de toutes parts sous des apparences si alarmantes ! Quel encouragement aux passions politiques qui se déchaînaient avec une violence si effrénée ! A la vérité, ce ministère avait pris pour devise : *Plus de concessions.* Loin de nous la pensée de justifier ces mots imprudents, expression absolue et dès-lors mal habile d'une résistance contraire aux conditions les plus simples du gouvernement représentatif. Cependant, on peut se demander quel avantage la monarchie avait retiré du système de concession essayé par le ministère

Martignac, et plus anciennement par le cabinet de 1820. Louis XVIII, ce prince si éminemment constitutionnel, n'avait-il pas senti, à cette dernière époque la nécessité de rompre avec le régime de condescendance dans lequel il s'était engagé, et M. de Martignac lui-même ne venait-il pas de déplorer tout récemment à la tribune les progrès rapides et incessants de l'anarchie? Cette politique défensive du ministère n'offrait donc rien de nouveau si ce n'est le soin qu'il prenait de la formuler: soin maladroit, en effet, mais qui ne pouvait, à notre avis, justifier la réprobation anticipée de la Chambre. Car enfin, pourquoi cette éclatante répulsion? Quels attentats graves aux libertés publiques, quelle trahison coupable envers la couronne ou le pays l'avaient motivée? Quel en était le prétexte ou le fondement? Les antécédents des ministres, dira-t-on. Mais qu'avaient d'inconstitutionnel les antécédents de MM. Courvoisier, de Bourmont, de Chabrol, d'Haussez, de Montbel et de Guernon-Ranville? Quant à M. de Polignac, objet principal et presque exclusif de ce manifeste, où donc était la preuve qu'il persistât en 1830 dans son éloignement momentané pour la Charte de 1814? Citait-on quelque acte, quelque parole qui permît de révoquer en doute la sincérité de ses serments? Point; tant d'hostilité ne poursuivait qu'un nom

propre. Etrange préoccupation des hommes assemblés ! Ce refus prématuré de concours, si laborieusement motivé, si solennellement déclaré, ne résiste point aujourd'hui à l'épreuve d'une logique vulgaire. Dépouillé du cortége menteur des influences politiques, réduit à une simple question de justice et de dignité, ce grand débat, d'où sortit une révolution, semble facile à résoudre. Les conseillers de la couronne se présentaient à la Chambre la Charte à la main, protestant de leur respect pour tous les droits qu'elle consacrait, et repoussant par les professions de foi les moins équivoques les ombrageuses suspicions auxquelles ils se trouvaient en butte. La Chambre n'était point en droit de mépriser leur langage et de répudier leurs serments. Ses pouvoirs consistaient à exercer sur leurs actes un contrôle sévère, à juger sans mollesse et si, l'on veut, sans indulgence, l'ensemble de leur conduite politique. Mais, flétrir les ministres eux-mêmes sans les avoir entendus, condamner, sans égard pour la prérogative royale, un système qu'ils n'avaient point encore exposé, se rendre le complaisant écho des défiances et des irritations populaires, n'était-ce pas céder à la plus déplorable prévention, et abdiquer en quelque sorte le sentiment de sa propre autorité !

L'Adresse de 1821, qu'on a souvent proposée

pour exemple, différait de celle-ci en un point essentiel. Cette Adresse, qui détermina la retraite du loyal duc de Richelieu, reposait sur un fait mal interprété, sans doute, mais sur un fait consommé, à savoir les traités intervenus entre la France et les cours étrangères. Elle s'appliquait à un ministère dont les actes étaient sous les yeux de la Chambre, et dont le système politique, manifesté par un long exercice, s'offrait naturellement à son appréciation. Ce système fut mal jugé; une influence sur laquelle notre impartialité historique ne nous permet pas le silence, celle du frère même du roi, passionna la décision de la Chambre. Mais cette fois, du moins, la Chambre n'excéda point les limites que la raison, les convenances, les principes sur la prérogative royale, assignaient à son action. On sait, du reste, combien Louis XVIII fut blessé de cette entreprise. Les paroles qu'il adressa alors à son frère ont un sens prophétique que la suite n'a que trop justifié: « Vous avez cru faire merveille, lui dit-il, en soulevant la Chambre contre le roi. C'est un précédent que vous venez d'établir, et aux conséquences duquel vous ne pourrez vous soustraire. »

L'Adresse des 221 excita dans les deux camps des sentiments bien opposés. Les libéraux virent

avec joie dans son adoption le présage assuré de la retraite du ministère, et un premier encouragement à ce système qui tendait à rendre la Chambre maîtresse absolue, par voie d'élimination, des choix du trône. Ceux qui appartenaient à la nuance la plus prononcée de ce parti, s'en applaudirent secrètement, comme d'un embarras grave et presque insurmontable pour la couronne. Les partisans de la prérogative royale en témoignèrent une consternation profonde. Charles X eut peine à retenir les marques de mécontentement qu'elle lui arracha. Les termes respectueux dans lesquels l'Adresse était conçue, ne lui firent aucune illusion sur le sens perfide qu'il croyait y découvrir : « On voit bien, dit-il, que ce n'est pas une question de ministres, mais une question de monarchie. » Il fut délibéré en conseil sur le parti à prendre en ces graves conjonctures. Le roi déclara d'abord qu'il ne se soumettrait jamais, par le renvoi de ses ministres, aux prétentions de la Chambre, lesquelles ne tendaient à rien moins, dit-il, « qu'à confondre tous les pouvoirs et à réduire la couronnne au dernier degré d'avilissement. » Ce langage ayant préparé les voies à une discussion libre et énergique, M. de Montbel ouvrit le premier l'avis de dissoudre une Chambre où, de l'aveu de M. Royer-Collard, le ministère ne pouvait se for-

mer qu'une majorité accidentelle. Cet avis, adopté par les autres membres du conseil, fut combattu avec vigueur par MM. de Chabrol et Courvoisier, et par M. de Guernon-Ranville, qui fit remarquer que le pouvoir royal, en tentant l'épreuve de la session, conserverait son indépendance au milieu des luttes prêtes à s'établir entre la Chambre et le ministère, tandis que, en se prononçant formellement en faveur de ses conseillers par une dissolution, la couronne descendrait elle-même dans la lice, et rendrait les colléges électoraux juges suprêmes de cette lutte d'un nouveau caractère. Décomposant la majorité qui avait voté l'Adresse, M. de Ranville démontra qu'il s'y rencontrait un grand nombre d'amis de l'ancien ministère et de membres de la défection : deux fractions qu'on ne pouvait raisonnablement accuser de conspirer contre la monarchie, et dont l'inertie, à défaut de concours, faciliterait au gouvernement le passage d'une session à la suite de laquelle on aviserait aux moyens de surmonter les embarras de la crise actuelle. Par ce moyen, la prérogative royale était maintenue, la couronne n'épuisait point tout d'abord son action constitutionnelle, et le gouvernement évitait des élections dont il était difficile d'apprécier les conséquences dans l'état actuel d'irritation des esprits, et en présence des décla-

mations effrénées d'une presse qui avait éteint en France tout respect pour la dignité royale, tout amour pour la personne même du souverain. Ces paroles, dont la liberté un peu austère ne déplut point au roi, furent malheureusement impuissantes. La dissolution de la Chambre fut arrêtée, mais on convint que cette résolution ne serait publiée qu'après avoir pris les mesures nécessaires pour préparer les élections futures, et qu'on se bornerait, pour le moment, à proroger les Chambres au 3 septembre prochain.

Le conseil délibéra ensuite si le roi recevrait l'Adresse ou s'il suivrait l'exemple de Louis XVIII, qui avait refusé d'entendre la lecture de celle de 1821. Le premier de ces partis ayant prévalu, les ministres concertèrent la réponse que le monarque devrait y faire (1), et la grande députation de la Chambre fut introduite le 18 mars, dans la salle du Trône. M. Royer-Collard lut ce manifeste d'une voix grave, mais visiblement émue. Charles X répondit avec une dignité à peine altérée par la solennité de la circonstance : « J'ai entendu l'Adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des députés. J'avais droit de compter sur le concours des deux Cham-

(1) Cette réponse fut rédigée par M. de Guernon-Ranville, sauf un léger changement de Charles X.

bres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session ; ces résolutions sont immuables : l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

On s'accorde à dire que Charles X parut dans cette audience avec beaucoup de grâce et de majesté. Aussi M. Royer-Collard ne put s'empêcher de s'écrier en sortant : « Je ne savais pas encore tout ce qu'il y avait de force et de prestige dans les paroles d'un roi ! »

La proclamation royale contenant prorogation des Chambres, fut portée le lendemain à la Chambre élective par le ministre de l'intérieur. L'assemblée se sépara dans une vive agitation ; aux cris de *Vive le roi !* poussés par le côté droit, se mêlèrent ceux de *Vive la Charte ! Vive la Constitution !* La même décision fut accueillie avec plus de calme par la Chambre des pairs, qui, à peine engagée dans cette mémorable lutte, ne se sentait que faiblement atteinte par la mesure extraordinaire qui suspendait momentanément les hostilités.

CHAPITRE TROISIÈME.

Rapport confidentiel de M. de Polignac au roi sur la situation de la France. — Rapport sur la situation financière de la Restauration, publié par M. de Chabrol. — Dissolution de la Chambre des députés. — Retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier. — Entrée de MM. de Peyronnet, Chantelauze et Capelle au ministère. — Incendies dans le nord-ouest de la France.

L'effet de ce contact de quelques jours entre le gouvernement et les Chambres, fut de faire sortir le cabinet de son inaction politique, et de donner un nouveau cours aux théories de coups-d'état et de pouvoir constituant, dont la prédication avait marqué les premières phases de son avénement. Il fit désavouer avec éclat ces doctrines, dont le développement contrariait les idées modérées qui dominaient encore dans le conseil. Tout porte à croire à la parfaite sincérité de ces désaveux. L'idée de suspendre, par ordonnance, les garanties consacrées par la Charte, n'avait, à cette époque, acquis aucune consistance réelle; elle n'avait été encore agitée que comme une résolution extrême, dont il ne fau-

drait user que lorsque toutes les ressources constitutionnelles auraient été épuisées. Les événements mêmes de juillet ont doté, à cet égard, l'histoire d'un document essentiel (1) qui, en faisant connaître le véritable esprit des ordonnances de 1830, sera, aux yeux de l'équitable postérité, la meilleure apologie des derniers ministres de Charles X. Nous voulons parler du Rapport confidentiel présenté par M. de Polignac au roi, peu de jours après la prorogation des Chambres, sur la situation intérieure et extérieure de la France. Ce Rapport, qui paraît avoir été sollicité par Charles X lui-même, mais qui ne fut point soumis au conseil, offre l'expression

(1) Ce document se compose du Rapport proprement dit, dont nous offrons l'analyse dans le texte ci-dessus, et d'une Note écrite de la main de M. de Polignac, Note évidemment antérieure au Rapport, et qui contient l'indication des points principaux sur lesquels il devait porter. En tête de cette Note, on lit ce qui suit, toujours de la main du prince de Polignac : « Ces institutions sont gravées dans les cœurs de tous les Français amis de l'ordre et de la paix publique, et de toutes les personnes dévouées à la monarchie, quelque soit (*sic*) leur rang et leur position sociale ; elles ne sont pas envisagées comme un pacte humiliant fait entre la couronne et la Révolution, mais comme l'expression d'un besoin senti d'une part par le souverain, et de l'autre par la France. Aucun pouvoir ne pourrait arracher ce sentiment de conviction du cœur des Français ; il y a déjà jeté des ra-

secrète et par conséquent sincère des sentimens et des vues politiques du chef de ce cabinet, si généralement impopulaire.

Le président du conseil ne dissimule point l'agitation qui, au milieu des circonstances les plus prospères, se propage dans les esprits, mais il regarde l'immense majorité de la nation comme absolument étrangère à cette agitation. Cette idée est développée dans un esprit parfaitement constitu-

cines tellement profondes que si, par force majeure, un événement quelconque imposait l'obligation de dévier de nos institutions actuelles, cette déviation ne serait (ici le ministre rectifie), cette déviation *momentanée ne pourrait être* accueillie favorablement que si elle contribuait à assurer les bases de notre système actuel de gouvernement..... (ici le ministre corrige encore), à assurer *plus immuablement encore* les bases sur lesquelles est fondé le système actuel de notre gouvernement. »

La Note fut saisie au ministère des affaires étrangères pendant les événements de juillet, et le Rapport fut trouvé au Château des Tuileries, lors de son occupation par le peuple. Il est probable que sans ces événements, l'un et l'autre seraient demeurés éternellement ignorés du public. Il nous en coûte d'ajouter que le Rapport du 14 avril a été indignement tronqué par M. Rozet, dans la publication qu'il en a faite à la suite de sa *Chronique de* 1830, ouvrage si plein d'ailleurs de mérite et d'intérêt. (Voyez aux *Documents justificatifs*, pièce E, le texte complet de ce Rapport.)

tionnel. « A Paris, de même que dans tout le royaume, dit-il, les masses s'occupent uniquement de leurs intérêts matériels ; et comme tous les intérêts trouvent une garantie complète dans les institutions octroyées par la couronne, on en jouit en paix. Le renversement de l'ordre de choses établi par la Restauration, consolidé par le gouvernement royal, bouleverserait toutes les existences. Nos lois offrent une carrière dans laquelle l'activité française peut s'exercer sans danger et même avec profit pour la chose publique. Les Français éprouvent d'un côté un vif attachement pour l'égalité devant la loi, de l'autre, une soif véritable de distinction. Nos institutions concilient d'une manière très habile ce double sentiment et lui donnent une satisfaction complète. Les hommes les plus influents par leur rang ou leur fortune attachent un juste prix à la participation que leur qualité de pair ou de député leur donne à l'autorité législative ; les propriétaires d'un ordre inférieur trouvent dans l'exercice de moindres prérogatives un contentement d'autant plus vif qu'il ne leur est point interdit d'aspirer à une plus haute existence. La sécurité assurée à la vie privée, la protection offerte à toutes les industries, remplissent les voeux du peuple. *En un mot, ce n'est que dans nos institutions actuelles que l'on trouve le bien, ce n'est que d'elles*

qu'on attend le mieux. » En signalant la licence de la presse périodique et le mauvais esprit d'une partie du corps électoral comme les deux causes principales de l'agitation des esprits, le ministre rappelle les intentions coupables que les feuilles publiques prêtent au conseil *qui les repousse*, dit-il, avec *indignation.* Aucune acte de l'autorité n'a prêté au moindre reproche d'inconstitutionnalité; il suffit à cet égard du témoignage même d'une opposition vigilante et toujours partiale, qui, depuis huit mois, n'a pas trouvé une seule occasion de relever la violation d'une loi: toutes sont exécutées non seulement littéralement d'après leur texte, mais loyalement, d'après leur esprit. Les principaux chefs de l'opposition, ajoute-t-il, s'intitulent les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, et leur haine pour la maison de France est écrite en caractères de sang, et les sentiments d'hostilité qu'ils conservent contre cette auguste famille percent à travers tous leurs efforts pour la dissimuler, et ces institutions pour lesquelles ils affectent un zèle hypocrite, ont été une à une le but de leurs proscriptions. Il n'est pas une loi sage et vraiment libérale qui n'ait été, pendant la Révolution ou les Cent-Jours, violée par le parti que l'opposition continue maintenant. Il n'est pas une garantie qui n'ait été détruite par les révolutionnaires avant d'être consacrée par les Bourbons. Les

prisons d'état, vides sous Louis XVI, fermées par Louis XVIII, regorgeaient de prisonniers pendant l'espace qui a séparé ces règnes. La confiscation, tombée en désuétude sous le gouvernement indulgent de nos derniers rois, formellement abolie par la Charte, est la première loi établie par Bonaparte en 1815. Enfin, un parti qui n'a pu soutenir sa domination pendant vingt ans que par l'introduction violente de cinq systèmes distincts de gouvernement, appuyés chacun de listes de proscriptions, de jugements par commission, et souvent de massacres populaires, ce parti ne cesse d'attribuer le projet de coups-d'état au gouvernement royal, que pendant seize ans les plus odieuses provocations et quelquefois les difficultés les plus réelles n'ont pu décider à sortir dans une seule occasion des limites de la plus stricte légalité, lors même qu'elles n'étaient gardées que par sa loyauté, aussi bien qu'elles n'avaient été posées que par sa prudente modération. » Cependant M. de Polignac insinue que des circonstances *encore imprévues* pourraient nécessiter *une déviation quelconque de nos institutions ;* mais il ajoute que « cette déviation, *fut-elle légère et ne pouvant être que momentanée*, ne serait favorablement accueillie qu'autant qu'il deviendrait évident pour la conscience publique, qu'elle assurerait d'une manière immuable pour l'avenir les

bases sur lesquelles repose le système actuel de notre gouvernement. On ne se soumettrait à leur *suspension passagère* que dans l'espoir d'en assurer la jouissance à la postérité la plus reculée. »

Le tableau que trace M. de Polignac de la situation extérieure de la France mérite d'être littéralement reproduit : « La France, dit-il, recueille le fruit de la politique sage et désintéressée de ses souverains. Respectée par tous les États, elle n'en voit aucun disposé à intervenir, même d'une manière détournée, dans les affaires intérieures du royaume. Partout la France tend la main à l'infortune, et si la générosité du roi consent quelquefois à oublier que les malheurs qu'il secourt ont été mérités, la réprobation formelle de toute tentative révolutionnaire empêche les mécontents du dehors de se prévaloir de l'appui moral de la France pour inquiéter leur propre gouvernement. Nous n'avons demandé nulle part d'avantages matériels, de priviléges exclusifs; mais la reconnaissance des peuples et des gouvernements est venue nous chercher. L'Espagne nous doit la fin de ses guerres civiles, et les pas qu'elle commence à faire vers une meilleure situation. La Grèce doit au roi son existence, et lui devra plus qu'à tout autre souverain les garanties sur lesquelles reposera son avenir. Nos rapports avec la Russie et la Prusse soi

les bases d'une parfaite cordialité. Si nous ne trouvons pas dans l'Autriche et l'Angleterre autant de bonne volonté et de disposition à se réjouir de notre prospérité, nous n'avons du moins aucun motif d'en craindre une opposition quelconque à nos plans. Les Etats inférieurs de l'Allemagne sont portés à se rapprocher le plus possible de la France, et à s'en rapporter à son arbitrage dans leurs discussions intérieures. Dans l'Orient, nous maintenons nos anciens priviléges, nous exerçons notre patronage sur les populations catholiques, et nous conservons par là une influence considérable sur toutes les parties de l'Empire ottoman. Le pacha d'Égypte, le prince le plus éclairé et l'un des chefs les plus puissants de l'Orient, nous témoigne autant de déférence que le lui permet sa position comme musulman et comme vassal de la Porte. En Amérique, notre position est aussi satisfaisante que les révolutions fréquentes de cette région pouvaient permettre de l'établir. Nous avons agi, à l'égard des nouveaux États, avec une mesure et une dignité qui ont préservé nos capitalistes de fausses spéculations, fait concevoir aux Américains un vif désir d'obtenir un jour notre appui, et enfin laissé intacts les principes de légitimité dont il appartient au chef de la maison de Bourbon de se montrer le principal défenseur. »

M. de Polignac présente ensuite un aperçu des lois que le gouvernement a en vue pour diminuer la centralisation (1), pour ouvrir de nouveaux débouchés aux capitaux inactifs et pour affecter annuellement sans aucune charge nouvelle, deux cents millions à la réparation des routes, places de guerre, arsenaux de la marine, etc., enfin pour mettre l'instruction publique en harmonie avec les principes de liberté politique et civile admis dans nos institutions, plans contrariés par une opposition « qui s'est condamnée elle-même en refusant d'entrer en discussion sur aucun des points qui auraient pu être en litige. C'est à cette opposition seule, continue-t-il, que le pays doit attribuer le retard apporté à l'exécution des intentions bienveillantes du souverain. Privé de la possibilité de réaliser des améliorations en présence des Chambres, le ministère ne peut que persévérer dans les voies légales dont il ne s'est pas écarté un seul instant, et laisser à la raison publique le soin de prononcer entre une conduite irréprochable et des imputations purement gratuites. »

(1) Le prince de Polignac avait prescrit à ses agents diplomatiques à l'extérieur de recueillir, à cet effet, des notions sur les institutions municipales des États près desquels ils résidaient.

Le ministre examine, en terminant, quels remèdes efficaces le gouvernement du roi est en mesure d'apporter aux deux causes d'agitation qu'il a signalées. La licence de la presse ne peut être réprimée que par les tribunaux. Quant à ces associations permanentes, désignées sous le nom de *comités directeurs,* leur action, bien que pernicieuse à la tranquillité publique, ne saurait être atteinte par les lois, puisqu'elle se borne à faciliter l'admission sur les listes électorales de tout électeur présumé hostile au gouvernement, et à circonvenir ceux dont le vote est suspect. Il n'est pas possible de remédier sans le secours des Chambres à ce double abus. « Le gouvernement du roi, conclut-t-il, ne peut donc que s'efforcer d'éloigner toute cause légitime de mécontentement pour le présent et de crainte pour l'avenir; de faire en un mot que l'agitation excitée et entretenue par la presse et les comités soit sans aucun fondement réel. »

En méditant ce Rapport si franchement constitutionnel, où la pensée d'un religieux respect pour la loi s'allie si bien au sentiment de la dignité nationale, à une sollicitude éclairée pour les vrais intérêts de la France, où la cause d'un gouvernement loyal et bien intentionné est séparée avec un soin si judicieux de celle d'une opposition injuste et mal-

veillante (1), on ne peut se défendre d'un regret : c'est que le gouvernement de la Restauration, au lieu de défier ses ennemis par des mesures agressives et violentes, n'ait pas préféré attendre leurs provocations dans la position avantageuse que lui avaient faite l'incontestable pureté de ses vues, la justice de sa cause, et l'excès déraisonnable des prétentions parlementaires. Nous aurons occasion de revenir sur ce document important, en observant par quelles illusions dangereuses, par quelles préoccupations, funestes la Restauration fut conduite à hasarder le coup-d'état qui précipita son renversement.

(1) On peut s'étonner qu'il n'ait été fait aucun usage de ce Rapport si éminemment justificatif, lors du procès des ministres devant la cour des pairs. M. de Polignac, lui seul, y a fait une assez faible allusion dans un de ses interrogatoires. Je crois avoir découvert la raison de ce silence dans l'aveu qui s'y trouve implicitement consigné, que les ordonnances projetées étaient une excursion hors des limites rigoureuses de la Charte constitutionnelle. Cette considération ne m'eût pas retenu, car les conséquences que l'accusation pouvait tirer de cet aveu sont, à mon avis, plus que balancées par cette déclaration qui s'y lit également, que les mesures extraordinaires auxquelles le gouvernement se disposait à recourir éventuellement, ne devaient avoir qu'un effet purement temporaire.

Un royaume voisin, l'Espagne, fut témoin, vers cette époque, d'une révolution essentielle dans son droit public. Pressé, selon toute apparence, par les obsessions de sa jeune épouse, Ferdinand VII, par un pragmatique du 29 mars, abolit la loi salique établie dans cette contrée lors de l'avénement de Philippe V, par un décret du 10 septembre 1713, auquel les membres du conseil de Castille avaient adhéré par un avis individuel, après l'avoir repoussé collectivement. Cette abolition avait été déjà prononcée en 1789, par un décret du roi Charles IV, approuvé par les Cortès, mais qui, par suite de diverses circonstances, était demeuré sans promulgation. Le duc d'Orléans pressa vivement Charles X de protester contre cette résolution de Ferdinand, en sa qualité de chef de la maison de Bourbon. Cette affaire fut portée au conseil des ministres qui pensa que les deux couronnes ne pouvant jamais être réunies sur la même tête, il n'y avait point lieu à protester au nom de la branche régnante en France, et qu'il suffisait que le roi adressât au monarque espagnol des observations à ce sujet. Cette décision, à laquelle les événements postérieurs ont donné une grande importance, fut motivée au fond sur ce que la préexistence de la loi salique en Espagne, n'était pas un fait tellement notoire qu'il ne pût y avoir lieu à controverse sur ce point.

M. de Villèle était arrivé à Paris le 23 mars, peu de jours après l'ordonnance de prorogation. Le ministère paraissait divisé sur les mesures à prendre dans les graves circonstances où l'on se trouvait; l'instant avait semblé favorable à l'ancien conseiller de Louis XVIII, pour se rapprocher du pouvoir. Plusieurs députés influents du centre gauche avaient fait proposer au roi d'appuyer son retour au ministère, moyennant quelques légères concessions. Cette combinaison si favorable et presque inespérée après la levée de boucliers des 221, fut repoussée par Charles X, qui déclara qu'il n'y voyait qu'une *intrigue* de M. de Villèle, et qu'*il voulait en finir.* Il accueillit avec peu d'empressement cet ancien ministre, et affecta de l'entretenir d'intérêts étrangers à la politique. M. de Villèle repartit sans avoir rien conclu.

Le vote de l'Adresse avait excité une vive sensation parmi la population libérale des départements. Une médaille fut frappée en l'honneur des 221 députés qui y avaient concouru, et partout des banquets leur furent offerts. A Paris, six cents électeurs environ se réunirent pour fêter les députés de la Seine. M. Odilon Barrot, vice-président, qui devait bientôt prendre une part si active à la catastrophe de la monarchie, prononça un discours dans lequel

il les remercia de ce qu'ils avaient fait pour les libertés publiques, et leur déclara que « si l'on venait à braver la sainteté des lois, le courage des citoyens ne leur manquerait pas. »

L'effervescence des esprits se trahit par d'autres symptômes que l'histoire ne saurait négliger. Des jeunes gens, appartenant à l'opinion libérale, annoncèrent l'intention de célébrer, par une espèce d'ovation publique, le retour à Angers de deux des 221, MM. Guilhem et d'Andigné de la Blanchaye. D'autres jeunes gens, attachés au parti royaliste, avaient résolu de se porter sur leur passage et de manifester leur improbation avec éclat. Le préfet, voulant éviter une lutte qui aurait pu devenir sanglante, fit occuper par des troupes les lieux où devait passer le cortége. L'escorte des deux députés parlementa violemment avec ces troupes, et ce ne fut pas sans de vives discussions ni sans quelques désordres que le cortége consentit à se séparer. MM. Guilhem et de la Blanchaye arrivèrent secrètement et sans bruit à leur domicile. L'un et l'autre furent réélus peu de temps après.

Quelques destitutions marquèrent cet interrègne législatif. M. Calmon, député du Lot, l'un des 221, fut remplacé dans ses fonctions de directeur-général des domaines par M. de Suleau, préfet de la Moselle, royaliste exalté, mais d'une capacité reconnue. Trois

autres conseillers d'État, MM. d'Argout, Allent et Cormenin, également menacés, ne durent qu'à leur mérite personnel leur maintien en fonctions. Six préfets, MM. de Beaumont, de Lézardière, Feutrier, de Riccé, d'Arros et Fumeron-d'Ardeuil, appartenant pour la plupart au parti de la défection, furent révoqués ou mis à la retraite. L'élection de M. de Guernon-Ranville, à Angers, en remplacement de M. de la Bourdonnaye, et divers arrêts judiciaires qui frappèrent de peines plus ou moins rigoureuses les organes les plus exaltés de l'opinion libérale, parurent rendre à l'administration une consistance momentanée.

M. de Chabrol, ministre des finances, mit au jour, à la même époque, un document d'une grande importance : c'était un Rapport au roi sur la situation des finances du royaume, et en quelque sorte une histoire financière de la France, depuis 1818 jusqu'à 1830. Cette publication, dont le but politique était évidemment de calmer les esprits par le tableau de la prospérité matérielle dont la France était redevable à la Restauration, se résumait dans les résultats suivants :

Le capital des différentes parties de la dette publique, inscrit au 1er janvier 1830, était au pair de 3 milliards 949 millions 553,337 fr., et les

arrérages annuels s'élevaient à 170 millions 328,203 fr.

Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement figuraient à la même époque pour 755 millions 338,706 fr. de capital, et 37 millions 503,204 fr. d'intérêts.

Les fonds affectés annuellement à la dotation de la caisse d'amortissement avaient été portés à 79 millions 168,844 fr.

La dette viagère n'était plus que de 7 millions 271,914 fr.

Les pensions inscrites sur les livres du trésor montaient, au 1er janvier 1830, à 56 millions 984,196 fr.

Les intérêts des capitaux de cautionnements s'élevaient annuellement à la somme de 9 millions.

Les charges annuelles de la dette inscrite étaient donc de 322 millions 752,569 fr.

Les dépenses publiques pour 1831 devaient s'élever à la somme de 983 millions 185,597 fr., et les recettes, estimées d'après les recouvrements du dernier exercice, à celle de 986 millions 201,158 fr. C'était donc, pour le trésor public, un excédant disponible de 3 millions 15,661 fr. (1).

(1) Voyez, comme suite à ce Rapport, le discours pro-

« Le tableau que je viens de mettre sous les yeux de V. M., disait le ministre en terminant ce Rapport, ne présente que des résultats satisfaisants pour le passé et plus favorables encore pour l'avenir. Jamais aucun peuple n'a recueilli des avantages plus précieux et plus prompts que ceux dont la France a commencé à jouir depuis le retour de ses souverains légitimes; jamais aucune nation n'a été appelée à de plus belles destinées que celles que prépare encore la sollicitude royale à la reconnaissance publique. Tous les efforts se réuniront désormais à ceux du souverain pour conserver les bienfaits d'un gouvernement qui a fondé la prospérité financière de la France, et qui doit satisfaire chaque jour davantage à ses nouveaux besoins et à ses plus chères espérances. »

Parmi les autres actes qui se rapportent à cette période, et qu'on peut considérer comme les derniers bienfaits du gouvernement de la Restauration, il convient de mentionner, dans le département de la guerre, la création du comité consultatif et permanent pour l'administration de la guerre, et des comités spéciaux et consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie;

noncé à la Chambre des pairs, le 17 janvier 1833, par M. Roy, aux *Documents justificatifs*, pièce F.

Dans celui de la marine, l'ordonnance du 28 mars, qui organisait le corps royal du génie maritime;

A l'intérieur, celle du 27 janvier, qui affectait les magnifiques bâtiments du quai d'Orsay à l'exposition des produits de l'industrie;

Au ministère de l'instruction publique, l'ordonnance du 14 février, qui assurait libéralement la diffusion de l'instruction primaire dans toutes les communes de France, et pourvoyait au sort des instituteurs obligés à la retraite, et celle du 1er avril, qui instituait des pensions au profit des veuves des membres de l'Université, mariés depuis cinq ans au moins, à l'époque de leur décès (1);

Enfin, au ministère des finances, l'ordonnance royale du 30 décembre qui apportait des améliorations essentielles dans le service des postes et des douanes.

La plupart de ces ordonnances furent précédées de rapports généralement bien faits, et remplis des vues les plus judicieuses et les plus paternelles.

(1) Un des premiers actes de l'administration de M. de Guernon-Ranville avait été d'ouvrir un concours, et d'offrir un prix de dix mille francs au meilleur ouvrage élémentaire applicable à l'instruction primaire. Son programme s'exprimait ainsi : « Un ouvrage de ce genre doit contenir des notions exactes et tout à la fois élémentaires sur les actes et les sciences qui se rattachent aux premiers besoins de la vie;

Ces publications, malgré leur importance, n'excitèrent qu'un faible intérêt au milieu de l'agitation universelle des esprits. La préoccupation publique était ailleurs.

Une démonstration peu conforme à l'esprit général du siècle, vint à cette époque fournir de nouveaux aliments à la malveillance. Paris étonné vit opérer avec un grand appareil la translation des reliques de saint Vincent-de-Paul, que l'archevêque, M. de Quélen, fit porter processionnellement de la cathédrale à la chapelle des Lazaristes. Ces reliques avaient été enfermées dans une châsse d'argent massif, du poids de 250 kilogrammes, que portaient des forts de la halle. Cette cérémonie fut d'ailleurs fort imposante. Trois ou quatre mille prêtres ou lévites, de nombreuses confréries d'hommes des différentes paroisses de Paris, chantant des cantiques et précédés de leurs bannières, les religieux

en même temps de sages préceptes, et plus encore des exemples capables de développer les sentiments naturels de bienveillance et de toutes les affections généreuses, des traits d'histoire, et surtout de l'Histoire Sainte et de l'Histoire nationale ; en un mot, tout ce qui peut éclairer les intelligences et fortifier le sentiment du devoir, tout ce qui peut inspirer l'amour de Dieu et des hommes, le dévoûment à l'auguste famille dont les destinées sont inséparablement unies à celles de la France, l'attachement au pays et à ses institutions. »

lazaristes, les divers séminaires, les sœurs de saint Vincent, les sœurs de la Charité, les curés de Paris, le chapitre de St-Denis, douze à quinze prélats, ayant l'archevêque de Paris à leur tête, formaient cette procession à laquelle s'étaient joints un grand nombre de dignitaires et de fonctionnaires publics de tous ordres, et qu'escortaient les troupes de la garde royale et de la garnison. Les quais et les rues destinés au passage de la procession étaient décorés avec élégance. Les reliques, déposées à la chapelle des Missions, y furent offertes plusieurs jours à la piété des fidèles. On frappa une médaille pour perpétuer le souvenir de cette solennité que la presse périodique ne manqua pas de présenter, et non sans succès, comme une satisfaction accordée aux idées théocratiques sur l'apathie ou la résistance de la population.

Ce fut dans ces circonstances orageuses que le parti de dissoudre la Chambre des députés fut décidément adopté le 21 avril, dans le conseil. On arrêta que cette dissolution aurait lieu le 16 mai, au retour du Dauphin, alors à Toulon, et que les colléges électoraux seraient convoqués sur la fin de juin. Cette mesure, qui avait, comme on l'a vu, excité une vive opposition dans le cabinet, était à la fois impolitique et dangereuse. Ajoutons que,

dans l'état actuel des choses, rien ne la motivait suffisamment. La majorité de l'opposition libérale, en effet, n'avait point excédé quarante voix dans les sessions de 1828 et 1829. Cinq ans d'existence restaient encore à la législature actuelle, constituée en 1827. On devait calculer que pendant ce laps de temps un certain nombre de vacances se déclareraient dans la Chambre, et l'on sait que le gouvernement exerçait beaucoup plus d'influence sur ces élections partielles que sur des élections générales. De plus, quarante députés du côté droit, environ, n'assistaient point aux séances de la Chambre. En s'assurant de leur exactitude, on arrivait à balancer la majorité opposante. Il est fort douteux, d'ailleurs, que cette majorité eût persisté dans son éloignement pour le ministère. Le lendemain même du vote de l'Adresse, trente-sept des députés qui l'avaient approuvée étaient venus, dit-on, offrir à M. de Polignac le concours de leurs suffrages. Un grand nombre d'autres membres de l'opposition, satisfaits de l'énergie dont on avait fait preuve, voulaient qu'on s'en tînt à ces premières démonstrations, et qu'on attendît désormais les actes du cabinet. Enfin, et il est essentiel de le répéter, la Chambre des 221 n'était point hostile au trône; elle ne renfermait qu'un très petit nombre d'éléments révolutionnaires; son seul tort, aux

yeux de l'histoire, fut dans une opinion exagérée de ses prérogatives. Par le vote de l'Adresse, elle s'était créé une position éminemment vicieuse, forcée qu'elle eût été de rejeter en haine du ministère les lois sages et populaires qui lui seraient présentées, ou de les accepter à sa confusion et après avoir solennellement déclaré son refus de concours. Le ministère ne sut point user de ses avantages; il n'écouta que l'antipathie que cette assemblée lui avait inspirée.

Dans l'opinion des esprits politiques, une mesure aussi grave que celle de la dissolution de la Chambre, réclamait du moins un contre-poids essentiel, à savoir le renvoi du ministère à l'occasion duquel elle était prononcée, et la formation d'un cabinet plus sympathique aux sentiments du pays. Tout porte à croire que cet impartial appel du trône à la nation, fait avec dignité, en présence d'un acte éclatant de sa prérogative, n'eût pas été sans influence sur la France électorale, et qu'une Chambre moins exclusivement pénétrée de son omnipotence fut sortie de cette épreuve, dépouillée, par l'espèce de neutralité de la couronne, de son principal élément d'irritation et d'hostilité.

Mais, la dissolution du ministère du 8 août ne pouvait être un accident isolé dans la politique du

gouvernement royal. Cette détermination n'était qu'un insuffisant palliatif, un simple attermoiement incapable de produire par lui-même aucun effet durable, sans un changement de système pour lequel tout semblait mûr alors, les esprits, les temps et les mœurs publiques, et qui, exécuté avec la prudence et le discernement convenables, eût infailliblement préservé le trône des Bourbons des atteintes qui menaçaient sa stabilité. Quelques développements sont ici nécessaires; nous les exposerons avec franchise.

Dans un mémoire secret présenté à Charles X par M. de Martignac, peu de temps avant la chute du cabinet dont il faisait partie, ce ministre disait au roi : « Sire, sauvez les principes, et accordez au parti libéral autant d'hommes qu'il en voudra. » Ces paroles expriment fidèlement la nature toute personnelle du problème à l'existence duquel étaient sensiblement liées toutes les difficultés de la situation.

A part un petit nombre d'esprits solitaires placés en deçà ou au-delà du mouvement général des idées, les grandes questions constitutionnelles n'engendraient plus de contradictions sérieuses. *Ce qui nous divise est peu de chose*, écrivait en 1820, sur la tombe à peine refermée du duc de Berri, l'illustre auteur de la *Monarchie selon la Charte*. Ce

conciliant axiôme était plus vrai encore quelques années plus tard. Soit conviction, soit lassitude, la nécessité du maintien de la Charte de Louis XVIII était généralement reconnue, et si l'on disputait encore sur l'étendue des conséquences attachées à l'observation de ce pacte fondamental, ces débats n'offraient plus rien d'assez vital ni d'assez substantiel, pour ébranler la paix publique ou la sécurité du gouvernement. On a vu par le document que nous avons analysé plus haut, combien cette opinion s'était profondément établie dans les régions réputées jusqu'alors les plus inaccessibles à son influence. Nous croyons être en mesure d'affirmer que cette disposition était personnelle au roi lui-même : « Messieurs, disait-il habituellement à ses ministres, faites du pouvoir, mais ne me proposez pas de sortir de la Charte ; c'est une nécessité, il faut s'en faire un moyen. » D'un autre côté, l'absence de toute addition importante aux immunités populaires consacrées par elle, lors de l'avénement au pouvoir des chefs du parti libéral, témoigne que leur langage était sincère, lorsqu'ils déclaraient ne rien vouloir au-delà des garanties qui y étaient exprimées.

Mais à quels hommes devait appartenir la mise en pratique de ces théories, dont la sagesse avait eu le privilége de rallier en peu d'années les esprits les

plus divergents? Dans quels rangs la couronne devait-elle choisir de préférence ses conseillers et ses auxiliaires? Ici, la lutte des ambitions personnelles se compliquait de part et d'autre d'un sentiment incurable d'irritation et de méfiance. D'un côté, reproche de répulsion secrète pour la dynastie régnante; de l'autre, avec moins de fondement peut-être, accusation d'un invincible éloignement pour les institutions constitutionnelles, telles étaient les incriminations réciproques des partis. Le tort de la couronne fut de se croire contrainte à prendre une position absolue dans ce conflit d'inculpations exagérées; il consista surtout à confondre dans son éloignement la faction révolutionnaire proprement dite, et le parti bourgeois, le parti des communes, le tiers-état de l'ancienne France, pour lequel le maintien de la dynastie était moins, il faut bien le reconnaître, une question de principes, qu'une question de prééminence et de vanité. Ce parti, dont la qualification seule révèle l'importance, et que représentait assez fidèlement le centre gauche de la Chambre élective, marchait par la force des choses à la direction des affaires : les élections, la presse, le mouvement des esprits l'y portaient inévitablement. Une telle progression ne pouvait être méconnue ou contrariée sans péril. En présence d'une noblesse déshéritée de ses anciens

priviléges, en présence de croyances affaiblies, d'institutions caduques, c'est dans les rangs du tiers-état, classe laborieuse et éclairée, mêlée au mouvement de tous les intérêts positifs d'un siècle éminemment positif, que résidait la véritable supériorité de la France. C'est cette classe nombreuse et influente dont il fallait ouvertement conquérir les sympathies, en lui faisant une large part dans l'administration publique. Où donc était, après tout, l'inconvénient d'appeler au partage du pouvoir des hommes étroitement liés par leur position personnelle au maintien de l'ordre établi? Confier aux chefs du centre gauche la défense des prérogatives royales, c'était, comme on l'a vu depuis, le moyen le plus efficace de les intéresser à leur conservation, et d'affranchir la couronne du danger de ces exigences de concessions toujours renaissantes, toujours proportionnées à l'impopularité des agents du pouvoir. Quelle apparence que ces hommes eussent préféré les chances périlleuses d'une révolution à l'exercice légitime d'une autorité conquise sans secousse, par les voies parlementaires, au sein d'un ordre de choses consacré par l'assentiment de l'Europe, et par celui de l'immense majorité du pays! En cherchant sa force dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, la monarchie de Charles X se plaçait sous la protection de ce dilemme dont les

deux termes lui étaient également favorables : ou, forte de l'appui de la classe moyenne, elle eût terrassé le parti révolutionnaire; ou trahie, contre toute apparence, par ses propres conseillers, elle se fût défendue avec cet avantage qu'une agression déloyale et le sentiment incontestable de son droit procurent toujours au parti contre lequel elle est dirigée. Qui peut douter de la sympathie universelle que sa cause eût alors excitée, et des ressources puissantes qu'elle aurait puisées dans ces manifestations? Rien de plus fort, en thèse générale, qu'un gouvernement qui se défend contre les attaques des factions; rien de plus puissant, surtout en France, que le bon droit secondé par le courage.

On objectera l'issue funeste qu'une telle politique avait eue pour l'infortuné Louis XVI. Mais, au temps des Roland et des Clavière, le peuple français n'avait point encore fait l'expérience d'une révolution, la propriété n'était pas divisée à l'infini, le crédit public n'offrait point cette extension puissante qui intéresse un si grand nombre de citoyens au maintien du gouvernement établi, l'armée manquait de discipline et de fidélité. Toutes ces garanties d'ordre et de stabilité existaient pour le trône de Charles X.

Trop dépourvu des leçons de l'histoire et de cette expérience personnelle qui ne s'acquiert qu'au prix

de l'observation, le timide et imprévoyant monarque méconnut en ces circonstances difficiles la puissance des ressorts constitutionnels. Il négligea le levier salutaire de ces déplacements de pouvoir auxquels les rois d'une nation voisine avaient dû plusieurs fois leur salut, dans des crises non moins périlleuses. Les préjugés, les préoccupations personnelles triomphèrent de l'ascendant du caractère, et l'un des princes les plus loyaux qu'ait eus la France, se précipita par un excès de méfiance dans une de ces voies étroites dont il ne pouvait plus sortir sans courber la majesté royale sous le joug de l'omnipotence parlementaire, ou sans exposer sa couronne aux hasards d'un coup-d'état.

L'ordonnance de dissolution parut à la date du 16 mai. L'adoption définitive de ce parti avait soulevé dans le conseil une question importante, celle de savoir quel plan de conduite suivrait le gouvernement, soit en cas d'élections favorables, soit dans le cas où la majorité lui arriverait plus hostile que celle qui avait voté l'Adresse. Il fut arrêté que dans la première hypothèse, le ministère proposerait diverses modifications à la législation électorale, et avant tout, une loi plus efficace que celle existante contre la licence de la presse périodique. La majorité du conseil parut difficilement admettre la

seconde hypothèse. Cependant, comme elle n'offrait rien d'impossible, il fallut s'expliquer. Le président du conseil se contenta d'abord de dire que le *roi aviserait*. Mais, la question n'ayant pas tardé à se reproduire, il y eut partage. MM. de Polignac, de Bourmont et d'Haussez se prononcèrent dans le sens d'une application immédiate, en ce cas, de l'article 14 de la Charte; M. de Montbel soumit la même opinion à quelques restrictions essentielles; MM. de Chabrol et de Guernon-Ranville furent d'avis qu'il fallait épuiser tous les moyens légaux de résistance, avant d'en venir à des mesures extrêmes. Quant à M. Courvoisier, il se déclara l'adversaire absolu de toute mesure extraordinaire, que l'article 14 ne lui paraissait justifier en aucune hypothèse. En cet état de division des esprits, une modification ministérielle devenait indispensable. MM. de Chabrol et Courvoisier cessèrent, le 19 mai, de faire partie du conseil.

Celui-ci fut remplacé par M. Chantelauze, premier président de la cour royale de Grenoble, et l'autre par M. de Montbel, ministre de l'intérieur. M. de Peyronnet, ancien garde-des-sceaux, fut chargé de ce dernier département, dont on retrancha les travaux publics qui, réunis aux ponts-et-chaussées, composèrent un nouveau ministère, à la tête duquel on plaça M. Capelle, alors préfet

de Seine-et-Oise. Le roi, qui avait toujours professé une haute estime pour M. de Chabrol(1), exprima affectueusement le regret qu'il éprouvait de s'en séparer; « Mais, ajouta-t-il, je le conçois, les choses vont trop vite pour votre caractère. Au reste, poursuivit Charles X, en usant d'une expression qui lui était familière, il pourra *en cuire* aux électeurs, s'ils font de mauvais choix : s'ils font de la sédition, je ne veux pas monter là comme mon frère. » (Et il désignait du doigt la place de la Révolution.) MM. de Chabrol et Courvoisier reçurent chacun en se retirant une pension de vingt mille francs. Le second, dont les instances répétées avaient fortement contribué à cette modification ministérielle, emporta de plus la promesse de la première présidence de la cour des comptes, promesse à laquelle l'âge avancé de M. de Marbois semblait faire pressentir un prochain accomplissement.

Près d'un mois s'était écoulé en démarches

(1) M. de Chabrol avait obstinément refusé de donner sa démission. « Dans les circonstances difficiles où nous sommes, avait-il dit, une retraite serait une véritable désertion. Je me bornerai à attendre les ordres du roi. » M. de Guernon-Ranville qui, à raison des opinions qu'il avait professées au conseil, pensait devoir faire partie de cette réforme ministérielle, vit avec surprise qu'elle se fût arrêtée à lui.

relatives à ce remaniement ministériel, que M. de Polignac avait négocié à l'insu des autres membres du cabinet, et auquel le roi avait pris une part personnelle et active. M. Chantelauze, que son mot du *cinq septembre monarchique*, bien plus que d'incontestables talents, avait désigné au choix de la couronne, ne s'était prêté à son élévation qu'avec répugnance. Il n'avait cédé que sur les instances directes du Dauphin, et sous la condition expresse que M. de Peyronnet, pour lequel Charles X et son fils manifestaient un assez vif éloignement, entrerait au conseil avec lui. Au mois d'août précédent, M. Chantelauze avait refusé le ministère qu'il acceptait aujourd'hui. Membre de la chambre élective depuis 1827, il s'était fait remarquer à la tribune par une élocution moins brillante que facile et judicieuse. Sa manière oratoire était grave et même empreinte de cette austérité un peu raide qui appartient aux discours du ministère public, carrière qu'il avait parcourue avec une haute distinction. M. de Peyronnet, connu par un caractère entreprenant et décidé, portait un des noms les plus impopulaires de la France. Sa capacité administrative s'était révélée par les améliorations importantes que, pendant un ministère de six années, il avait introduites dans l'organisation de la justice. M. Capelle, confident particulier de Charles X,

à qui il était depuis long-temps dévoué, apportait au conseil la réputation d'une dextérité éprouvée dans les élections. Il n'avait rien moins fallu que les exhortations les plus pressantes du roi, et la promesse formelle de recevoir sa démission après les élections, pour décider M. de Montbel à se charger du département des finances.

La retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier ayant été motivée, comme on l'a vu, par la répugnance qu'ils éprouvaient à recourir dans un cas donné à l'application de l'art. 14 de la Charte, il avait été question, au moment même de la modification ministérielle, de s'assurer si un recours éventuel à cet article rencontrerait quelque opposition de la part des nouveaux conseillers. Tous trois répondirent qu'ils ne feraient aucune difficulté sur ce point, et M. de Peyronnet ajouta que « depuis long-temps il était profondément convaincu que le gouvernement ne pouvait échapper à sa ruine qu'en faisant un vigoureux usage de cet article. »

Lorsque MM. de Chabrol et Courvoisier sortirent du ministère, il y avait déjà deux mois qu'une province considérable du royaume, la Normandie, était désolée par un fléau dont la source mystérieuse semblait défier toutes les conjectures. Des incendies multipliés et organisés dans un but évidemment

systématique, répandaient sur tous les points de cette contrée l'épouvante et la consternation. Le premier de ces attentats qui fixa l'attention publique, éclata le 28 février à Brumoy, dans l'arrondissement de Vire. On considéra d'abord cet événement comme le résultat d'une imprudence; mais d'autres incendies s'étant manifestés presque coup sur coup dans les mêmes localités, pendant le mois de mars, il ne fut plus possible à la population de se défendre d'un vif et profond effroi. L'arrondissement de Mortain était en proie aux mêmes désastres. En quarante jours, trente-quatre incendies ou tentatives d'incendies éclatèrent sur une surface de dix lieues carrées. Ces attentats avaient lieu particulièrement la nuit, et s'adressaient de préférence aux habitations pauvres; ce qui, de la part des malfaiteurs, dénotait moins encore l'intention réelle de nuire, que celle d'effrayer les populations.

Trois jeunes filles, arrêtées par suite des soupçons de la justice, fixèrent particulièrement l'attention des magistrats. Tous les moyens furent mis en œuvre pour en obtenir des révélations sur les instigations auxquelles elles avaient obéi; l'autorité ne recula pas même, dit-on, devant la pénible extrémité d'appeler la violence au secours de ses interpellations. Tout fut inutile. Deux d'entre elles

se bornèrent à déclarer qu'elles avaient été poussées au crime par les menaces d'inconnus qui leur avaient présenté des mèches incendiaires; l'une de ces misérables avait mis jusqu'à sept fois le feu à son village. Toutes trois périrent avec fermeté.

Il résulta d'autres déclarations, que des hommes bien mis et portant souvent des blouses de paysan par dessus leurs habits, parcouraient les campagnes et engageaient, à prix d'argent, des malheureux et le plus ordinairement des enfants, à mettre le feu aux bâtiments qui leur étaient désignés. Les instruments incendiaires étaient des mèches soufrées, garnies d'une matière inflammable à l'action de l'air, qu'on glissait sous le chaume des habitations rustiques, et qui ne prenaient feu qu'après que le malfaiteur avait eu le loisir nécessaire pour s'éloigner. Quelquefois aussi les provocateurs remettaient à leurs agents de petites fioles contenant une liqueur qui s'enflammait au contact du chaume, mais toujours en donnant au coupable le temps de se soustraire à la vigilance de l'autorité.

Les magistrats déployèrent l'activité la plus louable pour parvenir à la découverte des instigateurs de ces crimes. Rien ne fut négligé de ce qui pouvait conduire à déchirer le voile dont ils s'enveloppaient. Le préfet du Calvados fit connaître que le gouvernement accorderait une forte récom-

pense à toute personne qui procurerait leur arrestation. La justice inférieure ne pouvant suffire à ces recherches, la cour royale de Caen crut devoir évoquer l'instruction des procédures et envoyer sur les lieux deux de ses membres pour procéder aux informations. De leur côté, les fonctionnaires administratifs et militaires travaillèrent sans relâche à arrêter le cours de ces redoutables fléaux. Les forces de la gendarmerie furent augmentées; une correspondance active s'établit entre le gouvernement et les autorités locales.

Vers le milieu d'avril, les incendiaires abandonnèrent l'arrondissement de Mortain pour menacer celui de Saint-Lô. L'exaspération publique s'accroissant de plus en plus, le ministre de l'intérieur dépêcha sur les lieux des agents secrets, dont plusieurs, soupçonnés d'être les malfaiteurs eux-mêmes, faillirent être victimes de la fureur populaire. Quelques membres du conseil des ministres proposèrent l'établissement d'une cour prévotale. Mais la majorité du cabinet rejeta sagement ce parti, dont l'adoption eût nécessité la présentation d'une loi, et qui offrait en outre un inconvénient grave: celui de fournir à la malveillance un prétexte d'accuser le gouvernement d'avoir suscité lui-même ces attentats, afin d'avoir occasion de recourir à cette juridiction redoutable.

Enfin, le 23 mai, le gouvernement se décida à faire partir pour la Normandie deux régiments de la garde, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie. Ces troupes furent mises sous les ordres du général Latour-Foissac qui, en 1822, avait rempli avec beaucoup de zèle une mission du même genre dans la Picardie, désolée par de semblables attentats. Cette mesure produisit tous les effets qu'on en avait espérés : le fléau diminua rapidement ses ravages, les esprits se calmèrent, et la confiance publique succéda bientôt au découragement et aux alarmes qui s'étaient emparés de la population.

L'opinion publique est encore aujourd'hui réduite à de vaines conjectures sur le véritable esprit qui dicta ces sauvages attentats. Des membres très respectables du gouvernement de Charles X se sont montrés convaincus qu'ils offraient un caractère politique, et qu'ils devaient être attribués à la faction révolutionnaire, dont le but était de soulever ou de tenir en haleine les masses populaires, afin de s'en servir en cas de besoin. Mais cette hypothèse, quelque autorité qu'elle emprunte aux souvenirs des premières années de la révolution de 1789, marquées par des désordres analogues, cette hypothèse ne repose sur aucun fait authentique. Il faut ajouter que les investigations les plus rigoureuses n'ont procuré aucune force à l'opinion con-

traire qui tendait à imputer ces crimes au gouvernement lui-même, dans le dessein d'effrayer les électeurs et de les empêcher de quitter leurs habitations pour se rendre dans les colléges. Tout fait foi qu'il déploya dans leur répression une sollicitude aussi minutieuse qu'énergique. L'envoi de deux régiments de la garde, secours important dont il se priva lors de l'insurrection de juillet, témoigne suffisamment de la sincérité de ses efforts. L'histoire ne peut donc affirmer que la politique ait eu une part réelle à ces odieuses machinations, et cette opinion semble fortifiée par une considération de fait qui ne saurait être sans importance : c'est que les attentats auxquels elles donnèrent lieu, se sont prolongés même au delà de la grande catastrophe de 1830.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Origine des différends entre la France et la régence d'Alger. — L'expédition d'Alger est résolue. — Conduite de la presse libérale en cette occasion. — Départ de la flotte française. — Débarquement. — Combat de Staoueli. — Siége et prise du château de l'Empereur. — Reddition et occupation d'Alger. — Impressions diverses que cette nouvelle produit en France. — Discours imprudent de l'archevêque de Paris. — Vues ultérieures du gouvernement sur l'Algérie.

Tandis que de tristes divisions, de criminels désastres, sillonnaient ainsi l'intérieur de la France et faisaient appréhender un avenir plus funeste encore, les côtes méridionales du royaume offraient un aspect bien différent; tout y retentissait des préparatifs d'une expédition destinée à laver l'honneur national d'une injure trop long-temps impunie, et à répandre sur nos armes un nouvel et brillant éclat.

Les querelles entre la France et la régence d'Alger remontaient à une époque déjà éloignée. C'était un dernier legs de la République. Elles avaient leur

source dans les fournitures faites en 1793 par le dey, pour la subsistance de l'armée française en Italie. Des difficultés s'étaient élevées lors du remboursement de ces créances; les guerres successives qui occupaient le gouvernement impérial en avaient reculé la solution jusqu'en 1814. Il ne fallut pas moins de cinq ans au gouvernement de la Restauration pour régler ces longs dissentiments. Un traité du 28 octobre 1819 fixa enfin le montant de la créance algérienne. Il fut stipulé qu'au moyen du solde de cette créance, et d'une forte augmentation sur la redevance annuelle qu'elle payait à l'État d'Alger, la France rentrerait en possession de divers avantages et priviléges qui lui appartenaient avant la Révolution. Cette redevance, qui était originairement de 17,000 francs, fut portée à 200,000 fr.

Ce réglement ne mit point fin aux débats. Une somme de 250,000 francs, réclamée par des négociants français, fut distraite de celle à payer à la régence; cette somme fut déposée à la caisse des consignations. Le nouveau dey Husseyn, qui occupait le pachalick depuis 1818, et qui était personnellement intéressé dans cette créance, se plaignit amèrement du consul général, M. Deval, qu'il accusa, non sans quelque fondement peut-être, des retards et des obstacles apportés à ses réclamations.

Le ressentiment de Husseyn ne tarda pas à s'étendre à la France et à se manifester, suivant l'habitude des faibles, par ces vexations subalternes qui ne décèlent que l'impuissance d'une agréssion plus déclarée. Il fit fouiller, en 1824, la maison du consul français à Bone, sous prétexte d'y rechercher des objets de contrebande. Deux ans après, en 1826, deux navires du St-Siége, qui flottaient sous pavillon français, furent capturés et confisqués par ses ordres. Plusieurs visites arbitraires eurent également lieu sous divers prétextes, par la police algérienne, à bord de bâtiments français. Ces procédés, si ouvertement attentatoires aux maximes les plus élémentaires du droit des gens, n'excitèrent à ce qu'il paraît, que de faibles représentations de la part du cabinet des Tuileries.

Il fallut un outrage plus grave pour arracher la France à sa longanimité. Le 30 avril 1827, M. Deval s'étant présenté pour complimenter le dey, à l'occasion des fêtes du Beyram, Husseyn-Pacha lui demanda s'il avait reçu réponse de son gouvernement au sujet de ses réclamations répétées, et sur sa réponse négative, il l'accabla de reproches, le frappa au visage de son chasse-mouche, et le fit sortir de sa présence. Cette injure grossière eut lieu en présence des ministres étrangers. Le cabinet français sollicita une éclatante réparation. Cette satisfac-

tion lui ayant été refusée, le consul reçut ordre de cesser immédiatement toute relation avec la régence, et il s'embarqua le 11 juin 1827, avec la presque totalité des Français établis à Alger. Le dey aggrava bientôt son offense en retenant ceux qui n'avaient pu prendre place dans cette embarcation, et en faisant détruire de fond en comble les établissements qui appartenaient à la France. Le ministère répondit à ces actes d'hostilité en envoyant devant Alger une escadre pour y établir un blocus rigoureux.

Mais ce blocus n'amena aucune concession de la part du dey; il coûta à la France des sommes énormes (sept millions par an, environ), et la perte de plusieurs braves marins, entre autres de l'amiral Collet, commandant de l'escadre. L'alternative devenait pressante. Il fallait ou s'humilier devant un chef de pirates et dévorer en silence un outrage que n'avait affaibli aucune réparation, ou recourir à des hostilités plus efficaces. Cependant le ministère de 1829 tenta un dernier effort de conciliation. Le capitaine Labretonnière fut chargé d'aller porter à Husseyn des paroles d'accommodement. Il fut admis à son audience le 31 juillet, lui fit connaître l'objet de sa mission et les satisfactions réclamées par la France. Mais le dey, après avoir paru vouloir se consulter, répondit le 2 août, en présence du

Divan, par un refus péremptoire. Le lendemain, comme le vaisseau passait en partant sous le feu des batteries de la ville, à un signal émané du palais de la Casbah, qu'habitait le de y lui-même, il fut assailli d'une canonnade qui dura plus d'une demi-heure, et qui ne cessa que lorsque le vaisseau, criblé de boulets, fut entièrement hors de portée.

Cette éclatante violation du droit des gens excita en France un mécontentement universel. Plusieurs mois s'écoulèrent cependant, avant que le ministère, dominé par les embarras de sa situation intérieure, eût pris une résolution. Divers partis furent successivement agités. Il fut un moment question de traiter avec le vice-roi d'Égypte qui, moyennant dix millions et le don de quatre vaisseaux de ligne, s'engageait à détruire Alger. Mais ce plan, proposé par le général de Livron et par M. Drovetti, notre consul en Égypte, échoua, par le défaut d'assentiment de la Porte (1), malgré les encouragements secrets que M. de Polignac accorda à cette négociation.

(1) Il est juste de remarquer qu'avant même que la Porte se fût expliquée à cet égard, le conseil des ministres s'était prononcé contre les négociations commencées, qui lui parurent peu convenables à la dignité de la France, et ne pouvoir conduire à la solution désirée. Par suite de cette détermination, un second courrier avait été expédié en hâte sur les traces du premier, déjà porteur du traité.

Seul d'abord dans le conseil, M. de Bourmont insista pour une expédition directe, dont l'effet serait d'affranchir les nations Européennes d'un honteux tribut, de porter les bienfaits de la civilisation dans une contrée sauvage, d'ouvrir aux Français l'empire de la Méditerrannée, et à l'excédant de notre population un débouché précieux. Sa constance finit par fixer l'indécision de ses collègues. M. d'Haussez, ministre de la marine, fut le premier à se rallier à son opinion, qui triompha décidément dans le conseil le 7 février 1830. Chargé d'organiser le matériel de l'expédition, ce ministre en pressa les préparatifs avec une intelligence et une activité auxquelles les Anglais eux-mêmes, ces excellents juges en fait d'entreprises maritimes, ne purent refuser leur admiration.

Le commandement supérieur de l'expédition fut ambitionné par plusieurs de nos sommités militaires. Trois officiers-généraux, le maréchal duc de Raguse et les généraux Clausel et Lamarque, furent proposés au roi par le Dauphin. Ce fut sur le comte de Bourmont, ministre de la guerre, que se fixa le choix de Charles X. On réussit aisément à conquérir l'opinion du Dauphin en sa faveur, en représentant à ce prince que cette cumulation d'attributions importantes sur la même personne, ne pourrait qu'être avantageuse à l'entreprise.

Restait à désigner le commandant de la flotte. L'amiral Roussin, destiné à ce poste par le ministre de la marine, fit connaître qu'il était entièrement opposé à l'expédition. M. d'Haussez céda aux instances réitérées du général de Bourmont en y appelant le vice-amiral Duperré, officier heureux et d'un mérite reconnu, mais d'une humeur impérieuse et tracassière, et qui avait fait pressentir lui-même de graves difficultés au débarquement. Cette opinion était partagée d'ailleurs par le corps presqu'entier de la marine, et ce fut en heurtant courageusement ses prévisions que le ministère accomplit un des plus beaux faits d'armes dont nos annales aient à s'honorer.

Le choix de M. de Bourmont acheva d'exaspérer le parti libéral, déjà si défavorable à l'expédition projetée. Il affecta de n'y voir qu'un moyen imaginé par le ministère pour masquer ses projets hostiles contre les libertés publiques, ou pour y attenter avec plus de sécurite à la tête d'une armée victorieuse et dévouée.

Cette préoccupation ne saurait, aux yeux de l'impartiale histoire, justifier les torts graves que la presse libérale eut en cette occasion. Elle parut mettre une sorte d'ostentation à se désintéresser de l'honneur de nos armes. Rien ne fut épargné par son industrie pour décrier ou pour faire échouer

une expédition que ses voeux et même ses violences pressaient peu de mois auparavant. Tantôt elle en rabaissait d'avance le mérite en annonçant que sous peu de jours on apprendrait la prise d'Alger, se ménageant ainsi les moyens de se montrer plus exigeante ou d'atténuer au besoin l'effet que l'événement pourrait produire. Tantôt, au contraire, elle prêchait l'insuffisance ou l'inopportunité des préparatifs, et s'efforçait de démoraliser l'armée et de répandre l'effroi dans les familles en exagérant d'une manière peu flatteuse pour l'amour-propre national, les périls de l'entreprise. Mais les véritables alarmes perçaient à travers cette sollicitude hypocrite, et tout annonçait que ces prophètes de malheur appréhendaient plus nos succès que nos revers. C'est le propre de l'esprit de parti de nous rendre indifférent aux intérêts les plus chers, les plus sacrés de la patrie, alors même que nous aspirons à persuader que ces intérêts nous préoccupent le plus exclusivement.

Le ministère n'en continuait pas moins ses immenses préparatifs. Un matériel considérable et soigneusement établi, fut disposé pour une armée de trente-cinq mille hommes, dans les arsenaux de Brest, de Cherbourg et de Rochefort. Un grand nombre de bâtiments de diverses nations furent nolisés pour les troupes qui n'auraient pu trouver

place sur les vaisseaux de l'Etat. Des vivres furent assurés pour plusieurs mois. Tous ces frais d'armement eurent lieu sans l'autorisation des Chambres. On calculait avec une noble confiance que le succès accompagnerait la reddition des comptes, et que des législateurs français absoudraient facilement une irrégularité qui aurait tourné au profit de la gloire nationale. On comptait d'ailleurs sur les trésors de la Casbah, qu'on savait être considérables.

Il y avait quelque dignité dans ces espérances, faiblement encouragées par le succès des tentatives passées des diverses puissances européennes contre la régence d'Alger. On sait combien la fortune de Charles-Quint avait misérablement échoué devant ces Barbares, en 1541. L'agression des Espagnols, sous Charles III, fut suivie d'une défaite plus humiliante encore. Si Louis XIV, et plus tard les Anglais et les Hollandais combinés, et tout récemment enfin lord Exmouth, avaient réussi à châtier cette principauté barbaresque, ils ne l'avaient point abattue. La plupart des Etats chrétiens consacraient encore la puissance formidable de ses hostilités par des présents annuels qu'on pouvait humilier du nom de tributs, et achetaient ainsi une sauve-garde incertaine pour leur marine contre les pirateries qui, depuis tant de siècles, formaient

le principal et presque l'unique revenu de cette antique Mauritanie.

Bien qu'entreprise dans l'intérêt commun de la chrétienté, l'expédition d'Alger causa quelque ombrage aux cours de Turin et de Madrid qui eussent désiré vivement y prendre part; mais elle excita surtout au plus haut degré la jalousie et la susceptibilité du cabinet anglais. Dans le courant de mars, le comte d'Aberdeen, ministre des affaires étrangères, fit pressentir par lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, le gouvernement de Charles X sur les vues ultérieures de la France au sujet d'Alger, en cas de succès de l'expédition. Il représenta que d'aussi immenses préparatifs paraissaient annoncer tout autre chose que le simple désir d'infliger un châtiment ou d'obtenir une réparation, et que cette entreprise éveillait des soupçons et des craintes dans tout le midi de l'Europe. M. de Polignac répondit, par ordre du roi: « que le gouvernement français n'était guidé par aucune vue d'ambition particulière; que son pavillon ayant été insulté, il saurait le venger comme il convenait à l'honneur de la nation, et que si dans la lutte le gouvernement de la régence venait à être renversé, le roi s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens de substituer à ce gouvernement Barbare un nouvel état de choses plus ap-

proprié aux progrès de la civilisation et aux véritables intérêts de la chrétienté; mais qu'à cet égard il n'entendait prendre aucun engagement contraire à sa dignité et aux intérêts de la France. » Des notes diplomatiques, conçues dans le même sens, furent adressées à toutes les autres puissances intéressées et aux villes anséatiques. Cette réponse, qu'il fallut renouveler à plusieurs reprises, n'était point de nature à satisfaire la fierté anglaise. Une note conçue dans un style plus vif, fut adressée à lord Stuart, avec ordre de la communiquer au prince de Polignac. L'ambassadeur aima mieux la laisser lire au ministre que de lui en exprimer le contenu; il demanda quelle réponse il devait faire à son gouvernement: « Répondez, lui dit avec dignité le prince, que je suis censé ne l'avoir pas lue. »

Quelque temps avant le départ de la flotte, lord Stuart eut avec M. d'Haussez, ministre de la marine, une conférence dans laquelle, après avoir affecté une incrédulité dédaigneuse sur la réalité même de l'expédition, il laissa percer des insinuations hostiles et même menaçantes. « La France, lui répondit fièrement M. d'Haussez, n'a jamais souffert une menace; elle a toujours fait ce que sa gloire ou son intérêt lui a conseillé; elle le fera toujours. Dans la circonstance présente, je porte à votre gouvernement le défi de tenter de contrarier

nos projets. » Le ministre accompagna ces paroles d'une énumération détaillée des forces destinées à l'expédition. Il fit connaître à l'ambassadeur le point et l'époque de leur réunion, celle de l'embarquement, l'itinéraire que la flotte aurait à suivre et le lieu fixé pour son débarquement. « Maintenant, milord, conclut-il, essayez de nous barrer le passage. »

Soit préoccupation d'obstacles intérieurs, soit impuissance réelle ou répugnance à susciter de nouveaux embarras au ministère français, le duc de Wellington, qui était alors à la tête du cabinet de la Grande-Bretagne, parut borner là son opposition. Mais cette inaction ne fut qu'apparente. On verra bientôt à quelles intrigues eut recours ce gouvernement ombrageux et jaloux pour contrarier ou pour rendre inutile une expédition qui froissait aussi vivement son orgueil et ses intérêts.

Le comte de Bourmont partit de Paris le 19 avril pour Toulon, où il précéda de peu de jours le ministre de la marine et le Dauphin lui-même. Son commandement avait été officiellement limité aux troupes de terre. Mais, comme l'amiral Duperré avait donné au Dauphin et au ministère de fortes raisons de douter de son dévoûment et de son zèle, le conseil avait jugé convenable de conférer au général en chef, par une dépêche secrète qu'il ne devait ouvrir qu'en cas de besoin, la direction suprême

des forces de terre et de mer. Le prince grand-amiral arriva le 3 mai, et assista au magnifique spectacle de 70 bâtiments de guerre, 12 vaisseaux de ligne, 25 frégates, et 700 bâtiments de transport réunis et pavoisés. D'excellents bateaux à vapeur servaient d'éclaireurs. Les rivages et la rade étaient couverts d'une multitude immense qui unissait ses acclamations au bruit des salves d'artillerie. On donna au prince la représentation d'un débarquement tel qu'il devait être opéré sur la côte d'Afrique, avec des bateaux plats et des radeaux d'une construction nouvelle, chargés d'artillerie ou montés par des troupes de différentes armes avec leurs bagages et leurs chevaux. Les troupes furent rangées en bataille et les canons mis en batterie en moins de six minutes. L'enthousiasme de l'armée, les vœux des populations méridionales, la puissance et l'on peut dire le luxe militaire des moyens matériels rassemblés si promptement et avec une si savante facilité, tout faisait présager le plus brillant succès. Le prince, accueilli partout avec empressement, revint à Paris dans l'ivresse d'une dangereuse confiance. Les sentiments qu'il y rapporta ne furent pas sans influence sur l'attitude plus décidée du gouvernement à l'égard de l'opposition. Ils achevèrent peut-être de déterminer la dissolution de la chambre élective, qui

fut publiée le lendemain du retour du Dauphin. Nous verrons plus tard la conquête elle-même encourager le gouvernement à la résolution qui causa sa ruine. Ce fut une de ses illusions de se persuader que les prestiges de la gloire militaire disposeraient à supporter une suspension même passagère de la Charte, un peuple que quinze ans d'émancipation légale avaient rendu ombrageux par-dessus tout sur l'exercice de ses libertés.

Rien d'ailleurs n'autorise à penser que l'expédition d'Alger eût été conçue dans l'objet de conquérir une armée dévouée à soutenir des mesures extra-légales. Ces mesures n'avaient point encore été agitées au conseil, et le fait même du défaut d'emploi, lors des ordonnances de juillet, du corps qui avait fait partie de l'expédition, témoigne assez que l'idée de cette ressource extrême n'était point entrée dans l'esprit du gouvernement.

L'embarquement des troupes commença le 11 mai, et fut terminé le 16. L'armée se composait de trois divisions d'infanterie, de 9 à 10,000 hommes chacune, commandées par les généraux Berthezène, Loverdo et le duc d'Escars, d'environ 180 bouches à feu sous les ordres de M. de Lahitte, d'un régiment de chasseurs et d'un détachement du corps du génie. Le général Valazé était chargé de diriger les opérations de cette arme. L'effectif

des troupes s'élevait à 37,500 hommes, sans y comprendre le corps de la marine. Plusieurs étrangers de marque accompagnaient l'expédition en qualité de volontaires, et les quatre fils du général de Bourmont s'étaient joints à leur père.

Au moment où s'effectuait l'embarquement de l'armée, deux bricks faisant partie de la station navale devant Alger, la *Silène* et l'*Aventure*, échouèrent près du cap Bengut; leurs équipages, précipités sur la côte, n'échappèrent à une mort immédiate qu'à la faveur de la précaution qu'ils prirent de se faire passer pour Anglais. Mais, quelques jours après, quatre-vingts environ de ces naufragés furent massacrés par les habitants, et leurs têtes, envoyées à Alger, furent exposées sur les murs de la Casbah; les autres, jetés dans les bagnes de la régence, ne dûrent leur salut qu'à l'arrivée des vainqueurs.

Tandis que nos vaisseaux s'ébranlaient ainsi pour menacer l'un des derniers boulevards de la Barbarie, les intrigues du gouvernement anglais n'étaient pas demeurées sans résultat. La Porte, à son instigation, avait envoyé Tahir-Pacha à Alger, avec l'ordre de faire couper la tête au dey, de déclarer le Grand-Seigneur maître de la régence, et de prévenir ainsi l'expédition projetée. Mais le ministère français, informé à temps de ce dessein, avait

enjoint à la croisière qui bloquait Alger de défendre à l'envoyé turc l'entrée du port, et de faire prendre à son bâtiment la direction de la France. Ce bâtiment rencontra en pleine mer la flotte française. L'envoyé de la Porte fit part à M. de Bourmont de l'objet de son voyage. Le général en chef lui répondit que le roi de France se chargeait du châtiment du dey, et ils se séparèrent après une courte conférence. Le bâtiment turc continua sa route pour Toulon où il demeura en rade jusque après l'expédition d'Alger.

La flotte française, retardée par les vents contraires, ne fut en vue des côtes d'Afrique que le 29 mai au soir. Dès le 30, les équipages se préparaient au débarquement, lorsque l'apparence d'un ouragan détermina l'amiral Duperré, contre l'avis du général en chef, à rétrograder jusques vers la baie de Palma où elle ne put se réunir qu'au bout de quelques jours. Ce ne fut que le 13 juin, à la pointe du jour, que la flotte se trouva à deux ou trois lieues d'Alger. Après quelque hésitation, le vice-amiral rallia sa première division, forma sa ligne de bataille et défila en vue des forts et des batteries d'Alger. Il avait donné le signal de se diriger sur le cap de Sidi-el-Ferruch. Cette presqu'île, située à cinq lieues à l'ouest d'Alger, offre à l'est et à l'ouest deux baies profondes et découvertes.

Une tour appelée Torre-Chica, anciennement construite par les Espagnols, servait d'asile à un marabou qui prit la fuite à l'aspect de nos troupes. Elle ne se trouva défendue que par quatre batteries faiblement armées. On n'aperçut sur la côte que quelques cavaliers arabes qui disparurent aux premières décharges de nos tirailleurs.

Le 14 juin, à trois heures du matin, commença, aux cris de *Vive le Roi!* le débarquement de la première division, commandée par le général Berthezène. Les corps se formèrent immédiatement en bataille, et le drapeau blanc fut arboré au sommet de la Torre-Chica. Le général en chef quitta la mer avec la seconde division, et la première reçut ordre de tourner les redoutes occupées par les batteries arabes, qui avaient commencé à tirer pendant que la troisième débarquait à son tour. Ces redoutes furent tournées, attaquées et enlevées en un instant par la brigade Poret de Morvan, et les Arabes, au nombre de 12 à 15,000, abandonnèrent en désordre leurs positions et leurs batteries, après nous avoir fait perdre environ cinquante hommes. Toute l'infanterie et l'artillerie légère avaient pris terre à midi. Ainsi s'était opéré avec une adresse et une activité qui firent le plus grand honneur au chef de la marine française, ce premier débarquement, regardé avec raison comme la

principale difficulté de l'entreprise. Ce succès, dont il est juste d'assigner une part au capitaine du vaisseau amiral Villaret, officier d'une haute capacité, sembla répondre du surplus de l'expédition. Le génie s'occupa aussitôt de tracer une ligne de retranchements pour fermer et garantir du côté de la campagne la presqu'île de Sidi-el-Ferruch, dont on voulait faire le dépôt général de l'armée pendant le siége d'Alger. Ces vastes ouvrages furent terminés en cinq jours et armés de vingt-six pièces d'artillerie de marine. Le quartier-général s'y établit immédiatement.

Le 15, un feu de tirailleurs s'engagea sur toute la ligne d'avant-postes. Placés derrière des broussailles, divisés en petits groupes, que la vélocité de leur retraite préservait de toute attaque régulière, tireurs audacieux et habiles, les Arabes firent éprouver d'assez fortes pertes à nos troupes. Ils mutilaient d'une manière atroce tous les soldats qui tombaient en leur pouvoir. L'armée se montrait impatiente d'échapper par une action générale à ces engagements partiels, dans lesquels tout l'avantage devait naturellement appartenir à un ennemi adroit, supérieurement armé, et qui possédait l'expérience de ce genre de combats.

Le 16, un ouragan furieux, vent de nord-est, agita fortement les vaisseaux à l'ancre, et le salut

de la flotte et de l'armée eût été compromis peut-être sans la précaution prise par l'amiral Duperré de leur faire tenir le large, ce qui réduisit le désastre à quelques avaries peu considérables. Cet ouragan fut aussi très pénible à l'armée de terre ; la pluie tomba par torrents et jeta l'abattement et le découragement dans l'âme des soldats ; mais cette impression ne fut que passagère.

Voyons ce qui, sur ces entrefaites, se passait à Alger.

A la nouvelle de l'expédition, Husseyn avait demandé des secours aux deys de Tunis et de Tripoli, comme intéressés à sa querelle, soit par une sorte de solidarité de piraterie, soit en qualité de musulmans. Il n'en obtint rien que des protestations vagues d'attachement à la cause de l'islamisme. Ses propres troupes pouvaient s'élever à vingt-deux mille hommes, savoir : 5,000 janissaires, 7,000 kolouglis (1) et environ 10,000 Maures algériens. Mais l'état florissant de son trésor, non moins que les droits de la suzeraineté lui permettaient de recourir à l'assistance de ses vassaux les beys de Constantine, de Tittery et d'Oran. Ils lui fournirent environ quarante mille hommes qui, réunis à dix

(1) On appelle ainsi les enfants nés d'un Arabe et d'une Mauresse.

mille Kabiles de l'Atlas, assurèrent au dey un effectif d'environ soixante-douze mille combattants. Le gros de l'armée se concentra à une lieue et demie des premières lignes occupées par les troupes françaises, sur le plateau fortifié de Staouéli, terrain accidenté, coupé de collines et de broussailles. C'est sur ce plateau qu'Ibrahim, gendre de Husseyn, attendait les Français à la tête d'environ cinquante mille hommes, dont la plupart consistait en cavalerie. Le bey de Constantine commandait près de la moitié de ces troupes. Les deux premières divisions de l'armée française étaient échelonnées à peu de distance l'une de l'autre; la troisième, sous les ordres du général d'Escars, formait la réserve.

L'armée consuma plusieurs jours dans des engagements presque continuels, mais sans résultat important, avec les tirailleurs ennemis. Il fallait attendre le débarquement de la cavalerie et de l'artillerie de siége, retardé par une inconcevable obstination du vice-amiral, qui avait négligé de tenir les bâtiments de transport à portée convenable du reste de la flotte. Déjà, la deuxième division navale, débarquée long-temps après la première, s'était vue forcée d'errer plusieurs jours sur la côte, à défaut d'instructions suffisantes. Ibrahim jugea le moment favorable pour attaquer. Le 19,

à la pointe du jour, la première colonne ennemie s'élança de front sur les deux premières brigades, commandées par les généraux Clouet et Achard, tandisque la seconde colonne se mit en mouvement pour entamer la division Loverdo. La mêlée fut terrible; on ne se battit bientôt qu'au sabre et à la bayonnette. Le succès semblait indécis, quand le général en chef, accourant sur la ligne de bataille, ordonna de marcher en colonnes serrées pour tourner la position des Arabes. Ce mouvement habile, exécuté avec vigueur par la division Loverdo et par trois régiments de la division d'Escars, décida la victoire. L'ennemi plia, et les redoutes et les batteries qui défendaient le camp arabe furent renversées en un instant. Alors, un découragement complet s'empara des Arabes et des Turcs: ils s'enfuirent, abandonnant leur artillerie, leurs tentes, leurs approvisionnements et un grand nombre de chameaux. Les Français s'établirent au sommet du plateau de Staouéli; leur perte n'excédait guère soixante hommes tués et cinq cents blessés; celle de l'ennemi fut évaluée à quatre ou cinq mille hommes. Son armée n'échappa à une entière destruction que parce que le défaut de cavalerie ne permit pas d'atteindre les fuyards.

Cette victoire eut des résultats immenses. Plusieurs tribus arabes, cédant au découragement,

retournèrent dans leurs montagnes et cessèrent de compter parmi nos ennemis. Mais l'impatience française n'était pas satisfaite. Elle demandait déjà à grands cris qu'on se présentât sous les murs d'Alger.

Le général de Bourmont, toutefois, jugea prudent de ne rien entreprendre avant le débarquement de l'artillerie de siége et du corps de cavalerie, retardé dans ce moment par les vents contraires. Il jugeait avec raison qu'imposer à l'ennemi par le feu simultané de toutes les batteries, serait le moyen le plus propre à abréger les opérations militaires. Il fit achever, en attendant, les fortifications de Sidi-el-Ferruch, de manière à garantir cette position d'un coup de main, et il y plaça des forces suffisantes. On éleva sur ce point, dans la direction d'Alger, une redoute pour observer l'ennemi, et les sapeurs du génie ouvrirent sur les débris d'une ancienne voie romaine, une route militaire protégée par des blockaus, et qu'on devait pousser jusque sous les remparts d'Alger.

Le 24 juin, les Arabes se présentèrent au nombre de 20,000 devant les positions avancées du camp. Mais la division Berthezène, soutenue par une partie de la division Loverdo, marcha contre eux dans le même ordre et avec la même résolu-

tion que dans la journée du 19, et les mit en une déroute complète. Un escadron de chasseurs à cheval, débarqué la veille, aida cette fois à la poursuite des fuyards. Le jeune Amédée de Bourmont, fils du général en chef, lieutenant au 49e régiment de grenadiers, reçut dans cette action un coup mortel, au moment où il s'élançait à la tête de sa compagnie pour débusquer l'ennemi d'un jardin. Les paroles simples et touchantes par lesquelles son malheureux père rendit compte de cet événement dans un de ses bulletins, conquirent l'intérêt de tous les partis: « Un seul officier, disait-il, a été blessé dangereusement; c'est le second des quatre fils qui m'ont suivi en Afrique. J'ai l'espoir qu'il vivra pour continuer de servir avec dévoûment le roi et la patrie. » Cet espoir ne fut point réalisé; le jeune de Bourmont expira le 7 juillet, des suites de sa blessure.

Les divisions militantes s'étaient arrêtées dans la soirée du 24 à Sidi-Khaleh, où elles restèrent jusqu'au 29 juin. Le feu continuel des batteries ennemies qui dominaient la vallée fit éprouver des pertes assez graves à la division d'Escars, laquelle occupait la première ligne de l'armée, de front avec la division Berthezène.

Le vent de nord-est s'étant enfin élevé vers les derniers jours de juin, le troisième convoi de

Palma, fort d'environ trois cents voiles, débarqua à Sidi-el-Ferruch. Ce convoi qui, faute de direction précise, n'atteignit sa destination qu'au bout de plusieurs jours, apportait la grosse artillerie, les chevaux de train, les munitions et le matériel nécessaires pour le siége d'Alger. Le général en chef résolut d'attaquer, dès le 29, les Algériens, campés sur les hauteurs qui dominent la vallée de Backé-Déré, et de les repousser sur leur capitale pour en commencer aussitôt l'investissement.

Le 29, en effet, dès la pointe du jour, les divisions d'Escars et Berthezène tournèrent la gauche de l'armée ennemie. L'attaque fut vive et prompte. Les Arabes, pris dans tous les sens, abandonnèrent leurs positions, et peu d'instants après, les deux divisions occupèrent le point culminant de Boudgereah, d'où se déployèrent au-dessous d'elles le fort de l'Empereur, la ville d'Alger, la Casbah, tous les forts et les batteries de la côte, le cap Mattifoux et la grande plaine de la Métidja. La division Loverdo, qui formait la droite de l'armée, et qui avait reçu l'ordre de marcher directement sur le fort de l'Empereur, eut plus d'obstacles à vaincre. Mais son intrépidité surmonta enfin et les accidents du terrain et les fusillades meurtrières de l'ennemi, et cette division fut établie le soir à quatre ou cinq cents mètres de sa destination.

Le château de l'Empereur, qu'il fallait nécessairement réduire avant d'attaquer l'enceinte d'Alger, avait été construit en 1541, après la malheureuse expédition de Charles-Quint, et sur le point même où la tente de ce prince était dressée. Il n'offrait qu'une enceinte irrégulière, entourée de murailles sans fossés, de quarante pieds de hauteur sur dix d'épaisseur, flanquée de quelques tours carrées, et protégée au centre par une tour ronde, forte et élevée. Cent vingt canons de gros calibre, servis par des artilleurs habiles et déterminés, en défendaient l'approche. Le dey s'était renfermé avec sa garde habituelle et l'élite de la milice au palais de la Casbah, d'où il contenait la population d'Alger, au sein de laquelle la nouvelle des désastres des 19 et 29 juin avait jeté la défiance et l'effroi.

Le château de l'Empereur fut investi sans délai, et la tranchée ouverte sur une étendue de mille mètres; les maisons de campagne situées sur la ligne furent occupées et crénelées. Le travail de la tranchée, interrompu quelquefois par le feu plus ou moins meurtrier de l'ennemi, fut achevé le 4 juillet, et l'artillerie put jouer immédiatement.

D'un autre côté, le vice-amiral Duperré faisait attaquer par une division de sa flotte, sous les ordres du contre-amiral Rosamel, les batteries du port et des forts maritimes, afin de diviser les forces

algériennes. Il dirigea en personne une de ces attaques dont l'effet, bien qu'affaibli par la distance éloignée à laquelle se tenait la flotte, fut de permettre à l'armée de terre d'achever avec moins de résistance l'armement de ses batteries de siége.

Le 4 juillet, à la pointe du jour, les batteries françaises démasquées commencèrent un feu terrible et inattendu sur les Turcs, qui ne nous supposaient que des pièces de petit calibre. Toutefois ils le soutinrent avec intrépidité et constance. Les divisions navales n'avaient pas cru devoir renouveler leur attaque de la veille, circonstance qui rendait disponibles toutes les ressources de l'ennemi. Mais les ravages de notre artillerie devinrent bientôt formidables. On voyait les murs tomber en ruines, et les canonniers tués se succéder rapidement derrière ces débris, tandisque les obus semaient partout dans l'intérieur la destruction et la mort. Vers neuf heures, la garnison décimée se réfugia dans la cour du château, et le dey, cédant à la fois à un sentiment de terreur et de rage, ordonna qu'on la fit évacuer et sauter. Cette explosion eut lieu avec un fracas épouvantable; une colonne épaisse de fumée s'éleva dans les airs à une hauteur prodigieuse: tous les lieux voisins furent jonchés de cadavres et de ruines. La partie supérieure de la tour s'était abimée, l'enceinte était ouverte

de toutes parts. Les Français, ayant à leur tête le général Hurel, se précipitèrent vers les débris fumants du château, dont ils prirent possession sans obstacle. Ils s'y mirent en état de défense, et y dressèrent des batteries destinées à foudroyer la ville d'Alger et le palais de la Casbah.

La prise du château de l'Empereur avait frappé la ville de stupeur et répandu le plus profond découragement dans l'âme de Husseyn. Il passa subitement de la menace à l'abattement, et fit demander aux chefs de l'expédition la cessation des hostilités. Sidi-Mustapha, son secrétaire intime, fut reçu à deux heures, sur les ruines du château, par le général en chef, entouré de son état-major. Il convint que l'obstination de son maître avait été funeste. « Lorsque les Algériens, dit-il, sont en guerre avec la France, ils ne doivent pas faire la prière du soir avant d'avoir obtenu la paix. » Le dey offrait de renoncer à toute répétition de créances envers la France, de se soumettre aux réparations exigées avant la rupture, et de rendre au gouvernement français ses anciens priviléges, en payant tous les frais de la guerre, sous l'unique condition de la retraite des vainqueurs. Ces propositions ne furent pas acceptées. On se souvint que le traité fait en 1816 entre les Anglais et le dey, à la suite du bombardement d'Alger pa.

lord Exmouth, n'avait point mis un terme à la piraterie, malgré les stipulations les plus formelles. Cette infidélité avertissait assez qu'il fallait remonter à la source même du mal. On exigea donc que le dey, ses troupes et la ville d'Alger se rendissent à discrétion. Le consul anglais offrit sa médiation : elle fut écartée. Cependant, sur l'observation qui fut faite par un nouveau parlementaire, que ces mots, *à discrétion*, pourraient être interprêtés par les Turcs dans un sens qui les pousserait à une résistance désespérée, dont l'effet serait de ruiner Alger et ses richesses, le comte de Bourmont se relâcha un peu de la rigueur de ses conditions. Il se réduisit à demander la reddition d'Alger et de tous ses forts en s'engageant à laisser au dey la vie sauve, la jouissance de toutes ses propriétés mobilières, et la faculté de se retirer avec sa famille où bon lui semblerait. On garantissait à la milice turque les mêmes avantages, le libre exercice de la religion mahométane, et aux habitants de toutes les classes respect pour leurs personnes, leurs biens et leur industrie.

Ces conditions furent rapportées à Husseyn qui les soumit immédiatement au divan, dont l'adhésion était indispensable pour autoriser la cession de la ville et des propriétés publiques. Une vive discussion s'établit dans ce conseil. Quelques jeunes

officiers, exaspérés par les derniers revers, voulaient tuer le dey, partager ses trésors, mettre le feu à la ville et s'enfuir dans les montagnes. La partie expérimentée du divan repoussa ces extrémités dangereuses ; son avis prévalut, et les ratifications furent échangées dans la soirée. Les hostilités cessèrent immédiatement sur terre et sur mer. La remise de la ville et des forts fut stipulée pour le lendemain 5 juillet.

A dix heures, les troupes françaises descendirent des hauteurs, l'artillerie en tête, et se rangèrent en bataille sous les murs de la ville. Les portes de Bab-Azoun et de Bab-Elwed furent remises à midi ; les naufragés des bricks la *Silène* et l'*Aventure*, et un grand nombre d'autres esclaves chrétiens, dont le dey avait brisé les fers à la prise du château de l'Empereur, se présentèrent aussitôt.

Quelques désordres, occasionnés par la fuite précipitée des gens du dey, accompagnèrent la prise de possession de la Casbah. Mais la reddition de la ville s'accomplit sous la protection d'une discipline sévère ; nos troupes, si brillantes dans les actions qui venaient d'avoir lieu, firent preuve d'une modération et même d'une générosité dignes d'éloges.

Le général en chef considéra comme un devoir rigoureux en entrant à la Casbah, de faire constater

avec soin la valeur du trésor public. Ce trésor était renfermé dans plusieurs pièces soigneusement voûtées, où l'or et l'argent, entassés à quelques pieds, offraient des monnaies de toutes les nations du globe. Une commission, composée de membres de l'intendance de l'armée, fut chargée d'en dresser l'inventaire, et des mesures furent prises pour faire transporter ce trésor immédiatement en France. Ces richessses, dont l'importance avait été fort exagérée, furent reconnues s'élever à 48,684,527 fr. En y joignant les laines et autres denrées trouvées dans les magasins de la régence et qui furent estimées trois millions de francs, et sept cents bouches à feu en bronze, qui parurent représenter une somme d'environ quatre millions, la conquête avait produit un total de près de cinquante-six millions (1) auquel il convenait d'ajouter la valeur d'une immense quantité de munitions, et celle des propriétés publiques de la capitale, qu'on évaluait à près de cinquante millions. Ces sommes étaient plus que suf-

(1) Plus de 53 millions, selon M. le baron Denniée, sans parler de la poudre, d'une grande quantité de projectiles, et de 800 pièces de canon en fer coulé.

Les frais d'expédition, jusqu'au 1er janvier 1831, avaient pu s'élever à 49 millions, au plus : produit net en argent, 4 millions. On embarqua tous les trésors, moins 5 millions 285,729 fr. qui furent réservés pour les besoins de l'armée.

..santes pour indemniser largement la France des frais de la guerre.

Husseyn manifesta quelque irrésolution sur le choix de sa résidence. Il inclinait pour Malte. Cette destination lui ayant été refusée, sa préférence se fixa sur Naples, dont il connaissait le séjour. Il fut embarqué le 10 juillet, avec son trésor particulier, qui s'élevait à huit ou neuf millions, sur une frégate que mit à sa disposition le vice-amiral Duperré; trois femmes, Ibrahim-Aga, son gendre, et une suite d'environ cent personnes composaient son cortége. Il arriva le 3 août dans la capitale des Deux-Siciles. Prince actif et intelligent, mais irascible et opiniâtre, il n'exprima d'autre regret que de n'avoir point fait étrangler le consul Deval, aux intrigues et à la mauvaise foi duquel il attribuait sa ruine. Dans deux entrevues qu'il eut avec M. de Bourmont, il se loua beaucoup de la générosité des Français à son égard; l'impression qui lui était restée de ce traitement inattendu, surmonta long-temps, dit-on, celle que lui avait fait éprouver la perte même de ses états. Sa reconnaissance ne fut point stérile; il donna au général en chef d'utiles conseils sur les moyens qu'il aurait à prendre pour conserver sa conquête à la France; il lui recommanda de se débarrasser des janissaires, de surveiller les Juifs et les Maures, de trai-

ter avec douceur les Arabes nomades et d'éviter la guerre avec les Kabyles, peuplade féroce et puissante.

Peu de jours après le départ du dey, quinze cents janissaires environ furent embarqués aux frais de la France pour Vourla près de Smyrne. Chacun d'eux reçut à son départ cinq piastres d'Espagne. Les autres furent désarmés et autorisés à rester à Alger jusqu'à nouvel ordre. Tous accueillirent avec reconnaissance ces témoignages de la générosité du vainqueur.

Le premier soin du général en chef fut d'attirer aux Français, par des mesures sages, la confiance des habitants d'Alger. Il institua un conseil municipal de Maures et de Juifs, sous la présidence d'un lieutenant-général de police, et fit subir à l'organisation judiciaire des changements essentiels. Mais ces innovations excitèrent des mécontentements au sein de la population, dont elles blessaient les mœurs et les préjugés, et l'on se vit plus tard dans la nécessité de les modifier.

Le bey de Tittery fut le premier à venir faire sa soumission au gouvernement français; il fut maintenu dans le gouvernement de sa province, en dépit des conseils de Husseyn, qui l'avait désigné comme un fourbe sur lequel il n'y avait aucun fond à faire. Celui d'Oran refusa, sous couleur de

son grand âge, de gouverner au nom de ses vainqueurs, mais il se soumit à toutes les garanties qu'on pourrait exiger, et reçut garnison dans sa capitale.

Une division de la flotte, commandée par le contre-amiral Rosamel, porta à Bone une brigade d'infanterie avec de l'artillerie. Les habitants de cette ville, souvent inquiétés par les Kabyles qui résident sur les montagnes voisines, reçurent les Français avec empressement. Le général Danrémont, qui commandait cette brigade, jugea néanmoins utile de s'y fortifier.

Le bey de Tittery avait engagé le général en chef à faire une tournée au pied de l'Atlas et à visiter la ville de Blida, en lui donnant l'assurance que cette démarche suffirait pour soumettre à la domination française la province entière. Vainement on essaya d'inspirer au comte de Bourmont quelques appréhensions sur les suites de cette détermination. Les instances du général Desprez, son chef d'état-major, qui brûlait d'explorer ces contrées inconnues, l'emportèrent. Le général en chef sortit d'Alger le 23 juillet au matin, avec un brillant état-major, douze cents hommes d'infanterie, un escadron de chasseurs et une demi-batterie, accompagné de l'aga qu'il avait résolu d'installer dans Blida, en opposition aux vues du bey, qui voulait

réunir cette ville à son gouvernement. Toute la population mâle de la ville vint à la rencontre des Français avec des rafraîchissements, et de vives démonstrations de joie accueillirent leur entrée. Mais le lendemain, sur le soir, de nombreux groupes de Kabyles attaquèrent presque inopinément les bivouacs français ; le premier aide-de-camp du général fut blessé mortellement. On se mit à la hâte en défense, et l'on opéra un mouvement de retraite. Il fut pénible et périlleux. Les Kabyles harcelèrent nos troupes avec acharnement. Ils ne disparurent qu'à la vue des avant-postes d'Alger. De retour à Blida, ils mirent cette ville au pillage pour se venger du bon accueil que sa population avait fait aux vainqueurs. Dès ce moment, les environs d'Alger se couvrirent de brigands audacieux qui enlevèrent toute sécurité à nos troupes ; l'échec qu'elles avaient éprouvé à Blida, bien que sans importance par lui-même, semblait avoir dissipé ce prestige imposant de la victoire qui leur avait été fidèle depuis leur débarquement sur ces côtes étrangères.

A l'intérieur, le mécontentement de la population commençait à s'exhaler en complots. Les Turcs demeurés à Alger, entretenaient des intelligences avec le bey de Tittery, et l'on découvrit une conjuration dont le but était d'égorger les Français. Il

fallut sévir. Deux des principaux rebelles ou conspirateurs furent livrés à une commission militaire et pendus immédiatement. Trente Turcs des plus notables subirent une contribution extraordinaire de huit millions. Leur longanimité lassa la constance des autorités françaises. On avait fait insinuer à ces débiteurs que leur vie répondrait de leur fidélité; il n'est pas besoin de dire que cette insinuation cruelle n'eut aucune suite. La police se contenta d'embarquer tous les Turcs valides pour Smyrne, aux frais de l'État. Ce mélange habile de mesures sévères et généreuses amena quelque calme. Cependant le bey de Tittery avait levé le masque. Il prit audacieusement le titre de dey d'Alger, et menaça le général en chef d'être bientôt sous les murs de cette ville à la tête d'une armée de deux cent mille hommes. Tel était l'état des choses au commencement d'août 1830.

Au milieu de ces sollicitudes, le gouvernement royal ne négligeait point ses relations avec les souverainetés voisines de sa nouvelle domination. Un traité conclu vers cette époque (11 août) avec les régences de Tunis et de Tripoli, par MM. de Lesseps, consul général de France et le contre-amiral Rosamel, eut pour objet de paralyser les influences qui auraient pu se déclarer en faveur de l'Algérie, et de préparer les voies de la civilisation sur toutes

les côtes septentrionales de l'Afrique. Par ce traité, la *course*, même en temps de guerre, était abolie. Les beys renonçaient à l'esclavage des chrétiens, traitaient les soldats, les négociants et les passagers d'après les usages des nations européennes; tout tribut était supprimé, et les puissances étrangères demeuraient libres d'accréditer des consuls et des agents commerciaux, sans être tenues de faire, pour cet objet, aucun présent aux autorités locales.

Ces souverains s'obligeaient de plus à n'avoir, en aucun temps, un nombre de bâtiments de guerre supérieur à celui qu'ils possédaient en ce moment, et à ne jamais entrer en hostilité avec des puissances chrétiennes, à moins que ces puissances ne fussent en guerre avec la Porte. Dans le cas où un bâtiment chrétien viendrait à échouer sur les côtes d'une des deux régences, le bey de Tunis et celui de Tripoli s'engageaient à protéger la vie et la liberté des équipages naufragés, et, s'il arrivait qu'un seul homme de l'équipage fût mis à mort par les habitants, le bey était tenu de payer la valeur du navire et de sa cargaison; si deux hommes étaient mis à mort, il devait payer le double de cette valeur.

Indépendamment de ces stipulations, dont la faveur, applicable à l'Europe entière, établissait

de plus en plus le caractère généreux et civilisateur de la conquête, quelques autres étaient exclusivement propres à la France. Par un article secret, le bey de Tunis lui cédait un emplacement dans le Malka, destiné à la construction d'une église catholique sous le vocable de saint Louis, au lieu même où ce prince avait succombé. Le bey s'engageait solennellement à respecter et à faire respecter ce monument, « consacré par l'*empereur de France* à la mémoire d'un de ses plus illustres aïeux. » Le bey de Tunis restituait en outre à la France le droit exclusif de la pêche du corail depuis les limites des possessions françaises jusqu'au cap Négro, sans aucune redevance. Ses anciennes propriétés dans l'île Tabarcka, consistant en édifices, bâtiments, constructions, lui étaient également rendues. Enfin, le bey de Tripoli s'engageait à payer à la France une somme de huit cent mille francs à titre d'indemnité.

Il en coûte d'ajouter que des stipulations aussi éminemment nationales, aussi importantes pour l'honneur et la prospérité de la France et pour la civilisation tout entière, tombèrent dans un oubli à peu près absolu (1) à la chute du gouvernement

(1) La moitié seulement de la somme promise par le bey de Tripoli a été payée à la France.

qui les avait noblement dictées. Mais le temps nous presse ; de graves événements rappellent notre attention sur le sol orageux de la patrie. Nous ne devons plus nous occuper désormais d'Alger qu'à l'occasion de la catastrophe qui menace Charles X, et pour retracer en peu mots les impressions que produisit dans cette colonie française la ruine de cette Restauration dont sa conquête fut à la fois le dernier et le plus brillant exploit.

La prise d'Alger fut accueillie en France avec la même diversité de sentimens que l'expédition y avait fait naître. Les ennemis du gouvernement en conçurent un secret dépit et de vives alarmes ; le parti royaliste l'apprit avec des transports de joie qui ne furent exempts ni d'illusions, ni d'imprudences. Un fait pénible à consigner, c'est que cet événement, si mémorable dans nos fastes militaires, n'excita qu'un faible intérêt dans la masse d'une nation rassasiée de gloire, et exclusivement préoccupée de la lutte terrible et décisive qui allait s'engager.

Le roi, par une ordonnance du 14 juillet, donna le bâton de maréchal au comte de Bourmont, et éleva à la pairie le vice-amiral Duperré, dont le dévoûment, quelque temps attendu, s'était montré digne enfin de la haute confiance qui l'avait provo-

qué. Une autre ordonnance décréta l'érection, sur la rade de Toulon, d'une colonne rostrale destinée à éterniser le souvenir de cette glorieuse expédition. Charles X voulut qu'avant même d'appliquer le trésor de la Casbah aux frais qu'elle avait occasionnés, on en prélevât la somme nécessaire pour donner à toute l'armée une gratification équivalente à trois mois de solde.

Un *Te Deum* en actions de grâces pour la prise d'Alger, fut chanté le 11 juillet à l'église de Notre-Dame de Paris. Cette cérémonie se fit remarquer par un incident qui ne saurait échapper à l'attention de l'histoire. L'archevêque, M. de Quélen, que son opposition au projet de loi sur la conversion des rentes avait rendu si populaire en 1824, s'était depuis lors rétabli en quelque faveur auprès de Charles X. Dans un mandement publié la veille du *Te Deum*, ce prélat s'exprima ainsi en faisant allusion à la chute du dey d'Alger : « Ainsi soient traités partout et toujours les ennemis de notre Seigneur et Roi ! » Ces paroles équivoques, et dont il était si facile à l'esprit de parti de se faire une arme contre M. de Quélen, prirent le lendemain dans sa bouche un sens plus applicable encore aux circonstances critiques dans lesquelles on se trouvait. En haranguant Charles X, suivant l'usage, à l'entrée de la cathédrale, il manifesta

le voeu « que S. M. vînt bientôt remercier le Seigneur d'autres *victoires* non moins douces et non moins éclatantes. » Au mot de *victoires*, le *Moniteur* substitua assez maladroitement, le lendemain, celui de *merveilles*, qui présentait un sens nul ou forcé. Cette insinuation, dont le caractère fut sans doute exagéré ou peut-être dénaturé par l'opposition, faillit à devenir funeste, comme on le verra bientôt, à l'imprudent prélat.

La destination future de la conquête d'Alger avait été éventuellement discutée dans plusieurs conseils, et notamment dans celui du 23 juin, lorsque les premiers succès de nos troupes faisaient pressentir une capitulation prochaine. Diverses opinions s'étaient produites sous l'influence de cette idée capitale « que le roi n'était lié par aucun engagement antérieur avec les puissances étrangères, et qu'il pourrait disposer librement de l'Algérie aussitôt que le sort des armes l'aurait fait tomber en son pouvoir. » Les résolutions du conseil avaient paru flotter entre le parti de la colonisation, appliquée à tous les états de la régence, et le maintien du mode actuel de gouvernement, sous l'administration d'un dey établi par la France. Une seule voix s'était montrée favorable à la remise de l'Algérie à la Porte-Ottomane, sous la condition presque unique d'une abolition complète de l'es-

clavage et de la piraterie. La détermination définitive du conseil fut ajournée jusqu'après la conquête; mais les embarras intérieurs de leur situation, et bientôt après les événements de juillet, ne permirent pas aux ministres de reprendre leurs délibérations sur cet important objet.

HISTOIRE

DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE
DE FRANCE,
PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE
DE LA
RESTAURATION.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation des partis au moment des élections générales. — Sociétés secrètes. — Vues et moyens de l'opposition. — Le général Lafayette. — M. le duc d'Orléans. — M. Laffitte. — M. Thiers. — Réflexions sur la direction pernicieuse imprimée à l'opinion publique par la presse périodique. — Proclamation du roi aux électeurs. — Réélection de la plupart des 221. — Irritation profonde de Charles X.

Nous avons laissé les esprits vivement préoccupés de la dissolution de la Chambre élective et des graves conséquences que pouvait amener cette détermination de la couronne. Avant d'aller plus loin,

il convient de jeter un regard en arrière, et d'apprécier la situation, les forces et les espérances des divers partis politiques, aux approches de ces élections générales où, sous l'apparence d'un débat parlementaire, allait s'engager en réalité l'existence d'une monarchie de quatorze siècles.

Le système des conspirations organisées contre le trône avait pris fin, comme on l'a déjà dit, en 1824, à l'époque de la dissolution des *Carbonari*. Cette association redoutable n'était point seulement composée de dangereux prolétaires ou d'aventureux soldats, instruments habituels de toute sédition contre le gouvernement établi : elle comptait dans ses rangs plusieurs personnages influents du parti libéral, tels que MM. de Lafayette, Barthe, Mérilhou, et jusqu'à des membres de la cour royale de Paris. Morte de division et surtout d'impuissance, elle avait fait place à deux associations instituées dans des vues moins hostiles, mais dont l'action, fondée sur une défiance systématique des projets et des intentions du gouvernement, préparait à sa marche des entraves continuelles. La société du *Globe*, nom d'un journal accrédité qui comptait ses principaux membres pour rédacteurs, avait succédé la première au carbonarisme. Elle était dirigée spécialement par M. Guizot, publiciste habile,

royaliste fervent en 1815, mais dont l'esprit, naturellement dogmatique, s'était progressivement épris d'un sentiment exagéré de l'omnipotence parlementaire. La majorité de cette association était ardente, et prête à tout entreprendre pour assurer le triomphe de ses doctrines. Moins hostile dans le principe, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, semblait s'être proposé surtout d'obliger le gouvernement à marcher dans les voies rigoureuses de la Charte : les élections étaient son principal moyen d'action. Plusieurs constitutionnels signalés par leur attachement à la famille régnante appartenaient à cette association, dont les rangs s'étaient insensiblement grossis d'un grand nombre de dissidents, éloignés de la société du *Globe* par la turbulence de son esprit. Quelques membres de la défection s'y étaient également affiliés depuis leur rupture ouverte avec le parti de la cour. Cette association instituée, comme on le voit, dans un but qui n'avait rien de menaçant pour la monarchie des Bourbons, lui était devenue graduellement hostile. Les dernières révolutions ministérielles avaient empreint son opposition d'un caractère marqué d'irritation et de méfiance, et l'un des organes les plus exaltés du parti libéral, M. Barrot, célèbre par sa prétention d'introduire l'athéisme dans les lois, exerçait sur ses déterminations un grand

ascendant. Ces deux sociétés représentaient le parti *parlementaire* proprement dit, parti constitutionnel et légitimiste dans des proportions diverses, puissant et nombreux en France, et dont les nuances étaient assez fidèlement exprimées par trois organes influents de la presse périodique, le *Journal des Débats*, le *Globe* et le *Temps*.

Faible encore dans les Chambres et dans la nation, à peine représenté dans la presse périodique, le parti purement révolutionnaire n'était pas cependant dénué de tout moyen d'action et de succès. Ce parti, dans lequel nous comprenons tous ceux qui aspiraient à la destruction violente du régime établi, pouvait attirer à lui les mécontents de l'armée, les débris nombreux encore de la faction impérialiste, et cette portion turbulente de la populace des grandes villes, toujours prête à se rallier à tout noyau d'insurrection contre l'ordre existant. Plusieurs sociétés secrètes, récemment créées soit à Paris, soit dans les départements (1), avaient pour but d'entretenir ces dispositions, dont on espérait

(1) On peut voir, sur l'organisation de la principale de ces sociétés, établie au mois de janvier 1830, *la Révolution de* 1830, etc., par M. Auguste Fabre, et la brochure de M. Morrhéry, intitulée *Réponse aux outrages*, etc. L'esprit et les statuts de cette association, qui était en rapport avec Lafayette, et qui comptait dans son sein des adeptes de

profiter un jour. Ces sociétés présentaient une organisation analogue à l'ancien carbonarisme. Mais le principal avantage du parti révolutionnaire était de reconnaître un chef qu'une haute indépendance personnelle, des mœurs pures, des antécédents historiques, de l'esprit et de la mesure, et par-dessus une constance inébranlable en ses sentimens politiques, plaçaient dans toutes les conditions d'une popularité sérieuse et durable. Ce chef était le général Lafayette. L'athlète de l'émancipation américaine, le commandant de la garde nationale de 1789, le captif d'Olmutz, l'inflexible adversaire de Napoléon, fortifiait son parti de l'ascendant rare de toute une vie dévouée au triomphe d'un principe. Pas une action qui n'eût eu la cause populaire pour mobile, pas un combat qui n'eût été rendu en faveur de la liberté. C'est une figure qui se détache du fond pâle de notre siècle égoïste, que celle de ce vieillard, docile par son abnégation même à toutes les exigences populaires comme à un devoir sacré, épiant, dans une orgie patriotique, les inspirations les plus vulgaires de la licence, ou dotant

toutes les classes de la société, étaient purement républicains. Son organe était le journal appelé la *Tribune*. Elle paraît d'ailleurs n'avoir exercé qu'une influence secondaire sur les événements postérieurs.

d'obscurs complots du prestige d'un nom qui s'était mêlé à nos plus hautes illustrations contemporaines. Un pareil caractère ne devait exciter à demi ni l'amour ni la haine : il ne pouvait échapper qu'au mépris. Tel était Lafayette, symbole invariable des idées démocratiques en France, et que nous avons déjà vu rallier par sa seule présence toutes les nuances de l'opposition libérale, lors de l'avénement du ministère Polignac.

Le général Lafayette s'était fait remarquer à la tribune par une franchise de langage qui ne manquait pas de mérite dans une assemblée où ses opinions extrêmes étaient faiblement réfléchies. On ne l'avait vu recourir à aucune de ces précautions, de ces hypocrisies oratoires qui sont à l'usage des minorités. Accusé ouvertement, en 1822, d'avoir pris part à la conspiration de Saumur, sa véracité lui avait refusé le courage d'un désaveu. On l'a vu convenir plus tard qu'il ne fut pas calomnié dans cette circonstance (1). Homme d'action non moins

(1) M. Royer-Collard ayant eu, quelque temps après la Révolution de 1830, l'occasion de rappeler au général Lafayette l'acte d'accusation dressé dans cette affaire par le procureur général Mangin, en attachant à cet acte l'épithète de *calomnieux* : « Je fus outragé, répondit le général, mais non *calomnié*. » — En ce cas, répondit M. Royer-Collard, vous fûtes *impuni*.

que de tribune, il avait prêté son concours à plusieurs autres complots tramés contre la Restauration (1). L'ardeur de son antipathie pour le gouvernement pacifique des Bourbons l'avait rendu insensible aux périls personnels, et même à l'humiliant avantage qu'il exposait ce gouvernement à prendre sur lui par un acte d'insouciance ou de générosité. Ce n'est que par impuissance et de guerre lasse qu'il s'était résigné aux lenteurs fastidieuses d'une lutte parlementaire. Quel était le but de ces hostilités reproduites sous tant de formes ? Est-ce la République, est-ce le duc de Reichstadt qu'elles prétendaient servir ? On peut répondre qu'elles avaient par-dessus tout pour objet la des-

(1) Divers écrits ont fait connaître que le général Lafayette, engagé en 1822 dans le complot de Béfort, céda aux instances de sa famille en retardant de vingt-quatre heures son départ de Paris. Arrivé à ***, ville à quelque distance de Béfort, il apprit par un message des conjurés que le complot avait échoué. Une particularité moins connue, c'est que de zélés affidés profitèrent de la nuit pour briser sa voiture et pour en faire disparaître tous les vestiges, afin que rien n'accusât le passage du général, qui se retira sans bruit. Malgré cette précaution extraordinaire, la présence de Lafayette à *** fut connue du gouvernement, qui eut assez de prudence ou de générosité pour se contenter des explications par lesquelles il la motiva.

truction du régime existant, que Lafayette avait frappé d'anathème, parcequ'il le jugeait sincèrement incapable de donner la liberté à la France.

En dehors des partis que nous venons de caractériser et des sociétés plus ou moins secrètes qui les mettaient en action, il en existait un autre auquel les événements postérieurs devaient donner une grande importance, et qui avait repris, depuis l'avénement du ministère du 8 août, une vitalité et des espérances que la circonspection habituelle à son chef semblait avoir dès long-temps éteintes en lui. Ce parti était celui du duc d'Orléans. Un coup-d'œil préalable sur la vie et le caractère de ce prince ne saurait paraître ici hors de propos.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, né le 6 octobre 1773, était l'aîné des trois fils de ce premier prince du sang qui, sous le nom de Philippe-Égalité, avait laissé une mémoire non moins odieuse que méprisée. Sa mère, modèle constant de toutes les vertus, était fille du duc de Penthièvre, petit-fils naturel de Louis XIV. Né duc de Valois, il devint à douze ans duc de Chartres, par la mort de son grand-père, et fit sa première campagne sous le maréchal de Biron. La Révolution française éclata. L'impartiale histoire ne saurait dissimuler que le

jeune Louis-Philippe, par ses manifestations et ses discours, prit une part active à ses premiers excès. Il reçut, le 7 mai 1792, le grade de maréchal-de-camp, et servit avec honneur sous les ordres de Dumouriez, dans les premières guerres de la République. Lorsque ce général, après la déroute de Nerwinde, se détermina à rompre avec la Convention, dont il redoutait les vengeances, et à émigrer aux avant-postes autrichiens, le duc de Chartres l'accompagna dans sa fuite. Mais leur réunion fut de courte durée. Mal accueilli du gouvernement impérial d'Autriche, Louis-Philippe vint à Bâle sous un nom supposé; puis, mettant à profit les ressources d'une éducation cultivée, il se fit professeur de mathématiques dans la petite ville de Reichenau. Il visita ensuite le nord de l'Europe, et passa aux États-Unis d'Amérique. Ses frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, l'y rejoignirent peu de temps après, et tous trois revinrent en 1799 en Angleterre, où Monsieur, comte de Provence, frère de l'infortuné Louis XVI, se trouvait alors. Un des premiers soins du duc d'Orléans avait été de solliciter son retour en grâce auprès de ce prince, en lui faisant témoigner un vif repentir de sa conduite passée. Ses avances, froidement accueillies d'abord, triomphèrent enfin par la médiation de sa respectable mère. Il partit pour Mittau,

où la fragile commisération du czar Paul avait ouvert un refuge à Louis XVIII, et implora son pardon avec une effusion mêlée de respect. L'auguste exilé l'exhorta à repousser toute idée ambitieuse, à écarter de lui les mécontents et les révolutionnaires, et lui déclara qu'il en attendait autant de sincérité que de soumission. Le prince répondit avec convenance, et protesta de sa gratitude et de son dévoûment; il baisa la main de Louis XVIII, et tout parut oublié.

La conduite du duc d'Orléans fut conforme à ses protestations. En 1803, il adhéra par sa signature, de concert avec les autres princes de la maison de Bourbon, à la réponse noblement négative de Louis XVIII aux propositions de Napoléon Bonaparte, qui lui avait fait offrir la principauté de Lucques, en échange de ses prétentions au trône de France. Cette adhésion mémorable se terminait ainsi : « Si l'in-« juste emploi d'une force majeure parvenait, ce « qu'à Dieu ne plaise, à placer de fait et jamais de « droit sur le trône de France tout autre que notre « roi légitime, nous suivrions avec autant de con-« fiance que de fidélité la voix de l'honneur qui nous « prescrit d'en appeler jusqu'à notre dernier sou-« pir à Dieu, aux Français et à notre épée. »

Lorsque la guerre éclata en 1808 entre la France et l'Espagne, le duc d'Orléans, qui avait survécu à

ses frères, fatigué de la vie oisive et errante que les événements lui avaient faite, sollicita avec ardeur la junte espagnole provisoire de l'employer comme auxiliaire dans l'armée anglaise. Mais le prince régent d'Angleterre, pressé, dit-on, par les représentations de Louis XVIII, à qui ces velléités de gloire militaire causaient un légitime ombrage, refusa de seconder ce vœu. A son arrivée à Gibraltar, où l'accompagnait le prince Léopold de Salerne, Louis-Philippe reçut du gouverneur de la forteresse la défense de mettre le pied sur le sol espagnol. Il fallut céder et repartir. Le prince ne put même obtenir l'autorisation d'aller visiter sa mère, malade à Figuières. Il se rendit en Sicile où il épousa, le 25 novembre 1809, Marie-Amélie, seconde fille du roi Ferdinand et de Marie-Charlotte-Louise, archiduchesse d'Autriche.

Les instances renouvelées du duc d'Orléans parurent avoir enfin triomphé de l'opposition du gouvernement anglais. Il partit de Palerme pour Tarragone au mois de mai 1810, sur une frégate espagnole, avec le titre de gouverneur-général de la Catalogne. Mais de nouvelles représentations de Louis XVIII au prince régent firent encore échouer cette tentative. Vainement le duc multiplia les démarches et les sollicitations auprès de la Régence de Cadix et des Cortès alors assemblées dans l'île de

Léon (1) : le ministère anglais déjoua ses efforts en notifiant aux Cortès qu'il retirerait immédiatement ses troupes si la demande du prince était accueillie. Louis-Philippe s'éloigna, après avoir déployé une constance digne d'un but plus patriotique.

La Restauration ramena le duc d'Orléans sur le sol français. Louis XVIII l'accueillit convenablement. Il lui rendit, par deux ordonnances des 18 et 20 mai 1814, l'immense apanage qui avait été constitué à *Monsieur*, frère de Louis XIV, chef de sa maison, mais qu'elle avait perdu par des lois postérieures. Les princes de la famille royale et principalement le comte d'Artois renouèrent avec lui des rapports affectueux, et la fille de Louis XVI parut faire violence aux ressouvenirs douloureux que son aspect dut réveiller en elle.

Cependant un parti, dès cette époque, commençait à s'agiter en faveur du duc d'Orléans. Quelques révolutionnaires souriaient à l'idée d'allier sa royauté élue à la constitution démocratique de 1791, et un homme auquel l'histoire ne contestera point la pénétration du coup-d'œil politique, Fouché, déclarait « qu'il était placé de manière à ramasser le

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, la lettre du duc d'Orléans au conseil suprême de régence, du 7 mai 1810, pièce G.

sceptre, de quelques mains qu'il vînt à tomber. »
Ces menées, activement dirigées par ce conventionnel célèbre, commençaient à prendre tous les caractères d'un complot décidé, lorsque le débarquement de Napoléon vint donner une autre direction aux esprits. En cette grave circonstance, le duc d'Orléans reçut l'ordre de Louis XVIII d'accompagner le comte d'Artois à Lyon. Il y fut témoin de son infructueux appel à la fidélité des troupes. Pendant les Cent-Jours, le prince se retira à Twickenham, en Angleterre, d'où il adressa au congrès de Vienne deux mémoires sur les causes de la chute des Bourbons, mémoires fort judicieusement écrits, et qu'on put supposer inspirés par le désir d'attirer sur lui l'attention des souverains qui disposaient des trônes. Il paraît difficile en effet de révoquer en doute que quelques pensées ambitieuses n'eussent dès-lors germé dans son esprit. Le maréchal Mortier lui exprimant l'idée que la couronne pourrait, dans ces circonstances orageuses, devenir le prix de sa popularité : « Je ne la ferai pas tomber de la tête qui « la porte, répondit-il, mais si elle tombe, je la « ramasserai ». Des membres du congrès, à l'instigation de l'empereur Alexandre (1), firent pressen-

(1) La conduite de l'empereur Alexandre était, en cette circonstance, inspirée par les griefs qu'il croyait avoir en-

tir secrètement ses intentions à cet égard; le duc d'Orléans s'expliqua, dit-on, dans le sens d'une acceptation éventuelle. Mais le prince de Talleyrand, qui devait quinze ans plus tard, prendre une part si active à son élévation au trône, prévint le succès de ce plan en faisant comprendre aux monarques réunis combien il serait dangereux d'encourager, par un tel antécédent, l'ambition des branches collatérales des familles souveraines. Quelques versions lui font ajouter « que la France n'était point mûre « pour un tel changement, et qu'il fallait réserver « le duc d'Orléans comme un moyen de salut pour « d'autres circonstances. » Ces démarches ne retranchèrent rien à la circonscription accoutumée de Louis-Philippe. Les journaux anglais l'ayant félicité de n'avoir pas pris de service contre la France dans les armées alliées, il déclina en quelque sorte ces félicitations insidieuses en annonçant que Louis XVIII l'avait expressément défendu à tous les prin-

vers Louis XVIII, soit à raison du refus de sa sœur pour le duc de Berri, soit à cause d'une alliance secrète formée par la France avec l'Autriche et l'Angleterre contre l'ambition présumée du cabinet de St-Pétersbourg. Ce plan manqua son effet par l'opposition de lord Clancarthy, qui déclara « n'avoir aucun pouvoir pour décider une question aussi grave. » (Voyez le *Congrès de Vérone*, par M. de Châteaubriand, tome 1, p. 195 et 196.)

ces de sa famille. Lord Wellington, pressé quelque mois plus tard par une députation de la Chambre des Cent-Jours, d'user de son influence pour faire placer la couronne sur la tête de ce prince, répondit que le duc d'Orléans lui-même avait déclaré que « si on l'obligeait à prendre la couronne, il ne « l'acepterait que pour la rendre à la branche « aînée. »

Cependant la prudence de Louis XVIII avait été sollicitée par ces démarches. A son retour en France, il crut utile d'avoir une conférence avec le duc d'Orléans, et, dissimulant sous des conseils bienveillants et persuasifs la portée réelle de son exhortation, il représenta au prince qu'il était le plus rapproché du trône après le duc de Berri, et qu'il avait plus de chances par le droit que par l'usurpation. Louis-Philippe se défendit avec force d'avoir aspiré au trône. Cependant, quelques paroles équivoques qu'il prononça à la Chambre des pairs, jointes aux espérances des mécontents, hautement manifestées en sa faveur, déterminèrent Louis XVIII à provoquer son éloignement. Le duc d'Orléans partit pour l'Angleterre à la fin de 1815, et ce ne fut qu'au mois de février 1817 que les instances de la famille royale obtinrent son rappel. Le roi ne céda, dit-on, qu'avec une répugnance marquée. En 1820, le poignard de Louvel ouvrit une nou-

velle source de larmes pour cette malheureuse famille. Le 29 septembre vint en suspendre le cours. Peu de jours après la naissance du duc de Bordeaux, il parut dans le *Morning-Chronicle* une protestation contre la légitimité de cet enfant royal. Elle fut généralement attribuée à Louis-Philippe; mais le prince s'empressa de la désavouer. Toutefois, ses espérances secrètes, contrariées par cet événement, se trahirent par une autre démarche, dans laquelle on a peine à reconnaître sa réserve habituelle. Il interpella le maréchal Suchet, l'un des témoins de l'accouchement, de lui déclarer si l'enfant était bien celui de la duchesse de Berri. La réponse affirmative du maréchal parut désarmer ses doutes; mais cette démarche, rapportée à Louis XVIII, attira au duc une admonition sévère de ce prince, qui la jugea offensante pour la famille royale. L'ombrage que le duc d'Orléans causait au monarque fut, comme on sait, une des plus vives et des plus constantes préoccupations de ses dernières années. Pressé à diverses reprises par sa famille de lui conférer le titre d'*Altesse royale*, qui excitait son ambition (1), Louis XVIII s'y était

(1) Pour s'expliquer l'intérêt que mettait M. le duc d'Orléans à obtenir cette faveur en apparence insignifiante, il faut savoir que la duchesse son épouse, avait le pas sur

obstinément refusé, en objectant qu'il n'*était déjà que trop près du trône.*

Le comte d'Artois, dont le caractère était naturellement franc et ouvert, n'avait jamais partagé la défiance que le duc d'Orléans inspirait à son frère. Il s'était efforcé de lui témoigner en toute circonstance de l'estime et un noble abandon. L'avénement de ce prince au trône dégagea le duc et sa famille de l'espèce de contrainte dans laquelle les suspicions ombrageuses de Louis XVIII les avaient tenus à sa cour, et l'union la plus sincère parut s'établir entre les deux branches de la maison de Bourbon. Un des premiers soins de Charles X fut d'accorder à Louis-Philippe ce titre d'*Altesse Royale*, qui exprimait l'intimité des liens que le nouveau roi aspirait à entretenir avec le premier prince du sang; il voulut aussi que le duc d'Orléans reçût les hommages des différents corps de l'Etat, concurremment avec les princes de la famille royale. Mais sa bienveillance à l'égard de

lui dans les réceptions de la cour, en sa qualité d'Altesse Royale et de fille d'une tête couronnée, et que les portes de l'appartement royal, ouvertes à deux battants pour l'entrée de la princesse, se refermaient à moitié, suivant l'étiquette, pour laisser passer le prince. Le titre d'Altesse royale faisait disparaître pour le duc d'Orléans ce que cette espèce d'infériorité avait d'humiliant et de bizarre.

son cousin, se manifesta par un témoignage plus éclatant encore. On a vu que le duc d'Orléans n'était rentré en possession de ses apanages qu'en vertu de simples ordonnances, révocables selon le bon plaisir du souverain. Charles X jugea qu'il convenait à la dignité de ce prince de posséder son patrimoine en vertu d'un titre moins précaire. Il fit insérer, à cet effet, dans le projet de loi sur la liste civile, une disposition qui portait que les biens apanagers de Monsieur, frère de Louis XIV, restitués en 1814 à la branche d'Orléans, continueraient à être possédés aux mêmes titres par le chef actuel de cette branche, jusqu'à extinction de sa descendance mâle. L'objet de cette intercalation était de soustraire la disposition additionnelle aux atteintes du côté droit de la Chambre des députés, lequel, peu favorable en général à la maison d'Orléans, n'eût pas manqué de repousser isolée une mesure qui tendait à consolider son indépendance politique. Cette précaution n'empêcha pas qu'elle ne fût en butte à de vives attaques. MM. Bazire, Bourdeau, Dudon et de la Bourdonnaye, s'élevèrent avec force contre cette abrogation brusque et intempestive de la loi de 1791, sur les apanages des princes de la famille royale, et demandèrent l'ajournement. Cependant, malgré l'adhésion hautement exprimée du côté gauche, le projet de

loi, defendu chaleureusement par le ministère, réunit une forte majorité, à laquelle les instances personnelles de Charles X ne furent pas étrangères.

Le duc d'Orléans n'encourageait pas ouvertement le parti qui le portait au trône. C'est avec réserve qu'il exhalait, dans l'intimité d'une société sûre et circonscrite, son opposition à la marche du gouvernement. Il accueillait favorablement ceux qui croyaient avoir à se plaindre de la Restauration, et réparait quelquefois ses torts ou ses imprudences à leur égard par l'éclat populaire de ses propres bienfaits. Nouveau Sixte-Quint, il se maintenait à la cour en s'annullant autant que possible, et en dissimulant sous un air d'indifférence et de bonhomie une aptitude peu commune pour les affaires. Père d'une famille nombreuse et florissante, il ne repoussait point l'une des plus brillantes couronnes de l'univers; mais, patient et circonspect dans son ambition, il évitait avec soin tout ce qui pouvait donner à ses vues et à ses espérances secrètes l'apparence d'une intrigue ou d'un complot. On l'avait vu répudier avec chaleur, en 1827, l'exhortation intempestive d'un écrivain libéral, M. Cauchois-Lemaire, qui le sollicitait d'aspirer au trône. Il laissait en quelque sorte la royauté venir doucement à lui, et semblait moins

occupé de faire naître les occasions de la conquérir, que de se tenir prêt à profiter des chances que les fautes ou les embarras de la Restauration pourraient créer en sa faveur. Politique la plus dangereuse pour les gouvernements qu'elle menace, en ce que, active dans son immobilité, elle procure à la longue tous les avantages d'une agression décidée, sans en offrir les périls. Prince d'ailleurs brave et éclairé, ses moeurs privées étaient exemplaires; il était bon père, époux tendre et fidèle. Il faisait présider à la gestion de son immense fortune une régularité un peu parcimonieuse, mais que ses partisans présentaient comme une garantie de celle qu'il saurait apporter quelque jour à l'administration des revenus de l'Etat. Marie-Amélie, duchesse d'Orléans, avait conquis l'estime universelle par sa bienfaisance et la sagesse de sa conduite. Ses vertus sans faste rappelaient celles qui avaient consacré la vie de la vénérable mère de son mari. Soit calcul de popularité, soit préférence réfléchie, le duc d'Orléans avait voulu que ses fils participassent à l'éducation publique dans les colléges de la capitale. Madame Adélaïde, sa sœur, femme d'un caractère ambitieux et décidé, passait pour exercer un grand ascendant sur son esprit, d'où quelques impressions originelles, fortement arrêtées, n'excluaient pas toujours l'incertitude et l'irrésolution.

Le parti du duc d'Orléans, faible dans les Chambres législatives, à peu près nul dans les provinces, était, en 1830, peu nombreux à Paris. Ce prince, bien qu'il fût un représentant direct des intérêts de 89, tenait de trop près au trône pour offrir aux révolutionnaires purs des garanties suffisantes. Malgré son antipathie irréconciliable pour la famille régnante, le général Lafayette avait toujours refusé d'entrer en rapport avec lui. Les libéraux parlementaires, de leur côté, ne s'étaient point encore accoutumés sérieusement à l'idée d'un changement de dynastie. Enfin, la politique méticuleuse et circonspecte qu'avait adoptée Louis-Philippe, était un obstacle naturel au recrutement de son parti. Il se composait, à l'époque dont nous parlons, de divers débris du régime impérial, flattés de retrouver dans les souvenirs militaires du prince quelque ombre de grandeur révolutionnaire; de royalistes mécontents, parmi lesquels on doit distinguer M. de Talleyrand, dont la conversion au parti orléaniste datait, dit-on, de sa retraite du ministère, en 1815. Principal artisan de la Restauration, il ne pouvait lui pardonner la longue et impolitique inaction dans laquelle elle l'avait tenu depuis lors. On lui attribuait ce mot qui, dans sa bouche, offrait tous les caractères d'un pronostic menaçant: « La famille des Bourbons était nécessaire en 1814 à la

paix de l'Europe; son éloignement importe aujourd'hui à la tranquillité de la France. » Enfin, le parti du duc d'Orléans ralliait encore un certain nombre d'hommes de diverses classes que l'ambition décue, une haine invétérée de l'aristocratie, ou même une simple disgrâce de la cour, avaient rendus ennemis irréconciliables de la Restauration. Tel était M. Dupin aîné, conseil habituel du prince, avocat illustre, orateur incisif, plein de sens et d'esprit, mais dépourvn d'élévation, et dont la renommée souffrait de quelques torts de caractère; tel encore M. Laffitte qui, par l'importance de sa participation aux événements que nous aurons bientôt à reproduire, réclame de notre part une mention plus étendue.

M. Laffitte, l'un des chefs de la haute banque de Paris, avait prêté, en 1814, un concours actif à l'établissement de la Restauration. Mais sa vanité financière ne pouvait sympathiser long-temps avec un régime qu'une partie de l'école libérale s'obstinait à regarder comme l'asile exclusif d'une autre nature d'aristocratie. L'éloignement de M. Laffitte pour les Bourbons de la branche aînée prit bientôt tout les caractères d'une répulsion décidée. La considération personnelle dont il jouissait, la solidité et l'étendue de ses notions en matière de finances, et la haute indépendance de sa position, en firent pen-

dant quinze ans l'un des membres les plus importants de l'opposition démocratique. Il n'avait cessé d'employer dans des vues hostiles au gouvernement des Bourbons, l'influence que lui donnaient, dans un siècle éminemment vénal, son crédit, sa fortune et ses relations. L'idée d'appeler le duc d'Orléans au trône était ancienne dans son esprit. Député de la Seine, il avait prononcé en 1817, à l'occasion de la loi de finances, un discours dans lequel il s'était appliqué à établir que l'Angleterre était redevable de ses libertés à la révolution de 1688. Ce discours fit sensation, et M. de Richelieu, alors président du conseil, crut devoir demander à l'orateur si son intention avait été de provoquer un mouvement en faveur du duc d'Orléans. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, les salons de M. Laffitte étaient depuis quelque temps le rendez-vous de tous les partisans de Louis-Philippe. C'est de sa bouche que partaient les encouragements les plus pressants à ce prince, pour qu'il songeât à recruteret à en hardir son parti par une manifestation ouverte de ses intentions et de ses vues. Parmi les écrivains qui s'étaient donné la mission de seconder ses efforts et de disposer la presse périodique en faveur du duc d'Orléans, il en est un que la puissance variée de son talent et la célébrité des destinées que lui en réservait l'abus, recom-

mandent surtout à l'attention de l'histoire. C'est M. Thiers.

Né à Aix en Provence, dans une famille pauvre et peu considérée, il avait été conduit à Paris par le désir de la fortune. Ses premières années s'y écoulèrent dans la gêne et l'obscurité. Accueilli par Manuel, ce tribun factieux, par M. Laffitte et le baron Louis, et plus tard par M. de Talleyrand, il entreprit aves ardeur et publia avec succès, dans un intérêt de parti, son *Histoire de la Révolution française*, plaidoyer habile plus encore qu'éloquent en faveur de ce grand mouvement populaire. Le *Constitutionnel* admit M. Thiers au nombre de ses rédacteurs; mais l'opposition méticuleuse de ce journal contre la dynastie des Bourbons ne pouvait long-temps convenir à la fougue aventureuse du jeune écrivain. La nature de son talent tortueux et agressif réclamait un système d'hostilité plus laborieusement combiné, et d'une portée plus décisive. Il conçut la pensée profondément machiavélique de s'armer contre le gouvernement de la Restauration de ses propres bienfaits, et de l'enlacer dans les voies constitutionnelles comme dans un étroit réseau où il dût étouffer faute d'action, ou qu'il ne pût franchir sans s'exposer aux périls qui accompagnent les coups-d'état. Ce fut sur cette idée que M. Thiers fonda le *National*, dans un esprit

monarchique, mais directement hostile à la royauté de Charles X. Il y développa ce fameux axiôme du libéralisme avancé, *le roi règne et ne gouverne pas*, axiôme qui, pris à la lettre, tendrait à rendre au souverain cette valeur purement nominale des premiers rois de la monarchie française. Révolutionnaire plus encore qu'orléaniste, et n'acceptant la branche cadette des Bourbons que par impuissance d'une république, M. Thiers se montra d'ailleurs parfaitement fidèle, dans sa feuille, au programme artificieux qu'il avait adopté. Infatigable dans l'éloge de ces institutions qu'il aspirait à détruire, il ne cessait de prêcher la résistance légale, le refus de l'impôt, et l'émeute en dernière analyse, contre ce gouvernement, dont ses excitations séditieuses en faveur d'un nouveau 1688 n'épuisaient point la longanimité (1). Les inspirations les plus honorables, les plus nationales de la Restauration, étaient décriées par lui avec une amertume, une violence extrêmes. Impitoyable pour tous les actes de cette

(1) On peut voir notamment les articles du *National* des 4, 12 et 18 février 1830. Voici ce qu'à cette dernière date écrivait M. Thiers : « Il serait commode peut-être que cette masse infatigable, agissante, innombrable, qui se compose de laboureurs, d'ouvriers, de soldats, de marchands, d'écrivains, d'artistes, et qu'on appelle le peuple, payât sans se plaindre ni demander compte; mais elle ne le veut pas, et

monarchie que poursuivait sa haine, il ne lui demandait rien, sinon qu'elle eût à périr. Quelques mois plus tard, la monarchie de Charles X périssait en effet, et M. Thiers accourait un des premiers au partage de cette brillante succession dont ses insidieux efforts avaient hâté l'ouverture. Nouvel et dangereux exemple de l'action que peut prendre sur une société en décadence un écrivain audacieux, sophistique, dévoué au triomphe d'une idée, et non moins puissant par les scrupules qui lui manquent, que par les ressources même qu'il possède.

Cette tactique déloyale n'était que trop en usage à l'époque orageuse que nous avons entrepris de décrire. Les événements postérieurs ont répandu sur ce point de tristes lumières, et l'histoire est en mesure de dire aujourd'hui combien de mauvaises passions furent conviées au renversement de ce trône à l'abri duquel la France avait compté quinze ans de paix et de prospérité. S'il faut en croire des révélations dont elle n'est en droit d'exagérer ni d'affaiblir l'importance, cette sollicitude si ardente

elle est capable, si on l'irrite sur ce point, *de forcer à voyager pendant vingt-cinq ans* quiconque oserait lui parler de servitude. Elle pourra, si cela convient à son repos, *improviser une royauté et une aristocratie* qui feront illusion à l'Europe. » Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce H, un autre article du même journal, du 14 février 1830.

de l'opinion libérale pour le sort de nos institutions manqua trop souvent de sincérité ; elle ne fut entre les mains d'une fraction de ce parti qu'une arme contre la dynastie à qui la France en était redevable, qu'un moyen de l'acculer sans fracas, de position en position, au bord d'un abîme où elle devait infailliblement se précipiter. Et comme il manquait une qualification à ce nouveau genre de félonie, on a vu les organes les plus avancés de cette opinion tirer vanité de la part qu'ils avaient prise à la *comédie de quinze ans*, étrange alliance de mots, qui rend sans doute par delà le gré de ses auteurs tout ce qu'eut de contraire à notre caractère national une fiction aussi long-temps soutenue, une antipathie aussi profondément dissimulée ! Certes, nous n'avons point l'intention d'absoudre ici les derniers actes du règne de Charles X, ni de justifier un appel à la force que ne légitimait aucune circonstance imminente. Mais l'histoire sera-t-elle sans anathême pour ces esprits factieux qui, mus par la seule ambition, interprètes infidèles des vœux et des sentiments de la France, s'appliquèrent avec une odieuse industrie à pousser la Restauration dans les voies périlleuses où ils espéraient la vaincre avec l'appui de la multitude ; dont la tactique consista, comme ils l'ont dit eux-mêmes, « à combattre le gouvernement dans tous ses mouve-

ments, à vouloir ce qu'il ne voulait pas, à ne pas vouloir ce qu'il voulait, à *repousser tous ses bienfaits*, à rendre, en un mot, tout gouvernement impossible, *afin que le gouvernement tombât!* » C'est dans la presse périodique, émancipée par ce même Charles X qu'elle a renversé, qu'il faut chercher la véritable conspiration contre le trône. C'est à ces écrivains, surtout, dont les manœuvres séditieuses firent illusion au ministère sur l'état réel du pays, à eux, les véritables instigateurs des ordonnances de juillet, qu'il faut demander compte du sang qui a coulé dans les murs de Paris!

La France offrait alors un spectacle rare dans la vie des peuples, bien propre à entretenir la préoccupation du ministère, et qu'on peut regarder comme le plus éclatant témoignage de la puissance perturbatrice de la presse. C'était celui d'une nation s'agitant sans motif sérieux au sein d'une pospérité presque sans exemple, ingénieuse à décrier son propre bonheur, et rêvant comme à plaisir les tempêtes au milieu de la tranquillité la plus profonde. Tandisque le gouvernement n'était occupé, comme on l'a vu, qu'à consolider le régime de la Charte, qu'à procurer au peuple, dans de judicieuses limites, les plus bienfaisantes de ses conséquences, à faire respecter au dehors l'indépendance et la di-

gnité du pays, l'opinion publique, progressivement égarée par les manœuvres d'une opposition entreprenante et perfide, se dressait avec une irritation toujours croissante contre un ministère dont tous les torts n'étaient encore que dans les inculpations de ses adversaires. Sa longanimité lui était imputée à crime, et son inaction même semblait une déloyauté de plus. On l'accusait de reculer lâchement devant la tâche de contre-révolution que la malveillance n'avait cessé de lui supposer. Partout les sollicitudes imprudentes de l'Adresse se traduisaient en une vive et inexorable répulsion. Renverser, qu'elles qu'en dussent être les conséquences, tel était le mot d'ordre des esprits les plus graves. Il fallait du courage pour défendre des hommes sur lesquels ne pesaient que quelques préventions faiblement motivées.

L'attitude de la couronne devait naturellement se ressentir de cette situation des esprits. Depuis le dernier remaniement ministériel, elle était devenue de plus en plus agressive. Aux désaveux du gouvernement sur les projets de coups-d'état qui lui étaient attribués, commençaient à succéder des menaces plus ou moins détournées. Le *Moniteur* répétait avec complaisance des articles de l'*Universel*, journal dévoué à M. de Polignac, où l'on déclarait formellement *que le roi ne céderait pas.*

L'un des membres même du cabinet, M. de Peyronnet, écrivait que « les coups-d'état peuvent être légitimes quand ils ont pour objet l'affermissement de la Constitution. » Ainsi une partie de l'irritation publique se trouvait justifiée par les menaces que cette irritation avait elle-même provoquées. Mais ces menaces présentaient dans leur loyauté insolite un caractère qui ne saurait échapper à l'observation. On y reconnaissait un gouvernement qui dépouillait avec peine sa légalité originelle pour entrer dans les voies de la violence, et qui espérait encore que la justice, le bon sens public, la défiance de ses adversaires dans le succès d'une lutte ouverte, viendraient le relever de cette dure extrémité. C'est que la tyrannie n'était point dans la nature des Bourbons. Et quand l'imprudente franchise d'une telle discussion, ouverte en présence de la nation entière, n'aurait pas compromis le succès du coup-d'état qu'on s'apprêtait à frapper, nul doute qu'il n'eût échoué faute de la persévérance de résolution que réclamait son accomplissement.

. . . .

Le roi et la reine de Naples arrivèrent à cette époque à Paris, de retour de Madrid, où ils venaient d'unir au roi d'Espagne la princesse Marie-Christine, leur fille, soeur de la duchesse de Berri. Ils

furent reçus par cette dernière au château de Rosny, et installés par Charles X lui-même au palais de l'Elysée-Bourbon, qui avait été disposé pour les recevoir. Leur séjour, marqué par une suite non interrompue de fêtes plus ou moins brillantes, n'amena qu'un incident digne de l'attention de l'histoire. Ce fut le bal que leur donna le duc d'Orléans, le 31 mai, au Palais-Royal, bal somptueux, auquel trois mille personnes avaient été invitées, mais dont le luxe et le mouvement déguisaient mal les préoccupations diverses des conviés : « C'est une fête vraiment napolitaine, dit l'un d'eux, car on danse sur un volcan. » Le roi Charles X, par une faveur assez rare dans les annales de l'étiquette, avait consenti à y assister. Il dissimula avec peine l'impression désagréable que lui fit éprouver l'aspect des principaux chefs de l'opposition libérale dont la mise en présence de ce monarque qu'ils devaient deux mois plus tard précipiter du trône, n'était pas la circonstance la moins remarquable de cette réunion. Il parut un instant sur la galerie vitrée, et salua la foule qui répondit par des acclamations. Mais cette multitude, livrée à elle-même dans les jardins du Palais-Royal, jeta les lampions dans le bassin, brisa des grilles et des arbustes, et brûla un grand nombre de chaises; présage trop fidèle des dispositions turbulentes dont elle était ani-

mée et que ne désarmait ni l'aspect pacifique d'une fête, ni la popularité du prince qui la donnait !

Ce fut au sein de ces agitations que commencèrent les élections générales. Le ministère crut devoir les faire précéder d'une proclamation signée du roi, contre-signée du prince de Polignac, et adressée à tous les électeurs (1). Cette démarche était imitée de la conduite que Louis XVIII avait tenue en 1820. Mais Charles X ne gardait point dans sa proclamation la sage mesure qu'avait observée son frère. Toujours mal pénétré des caractères et des principes du gouvernement représentatif, il s'y mettait personnellement en cause, et rendait ainsi irréparable pour la majesté royale l'éclatant échec que la France électorale préparait à son ministère. « La dernière Chambre des députés, disait-il, a méconnu mes intentions; j'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais : elle me l'a refusé. Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en ai été offensé. » Charles X protestait ensuite de son attachement pour la Charte constitution-

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce I, le texte de cette Proclamation, dont le principal rédacteur était M. de Peyronnet.

nelle et pour les institutions qu'elle avait fondées ; mais il faisait remarquer avec raison que pour en assurer le maintien, il était indispensable qu'il pût exercer librement et faire respecter les prérogatives inhérentes à sa couronne. « Électeurs, disait en terminant le roi, hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges ; qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence. Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie. C'est votre roi qui vous le demande, c'est votre père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

Les idées développées dans cette proclamation, dernier manifeste du trône constitutionnel, étaient tellement propres à Charles X, qu'il mit une sorte d'affectation à les reproduire dans ses allocutions aux présidents des colléges électoraux qui venaient prendre congé de lui. Toutes se résumaient en ces termes : *Répétez bien aux électeurs que je ne céderai pas.*

Quelques-uns des ministres adressèrent à leurs subordonnés, à l'occasion des élections, des instructions analogues à la proclamation royale. La plupart de ces actes n'excédèrent pas les limites de l'action constitutionnelle. Aucune contrainte n'y était prescrite. D'autres présentèrent moins de réserve. Les amis de la monarchie représentative y virent

avec regret se reproduire ces menaces de destitution de fonctionnaires publics, qui, en 1824, avaient été si pernicieuses à l'administration, en usant les ressorts qui servaient à la faire mouvoir.

L'opposition, de son côté, déployait tous ses efforts pour rendre décisive la victoire qu'elle allait remporter. Un avantage immense était pour elle dans la simplicité de sa marche, toute formulée par ces mots : *Réélire les* 221. Aussi, l'accord de ses manoeuvres était effrayant. Les comités électoraux, secondés par l'action toute puissante de la presse, préparaient l'inscription des électeurs de l'opposition sur les listes, et travaillaient à en écarter les partisans du ministère. Ce n'était pas un spectacle exempt de singularité que celui de députés de la contre-opposition royaliste, portés de concert avec les membres les plus exaltés de la gauche, recommandés avec chaleur aux suffrages des électeurs par les organes d'un parti qu'ils avaient long-temps combattu, et luttant collectivement avec eux sous l'influence momentanée des mêmes impressions, eux que séparaient d'ailleurs des divisions si anciennes et si profondes. Mais la bizarrerie et l'immoralité de ces alliances disparaissaient dans le tumulte universel des esprits. Cependant, certaines manifestations du parti libéral dévoilaient à quel point la question de la monarchie s'engageait progressi-

vement dans le choc qui se préparait. Dans une réunion nombreuse d'électeurs qui eut lieu à Paris, chez M. Cadet de Gassicourt, les vœux ultérieurs de la portion la plus avancée de ce parti éclatèrent à peu près sans contrainte, et l'on put voir quelles espérances de perturbation y allumait déjà l'imprudente menace d'un coup-d'état. M. Odilon Barrot harangua l'assemblée avec énergie : « La lutte, dit-il, est engagée entre le corps électoral et le pouvoir; tout fait présumer que le pouvoir ne cèdera pas, et qu'il est résolu à tout pour briser les résistances. Les violences appellent les violences. » M. Barrot fit pressentir que, dans le cas d'une collision ouverte, les citoyens désignés pour composer les bureaux définitifs, pourraient être les éléments de la municipalité future de Paris, prédiction qu'on vit en effet se réaliser peu de jours après.

Les présidents des colléges avaient été choisis pour la plupart parmi les députés qui s'étaient prononcés contre l'Adresse ; un seul, M. Favart de Langlade, avait fait partie des 221. Leurs discours reproduisirent en général les idées exprimées dans la proclamation du roi; mais ils furent presque partout écoutés avec indifférence. Que pouvait en présence des passions déchaînées le langage fier et calme d'une autorité minée de longue main par l'action dissolvante de la presse, et contre laquelle l'es-

prit de résistance était encore fortifié par les préventions les plus ardentes et les plus invétérées !

Le ministère, sous prétexte de faciliter à un plus grand nombre d'électeurs les moyens de faire valoir leurs droits, avait ajourné les élections dans vingt départements. Le motif réel de sa détermination était, dit-on, de ne pas donner l'initiative de cette épreuve à des départements où, comme ceux de la Seine et des environs, le triomphe de ses adversaires paraissait le plus assuré. Mais toutes ces précautions furent inutiles. L'opposition obtint 272 députés, dont 202 appartenaient aux votants de l'Adresse, et le ministère 145, en y comprenant 18 de ceux qui avaient voté pour l'amendement Lorgeril. Les colléges de département eux-mêmes, qui avaient toujours envoyé des députés royalistes, ne donnèrent au ministère qu'une faible majorité. L'un des membres les moins offensifs du cabinet, celui qui avait organisé avec tant d'habileté la glorieuse expédition d'Alger, M. d'Haussez, fut repoussé par cinq colléges. Le vent soufflait partout à l'opposition. Ce résultat menaçant, auquel l'influence irritante de la dernière modification ministérielle n'avait eu que trop de part, mit à nu l'imprévoyance qui avait inspiré le système de la septennalité. Si le renouvellement de la Chambre n'eût été que partiel et successif, l'opposition, forcée de

se scinder, aurait été loin de présenter cette consistance hostile et homogène. Ainsi, cette mesure, imaginée pour consolider la monarchie, concourut puissamment à en amener la ruine. Aucun trouble d'ailleurs ne marqua les opérations électorales, si ce n'est à Montauban, où la multitude, irritée du choix de M. de Preissac, l'un des 221, envahit la salle du collége, et contraignit le nouvel élu à une prompte retraite. Exemple rare à cette époque d'indiscipline et d'anarchie, que celui d'une démonstration populaire tendant à fortifier un pouvoir chancelant, et en butte aux attaques de ses propres amis!

Cette victoire, que l'opposition elle-même avait attendue moins éclatante, jeta l'irritation et le découragement dans les rangs des royalistes. Elle retentit douloureusement au sein de la cour. Charles X se montra vivement blessé du renvoi des députés qui avaient voté l'Adresse. Une préoccupation naturelle lui faisait oublier qu'en 1816, après l'ordonnance du 5 septembre, ses propres efforts avaient eu pour but de provoquer la réélection de la Chambre dissoute, qui n'était guères plus agréable à Louis XVIII. Les personnes qui l'approchaient étaient frappées du ton de mécontentement et d'exaltation qui régnait dans ses discours. Il ne parlait de rien moins que de dictature, et se mon-

trait insensible au mot si profond d'un de ses anciens ministres, de M. de Chabrol, qui, consulté par lui sur cette périlleuse détermination, avait répondu « qu'il était difficile aujourd'hui de saisir le pouvoir absolu, plus difficile encore de le quitter. » Plusieurs membres du cabinet, entre autres M. de Polignac, offrirent noblement de résigner le ministère, dans l'espoir de favoriser par leur retraite une combinaison utile aux intérêts de la monarchie. Le roi refusa obstinément d'y consentir. Il jugea que de nouveaux conseillers, choisis dans la majorité, perdraient leur influence sur les Chambres en servant la couronne, ou qu'ils affaibliraient les prérogatives du pouvoir royal en demeurant fidèles à leurs doctrines. Les résolutions contradictoires se croisèrent pendant quelques jours dans le cabinet. Il fut question de convoquer sous le nom fastueux de *grand conseil de France*, une assemblée de pairs, de députés et de membres des conseils généraux, sous la présidence du Dauphin, pour donner son avis sur les moyens de franchir la crise dont on avait si imprudemment compliqué les éléments. Un ministre proposa de remplacer la Chambre des députés par une assemblée de notables, qui se composerait des propriétaires les plus imposés de chaque département, en nombre égal à celui des membres actuels de cette Chambre. On

agita un autre parti : c'était d'anéantir un certain nombre d'élections pour procéder avec le reste de la Chambre. Cette idée, qui rappelait l'une des plus fameuses et la moins sanglante de nos mutilations parlementaires, n'eut aucune suite. On lui préféra la conception plus logique et plus funeste des ordonnances de juillet.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Préparatifs et discussion des ordonnances. — Elles sont signées le 25 juillet. — Réflexions sur ces actes de l'autorité royale. — Premières impressions que leur apparition fait naître dans la capitale. — Protestation des journalistes.

On objectait un jour à Charles X l'exemple de l'Angleterre, où, par le fait, la puissance souveraine réside dans le parlement; « Cela est vrai, répondit-il, mais il y a cette différence entre les deux états, qu'en Angleterre, ce sont les Chambres qui ont fait la part au roi, tandis qu'en France, c'est le roi qui l'a faite aux Chambres. » Cette idée, grosse d'une révolution de 1688, explique fidèlement l'origine des ordonnances de juillet, conception qui ne fut pas moins propre à Charles X lui-même qu'aux ministres qui reçurent la mission de la mûrir et de l'élaborer.

La pensée d'une excursion éventuelle hors des limites rigoureuses de la Constitution était ancienne dans l'esprit du roi. Sans remonter ici à ses antécédents contre-révolutionnaires, sans rappeler sa constante opposition aux tendances libérales du gouvernement de Louis XVIII, et, plus récemment sa tentative abandonnée pour restreindre, lors du sacre de Reims, son serment à la Charte (1), on sait avec quelle prédilection, depuis la retraite de M. de Villèle, ce prince avait caressé les théories de pouvoir constituant dont l'attitude hostile de l'opinion publique avait produit le développement. Ces théories flattaient d'autant plus ses penchants personnels, qu'elles ne paraissaient point inconciliables avee l'esprit ni même avec les dispositions textuelles de la Charte, pour laquelle il professait, comme on l'a déjà dit, un respect sans conviction. Personne à sa cour ne se montrait plus que lui pénétré du principe de la suprématie royale et de l'o-

(1) C'est un fait peu connu mais certain, que Charles X, la veille du jour de son sacre, était à peu près décidé à prêter à la Charte un serment restrictif et non absolu. Les représentations que fit à ce sujet, à M. de Villèle, un dignitaire éminent de l'Etat, firent échouer ce plan impolitique et dangereux, à la conception duquel on doit croire que quelques membres du corps diplomatique, et notamment M. Lambruschini, nonce du pape, n'étaient pas étrangers.

bligation légitime d'en reculer les limites pour la soustraire aux atteintes de la démocratie populaire ou parlementaire. Cette disposition, chez un prince naturellement loyal et bienveillant, était exempte de toute idée de vaine gloire ou d'ambition individuelle ; elle avait sa source dans une appréciation peu éclairée des dangers qui menaçaient le trône, et dans un sentiment exagéré, mais sincère, de l'autorité monarchique. « J'aime mieux être un roi exilé qu'un roi avili », répétait-il souvent, et ce mot rendait bien l'espèce d'abnégation quelque peu chevaleresque qui portait un roi septuagénaire à commettre sa couronne aux hasards d'une lutte ouverte, préférablement à la léguer à ses descendants, dépouillée de quelques unes des prérogatives qu'il y supposait attachées. La question religieuse exerça, quoi qu'on ait dit, peu d'influence sur les déterminations politiques de ce prince. Puissant dans quelques provinces où, par un indigne scandale, il favorisait l'accès des ambitions aux emplois publics, le parti improprement appelé congréganiste, n'avait jamais obtenu dans les hautes régions du pouvoir qu'un ascendant très limité. En 1830, cet ascendant était moindre encore que sous le ministère de M. de Villèle, qui l'avait subi bien plus qu'encouragé. On peut croire que Charles X, esprit consciencieux et timoré, recueillit sur la légitimité

des ordonnances projetées l'avis de quelques ecclésiastiques dont il honorait les lumières; peut-être aussi d'officieux, d'imprudents encouragements lui furent donnés par d'autres prélats. Là, nous le croyons, l'histoire doit borner la part que prit le clergé au dernières résolutions de Charles X. Ce prince, sévère pour lui-même, était plein d'indulgence pour son entourage. Sa confiance personnelle fut toujours indépendante d'un attachement plus ou moins assidu aux pratiques religieuses. Le cardinal de Latil, dont on a tant exalté l'influence, vivait à la cour dans une alternative perpétuelle de faveur et de disgrâce. Le confesseur du roi était un prêtre obscur, appelé Jocquart, dont le nom ne s'est trouvé mêlé à aucune intrigue politique.

Tout porte à croire néanmoins que le projet d'un coup-d'état ne prît une consistance réelle dans l'esprit de Charles X que lors du renvoi de la Chambre pour laquelle il avait imprudemment déclaré son antipathie (1). Toute conciliation parut impossible après cette éclatante manifestation de la France

(1) On possède une lettre de Charles X à M. de Polignac, à la date du 29 mai 1830, moins de deux mois avant les ordonnances, dans laquelle il est positivement question du *discours du trône* pour l'ouverture de la prochaine session législative.

électorale, et l'on ne délibéra plus que sur les moyens propres à dégager de haute-lutte la royauté acculée dans ses dernières positions.

Ce fut au commencement de juillet que le principe et les dispositions des ordonnances subirent pour la première fois une discussion sérieuse et régulière au sein du conseil. La proposition de ces mesures extrêmes ne fut combattue que par deux des ministres, tant le résultat des dernières élections avait jeté d'irritation dans les esprits. M. de Peyronnet contesta leur opportunité dans l'état actuel de la France. Un autre membre du cabinet, qui professait pour la Charte un respect presque évangélique, M. de Guernon-Ranville, les repoussa avec énergie. Dans une note remise au prince de Polignac, le 15 décembre précédent, ce ministre avait fait remarquer que les journaux libéraux ne pouvaient être considérés comme les organes avoués de la Chambre ; il avait repoussé comme exagérées les alarmes de ceux qui présentaient la Révolution comme prête à tout envahir si l'on ne se hâtait de l'enchaîner. Il reproduisit cette opinion, et insista pour qu'on réunît les Chambres, sans tenir compte de l'Adresse des 221. En sortant du conseil, M. de Guernon-Ranville exhorta vivement M. de Peyronnet à ne pas se départir de son opposition, et à lutter de concert avec lui contre les résolutions pé-

rilleuses dans lesquelles on s'efforçait de les entraîner.

M. de Guernon-Ranville répéta ses objections avec force, en présence du roi (1) et du Dauphin, dans la séance du 7 juillet suivant. « Des mesures extralégales, dit-il, ne peuvent être justifiées que par des provocations directes et violentes de l'opposition. Or, rien n'annonce que les 221 rapportent le même esprit, et puisque les colléges auxquels la couronne en a appelé les renvoient à la Chambre, il est de la sagesse du roi de les entendre ou se justifier d'un vote irréfléchi, ou dévoiler entièrement leurs projets hostiles en persistant dans leurs premières dispositions. Alors, seulement, il y aura lieu de recourir à l'article 14, car il sera évident que tout gouvernement est impossible sans une

(1) Un fait particulier, dont Charles X entretint le conseil, avait pu exercer une influence fâcheuse sur son esprit. Ce prince raconta qu'un Anglais de distinction, tenant au parti radical, lui avait dévoilé, peu de jours avant, les plans de l'opposition de gauche, tels qu'il les tenait lui-même du général Sébastiani. « Le roi, avait dit le général, est personnellement aimé ; mais la dynastie des Bourbons ne convient pas à la France : nous ferons les plus grands efforts pour nous en débarrasser ; et si nous réussissons, nous assurerons à cette famille une existence honorable en pays étranger, à Rome, par exemple. »

modification profonde du système électoral. Il importe d'ailleurs de distinguer entre les deux fractions des votants de l'Adresse : l'une, et c'est l'extrême gauche presque toute entière, a agi dans des vues purement révolutionnaires ; l'autre n'a vu dans cet engagement avec le ministère qu'un simple débat de personnes. Cette dernière fraction est évidemment royaliste, et l'on ne peut douter qu'éclairée par la fermeté du roi et effrayée par les progrès de l'esprit révolutionnaire, elle n'apporte à la chambre des dispositions moins hostiles et ne se résigne peut-être à prêter appui au ministère en appréciant les dangers d'une résistance plus long-temps prolongée. Que si l'opposition réussit à morceler le budget d'une manière grave, la couronne peut y obvier par l'emploi des bons royaux. Dans cette hypothèse, la prérogative royale est sauvée, et le gouvernement aura un an devant lui pour préparer une transaction honorable ou les moyens d'une lutte décisive avec le parti révolutionnaire, que cette conduite sage et mesurée, soutenue de la présentation de lois bonnes et libérales, aura mis dans tout son tort. En cas de refus du budget, tous les ressorts du gouvernement représentatif étant brisés, la conscience publique ne pourra s'élever contre l'usage que la couronne saura faire alors de son pouvoir constituant, et il lui sera

facile de faire appuyer ses résolutions par des forces imposantes, dont l'emploi rendra la répression d'autant moins sanglante qu'elle aura été plus prompte et plus énergique. » Ces judicieuses observations demeurèrent malheureusement sans succès. Le Dauphin, qui les avait écoutées avec attention, prit le premier la parole. Ce prince, accoutumé à révérer sans contradiction les volontés de son père, s'était départi depuis l'avénement de M. de Polignac des velléités d'indépendance libérale qu'il avait manifestées sous le règne de Louis XVIII. « Le parti que vous proposez, dit-il à M. de Guernon-Ranville, est le plus légal et peut-être le plus sûr, et je serais très porté à le préférer, mais la majorité en adoptant un autre, il faut bien me ranger à l'opinion commune. » Les autres ministres, sans contester la légalité ni la nécessité des mesures proposées, témoignèrent quelque incertitude sur les moyens d'exécution. Des bruits bien ou mal fondés de rassemblements successifs au sein de la capitale, et de projets d'agression contre le gouvernement, achevèrent de déterminer les suffrages. Le roi dit que le conseil paraissant d'accord sur le droit que lui réservait l'art. 14 de la Charte, le reste n'était plus qu'une question d'opportunité. « L'esprit de la Révolution, ajouta-t-il, subsiste tout entier dans les hommes de la gauche; c'est à

la monarchie qu'ils en veulent. Je n'ai sur ce point que trop d'expérience. La première *reculade* que fit mon malheureux frère fut le signal de sa perte... On feint, Messieurs, de n'en vouloir qu'à vous; on me dit : « Renvoyez vos ministres, et nous nous « entendrons. » Je ne vous renverrai point, d'abord, parce que j'ai pour vous tous de l'estime et de l'affection, mais aussi, parce que si je cédais à cette exigence, ils me traiteraient comme ils ont traité mon frère. » Charles X déclara qu'il donnait son approbation aux mesures proposées, et invita ses ministres à s'occuper sans délai des moyens d'exécution. M. de Peyronnet, dont la résistance s'était tue devant l'appel direct que le roi avait fait à son courage et à ses engagements, fut chargé de préparer l'ordonnance électorale et celle qui suspendait la liberté de la presse périodique. On confia à M. Chantelauze la rédaction du Rapport qui devait servir de préambule à ces résolutions extra-légales, et particulièrement à l'ordonnance sur la presse.

L'oppposition, de son côté, ne demeurait pas inactive. Une réunion de pairs, de députés et d'autres personnages influents eut lieu vers cette époque chez M. de Broglie, l'un des chefs du parti constitutionnel à la Chambre des pairs. On discuta sur ce qu'il y aurait à faire dans le cas où le gouverne-

ment aurait recours à des mesures inconstitutionnelles. La résolution fut arrêtée unanimement de refuser le paiement de l'impôt et d'inviter les Chambres à rejeter le budget. Quelques-uns des assistants demandèrent quel parti l'on prendrait si la résistance légale devenait insuffisante. Mais l'assemblée se sépara sans vouloir résoudre cette seconde question.

Les ministres se réunirent plusieurs fois seuls ou en présence du roi et du Dauphin, pour la discussion des ordonnances projetées. L'ordonnance électorale fut celle qui excita la plus vive opposition. M. d'Haussez prétendit que ses dispositions étaient moins monarchiques que la législation même qu'elle était appelée à remplacer. M. de Guernon-Ranville, de son côté, blâma avec force les prescriptions incohérentes et décevantes dont elle se composait. Les propositions les plus bizarres se croisèrent dans cette discussion; la question du double vote, celle des deux degrés d'élection, celle de la représentation par masses d'intérêt, furent successivement agitées. Mais le temps pressait; il fallait se mettre d'accord, et les projets de M. de Peyronnet furent adoptés définitivement dans la séance du 24 juillet. Un des ministres demanda au prince de Polignac qui, en l'absence de M. de Bourmont, était chargé du portefeuille de la guerre, quelles précautions militaires avaient été prises

pour assurer l'exécution des ordonnances. M. de Polignac répondit avec une espèce de négligence qu'il pouvait rassembler en quelques heures dix-huit mille hommes au sein de la capitale. Il appuya cette assertion de la présentation d'une note dont les énonciations parurent contestables à plusieurs des membres du conseil. On se sépara après quelques explications plus ou moins animées. Il fut unanimement convenu que les mesures concertées seraient soumises à l'approbation des Chambres à l'ouverture de la prochaine session.

Il y avait, en effet, dans les affirmations du prince de Polignac, une témérité manifeste. Loin qu'il eût été fait aucun appel de troupes, la garde royale se trouvait affaiblie de deux régiments, que le ministère avait envoyés en Normandie, pour protéger cette province contre les incendies dont elle était le théâtre. Un grand nombre d'officiers supérieurs de ce corps d'élite se trouvaient absents par divers motifs. Le général Coutard, qui commandait la première division militaire, n'était point de retour des élections. Enfin, par une inconcevable imprévoyance, la garnison de Paris n'avait pas été renouvelée depuis dix-huit mois. Que de germes d'indiscipline et de démoralisation avaient pu fermenter dans ses rangs, pendant un aussi long contact avec le peuple de la capitale! En fortifiant

cette garnison des régiments de la garde disséminés aux environs de Paris et de la maison militaire du roi, on eût pu en huit jours rassembler vingt-six mille hommes avec une artillerie proportionnée à ce nombre, lesquels, réunis aux troupes composant les camps de St-Omer et de Lunéville, auraient formé un corps de quarante mille hommes avec cinquante pièces d'artillerie. Toutes ces précautions avaient été négligées.

Il se peut que cette incurie du prince de Polignac eût été déterminée, comme il l'a déclaré lui-même, par une imprévoyance sincère d'obstacles sérieux à l'exécution des ordonnances. Mais tout porte à croire qu'il céda, en cette circonstance, à une préoccupation dont ses collègues eux-mêmes ne furent pas exempts. C'est que le succès des mesures extraordinaires qu'on allait adopter dépendait surtout d'un secret absolu. Le soin avec lequel celui des ordonnances fut dérobé, en dépit d'actives sollicitations, aux personnages les plus éminents de l'État, aux fonctionnaires même les plus intéressés à leur exécution, offre un phénomène digne de remarque. La discrétion des membres du conseil fut mise à de rudes épreuves; il fallut plus d'une fois, dans ces jours de crise, appeler la duplicité au secours de la foi jurée. Une rumeur sourde, présage inévitable des grands événements, circulait dans Paris. On

devinait le coup-d'état à l'irritation dont on savait que la cour était animée; on traçait le plan des ordonnances à l'aide des indiscrétions des brochures et des journaux royalistes. Les cours étrangères, qui avaient eu l'occasion d'exprimer une improbation éventuelle de ces mesures extrêmes (1) témoignèrent quelque sollicitude. M. de Mortemart, ambassadeur à St-Pétersbourg, qu'une santé chancelante avait ramené depuis peu de jours en France, fit part au roi de ces rumeurs, et lui communiqua une lettre de madame de Nesselrode, femme du ministre de Russie, où le système des ordonnances était

(1) « Si le roi veut tenter un coup de violence, avait dit l'empereur de Russie à M. de Mortemart, il en supportera tout entier la responsabilité. Il doit se souvenir que les alliés ont garanti dans le traité de Paris aussi bien la Charte que la légitimité des Bourbons. »

Et le prince de Metternich à M. de Rayneval : « Vos deux grandes plaies sont la loi électorale et la liberté de la presse; mais je n'en conclus pas qu'il faille les attaquer avec brutalité. Vous ne pouvez arriver que par les Chambres; l'Europe ne peut prêter la main à autre chose : un coup-d'état perdrait la dynastie. »

Indépendamment de ce que M. de Metternich n'était pas homme à attaquer de front une situation difficile, on peut croire que la connaissance qu'il avait du caractère personnel et des ressources de Charles X et de M. de Polignac, entrait pour une forte part dans ces exhortations.

exactement indiqué : « Assurez bien l'Empereur, répondit Charles X, que je ne songe point à sortir de la Charte; j'y suis plus attaché que ceux qui en parlent tant. » M. de Polignac donna les mêmes assurances à plusieurs membres du corps diplomatique. Une circonstance concourut à dissiper leurs méfiances : ce fut l'expédition des lettres-closes adressées aux pairs et aux députés pour la séance royale du 3 août. Cet incident fortuit ou calculé sur l'intention de dissimuler toute apparence de coup-d'état, offrit un nouveau témoignage de l'imprévoyance du ministère, qui rassemblait ainsi au sein de la capitale, les éléments d'une résistance régulière et imposante. Observons d'ailleurs que ce mystère ombrageux, si inutile au succès des ordonnances, si funeste à leur exécution matérielle, acheva, quand elles furent connues, d'ajouter à leur discrédit. Il ressembla trop à celui d'un complot, et l'on parut avoir agi comme si l'on n'avait pas eu le droit d'agir. On ne retrouvera que trop d'exemples, dans la suite de cette histoire, de cette irrésistible fatalité qui devait marquer toutes les phases d'une entreprise aussi mal assortie au caractère loyal et pacifique du gouvernement qui l'avait conçue.

Le dimanche 25 juillet, une dernière réunion eut lieu à Saint-Cloud, sous la présidence du roi, pour la signature des ordonnances. Vaguement

agitée depuis plusieurs jours par le bruit des mesures extraordinaires qui se préparaient, la cour offrait un aspect inquiet et animé. La figure soucieuse de Charles X semblait à elle seule confirmer tous ces bruits. Avant le conseil, M. de Vitrolles, s'adressant à plusieurs des ministres, et particulièrement à M. de Montbel, crut devoir les avertir des dangers immenses auxquels, dans l'état d'irritation de l'opinion publique, les exposait un coup-d'état. M. Mangin, préfet de police, questionné à ce sujet, déclara que « quoi qu'on fît, *Paris ne bougerait point, et qu'il en répondait sur sa tête.* » Le conseil s'ouvrit immédiatement. Les ordonnances y furent lues de nouveau en présence du roi, ainsi que le Rapport de M. Chantelauze. Le prince de Polignac renouvella les assurances qu'il avait déjà données, que toutes les mesures étaient prises pour comprimer sur-le-champ toute résistance. Le roi recueillit ensuite les avis des membres du conseil. Le Dauphin, consulté le premier, donna silencieusement son adhésion aux ordonnances. Les autres ministres, interrogés dans l'ordre d'importance de leurs départements, n'élevèrent aucune contradiction. Charles X provoqua à plusieurs reprises l'assurance que les mesures qu'on allait sanctionner n'excédaient point les limites de la Charte, et déclara que son intention était de rentrer dans

ses dispositions littérales aussitôt que l'effervescence des esprits serait calmée. Au moment de signer, il s'arrêta, courba sa tête sur ses deux mains, et parut absorbé quelques instants dans une méditation profonde; puis prenant la plume: « Plus j'y pense, dit-il, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement. » Le roi signa, et après lui tous les ministres, les uns avec foi et courage., les autres avec la conscience d'un grand dévoûment aux volontés de la couronne, tous avec l'idée qu'ils venaient de remplir un immense, un généreux devoir. Chacun d'eux, en cédant la plume, s'inclina avec respect devant le monarque auquel il venait d'abandonner sa liberté et peut-être sa vie. Ce moment décisif eut quelque chose de solennel. « Messieurs, leur dit le roi, voilà de graves mesures. Vous pouvez compter sur moi comme je compte sur vous; il en est désormais entre nous à la vie et à la mort. » Il fut arrêté que dans le cas où les ordonnances donneraient lieu à quelque mouvement populaire, le duc de Raguse, major-général de la garde en exercice, recevrait des lettres de service comme gouverneur de la première division, et qu'il serait chargé de toutes les dispositions à prendre. Puis, le conseil se sépara immédiatement.

Les ordonnances du 25 juillet étaient au nombre

de cinq. La première, précédée d'un Rapport sur lequel nous reviendrons bientôt, suspendait la liberté de la presse périodique. Elle soumettait les journaux à la nécessité d'une autorisation préalable que le gouvernement serait toujours maître de révoquer, et prescrivait, en cas de contravention, la destruction des presses et des caractères saisis. Cette ordonnance, dont les moyens d'exécution étaient combinés de manière à ne donner lieu qu'à l'action administrative, faisait revivre, en les aggravant, les dispositions dès long-temps abrogées de la loi du 21 octobre 1814. Elle portait que nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression, ne pourrait paraître sans l'autorisation du ministre de l'intérieur; la même formalité était imposée, en certains cas, à l'écrit excédant ce nombre de feuilles, ainsi qu'aux mémoires littéraires, scientifiques ou judiciaires.

Une seconde ordonnance, rendue en vue *des manœuvres qui avaient été pratiquées sur plusieurs points du royaume pour tromper et égarer les électeurs*, prononçait la dissolution de la Chambre des députés. Une troisième convoquait les colléges électoraux pour les 6 et 13 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois.

L'ordonnnance électorale réduisait à 258 le nombre des députés, qui était de 430; elle supprimait les élections d'arrondissement, et n'attribuait plus

aux colléges de cette catégorie, que le droit de proposer des candidats à ceux de département, lesquels devaient se composer du quart le plus imposé des électeurs de chaque département. Ces derniers colléges étaient tenus d'élire la moitié au moins des candidats présentés par les colléges d'arrondissement. Les réclamations sur la faculté de voter étaient jugées en dernier ressort par la Chambre des députés. On substituait le renouvellement annuel et par cinquième des membres de cette Chambre au renouvellement intégral et septennal. On n'admettait plus ni l'intervention des tiers, ni le recours aux tribunaux en matière de capacité électorale. Tout le régime de l'élection était ainsi remis à l'arbitrage et à la discrétion du gouvernement.

Les ordonnances sur la presse et sur les élections, ainsi que le Rapport qui précédait la première, étaient contre-signés par tous les ministres, suivant l'engagement qui avait été concerté entre eux; celles relatives à la dissolution de la Chambre des députés, à la convocation des colléges et des Chambres, portaient le contre-seing de M. de Peyronnet, ministre de l'intérieur (1).

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce J et K, le texte complet de ce Rapport et des ordonnances du 25 juillet.

Une cinquième ordonnance, rendue sur le rapport de M. Chantelauze, appelait au conseil-d'état, à différents titres, quelques hommes que l'énergie de leurs opinions royalistes vouaient depuis long-temps à l'animadversion du parti libéral, tels que MM. Delavau, Dudon, Forbin des Issarts, de Vaublanc, Franchet-Desperey, Bergasse, Syrieys de Mayrinhac, prédicateurs plus ou moins déclarés du nouveau système dont ce dernier acte de la volonté royale complétait ouvertement l'expression.

Une autre mesure, d'une portée également grave, avait été délibérée dans le conseil, sur la proposition de M. Capelle. Elle tendait à établir dans chaque chef-lieu de division militaire, un commissaire spécial, revêtu de pouvoirs extraordinaires, en plaçant sous sa dépendance immédiate les fonctionnaires de l'ordre administratif. Cette mesure, destinée à ramener les ordonnances à une exécution uniforme et simultanée, ne put recevoir une sanction définitive, faute de s'entendre sur les choix à faire.

Le Rapport de M. Chantelauze, qui motivait l'ordonnance restrictive de la liberté de la presse, était conçu et écrit avec une fermeté et une précision remarquables. Le ministre débutait par le tableau fidèle de l'irritation qu'une malveillance active, ardente, infatigable, secondée par l'action pertu-

batrice de la presse, était parvenue à créer dans les esprits. A aucune époque, depuis quinze années, la situation politique ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Affaiblissement et altération des ressorts du gouvernement monarchique, propagation universelle d'un sentiment de défiance et d'hostilité envers l'autorité publique, envahissement des pouvoirs de l'État, domination tyrannique au sein de la Chambre élective, mutilation odieuse des faits livrés au contrôle de l'opinion, tels étaient les principaux abus de l'extension démesurée progressivement accordée à la liberté de publication. « Ainsi, après avoir, dans des circonstances récentes, provoqué une Adresse attentatoire aux prérogatives du trône, les journaux n'avaient pas craint, au mépris de la proclamation du roi, qui se déclarait offensé par cette Adresse, d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle était l'ouvrage. Une expédition avait été conçue, dont le succès importait à la dignité de la France; et la presse, peu soucieuse d'humilier la gloire de nos armes, pourvu qu'elle réalisât l'œuvre révolutionnaire qui semble appartenir à sa destinée, la presse en avait décrié avec violence les causes, les préparatifs, les chances de succès; elle avait publié les secrets de l'armement, l'état de nos forces, enseigné à l'étranger les moyens de résistance : il

n'avait pas dépendu d'elle « que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un Barbare, que l'Europe ne demeurât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux. »

Passant à un autre ordre de griefs, le ministre dénonçait avec énergie l'influence dissolvante de la presse sur les liens de la société civile : « Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre de près ou de loin, disait-il, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics : constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle, on ne loue que ceux dont la fidélité succombe ; les autres sont notés par la faction pour être plus tard, sans doute, immolés aux vengeances populaires. »

M. Chantelauze établissait ensuite l'insuffisance des dispositions répressives que l'état actuel de la législation opposait à un tel ordre de choses. Il se demandait quelles mesures pouvaient raffermir la Constitution ébranlée, et rendre la force au pouvoir légitime, privé par le fait, de l'exercice régu-

lier de sa prérogative la plus essentielle, celle de dissoudre la Chambre élective. Ces mesures étaient dans ce principe de conservation, attribut inséparable de toute souveraineté, et consacré d'ailleurs en termes formels par l'article 14 de la Charte elle-même. « En dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources avaient été inutilement épuisées, le moment était venu de recourir à des dispositions prises dans le texte et l'esprit de cet article, qui armait le roi d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables. »

Tel était en substance le manifeste du ministère contre la presse; telle était son argumentation en faveur du coup-d'état proposé.

La suite des événements a fait voir combien il y avait de vérité et de prévoyance dans cet exposé. Les désordres produits par la licence croissante de la presse y étaient faiblement exagérés, et il n'est pas un cœur français que n'ait ému la légitimité du grief tiré de la conduite anti-nationale de l'opposition, lors de la campagne d'Alger. Mais, est-il vrai que la crise dont ce Rapport signalait l'imminence ne pût être détournée que par ces mesures extrêmes? Cette question engage dans toute sa plénitude l'examen des ordonnances du 25 juillet

sous le rapport constitutionnel et sous le point de vue politique. Magistrat de cette Restauration dont nous désirions le salut et dont ces ordonnances ont causé la ruine, nous croyons être dans les conditions d'impartialité favorables à cet examen. Les années écoulées depuis leur publication n'ont pas laissé d'ailleurs de répandre quelques lumières sur cette importante question. Enfin, nous nous efforcerons d'éviter une influence trop vulgaire sur les opinions humaines en oubliant l'issue malheureuse de ce coup-d'état pour ne songer qu'aux principes invoqués à son appui.

Pour justifier en droit les ordonnances de juillet, les ministres se fondèrent, comme on l'a vu, sur l'art. 14 de la Charte de Louis XVIII, dont le dernier paragraphe conférait au roi la faculté « de faire les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. » Mais, dériver de ces dispositions le droit de changer les lois établies et de modifier la Constitution elle-même, c'était donner à une attribution imparfaitement définie un sens évidemment forcé. Se pouvait-il que la Charte recelât ainsi le germe de sa propre destruction, et que les garanties qu'elles consacrait dépendissent d'un concours de circonstances dont le roi se serait constitué le seul arbitre? Un tel principe n'est point dans la nature des lois, et cette

rédaction, ainsi entendue, eût été de la part du législateur une véritable surprise faite à l'intelligence publique. Il répugne d'admettre que le même texte établît simultanément deux pouvoirs opposés, dont l'un consistait à faire exécuter les lois, l'autre à s'affranchir de cette exécution. Il ne répugne pas moins de supposer qu'une disposition aussi grave que celle qui permettait la suspension éventuelle du régime légal eût été obscurément et comme incidemment reléguée dans un article de la Charte. Une telle disposition comportait une précision de langage, et, s'il peut se dire, un certain appareil de rédaction qu'on ne rencontre point dans l'article 14.

Les ordonnances du 25 juillet n'étaient pas écrites dans la Charte de 1814 : disons plus, elles ne pouvaient l'être. Un gouvernement n'a garde de proclamer qu'en cas de péril il aura la faculté de se défendre. Cet axiôme est de droit naturel. Il préexiste à toutes les constitutions octroyées ou non octroyées. Il n'est aucun peuple que l'intérêt pressant de son salut n'ait contraint à voiler pour un temps la statue de la liberté. De nos jours, Gustave III n'a point été flétri par l'histoire pour avoir violemment dégagé les prérogatives royales des entraves du sénat de Suède : il y allait de la pacification de son royaume. La question des ordonnances de

juillet n'est pas une question de droit; c'est une question de fait.

Nous ne voulons point contester la réalité des périls qui menaçaient en 1830 la monarchie de Charles X. Une faction, dont la suite a suffisamment dévoilé le caractère et les projets, aspirait au retour du pouvoir populaire, et méditait de replacer la France dans ces convulsions de l'anarchie dont le despotisme d'un grand homme l'avait fait sortir. Peu redoutable encore par sa force numérique, dénué comme aujourd'hui de racines dans le cœur de la véritable nation, ce parti était dangereux par le courage et l'audace de ses athlètes et par l'action toujours puissante de ses théories sur la multitude. C'est lui qui, en 1820 et 1821, avait ébranlé quatre trônes, qui s'était révélé par de nombreux complots dans les six premières années de la Restauration, et dont le couteau de Louvel avait réalisé l'une des conceptions les plus chères. La faction révolutionnaire, à laquelle s'étaient ralliés la plupart des débris du régime impérial, existait, non formidable encore, mais menaçante, prête à profiter des circonstances, et comptant des appuis jusqu'au sein des Chambres. Le tort du gouvernement royal fut, comme on l'a déjà vu, de confondre cette faction perturbatrice avec l'opposition constitutionnelle dont les exigences n'aboutissaient,

en général, qu'à une simple modification de système, et de procurer ainsi au tiers-état, en cas de guerre ouverte, l'appui des masses populaires: lutte inégale dans laquelle il devait nécessairement succomber tôt ou tard. Si la couronne, au lieu de résister à l'irruption du tiers-état dans le domaine du pouvoir, eût attendu franchement dans ses rangs l'attaque plus ou moins éloignée de la faction démocratique, nul doute qu'elle n'en eût obtenu le même appui qu'il a prêté plus tard au gouvernement de juillet contre les assauts de cette faction. Nul doute que ce puissant auxiliaire ne l'eût utilement aidé dans la répression des désordres que le Rapport signalait avec tant de force et de vérité. Car la France de 1830, pas plus que la France de 1832 et de 1834, n'était révolutionnaire, dans l'acception anarchique de ce terme.

On peut objecter que les forces de l'opposition, étroitement unies, présentaient alors l'aspect d'une homogénéité bien propre à faire illusion au gouvernement, et à le précipiter dans les voies extrêmes où ses ennemis cherchaient à l'attirer. Comment le blâmer, dira-t-on, d'avoir associé dans la même attaque des adversaires qui faisaient ouvertement cause commune contre lui, et donc les intérêts et les sentiments semblaient inséparables? Mais cette alliance du parti démocratique avec l'opposition parlemen-

taire n'était qu'apparente. A part une aveugle hostilité contre le ministère, tout les divisait, principes, système, sympathies, et surtout la question vitale de l'époque, celle du maintien de la dynastie. Le rôle du parti révolutionnaire était de donner à son rapprochement avec l'opposition constitutionnelle tout les caractères d'une alliance compacte et homogène ; l'habileté de la couronne consistait, au contraire, à séparer ces éléments hétérogènes par une modification ministérielle qui mît en relief les divisions profondes dont leur coalition passagère était travaillée. Cette épreuve, bien que tardive, n'était point désespérée, et la couronne, quoi qu'on ait dit, pouvait encore la tenter avec honneur. Car, le chef d'un état constitutionnel peut céder sans honte au jugement même erroné du pays. Le ministère pouvait du moins attendre de pied ferme la prochaine réunion des Chambres, et laisser à la majorité le temps de se compromettre avec l'opinion publique par des hostilités graves et directes dont l'injustice eût popularisé sa cause et ramené à lui tous les esprits raisonnables et conservateurs. S'écarter de l'une ou de l'autre de ces voies, c'était préparer au parti numériquement faible qui rêvait le renversement de la monarchie, une victoire à peu près certaine sur la masse puissante qui voulait le maintien de la royauté.

Il y eut donc à la fois dans les ordonnances de 1830 précipitation funeste, et méconnaissance de la véritable situation des esprits. En dépit des comédiens de quinze ans, de ces fanfarons de trahison, qui ont calomnié la nation la plus loyale de l'univers en lui prêtant leur propre duplicité, la masse du peuple était calme. Elle avait salué avec sincérité l'avénement de Charles X. Un malentendu habilement exploité avait pu depuis lors altérer son affection pour ce prince; mais elle était indifférente et non hostile, et l'on pouvait tout attendre encore de l'intérêt qui la liait au sort du gouvernement, de son attachement progressif aux institutions fondées par la Charte, et d'un système de modération qui, franchement embrassé, eût isolé tous les ennemis de l'ordre et de la paix publique.

Il convient d'apprécier une dernière objection proposée en faveur du système des ordonnances. On a entrepris de les comparer à celle que rendit Louis XVIII, le 13 juillet 1815, en convoquant les Chambres législatives, et qui contenait diverses dispositions électorales. Il n'existe aucune analogie entre ces actes. L'ordonnance du 13 juillet, rendue en l'absence et non en violation d'une loi d'élection, contenait les vues les plus constitutionnelles et les plus libérales; elle annonçait des modifications importantes à la Charte, et proclamait l'intention

du roi de faire jouir dès à présent la France « des avantages d'une représentation plus nombreuse et moins restreinte dans les conditions d'éligibilité ».

Et pourtant, quelle dissemblance profonde dans la difficulté des temps ! D'affreux déchirements menaçaient ce royaume où le monarque venait de rentrer à la suite d'une crise effroyable : l'armée presqu'entière, une partie de la population, un grand nombre de fonctionnaires publics s'étaient déclarés contre lui pendant les Cent-Jours ; d'amères exigences de la part des étrangers en armes achevaient de dépopulariser la cause royale qu'une partie de l'opinion publique identifiait à leurs succès ; partout des hostilités et des alarmes. Toutefois, quel respect pour les lois, quelle application constante à améliorer les institutions dont la France lui était redevable ! L'année 1820, marquée par l'assassinat du duc de Berri, par les révolutions d'Espagne et de Portugal, et par divers complots intérieurs, ramena plus tard pour la Restauration des circonstances également difficiles. L'habileté de Louis XVIII franchit ces crises périlleuses sans qu'il en coûtât un seul sacrifice à l'ordre légal. Quels exemples pour le gouvernement de Charles X !

Privées de l'excuse d'un péril imminent et insurmontable pour la couronne, les ordonnances de juillet ne s'offrent plus à l'histoire que comme une

grande infraction à la première loi du gouvernement représentatif, comme la destruction violemment entreprise d'une majorité formée par les voies constitutionnelles et régulières, et disons-le, comme le renversement du système parlementaire en France. Car, le succès une fois obtenu, quelle garantie restait-il que le pouvoir royal ne brisât pas désormais de la même manière toute majorité législative contraire à ses vues ? Qui répondait qu'il acceptât avec docilité les résistances légales que les corps judiciaires et les électeurs eux-mêmes pourraient opposer à ses entreprises ? Ainsi, le coup-d'état manquait de la condition essentielle que les publicistes ont attachée à la légitimité de cette espèce de mesure : il était de nature à se reproduire. Nous ne croyons nullement à l'intention, si légèrement attribuée aux ministres de Charles X, de ramener la France au régime absolu : nous n'y croyons pas plus que ceux qui l'ont affirmée avec tant d'assurance. Nous savons que la pensée du coup-d'état ne fut point criminelle, et nous voulons, avec M. de Polignac, ne voir dans les ordonnances de juillet « qu'un armistice forcé entre deux principes opposés dont le choc inévitable menaçait l'ordre social d'un bouleversement complet. » (1) Mais nous pensons qu'un premier pas

(1) *Considérations politiques sur l'époque actuelle*, par M. de Polignac, Paris, 1832.

dans cette carrière d'arbitraire et d'illégalité ouvrait pour la Restauration une ère de périls qu'il n'eût été donné qu'à une habileté supérieure de prévenir ou de surmonter. Or, la science du gouvernement consiste surtout à fonder un système tel qu'il puisse être mis en action par les hommes de tous les temps, et se passer du concours de ces esprits éminents que la Providence ne dispense aux peuples qu'avec une sage et laborieuse parcimonie.

. . . .

Au sortir du conseil du 25 juillet, aucune trace de préoccupation fâcheuse ne s'était fait remarquer dans les traits des ministres. Ils rapportèrent dans la journée les ordonnances à Paris, et M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, en reçut communication à onze heures du soir, chez le garde-des-sceaux. M. de Montbel, ministre des finances, était présent. Remarquant la vive agitation avec laquelle M. Sauvo parcourait le manuscrit qui venait de lui être remis, il lui adressa ces mots interrogatifs : *Eh bien?* — « Monseigneur, répondit M. Sauvo, je n'ai qu'un mot à dire : Dieu sauve le roi et la France! — Nous l'espérons bien », répliquèrent avec émotion les deux ministres. — « Messieurs, ajouta en sortant M. Sauvo, j'ai 57 ans, j'ai vu toutes les journées de la Révolution, et je me retire avec une

profonde terreur de nouvelles commotions. » Telle fut la première impression produite au dehors par les ordonnances : elle dut faire pressentir aux ministres quel orage formidable allait exciter leur publication : mais le sort en était jeté.

Le 26 au matin, le *Moniteur* apprit à la capitale l'imprudent défi porté par la couronne à une partie nombreuse, éclairée et puissante de la population. Quoique la menace d'un coup-d'état fût depuis près d'un an le texte des commentaires de toutes les feuilles publiques, cette résolution n'avait jamais rencontré une foi sérieuse. On se persuadait d'ailleurs, d'après les dernières mesures, que le gouvernement avait entièrement renoncé à l'effectuer. Le premier sentiment fut celui d'une stupeur universelle; l'inquiétude et l'exaspération ne tardèrent pas à lui succéder. Ces dispositions se manifestèrent d'abord à la Bourse, dont les environs furent encombrés d'une foule avide de connaître l'influence de ces nouvelles sur le cours des effets publics. La baisse fût de trois à quatre francs sur les rentes cinq et trois pour cent, malgré les nombreux achats opérés par les agents du trésor royal. De la Bourse, où l'inquiétude des classes financières et industrielles s'était traduite sous les démonstrations les plus alarmantes, l'agitation se répandit rapidement parmi le peuple de la capitale. Quelques ras-

semblements eurent lieu le soir dans les quartiers populeux, et notamment au Palais-Royal, où l'on avait exposé, dans un établissement tenu par le marquis de Chabannes, homme fort exalté, divers écrits dont la police voulait empêcher la lecture. La gendarmerie parvint à faire écouler la foule et l'on ferma les grilles du jardin, où les cris de *Vive le roi! vive la Charte!* s'étaient fait successivement entendre. Plusieurs autres attroupements, dirigés par des agitateurs, se portèrent sur les boulevards; les vitres de la voiture de M. de Polignac furent brisées à coup de pierres; ce ministre et M. d'Haussez, qui s'y trouvait, reçurent des contusions graves. On brisa également les carreaux de vitres de l'hôtel des affaires étrangères, et l'on maltraita les gendarmes qui le gardaient. Les deux ministres se rendirent eux-mêmes chez M. de Wall, commandant la place de Paris. Ils n'en obtinrent qu'un faible renfort. Cependant quelques perturbateurs qui avaient cherché à pénétrer dans l'hôtel furent arrêtés, et l'hôtel fut occupé dès le lendemain matin par un détachement du 5e régiment de ligne. Aux divers théâtres, toutes les allusions hostiles au gouvernement furent applaudies avec une sorte de fureur.

Tandis que le mécontentement populaire semblait s'exhaler ainsi en vains murmures ou en voies

de fait isolées, la presse libérale, frappée au cœur par les ordonnances, disposait tous les éléments d'une résistance sérieuse. Un grand nombre de rédacteurs de journaux se réunirent chez M. Dupin aîné, où s'ouvrit une conférence à laquelle prirent part trois autres avocats, MM. Barrot, Barthe et Mérilhou. Il fut reconnu que les ordonnances du 25 étaient illégales, et qu'on résisterait ouvertement à leur exécution, soit en publiant les journaux sans demander l'autorisation requise, soit en conseillant aux citoyens le refus de l'impôt. Le caractère de cette conférence fut plutôt judiciaire que politique. Il n'en fut pas de même de celle qui eut lieu, le même jour, dans les bureaux du *National*. Quatre députés, qui devaient remplir des rôles plus ou moins importants dans ces graves circonstances, MM. Villemain, de Schonen, Bérard et Delaborde y assistèrent. Toutes les feuilles de l'opposition, excepté le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, furent représentées dans cette réunion. On discuta sur le mode de résistance à employer. Les opinions furent unanimes sur la nécessité d'une protestation préalable. M. Thiers fit prévaloir l'avis de s'expliquer par un acte collectif et signé de chaque journaliste. Il rédigea séance tenante cette protestation, qui fut revêtue de quarante-quatre signatures, et publiée le lendemain matin

par le *National* et par le *Temps* (1). « Le régime légal, disait cet acte, est interrompu; celui de la force est commencé. Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi. » Après avoir établi en peu de mots l'illégalité des ordonnances, en invoquant l'autorité des tribunaux et celle de la couronne elle-même, qui, en toute occasion, avait reconnu la puissance des articles de la Charte contre lesquels elle s'armait aujourd'hui sans le concours des Chambres; après avoir contesté au pouvoir royal le droit de dissoudre une assemblée qui n'avait point encore été constituée, la protestation se terminait ainsi : « Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance; nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. » Une autre réunion de diverses personnes eut lieu le soir dans le même local. M. de Schonen, seul député présent, exprima la nécessité d'une résistance active. Il fut

(1) Voyez aux *Documents justificatifs*, pièce L, le texte de cette Protestation.

question du refus de l'impôt et du rétablissement de la garde nationale de Paris. L'assemblée se prononça avec force sur le premier point, et s'abstint de toute initiative sur l'autre, attendu la légalité de l'ordonnance qui avait licencié cette force armée. Une partie des assistants, fort exaspérée, voulait qu'on fît un appel immédiat à l'insurrection. M. Thiers démontra l'impuissance de ce vœu au sein d'une population jusqu'à présent inerte et dénuée des moyens de résistance. On se borna à désigner dans chaque arrondissement de Paris, des commissaires chargés d'organiser le refus de l'impôt, et l'on se sépara.

Plusieurs autres réunions politiques eurent lieu dans la soirée. Treize députés se rassemblèrent chez M. Delaborde. M. Bérard, l'un deux, proposa une protestation immédiate, au nom de la Chambre. Cette proposition appuyée par MM. Daunou et Marschal, fut combattue avec force par M. Casimir Périer, qui soutint que la dissolution de la Chambre avait été régulièrement prononcée. L'insuffisance numérique des membres présents ne permit pas de prendre un parti. M. C. Périer se chargea de convoquer pour le lendemain à son domicile, tous les députés qui se trouveraient à Paris. L'attitude que ce parlementaire, naturellement si irritable, déploya dans cette première conférence, fut, en général,

pacifique et modérée. Il parut répugner à toute résolution autre que celle qui tendrait à ramener le gouvernement dans des voies constitutionnelles. Ainsi fut profondément tracée, dès l'origine de l'insurrection de juillet, cette ligne de démarcation entre les deux fractions de l'opinion libérale, dont l'une voulait qu'on répondît aux ordonnances par une révolution, dont l'autre aspirait à maintenir, sous des conditions plus ou moins rigoureuses, une dynastie dont la chute ne pouvait manquer de produire de graves ébranlements. Cette dernière fraction fut constamment en majorité dans les fréquentes conférences parlementaires auxquelles les événements de juillet donnèrent lieu. On verra bientôt quelle inexplicable série de fatalités prépara au parti révolutionnaire un triomphe à peu près inespéré.

Les ordonnances avaient excité des impressions très variées, mais généralement peu menaçantes dans les salons de la capitale. Ceux du ministère de l'instruction publique, ouverts ce soir-là à la foule des solliciteurs et des courtisans, offrirent une affluence inaccoutumée. Le ministre y reçut avec surprise les félicitations de bon nombre de personnes qui passaient pour être attachées au parti libéral. Que d'opinions flottantes ou même hostiles, un succès, s'il eut été possible, aurait ral-

liées ainsi à la cause royale! Combien de dévoûments attendaient pour se déclarer, que la fortune eût prononcé en dernier ressort sur la légitimité du coup-d'état!

Voyons quelle fut à son tour l'attitude de l'autorité publique durant cette journée.

M. Mangin, préfet de police, dont le zèle ne pouvait être suspect à la cour, apprit par le *Moniteur* seul, les dispositions des ordonnances. M. de Peyronnet n'avait pu obtenir du roi que l'autorisation de lui faire pressentir en termes vagues, dans la soirée du 25 juillet, la détermination du coup-d'état. Aucune instruction ne lui avait été donnée sur les mesures de surveillance ou de répression qu'il devait avoir à prendre en cas de soulèvement. Ce fonctionnaire se rendit en toute hâte, le 26 au matin, chez le ministre de l'intérieur, à qui il reprocha amèrement cette inconcevable réserve. Il arrêta bientôt après les mesures nécessaires pour l'exécution de l'ordonnance qui suspendait la liberté de la presse périodique. Ces mesures consistaient dans l'arrestation de tout distributeur d'écrits non autorisés et dans la saisie de ces écrits; tout individu qui donnerait à lire des journaux ou brochures publiés sans autorisation, devait être traduit devant les tribunaux. Indépendamment de ces dispositions, M. Mangin envoya ses agens dans plusieurs bureaux

de messageries, pour y saisir les imprimés qui pourraient être expédiés dans les départements en contravention à l'ordonnance. Nous verrons bientôt la résistance à ces différents ordres, rigoureusement calqués sur le texte des résolutions royales, devenir le premier germe de l'insurrection.

Le roi était parti de St-Cloud, avant l'heure accoutumée, pour aller chasser à Rambouillet. Il ne revint qu'à minuit, préoccupé et soucieux. Il prit peu d'intérêt aux détails dont le récit accompagnait ordinairement cet exercice. Les ordonnances n'avaient été connues à St-Cloud que dans la matinée. Le duc de Raguse, qui devait prendre une part si active à leur exécution, n'en fut informé qu'à Paris, par la même voie que le public. Il parut dans la journée à l'Institut, dont il était membre, et manifesta de vives appréhensions sur les conséquences de ce coup-d'état : « Vous n'avez à vous affliger que comme citoyen et comme bon français, dit-il à l'un de ses collègues; mais moi, combien ne suis-je pas plus à plaindre! Militaire, peut-être me faudra-t-il combattre pour des actes que j'abhorre, et pour des personnes qui depuis long-temps semblent s'étudier à m'abreuver de dégoûts! » Tel était l'homme auquel allait appartenir l'exécution de mesures inséparablement liées désormais au salut de la couronne, et dont l'accomplissement récla-

mait pardessus tout un dévoùment inébranlable et une foi religieuse dans leur nécessité!

Le maréchal revint fort tard à St-Cloud. Charles X lui demanda ce qu'il y avait de nouveau à Paris.— « Beaucoup d'agitation, Sire, et une forte baisse des fonds publics. » Cette réponse, à laquelle le Dauphin opposa quelques assurances de sécurité, parut faire peu d'impression sur le malheureux prince dont le trône commençait à chanceler.

CHAPITRE TROISIÈME.

Journée du 27 juillet. — Commencement de résistance ouverte contre le gouvernement. — Réunion des députés présents à Paris. — Premiers engagements entre le peuple et les troupes royales. — Premières barricades. — Neutralité d'une partie de la ligne. — Incendie du corps-de-garde de la Bourse. — Etat de la capitale. — Paris mis en état de siége. — Journée du 28 juillet. — Développements formidables de l'insurrection. — Dispositions militaires du maréchal. — Les élèves de l'Ecole Polytechnique prennent part au mouvement. — Résistances de la magistrature. — Démarche infructueuse des députés auprès du duc de Raguse. — Combats sur divers points de la capitale. — Mission du colonel Komiérowski auprès de Charles X. — Evacuation de l'Hôtel-de-Ville par les troupes. — Situation respective du peuple et de l'armée royale à la fin de cette journée. — Premières tentatives pour l'établissement d'un gouvernement provisoire.

Le 27 juillet succéda à une nuit calme. Ses premiers instants furent marqués par un incident qui concourut puissamment à fortifier la résistance populaire. Les rédacteurs de trois journaux, sur le refus concerté de leurs imprimeurs, les avaient assigné en référé devant M. de Belleyme, président

du tribunal civil de Paris, magistrat qui, par une conduite habile et mesurée dans les fonctions de procureur du roi et de préfet de police, s'était acquis une juste popularité. M. de Belleyme, se fondant sur ce que l'ordonnance relative à la presse n'avait point encore été promulguée dans les formes légales, fit cesser l'opposition simulée des imprimeurs. Cette décision, bien qu'elle consacrât implicitement la légalité des ordonnances, parut aux journalistes un premier encouragement donné par la magistrature à la résistance de la presse; elle fut imprimée le jour même à la suite de leur protestation.

Toutes les feuilles de l'opposition, excepté les *Débats* et le *Constitutionnel*, furent publiées au mépris des ordonnances. Leurs exemplaires, enlevés par milliers, pénétrèrent, malgré les efforts de l'autorité, dans les quartiers les plus reculés de la capitale, et y excitèrent une vive fermentation. Le préfet de police ordonna la saisie des presses qui avaient servi à les multiplier. Cette opération ne s'accomplit qu'avec d'extrêmes difficultés. MM. Thiers, Carrel et Mignet se renfermèrent dans les bureaux du *National*; il fallut en enfoncer les portes. Un serrurier fut chargé de briser les presses; mais cet homme, intimidé par les menaces du peuple, ne démonta qu'une pièce qui fut replacée

le soir même sans interruption de service. La résistance des rédacteurs du *Temps* fut remarquable par l'aplomb et la fermeté de l'un d'eux, M. Baude, ancien sous-préfet, que la Restauration comptait depuis long-temps parmi ses plus ardents ennemis. Il menaça hautement les agents de la police des rigueurs du Code pénal, intimida les ouvriers chargés d'opérer le bris des presses, et l'on fut obligé d'employer à cette opération le serrurier de l'échafaud. Les autres saisies, protégées par un grand nombre de gendarmes, s'accomplirent sans résistance sérieuse. Les presses des journaux royalistes furent assaillies de leur côté par des bandes d'insurgés qui mirent un obstacle insurmontable à leur exercice.

Ces exécutions, qui présentaient tous les dehors d'odieux attentats à la propriété, avaient répandu une grande agitation dans les esprits. On se réunit en foule dans les bureaux du *National*. Des provocations violentes, des motions atroces s'y firent entendre. Le plus grand nombre les repoussa avec énergie, dans la crainte de priver la cause populaire de quelques auxiliaires précieux.

Le Palais-Royal, ce berceau de la Révolution de 1789, était le théâtre de l'effervescence la plus vive; les marchands fermaient leurs boutiques, des orateurs lisaient et commentaient à haute voix les

journaux prohibés; partout était méconnue l'ordonnance qui défendait leur exposition dans les lieux publics; les rassemblements augmentaient de moment en moment. Vers midi, le préfet de police en ordonna l'évacuation et la clôture, et fit placer des postes de gendarmerie sur divers points environnants.

Plusieurs imprimeurs avaient, dès la veille, renvoyé leurs ouvriers, en déclarant l'impossibilité de leur procurer du travail. Deux chefs d'industrie, membres de la Chambre des députés, MM. Audry de Puyraveau et Ternaux, firent également évacuer leurs ateliers. Le premier appartenait aux rangs de l'hostilité la plus décidée contre les Bourbons. M. Ternaux suivait une ligne plus modérée. Leur exemple fut suivi par un grand nombre de fabricants. Plusieurs accompagnèrent cette mesure des insinuations les plus malveillantes contre le gouvernement royal, dont la protection pacifique avait eu tant de part au développement de la puissance industrielle. Son effet fut de procurer un accroissement formidable et rapide à l'insurrection naissante. Les rues de la capitale se remplirent d'une multitude d'hommes robustes, exaspérés par la misère et le désespoir, et dont la plupart avaient exercé le métier des armes. Les commis désertèrent leurs magasins pour descendre

sur les places publiques; les élèves des Ecoles de droit et de médecine annoncèrent ouvertement l'intention de prendre part au tumulte. Un avis du conseil d'instruction publique leur rappela les peines portées en pareil cas par les ordonnances de 1820 et de 1828. Mais le ministre se refusa à ordonner la clôture des Ecoles. Il jugea avec raison que ce parti ne servirait qu'à accroître le nombre des perturbateurs et à aigrir les esprits.

M. Billot, procureur du roi, vit un délit dans la protestation des journalistes publiée par le *Temps* et le *National*, et fit décerner des mandats d'amener contre les signataires et les imprimeurs. Mais, soit que l'heure fût avancée, soit que l'insurrection eût pris dès lors une trop grande consistance, ces mandats demeurèrent sans exécution.

Les députés présents à Paris se réunirent dans la matinée chez M. C. Périer. M. Labbey de Pompières, doyen d'âge, présida cette conférence. M. C. Périer reproduisit ses observations de la veille, et s'attacha à démontrer que la prudence était quant à présent le seul parti que commandassent les événements. M. Dupin aîné enchérit sur ces exhortations, et, par la timidité de ses conseils provoqua plusieurs fois les marques d'improbation de l'assemblée. Diverses opinions se produisirent. Quelques députés furent d'avis de solliciter du roi,

par la voie d'une adresse ou d'une audience, la révocation des ordonnances, en lui représentant les dangers du pays. D'autres voulaient même qu'on attendît l'époque fixée pour les élections, dans l'espoir d'y faire prévaloir la cause de l'opposition. MM. Mauguin, de Laborde, de Schonen, Audry de Puiraveau, Persil, Labbey de Pompières, se prononcèrent pour une résistance active. Deux députations d'électeurs conduites, l'une par MM. Mérilhou et Boulay de la Meurthe, l'autre par MM. Thiers et Chevalier-Lemore, furent admises, et demandèrent que l'assemblée adoptât immédiatement le parti d'une insurrection armée. M. C. Périer combattit vivement cette opinion; il soutint que la Chambre, régulièrement dissoute, était sans pouvoirs collectifs, et reprocha à ses adversaires de perdre la cause de l'opposition en la faisant sortir des voies légales. Il insista surtout sur l'inégalité de la lutte qu'on se proposait de soutenir avec le gouvernement, et invita l'assemblée à faire choix d'un local moins exposé aux regards et à l'action de l'autorité. Cette exhortation n'était que trop fondée. L'hôtel de M. Périer, située dans la rue des Capucines, n'avait cessé d'être entouré, dès le matin, d'un grand nombre de jeunes gens qui saluaient de leurs acclamations les députés à mesure qu'ils entraient. Une charge exécutée par des gendarmes à cheval

sortis de la cour de la Chancellerie, avait blessé plusieurs d'entr'eux et fait évacuer la rue. Les députés s'ajournèrent au lendemain chez M. Audry de Puiraveau, après avoir arrêté que tous ceux qui le jugeraient convenable apporteraient à la conférence un projet de protestation. MM. Guizot, Villemain et Dupin aîné furent spécialement invités, toutefois, à s'occuper de la rédaction de cet acte.

Cependant le moment du choc était arrivé. Avant d'en retracer les déplorables circonstances, voyons quelles dispositions militaires avaient été prises par le gouvernement pour l'exécution des mesures extraordinaires qu'il venait d'adopter.

Le duc de Raguse, major-général de la garde, alors de service, avait été investi par le conseil des ministres, dès le 25, comme on l'a vu, du commandement supérieur des troupes réunies dans la capitale. Ce choix, déterminé par les recommandations récentes de M. de Bourmont, était malheureux. Indépendamment d'une impopularité trop bien motivée par sa conduite en 1814 sous les murs de Paris, le maréchal n'approuvait point le système qu'il était appelé à soutenir. On remarquait que, dans le cours d'une longue et pénible carrière, la fortune avait rarement secondé son habileté militaire. Il était lié avec plusieurs chefs du parti révolutionnaire, et gardait d'ailleurs un ressentiment

assez vif de la préférence accordée par le roi à M. de Bourmont, son inférieur en grade, pour le commandement de l'expédition d'Alger.

Charles X lui-même informa à St-Cloud le duc de Raguse de la mission qui lui était confiée, et lui ordonna de se rendre immédiatement à Paris pour prendre le commandement des troupes. Le maréchal obéit, reçut de M. de Polignac l'ordonnance qui lui conférait ses pouvoirs, et il alla vers une heure s'installer à l'état-major de la garde, sur la place du Carrousel. Il le trouva dans un grand état de solitude et de désorganisation. Plusieurs officiers manquaient de chevaux. Aucuns préparatifs n'avaient été faits pour le cas d'une résistance sérieuse. Les troupes n'étaient pas même consignées dans leurs quartiers, et pour les réunir il fallut attendre que les soldats rentrassent à quatre heures pour l'appel accoutumé.

La garnison de Paris se composait du 1er et du 2e régiments de la garde royale et du 7e régiment suisse, de deux régiments de lanciers et cuirassiers et de deux batteries d'artillerie appartenant au même corps d'élite, des 5e, 50e et 53e de ligne et du 15e léger, de onze compagnies de fusiliers sédentaires, de la gendarmerie d'élite et de la gendarmerie municipale. Ces forces s'élevaient à douze mille hommes environ, dont il fallait déduire près de treize cents

hommes pour le service de la garde royale à Paris et à St-Cloud. Il y avait en outre à Vincennes six batteries d'artillerie disponibles.

Le maréchal fit donner immédiatement aux troupes l'ordre de prendre les armes, et distribua les différents corps dont elles se composaient, avec de l'artillerie, sur les boulevards, le Pont-Neuf et les principales places de la capitale.

Les témoignages diffèrent sur le théâtre et les circonstances des premiers engagements qui s'établirent entre le peuple et la force armée. Il n'est personne qui n'apprécie combien il est difficile à l'historien impartial d'embrasser une opinion à la fois précise et consciencieuse sur un point nécessairement obscurci par les influences passionnées de l'esprit de parti, et par cette multitude de versions contradictoires inséparables de la confusion d'un tel spectacle. Les annales des peuples sont pleines de ces obscurités qui n'attestent que trop l'infirmité des impressions humaines. Pour choisir un exemple rapproché de nous, l'histoire contemporaine n'a pu encore, en dépit de ses efforts, dire avec certitude de quels rangs partirent les premiers coups dans la fameuse journée du 10 août, et tout annonce que ce douloureux problème ne sera jamais résolu. Une incertitude presqu'égale couvre les détails du choc qui commença la Révolution de

juillet. A défaut de vérité incontestable et absolue, il a fallu nous attacher de préférence aux récits qui nous ont paru réunir le plus de conditions de vraisemblance et d'autorité.

On a vu qu'un ordre du préfet de police avait fait opérer dans la matinée la clôture du Palais-Royal. Cette mesure ne servit qu'à accroître l'effervescence populaire. La foule, rejetée sur la place et dans les rues adjacentes, grossissait à chaque instant, et faisait entendre les cris répétés de *Vive la Charte! à bas les Ministres!* Les magasins furent immédiatement fermés, et les commis, réduits à l'inaction, vinrent augmenter la masse des perturbateurs. Vers deux heures, la place du Palais-Royal était encombrée par le peuple. La gendarmerie reçut et exécuta l'ordre d'en opérer l'évacuation. La multitude refoulée se dispersa dans différentes directions en manifestant des dispositions menaçantes. Il y avait au coin de la galerie de Nemours, vis-à-vis le café de la Régence, une maison en construction. Un attroupement s'établit sur ce point, d'où il lança des pierres aux gendarmes stationnés sur la place. Un détachement de la garde royale débusqua ces agresseurs qui disparurent après s'être momentanément reformés dans la rue Montpensier. A trois heures, des rassemblements plus nombreux se formèrent dans la rue du Lycée. L'of-

ficier de service au Palais-Royal s'avança à la tête de vingt hommes environ, pour faire évacuer cette rue; ses injonctions étant demeurées sans effet, il s'empara du fusil d'un sergent, et commanda à sa troupe de faire feu. On mit peu d'empressement à lui obéir, des représentations lui furent adressées; il s'arrêta. Mais le peuple ayant continué de lancer des pierres sur ce détachement, l'officier réitéra son ordre; on tira cette fois, un homme fut tué et trois autres blessés. Tel fut le signal du combat (1).

Le bruit de cet engagement se propage rapidement aux environs du Palais-Royal. Il redouble l'exaspération de la multitude : de toutes parts on se rassemble au cri de *Vive la Charte!* Les gendarmes exécutent diverses charges dans les rues environnantes; les lanciers parcourent la place Vendôme et les quartiers voisins, et dissipent à l'arme blanche de nombreux attroupements. Plusieurs personnes sont blessées. Partout se font entendre des cris de vengeance. Les insurgés s'arment des débris d'une voiture de briques destinées aux constructions du Palais-Royal. La foule croissante

(1) Quelques relations affirment toutefois qu'un gendarme avait été tué d'un coup de pistolet, dans la matinée, devant l'hôtel des affaires étrangères.

obstrue les rues St-Honoré et Richelieu, et la gendarmerie, assaillie avec violence à coups de pierres et à coups de bâton, devient impuissante à rétablir la circulation.

Vers six heures, plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie de la garde furent mis en mouvement. Une forte patrouille, fournie par le 5e régiment de ligne, parcourut la rue St-Honoré. Un de ces détachements, composé de dix-huit hommes à pied, commandés par un sous-lieutenant, fut accueilli par une grêle de pierres au moment où il débouchait de la rue de Rivoli dans la rue St-Honoré, par celle appelée alors du duc de Bordeaux. Ce peloton répondit par une décharge qui coûta la vie à un étudiant en médecine anglais, nommé Folks, placé à l'une des fenêtres de l'hôtel Royal, et blessa deux domestiques du même hôtel (1).

(1) Peu de faits démontrent mieux que cet événement à quel point il importe de se tenir en garde contre les versions contemporaines, et combien la vérité historique est difficile à établir. Il n'est aucune relation publiée sur la Révolution de juillet qui ne nous ait appris qu'un Anglais fut tué les armes à la main, et après avoir tiré sur les troupes royales le premier coup de fusil de l'insurrection. M. Lacretelle, dans son *Histoire de la Restauration*, va même jusqu'à faire descendre cet étranger, auquel il donne le nom de *Fox*, du célèbre orateur anglais, partisan exalté de la

Une seconde décharge qui eut lieu dans la rue Traversière, donna la mort à quatre personnes.

Vers le même instant s'élevait, dans la rue Saint-Honoré, aux angles des rues Rohan et Richelieu, une première barricade construite à l'aide de trois grosses voitures renversées. Ce genre de défense, dont l'effet allait être si puissant, n'avait guère été pratiqué dans l'étendue de la capitale depuis les

Révolution française. Deux de ses amis, armés comme lui, avaient, ajoute-t-on, succombé à ses côtés. Ce n'est qu'après des recherches infinies et en remontant à la source même de l'événement, que je suis parvenu à connaître exactement ce qui s'était passé. Voici le fait, dépouillé de toute l'enveloppe poétique dont on s'est plu à le revêtir. Un jeune étudiant anglais, nommé Folks, et non Fox, se trouvant dans la rue Saint-Honoré, au moment où le choc entre les troupes et le peuple paraissait imminent, imagina d'aller demander un asile au maître de l'hôtel Royal, existant alors, dont il était personnellement connu. Il monta, et eut l'imprudence de se mettre à l'une des fenêtres de cet hôtel. Les troupes, harcelées par le peuple, commençaient à tirer, et l'une de leurs premières décharges atteignit le malheureux étudiant qui périt victime de sa curiosité. Ses prétendus amis, qui n'étaient autre que deux garçons de salle de l'hôtel, furent légèrement blessés; ils ont survécu. Tels sont les faits qui résultent d'une note circonstanciée, rédigée en anglais par M. Lawson, ancien propriétaire de l'hôtel Royal, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

troubles de la Fronde. Le peuple, qui s'en souvint lors de l'émeute de la rue St-Denis, en 1827, paraissait l'avoir entièrement oublié dans la sanglante journée du 13 vendémiaire. A l'abri de ce retranchement improvisé, les insurgés assaillirent à coups de pierres un corps de gendarmes posté sur la place du Palais-Royal, et que menaçait également un rassemblement qui s'était formé dans la rue du Lycée. Ce détachement tira quelques coups de fusil; mais l'officier, craignant d'être forcé, demanda des renforts au maréchal, qui le fit dégager par un peloton de lanciers.

Une autre barricade s'élevait presque simultanément à l'angle de la rue de l'Echelle et de la rue St-Honoré. Un détachement nombreux de la garde, précédé de lanciers et de gendarmes, et conduit par un officier supérieur, s'y présenta. L'officier fit sommer le peuple de se retirer; on ne lui répondit qu'à coups de pierres ou de tuiles. Il mit pied à terre, fit écouler ses cavaliers par la galerie Delorme, et ordonna à l'infanterie de forcer le passage. Deux nouvelles sommations furent adressées sans succès au peuple; la troupe fit une décharge en l'air, et les insurgés commencèrent à rétrograder. Les barricades furent détruites, et le détachement s'avança le long de la rue St-Honoré. Assailli de nouveau au-delà de l'église St-Roch, il fit une

seconde décharge en l'air qui ne servit qu'à redoubler l'audace des agresseurs. Mais un troisième feu eut lieu sur les groupes, et blessa mortellement un homme du peuple. La foule s'écoula rapidement, et la circulation fut rétablie. Le dernier mouvement que nous venons de décrire avait été secondé par un bataillon du 15ᵉ léger, lequel, après la destruction des deux barricades, s'était mis en marche par la rue St-Denis pour se croiser sur le boulevard avec un détachement de la garde qui se rendait au Pont-Neuf. Le régiment dont ce corps était tiré, avait suivi une partie de cet itinéraire. Il avait ordre de balayer tout ce qu'il rencontrerait sur son passage, mais sans faire feu, si ce n'est sur les fenêtres d'où partiraient des pierres ou d'autres projectiles, ou sur les groupes dont il aurait essuyé plusieurs agressions. Ces instructions furent fidèlement observées.

Cette soirée fut marquée par une circonstance fâcheuse pour la cause royale. On a vu plus haut qu'un détachement nombreux du 5ᵉ de ligne, qui stationnait sur la place Vendôme, avait été appelé dans la rue St-Honoré pour fortifier l'action de la gendarmerie, qui ne suffisait plus à dissiper les rassemblements. Cette troupe, pressée ou assaillie par les flots du peuple, chercha vainement à s'ouvrir un passage. Un commandant ordonna de faire feu;

mais l'officier inférieur, au lieu de répéter ce commandement, donna celui de mettre l'arme au bras. Il fut obéi, et les cris de *vive la ligne!* éclatèrent aussitôt de toutes parts. Ce premier succès ne suffit point à la multitude. Elle exigea que le détachement livrât ses armes. Le même officier s'y refusa et menaça de faire tirer sur ceux qui essaieraient de s'en emparer. Ce peloton rejoignit son corps en bon ordre.

Tandis que ces événements se passaient dans la rue St-Honoré, la place de la Bourse était le théâtre de scènes non moins tumultueuses. Un vieillard, foulé aux pieds dans une charge de la gendarmerie, avait succombé. Son cadavre fut porté sur cette place aux cris répétés de *vengeance!* La force publique ne put réussir à soustraire aux promoteurs de la révolte ce sanglant moyen d'excitation. Des insurgés voulaient déposer ce cadavre au corps-de-garde; les gendarmes qui occupaient ce poste s'y barricadèrent; on l'assaillit à coups de pierres, on menaça de l'incendier. Cette menace détermina ces militaires à la retraite; l'incendie eut lieu immédiatement et se prolongea une partie de la nuit. Plusieurs détachements de la garde royale et de la ligne s'étant présentés pour faire évacuer la place, furent repoussés à coups de pierres.

Les cadavres de plusieurs individus qui avaient

péri furent promenés dans divers quartiers de la capitale, dans le but d'exciter le peuple à l'insurrection. Quelques blessés, en qui la vie n'était point encore éteinte, étalés ainsi en spectacle, moururent victimes de l'inhumanité des agitateurs. Le peuple se montra sur plusieurs points peu sensible à ces démonstrations. Ailleurs, elles produisirent une vive effervescence. Les environ du Château-d'Eau, la place du Châtelet se couvrirent de rassemblements plus ou moins inoffensifs. Quelques militaires isolés de leurs corps furent indignement massacrés. Sur le soir, le peuple s'empara de l'imprimerie royale, et, par cette occupation qui eut lieu sans résistance, il priva le gouvernement de ses moyens de communication avec le public. Quelques fusils de chasse, d'autres appartenant à la garde nationale, licenciée en 1827, avaient commencé à briller, çà et là, entre les mains des insurgés. Plusieurs boutiques d'armuriers, forcées et pillées dans la soirée, servirent à en armer un plus grand nombre. Enfin la nuit et la fatigue ralentirent l'ardeur des combattants. Vers onze heures les troupes rentrèrent dans leurs casernes et les citoyens se retirèrent. Peu à peu un silence absolu succéda à ces scènes de tumulte et d'agitation. Mais quel sinistre aspect présentait la cité! Presque partout une résistance intelligente avait,

par la destruction des reverbères, plongé les rues dans un obscurité profonde. Ce moyen de défense, qui faisait partie des mesures concertées naguères entre les carbonari, était puissant, en ce qu'il mettait un obstacle insurmontable aux communications militaires. Un grand nombre de rues, à moitié dépavées, avaient livré aux insurgés de formidables projectiles ou des matériaux précieux pour la construction des barricades. Peu d'heures avaient substitué sur tous les points les images du désordre et de la destruction à cette régularité, à cette élégance extérieures, si justement admirées dans la métropole de la civilisation moderne. Déchaîné sous mille formes diverses, le démon de la révolte préludait partout à la guerre civile par l'anarchie.

Une réunion nombreuse d'électeurs et de personnes influentes du parti libéral eut lieu dans la soirée chez M. Cadet de Gassicourt, sous la présidence de M. Maurice Duval, révolutionnaire prononcé. La discussion fut tumultueuse. Les avis se produisirent généralement dans le sens de la résistance à l'autorité royale. On arrêta l'établissement d'un comité dans chacun des arrondissements de Paris, pour organiser l'insurrection, dans le cas où le mouvement populaire prendrait un caractère plus décidé. M. Thiers et M. de Schonen se firent remarquer par l'énergie de leurs allocutions. Le

dernier fut accepté pour intermédiaire entre ces assemblées populaires et les députés réunis à Paris. On se sépara au milieu des coups de fusil, et les membres des comités, qui avaient été élus séance tenante, se rendirent à leurs postes à travers les barricades qui s'élevaient sur plusieurs points.

Les ministres se faisaient encore illusion sur la gravité des périls qui menaçaient le trône. Ils s'étaient bornés à faire transmettre aux régiments les plus rapprochés l'ordre de marcher sur la capitale. Les travaux habituels de leurs départements avaient été à peine interrompus. La cour d'assises avait siégé toute la journée. M. Girod de l'Ain, qui la présidait, s'était refusé à lever la séance, afin que les magistrats fussent à portée de prêter appui à la résistance légale. Sur le soir, une mesure grave fut agitée au conseil : c'était la mise de Paris en état de siége. Les ministres arrêtèrent que cette mesure, dont l'effet était d'attribuer tous les pouvoirs publics à l'autorité militaire, serait soumise dès le lendemain matin à l'approbation du roi. La sécurité de Charles X était grande encore. Il ignorait la consistance imprévue que le mouvement populaire avait prise durant cette journée. Observons toutefois que l'insurrection s'était concentrée jusqu'alors dans les classes les plus infimes et les plus turbulentes de la capitale; circonstance bien propre à faire ressortir

la faute grave que le gouvernement avait commise en licenciant trois ans avant la garde nationale de Paris. Nul doute que cette garde, constituée en 1830, n'eût fait rentrer les perturbateurs dans l'ordre en s'interposant entr'eux et l'autorité royale, dont, en retour de ce service, elle eût pu facilement obtenir quelques concessions de nature à calmer les esprits. Mais ce vide immense entre le trône et la populace n'avait point été rempli. Une résolution fondée sur je ne sais quelles rares et partielles invectives, qu'il fallait ignorer ou dédaigner, priva la couronne du corps qui lui eût offert le secours le plus efficace dans les circonstances critiques où elle se trouvait engagée.

M. de Polignac partit le 28 à cinq heures du matin pour St-Cloud, où il fit signer au roi l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége. Cette ordonnance, motivée sur la *sédition intérieure* qui, la veille, *avait troublé la tranquillité de la ville*, fut remise au duc de Raguse dans la matinée, et notifiée par lui au peuple de Paris dans une proclamation rédigée par M. de Guernon-Ranville, mais qui ne put être affichée que dans un rayon fort circonscrit. Les membres des conseils de guerre furent également désignés. Le commandement de St-Cloud fut confié au général Bordessoulle qui n'a-

vait sous ses ordres que cent cinquante hommes d'infanterie. Le Dauphin proposa au roi d'y joindre les suisses et les gardes-du-corps. Mais le roi s'y refusa.

Cependant les éléments de la plus vaste insurrection se disposaient dans Paris. Le parti révolutionnaire, pris d'abord au dépourvu par les ordonnances, commençait à s'emparer d'un mouvement qui n'avait eu lieu dans le principe que pour le maintien de la Charte. Des agitateurs d'un ordre plus élevé avaient employé la nuit à ameuter le peuple des faubourgs et à distribuer des écrits incendiaires. Dès la pointe du jour, de nombreux rassemblements formés dans les rues et sur les places, firent pressentir par leur effervescence toute la gravité du soulèvement qui se préparait. Le maréchal fit mettre toute la garnison sous les armes. Il envoya des officiers à Versailles et à St-Denis pour presser l'arrivée des régiments qui s'y trouvaient. L'ordre fut transmis par le télégraphe aux troupes des camps de Lunéville et de St-Omer, de s'avancer à marches forcées. Des courriers furent expédiés dans le même objet aux corps de la garde en garnison à Melun, Fontainebleau, Provins, Beauvais, Compiègne, Orléans et Caen. Plusieurs petits postes avaient été dans la nuit désarmés par le peuple. Le duc de Raguse fit donner ordre à ceux qui res-

taient de se replier sur le gros des troupes. Cette mesure activa l'essor de l'insurrection. Le peuple profita de la retraite de ces détachements pour faire irruption chez les armuriers et chez les débitants de poudre et de plomb qu'il avait épargnés la veille. Les théâtres furent dépouillés de toutes les armes servant aux évolutions d'opéra et de mélodrame, et des placards écrits à la main firent connaître à la multitude les ressources qu'elle pourrait puiser dans ces arsenaux d'une nouvelle espèce. Les pompiers de Paris furent également contraints de livrer leurs armes.

Quelques magasins, portant pour enseignes les armoiries de France, furent pillés par le peuple. La plupart des fournisseurs de la cour, effrayés de ces désordres, se hâtèrent de faire disparaître celles qui ornaient leurs boutiques; les notaires imitèrent cet exemple. Cette précaution fut comme le signal de la destruction des emblêmes du gouvernement royal. Ces insignes furent traînés dans la boue et grossièrement insultés; les plaques des courriers, les écussons et les estampilles des voitures publiques éprouvèrent le même sort. En plusieurs endroits, les armes de France furent attachées aux cordes des reverbères. Les cris de *vive la liberté! à bas les Bourbons!* quelque fois ceux de *vive l'Empereur! vive la République!* se faisaient

entendre sur divers points. Tous les partis hostiles à la dynastie légitime s'étaient réunis sur le terrain du combat. Les ouvriers accouraient armés de divers outils, quelques-uns de vieux fusils, de pistolets ou de sabres. Çà et là apparaissaient quelques gardes nationaux en uniforme. Les rues dépavées, des barricades s'élevant dans chaque quartier, des projectiles de toute nature amassés dans les appartements supérieurs des maisons : toutes ces dispositions présageaient la terrible conflagration qui, dans peu d'instants, allait embrâser la capitale entière.

Le maréchal écrivit à neuf heures du matin au roi pour l'informer de cet état de choses, solliciter ses ordres, et l'exhorter à aviser sans retard aux moyens de pacification ; « Ce n'est plus une émeute, disait énergiquement sa lettre, c'est une révolution; l'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps. » Il fit prendre ensuite aux troupes les positions suivantes.

Le 1er régiment d'infanterie de la garde fut placé sur le boulevard des Capucines avec cent lanciers et deux pièces de canon; le 3e régiment occupa la place du Carrousel avec deux cents lanciers et deux pièces de canon. Les Suisses eurent ordre de s'établir sur la place Louis XV avec six pièces d'artillerie, en attendant l'arrivée des régiments venant de

Versailles, qui devaient les remplacer dans cette position. Le 15e léger garda le Pont-Neuf, les 5e et 53e de ligne, la place Vendôme; les cuirassiers de la garde furent envoyés sur celle de la Bastille. Enfin, le 6e régiment de l'infanterie de ce corps d'élite devait à son arrivée de St-Denis, occuper l'église de la Magdelaine. Un sentiment d'humanité, rare dans les guerres civiles, n'avait pas permis l'emploi des quatre obusiers qui complétaient l'appareil des batteries de service. Les pièces d'artillerie avaient quarante-cinq coups à tirer, dont quatre à mitraille; chaque soldat était pourvu de trente cartouches.

Les Parisiens n'avaient point attendu les mouvements de ces différents corps pour commencer les hostilités. Dès le matin, des rassemblements nombreux s'étaient présentés sur la place de Grève par toutes les rues aboutissantes. Un poste de seize hommes seulement gardait l'Hôtel-de-Ville. Le préfet, M. de Chabrol, lui fit donner l'ordre de se replier sur la caserne; ce poste fut remplacé par quelques gardes nationaux en uniforme. Les portes, fermées par ordre du préfet, furent enfoncées, et l'Hôtel-de-Ville, immédiatement envahi par les insurgés, qui arborèrent au haut de la tour de l'horloge le drapeau tricolore avec un crêpe. Ce drapeau fut également déployé sur les tours de l'église de

Notre-Dame dont le gros bourdon, mis aussitôt en branle, fit entendre au loin, de sa voix mugissante, le signal de l'insurrection.

Cependant, le duc de Raguse ne recevait aucune réponse de la cour. Le temps pressait, les progrès de la rebellion devenaient rapides, il fallait adopter un parti. Le maréchal tint conseil avec les généraux sous ses ordres. On délibéra si l'on prendrait position pour combattre ou pour traiter, si l'on tournerait Paris, ou si l'on marcherait contre les insurgés.

Les deux premières résolutions furent abandonnées. Le maréchal manquait des pouvoirs nécessaires pour négocier. Une retraite aux Tuileries, position insignifiante en l'absence du roi, n'eût fait qu'accroître les forces et le courage des insurgés. L'effectif de la garnison se trouvait réduit à sept mille hommes, par suite des dispositions équivoques des régiments de ligne et de la concentration dans ses quartiers d'une partie de la gendarmerie de Paris, qui se composait d'environ quinze cents hommes. Cette dernière mesure, avait, dit-on, été motivée par la crainte assez étrange que la présence de ce corps n'ajoutât à l'irritation populaire. Ces forces étaient évidemment insuffisantes pour garder les débouchés de la capitale et pour contenir l'insurrection dans son foyer. On pouvait, il est vrai, avec l'ar-

tillerie de Vincennes, foudroyer Paris des hauteurs de Montmartre. Mais quelle douloureuse, quelle horrible extrémité! L'intérêt sacré de la propriété, les lois de la civilisation, et par-dessus tout la voix impérieuse de l'humanité, défendaient de s'arrêter à ce parti. Le maréchal se décida donc à attaquer immédiatement les insurgés en occupant par des forces imposantes les places, les boulevards et les rues spacieuses de la capitale. Il calcula qu'en n'engageant ainsi ses forces que sur des points ouverts, l'avantage devait rester aux troupes régulières, malgré l'infériorité du nombre. La base de son plan d'attaque, à l'adoption duquel le général de Wall eut une grande part, était de maintenir libres les grandes perpendiculaires du théâtre des opérations, à savoir, de la porte St-Denis au Panthéon, des Tuileries aux boulevards par la rue Richelieu, de la rue St-Honoré au marché des Innocents, et de l'Hôtel-de-Ville à la place des Victoires.

Les troupes furent donc mises en mouvement sur cinq colonnes. Le général St-Chamans reçut ordre de suivre les boulevards jusqu'à la place de la Bastille avec deux bataillons du 1er régiment de la garde, 150 cuirassiers et deux pièces de canon. Arrivé à sa station, il devait observer le faubourg Saint-Antoine et se mettre en communication avec la place de l'Hôtel-de-Ville. Cette place allait être

occupée par le général Talon, avec un bataillon du 3e régiment de la garde, un bataillon suisse, 150 lanciers et deux pièces de canon. Le 15e léger, placé sur le Pont-Neuf, devait assurer ses communications avec les Tuileries. Le général Quinsonnas fut chargé de se rendre au marché des Innocents avec deux bataillons du 3e régiment de la garde et trente gendarmes, et de s'y établir. Un de ces bataillons, après avoir prolongé son mouvement jusqu'à la porte St-Denis, avait ordre de rétrograder jusqu'au lieu de sa station; l'autre devait pousser jusqu'à la place du Châtelet, et revenir immédiatement au point de réunion attendre de nouveaux ordres. Le général de Wall alla s'établir sur la place des Victoires, avec le 5e de ligne et des gendarmes. Enfin, une autre colonne, composée d'un bataillon d'infanterie, de deux escadrons de grenadiers et de deux pièces d'artillerie, commandée par le général St-Hilaire, eut ordre d'éclairer le boulevard jusqu'à la rue Richelieu, pour revenir aux Champs-Elysées. La défense du Palais-Royal fut confiée à un bataillon de la garde, qui devait se mettre en communication avec les corps placés au Louvre et à la Banque. Les chefs des colonnes avaient ordre de dissoudre tous les rassemblements qu'ils rencontreraient, en employant d'abord la cavalerie, et, en cas de résistance, l'infanterie, et de ne faire feu

qu'après avoir essuyé une fusillade de cinquante coups au moins.

Ces dispositions stratégiques ont été généralement reprochées au duc de Raguse. On l'a blâmé d'avoir fait perdre à la garde royale l'avantage des positions qu'elle occupait pour engager d'assez faibles colonnes à de grandes distances, où elles ne pouvaient se secourir mutuellement, et dans des quartiers percés de rues étroites et tortueuses, remplies d'une populace hostile et turbulente. Ce système présentait en outre l'inconvénient grave d'exposer presque sans défense aux attaques des insurgés deux positions capitales, le Louvre et les Tuileries : avertis par une circonstance quelconque des plans du maréchal, ils eussent pu, en s'y portant en forces, s'emparer immédiatement de ces points importants, et finir la guerre en quelques heures. Si le duc de Raguse, a-t-on dit, se fût fortifié au château des Tuileries, en ralliant ses troupes autour de lui, en y appelant le roi, les forces militaires qui le gardaient à Saint-Cloud et l'artillerie de Vincennes, il est à présumer que l'issue de cette courte campagne eût été différente. Privés des ressources de toute nature que leur offrait leur situation défensive au sein d'une capitale soulevée presque sur tous les points, les insurgés se seraient vraisemblablement consumés en vains efforts pour

emporter la position des troupes royales, jusqu'à ce que l'arrivée de forces supérieures eût permis de les détruire ou de les envelopper.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'expérience se déclara contre le plan d'attaque adopté par le maréchal. Dès les premiers pas, on put présentir la gravité des obstacles que les colonnes auraient à surmonter. Les maisons, garnies de tireurs et de munitions, étaient comme autant de forteresses, d'où les citoyens embusqués assaillaient les troupes de mille manières, et presque toujours impunément. L'insurrection se développait avec un ensemble effrayant. Tout, entre les mains des combattants, se transformait en armes formidables. Les tuyaux de fonte disposés sur les trottoirs pour l'écoulement des pluies, les caractères d'imprimerie, les billes en marbre employées aux jeux des enfants, fournissaient aux fusils des projectiles meurtriers; on coulait sur les places publiques le plomb destiné à être converti en balles, lesquelles étaient immédiatement distribuées à la multitude. La plupart des blessures étaient faites à bout portant. Un soleil de 28 degrés, redoutable faveur de la Providence, ajoutait à l'exaltation des insurgés, au mal-aise des soldats exposés à son ardeur dévorante. Les rassemblements, momentanément dissipés par le passage des colonnes, se reformaient presque immédiate-

ment; les barricades, renversées avec effort, étaient aussitôt reconstruites, et les tirailleurs, à l'abri derrière ces retranchements, harcelaient les militaires en tous sens. La cavalerie ne pouvait avancer. Des bandes d'hommes dépourvus d'armes s'emparaient avec avidité de celles que leur abandonnait la mollesse ou l'inexpérience. D'anciens militaires, lancés dans l'insurrection par instinct machinal de révolte ou par aversion du régime pacifique des Bourbons, enseignaient aux combattants les moyens d'éviter le feu de l'ennemi et de l'assaillir avec avantage. On remarquait que la plupart des étrangers et surtout des Anglais qui se trouvaient accidentellement à Paris, prenaient aux engagements contre les troupes une part active et acharnée. Le drapeau tricolore de 1789, qu'on commençait à remarquer sur divers points, caractérisait de plus en plus la haute portée de la lutte et le prix que le peuple attachait à la victoire. Plusieurs prisonniers furent trouvés porteurs de cartes de diverses formes et de différentes couleurs, où étaient spécifiées les manœuvres nécessaires à l'attaque et à la défense; d'autres cartes portaient un numéro d'ordre, une date qui remontait à quelques mois, et des inscriptions analogues aux devises de la première Révolution : circonstances qui démontraient sinon l'existence antérieure d'un complot révolutionnaire,

au moins l'activité avec laquelle ce parti s'était emparé d'un mouvement qui, dans l'origine, n'aboutissait qu'à de faibles exigences.

Mais bientôt l'intervention de chefs plus expérimentés exerça une influence plus décisive sur le sort de l'insurrection. Des habitants du faubourg St-Marceau enfoncèrent les portes de l'Ecole polytechnique, et mirent les élèves au courant des événements. Cet appel à l'esprit d'indépendance et de liberté qui de tout temps avait animé cette Ecole, fut entendu. Tous les élèves s'échappèrent, à l'exception d'une trentaine, et coururent aux barricades où nous ne tarderons pas à les retrouver. D'anciens militaires, détenus à l'Abbaye, furent délivrés; un grand nombre de prisonniers de Ste-Pélagie parvinrent à s'évader; on élargit les détenus politiques. L'insurrection profita de tous ces renforts. La fermeté d'un capitaine du 15e de ligne prévint le soulèvement de la prison militaire de Montaigu. La poudrière, gardée par un faible détachement de quatorze hommes, était tombée à une heure environ au pouvoir du peuple; les cartouches avaient été distribuées aux assaillants, et les barils de poudre répartis dans les divers quartiers occupés par les insurgés.

Suspendons un instant le récit des progrès de ce

douloureux conflit, pour donner quelque attention aux événements civils qui se passaient dans l'intérieur de la capitale.

La préfecture de police, dont les pouvoirs avaient cessé par suite de l'état de siége, était en pleine désorganisation. Le cours de la justice criminelle était interrompu. Mais le tribunal de commerce de la Seine, présidé par M. Ganneron, rendait, à la suite d'une plaidoirie violente de M. Mérilhou, un jugement célèbre entre l'éditeur du *Courrier français* et l'imprimeur de ce journal, qui lui refusait son ministère. Ce jugement déclarait que l'ordonnance du 25 juillet, sur la presse, n'était obligatoire ni pour le roi, ni pour les citoyens, parce qu'elle avait été rendue en violation de la loi du 28 juillet 1828. M. Séguier, premier président de la cour royale, avait refusé, de son côté, de recevoir copie de l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége. L'énergie de la magistrature croissait en proportion de l'intensité du mouvement populaire.

Les ministres, éclairés sur la gravité des dangers qui menaçaient ouvertement le trône, s'étaient réunis dans la matinée à l'état-major du maréchal. Ils s'établirent en permanence dans une pièce attenante à son cabinet. Une des premières mesures

que prit M. de Polignac, fut d'ordonner l'arrestation des personnes qu'on supposait à la tête du mouvement. C'étaient MM. le général Lafayette, Laffitte, le général Gérard, Mauguin, Salverte, Audry de Puiraveau et quelques autres. L'ordre de s'assurer de ces personnes fut remis au colonel de la gendarmerie; on verra bientôt quelles circonstances en empêchèrent l'exécution.

La réunion générale des députés présents à Paris eut lieu à midi chez M. Audry de Puiraveau. L'assemblée s'était recrutée de deux membres qui étaient destinés à remplir un rôle important dans ces graves conjonctures. C'étaient le général Lafayette et M. Laffitte, arrivés dans la nuit. M. Mauguin débuta par invoquer l'appui de ses collègues en faveur de la révolution qui se préparait; il fut soutenu avec chaleur par M. de Lafayette qui, déjà en rapport avec plusieurs chefs du parti insurrectionnel, voulait qu'on établît de suite un gouvernement provisoire. MM. Charles Dupin, Guizot, Laffitte et Sébastiani repoussèrent ces propositions ardentes; ils ouvrirent l'avis de négocier avec la cour et de maîtriser ainsi l'émotion populaire. M. Guizot avait rédigé un projet de protestation qui fut adopté avec quelques modifications. Cet acte se bornait à signaler comme illégales les ordonnances du 25, et la dissolution d'une Chambre non encore constituée. La délibéra-

tion fut fréquemment interrompue par le bruit de la mousqueterie, et par les nouvelles qui parvenaient à l'assemblée sur la situation des troupes et des insurgés. M. C. Périer représenta que l'intérêt le plus pressant était d'arrêter l'effusion du sang. Il proposa d'envoyer une députation au duc de Raguse pour faire cesser les hostilités, en attendant que la Chambre pût présenter au roi ses protestations et ses doléances. Cette proposition fut accueillie à la presque unanimité. MM. Laffitte, C. Périer, le général comte de Lobau, le général Gérard et Mauguin furent délégués par l'assemblée. Lafayette, qui n'avait vu qu'avec peine cette démarche pacifique, demanda que la députation fît entendre au maréchal des paroles sévères, et qu'on mît sous sa responsabilité tout le sang qui serait répandu. M. Audry de Puiraveau, également opposé au parti de la négociation, fit distribuer au peuple deux ou trois cents fusils et dix-huit cents baïonnettes, et sacrifia pour la construction des barricades toutes les voitures de son établissement de roulage.

Les délégués partirent vers deux heures environ pour les Tuileries. Aucun d'eux, à l'exception de M. Périer, ne désirait sincèrement le succès de la négociation qui leur était confiée. MM. Gérard, de Lobau et Mauguin n'avaient jamais éprouvé de sympathie pour le gouvernement des Bourbons.

M. Laffitte souriait à l'idée de voir se réaliser enfin sa conception favorite, et ne dissimulait même plus ses espérances à cet égard. « Nous commençons, dit-il à ses collègues, un drame dont le dénoûment sera la royauté du duc d'Orléans. » Un messager sûr, expédié par lui dans la matinée même au prince, lui avait porté l'avis de la réunion des députés, et cette exhortation que sa sollicitude lui faisait juger essentielle : *Défiez-vous des filets de Saint-Cloud.* C'était faire trop d'honneur à la prévoyance politique de Charles X, qui ne savait même point au juste où se trouvait alors le duc d'Orléans.

La députation traversa les appartements de l'état-major, encombrés de militaires, d'employés et de journalistes, et fut introduite auprès du maréchal, au moment où M. Arago s'en séparait, après avoir essayé de le disposer en faveur de la cause populaire. M. Laffitte, portant la parole comme président, exposa que le combat, en se prolongeant, pourrait entraîner les plus cruelles calamités et produire même une révolution, et qu'il était urgent d'amener la couronne à des concessions propres à calmer les esprits. Le maréchal répondit que les troubles présentaient depuis le matin l'aspect d'une véritable rebellion; que les soldats, partout attaqués, avaient dû se défen

les Parisiens cessaient les hostilités, l'armée suspendrait les siennes, mais qu'il fallait obtenir avant tout que la capitale rentrât dans l'obéissance. « Quand les droits du peuple ont été violés, répliqua M. Laffitte, on n'est plus en droit d'en exiger l'obéissance ; mes collègues et moi nous ne pouvons nous engager à le faire rentrer dans l'ordre qu'à la condition préalable du changement du ministère et du retrait des ordonnances. — Je n'ai, objecta le maréchal, aucun pouvoir pour négocier; mais si vous voulez prendre l'engagement de faire cesser le feu, je vous offre volontiers de me rendre avec vous à Saint-Cloud pour appuyer vos réclamations. Au reste, conclut-il, je suis d'accord avec vous sur les griefs du peuple, mais pour moi la question d'honneur militaire doit passer avant tout. Puisque la fatalité m'a chargé de ce déplorable commandement, je dois m'en acquitter jusqu'au bout. » Le duc de Raguse interpella les généraux Gérard et Lobau de déclarer si, à sa place, ils n'agiraient pas comme lui. Ces militaires gardèrent le silence. Il offrit ensuite aux députés de les aboucher avec M. de Polignac, et, sur leur consentement, il passa dans l'appartement où les ministres étaient réunis; mais il rentra bientôt après pour annoncer que le prince regardait comme inutile la conférence proposée. Les députés se retirèrent

après de nouveaux pourparlers, en déclarant au duc de Raguse qu'ils attendraient sa réponse chez M. Audry de Puiraveau. Après leur départ, le maréchal fit observer à M. de Polignac que trois d'entre eux étaient au nombre des personnes dont les ministres avaient ordonné l'arrestation, mais qu'il n'avait pas cru devoir exercer cette violence sur des hommes qui s'étaient confiés à son honneur en venant le trouver sans aucune garantie. Cette observation généreuse ne fut point contredite; mais un aide-de-camp du maréchal s'étant présenté pour annoncer qu'un poste de la ligne venait de passer du côté du peuple en livrant ses armes, le prince s'écria : « Hé bien! il faut tirer aussi sur les troupes! »

Les commissaires rendirent compte à trois heures aux députés réunis chez M. Bérard de leur entrevue avec le maréchal. Les événements militaires s'étaient un peu modifiés depuis le matin. Sur plusieurs points les combattants découragés commençaient à plier. L'assemblée, moins nombreuse, accueillit assez froidement leur narration. M. Baude, qui s'y présenta, essaya vainement de déterminer le général Gérard à se mettre à la tête du mouvement. Celui-ci, par un sentiment de délicatesse, refusa de rien entreprendre avant la réponse de la cour. Lafayette offrit de prendre le commandement de

l'insurrection; mais sa proposition n'eut aucune suite. Soit que l'abattement de ses collègues eût, par une sorte de réaction naturelle, exalté son énergie, soit que l'issue infructueuse des négociations eût produit sur son esprit une impression défavorable, M. C. Périer parut beaucoup plus disposé dans cette conférence à seconder la résistance populaire. Il soutint qu'il y aurait honte désormais aux députés à abandonner la population de Paris dans son conflit avec les troupes royales, et promit à M. Baude l'appui de son nom et de son crédit. Deux journalistes, MM. Audra et Barbaroux, apportérent à l'assemblée sa protestation imprimée, dont ils avaient pris sur eux de faire disparaître certaines expressions de dévoûment et de fidélité au roi. Comme les membres présents étaient peu nombreux encore, M. Guizot proposa d'ajouter aux noms des signataires ceux des députés auxquels on connaissait une opinion énergique et libérale. M. Laffitte fit adopter ce parti par un mot qui peignait bien le caractère réel de la lutte, et l'incertitude des circonstances : « Si nous sommes vaincus, ils nous démentiront; si nous sommes vainqueurs, il y aura émulation pour avoir signé. » Soixante-un noms furent portés au bas de la protestation. Celui de M. Dupin aîné, absent de cette conférence, en fut écarté par l'improbation pres-

que unanime de ses collègues. Cette protestation fut publiée le lendemain dans le *Temps*, revêtue de ces signatures (1).

Reprenons le fil des événements militaires.

Il n'entre point dans notre plan de reproduire tous les détails de la guerre civile qui ensanglanta les murs de la capitale. Nous ne saurions décrire ces engagements partiels, ces exploits divers qui, durant ces déplorables journées, se multiplièrent pour ainsi dire sur tous les points de cette vaste scène. Grossis ou altérés pour la plupart dans des vues d'ambition personnelle ou de parti, ces incidents n'ont, à proprement parler, aucune importance historique; car c'est le propre de l'histoire de négliger les faits individuels, lorsqu'ils n'offrent aucun sens caractéristique, pour ne s'attacher qu'aux événements généraux, dont les conséquences sont palpables et décisives. En donnant à notre narration ces limites nécessaires, nous aurons le double avantage de suivre une marche conforme aux principes, et de nous défendre, autant qu'il est en nous, de ces innombrables surprises de l'intérêt particulier ou de l'erreur auxquelles la religion de l'historien n'est que trop souvent exposée.

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce M.

Le général Saint-Chamans, qui commandait la première colonne sous les ordres du maréchal, arriva au Château-d'Eau, après avoir essuyé une fusillade assez vive à la hauteur de la rue St-Denis. Quelques tirailleurs établis sur la Porte n'en furent délogés que par l'artillerie. La colonne continua sa marche jusqu'à la place de la Bastille où elle laissa quelques compagnies en observation, puis elle s'engagea dans la rue du Faubourg-St-Antoine, défendue çà et là par d'immenses barricades; l'une d'elles était surmontée d'un drapeau tricolore, qu'un intrépide sergent, nommé Bonneton, arracha au milieu d'un feu très soutenu. Une vingtaine de militaires furent blessés. Ce nombre eût été plus grand sans la précaution qu'on avait prise de placer les hommes sur deux files, dont chacune, rasant les maisons, observait les fenêtres du côté opposé. Divers engagements plus ou moins acharnés eurent lieu au carrefour de Reuilly, sur la place Baudoyer et dans la rue de Charonne. Quand le feu eut cessé, les habitants sortirent en foule des maisons et se mêlèrent aux soldats. Le général Saint-Chamans profita de cette disposition pour les exhorter à rentrer dans l'ordre et à reprendre leurs occupations. Une femme lui cria qu'ils manquaient de travail et de pain. Le général fit distribuer à ces malheureux tout l'argent qu'il avait sur lui. Quel-

ques cris de *Vive le roi!* furent étouffés par ceux de *Vive la Charte! à bas les ministres!* Vers cinq heures, le général ne recevant aucun ordre de l'état-major, jugea que les communications n'étaient pas libres, et se remit en route pour les Tuileries, sans avoir pu établir ses rapports avec la place de l'Hôtel-de-Ville. A sa sortie du faubourg St-Antoine, il fut encore accueilli par un feu nourri et meurtrier qui, combiné avec la grêle de projectiles que l'on faisait pleuvoir des maisons, fut fatal à un grand nombre des cuirassiers qui composaient sa colonne. Il ne put prendre ni le boulevard, entièrement barricadé par des abattis d'arbres, ni la rue St-Antoine, dont les abords étaient garnis de tirailleurs : il passa la Seine au pont d'Austerlitz, et parvint par les boulevards neufs sur l'esplanade des Invalides, dont le gouverneur, M. de Latour-Maubourg, fit ravitailler sa troupe, exténuée de fatigue et de faim.

Le général Talon partit à midi et demi à la tête de sa colonne, à laquelle s'étaient jointes cinq compagnies du 15e léger. Ce faible renfort fut placé en observation sur le quai de la Cité d'où il repoussa mollement et presque sans coup férir les masses de peuple qui descendaient des faubourgs St-Jacques et St-Marceau. Le général se dirigea sur la place de Grève par le quai de Gèvres, tandis que deux

pelotons de la garde s'y rendaient par le nouveau pont suspendu. Au bout de celui de Notre-Dame, la cavalerie, qui marchait en avant, fut arrêtée par une forte fusillade qui partait de la rue Planche-Mibray ; les deux pièces d'artillerie furent disposées au milieu du pont, et un officier supérieur invita le peuple à se retirer. La colonne d'insurgés, qui s'avançait par la rue des Arcis, se partagea, et les tambours dont elle était précédée cessèrent de battre. Mais des coups de fusils partirent ; un adjudant fut tué, l'artillerie fit une décharge meurtrière, et le gros de la colonne arriva par les quais de Gèvres et Lepelletier sur la place de Grève, où le détachement qui avait suivi une voie parallèle, était déjà parvenu. Une autre décharge à mitraille acheva de faire évacuer la place, le peuple s'écoula par les rues aboutissantes, et l'Hôtel-de-Ville, cette métropole populaire, fut abandonné par les insurgés. Le général Talon établit des postes à tous les angles de la place, et garnit les croisées de tirailleurs. Les deux pièces de canon furent braquées contre la rive gauche de la Seine, d'où le peuple ne cessait d'inquiéter les troupes.

Cette position fut bientôt compromise par l'inaction du 15e léger, dont le commandant se refusa formellement à faire tirer sur les insurgés, quoique plusieurs de ses soldats eussent été atteints par des

balles. A la faveur de cette neutralité coupable, le quai de la Cité, occupé par ce régiment, se remplit de tirailleurs qui, impunément embusqués derrière les parapets, faisaient un feu très vif sur la place. Sur ces entrefaites, le 50e de ligne, qui stationnait depuis le matin au Château-d'Eau, et dont la caserne venait d'être occupée par le peuple, arrivait non sans obstacle, de la place de la Bastille, précédé par 50 cuirassiers. Un autre renfort se présenta : c'étaient 200 Suisses, envoyés des Tuileries pour relever le bataillon français qu'avaient épuisé cinq heures de combat. Mais ce mouvement dégarnit une barricade que le peuple reprit rapidement; puis il essaya une agression décisive en débouchant sur la place par toutes ses issues; mais il fut repoussé après une lutte très acharnée. Le pont suspendu de la Grève, qui interrompait les communications, et que laissait à découvert l'inaction du 15e léger, fut gardé par un détachement d'infanterie légère de la garde, qui, entièrement dépourvu de cartouches, s'y maintint pendant trois-quarts d'heure avec une constance admirable. Ce lieu fut en ce moment le théâtre d'un acte de dévoûment et d'intrépidité digne d'être recueilli par l'histoire. Un jeune homme, porteur d'un drapeau tricolore, s'avança courageusement au milieu du pont, et s'adressant à ses compagnons : « Mes amis,

leur dit-il, suivez-moi, et si je meurs, souvenez-vous que je m'appelle d'*Arcole*. » Il s'élança, tomba percé de balles, et le pont, emporté par les assaillants, prit dès ce jour le nom d'*Arcole* (1). Un autre combattant, apercevant le peuple qui fuyait devant un gros de cavalerie, saisit un drapeau tricolore, mit un genou en terre en s'écriant : *Voici comment on meurt pour la patrie !* et disparut écrasé sous les pieds des chevaux. La lutte se prolongea avec des chances diverses sur les deux rives de la Seine, dont les flots ensanglantés durent porter jusqu'à Saint-Cloud plus d'un douloureux témoignage de l'ardeur homicide qui y avait présidé. Enfin, les cartouches manquèrent aux troupes, et le général Talon qui, dans cette courte campagne, avait déployé une vigueur et une présence d'esprit remarquables, fut réduit à se replier sur l'Hôtel-de-

(1) Cette anecdote est trop invraisemblable dans ses détails pour pouvoir être accueillie sans précaution. Je ne la rapporte ici que comme une tradition vulgaire. On peut croire qu'un jeune combattant, plein du souvenir d'un des plus beaux faits d'armes de nos guerres d'Italie, ait voulu, par allusion, donner le nom *d'Arcole* au pont qu'il se disposait à franchir avec une bravoure si téméraire. Tout ce qui est en dehors de cette supposition paraît être le produit de l'imagination, ou plutôt d'un malentendu que l'ignorance populaire rend d'ailleurs facile à concevoir.

Ville, et à se borner à l'occupation de cet édifice, d'où les tirailleurs de la garde usèrent sur les assaillants, par un feu très meurtrier, les faibles munitions que le 50e de ligne avait consenti à leur livrer.

La marche de la troisième colonne, commandée par le général Quinsonnas, n'avait été guère moins sanglante, ni moins féconde en événements. Parvenu presque sans résistance au marché des Innocents, il y fut accueilli par une mousqueterie assez vive qui partait des maisons. Cependant, à la faveur du feu nourri des Suisses, il parvint à se maintenir sur le lieu de sa station, et le peuple éprouva de fortes pertes. Avant d'exécuter son mouvement sur la place du Châtelet, le général Quinsonnas donna ordre à un bataillon de déblayer la rue St-Denis. Cette opération, secondée par deux pièces d'artillerie, ne s'accomplit qu'à travers mille obstacles. Un déluge de projectiles lancés des croisées des maisons éclaircit les rangs de ce faible corps, ainsi engagé presque sans défense dans une des rues les plus populeuses de la capitale et coupée de plus de trente barricades. Près de la cour Batave, le colonel de Pleinselves, qui le commandait, eut son cheval tué sous lui, et fut lui-même mortellement atteint. Arrivé à la Porte St-Denis, il fit mettre un appareil sur les blessures les plus graves de ses sol-

dats, et voulut être pansé le dernier. Ce brave militaire, qui avait fait avec distinction toutes les guerres de l'Empire, expira peu de jours après des suites de sa blessure. Son bataillon ne put reprendre la rue St-Denis, dont toutes les barricades avaient déjà été reconstruites; il arriva aux Champs-Elysées par les boulevards extérieurs, après avoir mis près de huit heures pour accomplir son périlleux trajet.

La position du général Quinsonnas, abandonné à lui-même avec le reste de sa colonne sur le marché des Innocents, entouré d'insurgés et de barricades, sans communication avec les Tuileries, était fort critique. Son aide-de-camp lui offrit d'aller la faire connaître au maréchal. En un clin-d'œil il eut coupé ses moustaches et pris la veste d'un homme du peuple; il pénétra ainsi jusqu'au quartier-général. Le duc de Raguse se hâta d'envoyer une compagnie du 15e léger et un bataillon suisse, commandé par M. de Maillardoz. Ces deux corps essuyèrent de vives et sanglantes agressions dans la rue des Prouvaires, à la pointe St-Eustache, dans la rue Mandar, et jusque dans la rue Montmartre. Il leur fallut se faire jour à travers les feux croisés partis de mains souvent invisibles, qui ne cessèrent de contrarier leur marche. Près de cent hommes du bataillon suisse furent mis hors de combat; vingt-cinq reçurent des blessures mortelles; les capitaines

Freuler et Blarer furent grièvement atteints. Le détachement du 15e léger, affaibli par la perte de deux officiers et de vingt-huit soldats, dut renoncer à poursuivre sa marche ; le bataillon de M. de Maillardoz parvint enfin au général Quinsonnas, qui se hâta de quitter une position dont la nuit eût encore aggravé les périls. Arrivé par la rue St-Denis jusqu'au quai du Louvre, à travers de nouveaux obstacles, il essuya une assez vive fusillade de dessus la rive gauche de la Seine. Quelques coups de canon dispersèrent les insurgés.

Le général de Wall s'était rendu sans difficultés graves de la place Vendôme à celle des Victoires, d'où, à la suite de combats acharnés, mais sans résultats importants, dans les rues Richelieu, Neuve et Croix-des-Petits-Champs, il revint au point de départ.

Enfin, la dernière colonne, qui devait se porter des Champs-Élysées jusqu'à la rue Richelieu par les boulevards, après avoir désarmé un poste de gardes nationaux au faubourg St-Honoré, échangea un feu prolongé contre un attroupement embusqué dans l'église de la Magdeleine. Cette colonne revint à sa station sans événement remarquable, après avoir laissé en position dans la rue Royale trois escadrons de grenadiers à cheval et le 2e régiment d'infanterie de la garde, qui arrivaient de Versailles.

Le maréchal avait cru devoir visiter en personne, avec une forte escorte, après sa conférence avec les députés, les postes du Louvre et de la Banque. Il eut lui-même à soutenir une espèce de combat dans les rues du Coq et Croix-des-Petits-Champs. Un détachement du 53e de ligne le dégagea en faisant plusieurs décharges. Mais, au peu de résultat qu'elles produisirent, on put soupçonner que les militaires avaient tiré en l'air, ou que leurs cartouches manquaient de balles. Cette dernière conjecture acquit plus tard tous les caractères de l'évidence par plusieurs déclarations entendues au procès des ministres.

Tandis que ces mouvements avaient lieu dans la capitale, divers avis parvenus à St-Cloud ébranlaient à peine la sécurité dans laquelle le roi s'était jusqu'alors entretenu. M. Weyler de Navas, sous-intendant militaire de sa maison, avait pénétré non sans obstacle auprès du monarque, et lui avait peint avec énergie la situation de la capitale et les dangers qui menaçaient son trône. Mais les exhortations de ce serviteur fidèle ne produisirent aucun fruit. Celles du général Vincent, écuyer cavalcadour, furent également négligées. A trois heures, le duc de Raguse écrivit à Charles X pour lui rendre compte de la situation des choses, et l'informer de la démarche des députés. Il suppliait le roi d'accepter

sans retard les propositions qui lui étaient faites. Un Polonais vif et franc, le colonel Komierowski, aide-de-camp du maréchal, fut chargé de porter lui-même la dépêche. Cet officier exposa au roi l'état de la capitale et insista pour une prompte détermination. La réponse qu'il sollicitait se fit attendre. Introduit enfin auprès de Charles X, en présence du Dauphin et de la duchesse de Berri, le monarque se borna à le charger de dire au maréchal « de tenir bien, de réunir ses forces sur le Carrousel et la place Louis XV, et d'agir avec des masses. » Des instructions plus détaillées furent consignées dans une dépêche particulière que le roi écrivit de sa main (1), et qu'il fit ultérieurement remettre au maréchal.

Le colonel Komierowski revint à Paris, et le duc de Raguse se mit aussitôt en devoir d'exécuter les intentions du roi. Il ordonna de concentrer toutes les troupes autour du Louvre, du Palais-Royal et des Tuileries, et fit occuper militairement les maisons situées aux abords de la place du Carrousel.

(1) Cette importante dépêche fut recueillie par l'un des ministres de Charles X, sur une table du cabinet du maréchal, au moment de l'évacuation de l'état-major, le 29 juillet, au matin; mais ce ministre la détruisit peu de jours après, dans l'intérêt de l'incognito qu'il espérait pouvoir garder.

Les munitions étaient presque épuisées; le maréchal envoya à Vincennes le 2ᵉ régiment de grenadiers à cheval, pour en chercher d'autres et pour en ramener l'artillerie. Les ministres, de leur côté, résolurent qu'ils se rendraient le lendemain matin auprès du roi pour y conférer, en sa présence, sur les moyens de lutter contre les progrès de l'insurrection. On expédia à Saint-Cloud l'argent qui se trouvait dans les caisses de la liste civile. Charles X avait accordé aux troupes une gratification d'un mois et demi de solde. Il signa dans la soirée l'ordre de diriger sur Saint-Cloud celles qui composaient les camps de Saint-Omer et de Lunéville; les gardes-du-corps furent avertis de se tenir prêts à monter à cheval.

Une sombre préoccupation fit place, dans cette résidence royale, à la sécurité qui avait régné les jours précédents. Le roi s'assit, comme par habitude à sa partie de whisth; mais le canon grondait, il se leva plusieurs fois de son siége, et passa presque toute la soirée sur son balcon, regardant avec douleur du côté de Paris. Il se retira de bonne heure dans son appartement.

A la nuit, un officier déguisé porta au général Talon l'ordre de se replier sur les Tuileries. Cette retraite n'était pas sans difficultés, à raison de l'artillerie et de cinquante à soixante blessés, qu'on ne

voulait pas abandonner au peuple. Cependant elle s'opéra vers minuit, en bon ordre, à la faveur d'un profond silence. Les blessés furent chargés sur les épaules de leurs camarades, et déposés dans les ambulances provisoirement établies à l'état-major et sous les galeries du château. A son passage sur le Pont-Neuf, la colonne y retrouva le bataillon du 15e léger, dans la même inaction qu'il avait gardée toute la journée. Un autre bataillon du même régiment, stationné sur la place du Panthéon, avait livré ses armes aux insurgés.

Exténuées de fatigue et de besoin, les troupes ne trouvèrent au quartier-général aucuns vivres préparés. Un convoi expédié le matin de la Manutention des vivres avait été enlevé par les Parisiens, et la Manutention elle-même, faiblement gardée, était tombée dans l'après midi au pouvoir du peuple. Quelques corps se procurèrent avec peine d'insuffisantes rations de pain; le reste attendit au lendemain. Une partie des provisons de vin qui se trouvaient dans les caves du château, fut distribuée à cette petite armée. Quelques chefs essayaient de soutenir son moral en annonçant l'arrivée prochaine du roi et du Dauphin; mais cette illusion ne tardait pas à se dissiper en un profond abattement, mêlé d'exclamations énergiques. Le duc de Raguse, dont la présence et les encouragements eussent pu

raffermir ses dispositions, s'abstint de paraître. Plusieurs officiers-généraux s'étaient rendus dès le matin à l'état-major, pour offrir leurs services à la cause royale : ils n'avaient pu être admis auprès de lui.

Après une journée entière de combats et de privations, la garnison ne recueillait aucun fruit de son dévoûment. Affaiblie de trois à quatre cents hommes, au plus, elle n'avait été vaincue sur aucun point; mais les insurgés avaient appris leur force : l'avantage moral était demeuré de leur côté. La bravoure française avait de part et d'autre, dans ce déplorable conflit, opéré ses prodiges accoutumés. Ici, une intrépidité bouillante (1), mais souvent protégée par le nombre et les retranchements; là, un héroïsme plus rare encore, celui de la patience et de la longanimité. A part quelques excès isolés; la voix de l'humanité n'avait point été méconnue au milieu du tumulte des camps et

(1) Le peuple de Paris, malgré son ardeur, avait fait preuve, à certains égards, d'une discrétion et d'une retenue bien dignes de remarque. Un fait positif, c'est que plusieurs des combattants des classes inférieures, dérogeant à leurs plus chères habitudes, entraient chez les marchands de vin pour y boire de *l'abondance*. Ils sentaient parfaitement qu'une boisson énivrante agirait avec trop de force sur leurs têtes exaltées, et leur ôteraient une partie de ce sang-froid et de cette liberté d'esprit dont ils avaient besoin pour combattre avec avantage.

des ardeurs de la guerre civile. Partout, même au sein des quartiers les plus engagés dans l'insurrection, les troupes avaient recueilli des marques d'intérêt et de bienveillance; partout les blessés avaient été soignés avec une sollicitude indépendante du camp auquel ils appartenaient. Le peuple s'était fait remarquer par son désintéressement dans le cours de cette journée; les propriétés particulières et les caisses publiques avaient été religieusement respectées. Sans doute, quelques inspirations d'une haute politique étaient entrées dans cette direction des esprits; mais elle n'en offre pas moins, chez une multitude livrée en quelque sorte à elle-même, un phénomène social digne de l'attention de l'histoire. Le rétablissement de la garde nationale, sollicité par quelques négociants, et refusé obstinément par le prince de Polignac et le duc de Raguse à une capitale en insurrection, avait été suppléé sur tous les points par la sagesse ou la docilité des citoyens.

Les députés se réunirent dans la soirée au nombre de dix ou douze chez M. Audry de Puiraveau, dont la maison était devenue pour ainsi dire un centre d'opérations militaires. La violence croissante et la durée d'une lutte sans résultats décisifs, avaient jeté le trouble dans un grand nombre d'esprits. On commençait à désespérer sérieuse-

ment du succès de la cause populaire. Plusieurs journalistes, signataires de la protestation du 26, et notamment MM. Thiers et Mignet, avaient pris la fuite. Cette disposition domina l'assemblée. On délibéra sous l'influence d'un profond découragement. Chacun aspirait à s'effacer et à mettre sa personne en sûreté. MM. Mauguin, Laborde, Bérard, Puiraveau, firent entendre toutefois quelques paroles énergiques. Ils proposèrent aux députés de revêtir leur costume, d'arborer la cocarde tricolore, et de se jeter tête baissée dans les rangs du peuple. Le général Lafayette, dont le courage semblait s'accroître en proportion de l'abattement de ses collègues, se montra également impatient de prendre part à la lutte établie, et se déclara prêt à occuper le poste qui lui serait assigné. Mais ces propositions furent repoussées avec une espèce d'effroi. Quelques membres de l'assemblée, justement alarmés de l'entraînement populaire, avaient fait circuler dans la soirée parmi les combattants, un écrit où l'on recommandait, en son nom, de n'arborer *aucun signe*, *aucun drapeau*. M. Laffitte, que le silence prolongé de la cour avait jeté graduellement dans le parti de l'insurrection, gourmanda des tâtonnements qui n'allaient qu'à compromettre leur sécurité personnelle, et parla pour la première fois d'appeler le duc d'Orléans à la tête

du gouvernement. Cette insinuation, timidement exprimée, n'eut aucune suite. Peu à peu les assistants s'écoulèrent, et l'assemblée se trouva réduite à cinq membres. Cependant, en dehors des conférences parlementaires et des combats, la cause révolutionnaire avait fait dans cette soirée un pas important. Quelques promoteurs de la rebellion, soit pour précipiter le mouvement insurrectionnel, soit pour ne pas livrer le peuple à l'incertitude de sa position, avaient imaginé d'annoncer par des placards l'installation d'un gouvernement provisoire composé des généraux Lafayette et Gérard et du duc de Choiseul. Cette imposture, conçue dans les bureaux du *National*, fut accréditée surtout par les efforts de M. Lavocat, ancien officier de l'Empire, qui, condamné en 1820 pour fait de conspiration contre les Bourbons, avait été amnistié lors du sacre de Charles X. Un autre chef du parti populaire, M. Taschereau, signa de sa main les noms de ces trois citoyens sur l'acte qui nommait M. Duvergier directeur de l'imprimerie nationale. Cette audacieuse fiction eut pour effet de soutenir le courage des combattants. Mais les députés rassemblés chez M. Audry de Puiraveau n'y donnèrent aucun encouragement, et la séance fut levée vers minuit, sans qu'ils eussent pris de détermination.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Nuit du 28 au 29 juillet. — Situation de Paris. — Plusieurs chefs du parti libéral prennent une part ouverte à l'insurrection. — Journée du 29 juillet. — Proclamation pacifique du maréchal. — MM. de Sémonville et d'Argout se présentent à l'état-major comme médiateurs. — Départ des ministres pour Saint-Cloud. — Défection d'une partie de la ligne. — Prise du Louvre et des Tuileries par le peuple. — Déroute des troupes royales. — Pillage du Musée d'artillerie et de l'Archevêché. — Siége et prise de la caserne de Babylone. — Conférences de M. de Sémonville avec Charles X et le prince de Polignac, à Saint-Cloud. — Installation d'un gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Le roi se décide à révoquer les ordonnances du 25, et à appeler M. de Mortemart à la tête d'un nouveau cabinet. — Démarches de MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles auprès de la commission municipale, en faveur de la cause de Charles X. — Conférence des Députés réunis chez M. Laffitte. — Premières intrigues pour porter au trône le duc d'Orléans. — Le roi signe tardivement la révocation des ordonnances du 25 juillet.

Les Parisiens employèrent la nuit du 28 au 29 juillet à tous les préparatifs d'une formidable défense. Une population en armes inonda les rues, rendues libres par la concentration des troupes, et dépavées de vingt en vingt pas. Près de six mille barricades, solidement établies à l'aide de tonneaux

remplis de pavés, de poutres, de voitures ou d'arbres abattus, défendirent toute circulation à la cavalerie et à l'artillerie. La plupart avaient été construites sous la direction des élèves de l'Ecole polytechnique, dont la présence, réveillant les souvenirs de la conduite héroïque attribuée à ce corps lors de l'invasion de 1814, contribua beaucoup au succès de l'insurrection. A défaut des reverbères, qui avaient été brisés sur tous les points, on plaçait des lumières sur les croisées, on apportait aux travailleurs des vivres et des rafraîchissements. Au silence habituel de la nuit avait succédé le son du tocsin qui se faisait entendre dans quelques églises, et un immense bourdonnement, composé de mille bruits divers. Le chant des hymnes patriotiques de 1793, mêlé aux gémissements des blessés et aux lamentations des familles, ajoutait un douloureux contraste à ce spectacle de tumulte et d'anarchie. Parmi les citoyens qui dirigeaient l'activité populaire, on remarquait, au premier rang, Lafayette, puis le général Mathieu Dumas, ce vieux débris de l'assemblée législative, le duc de Choiseul, MM. Alexandre Delaborde, Carbonnel, Dumoulin, les colonels Jacqueminot, Dufay, Girard et les deux fils du maréchal Ney. M. Audry de Puiraveau se faisait remarquer par l'ardeur de ses excitations et par l'abondance des

secours qu'il fournissait aux insurgés. Enfin, le général Pajol s'était mis, dès six heures du matin, à la tête de la garde nationale, sur un ordre des députés, rédigé par M. Dupin aîné.

Cette activité et cette harmonie de dispositions étaient loin d'exister au quartier-général de l'armée royale. Aucun préparatif matériel de défense n'avait eu lieu aux abords des Tuileries. Les casernes, inutilement occupées par les troupes, à des distances plus ou moins éloignées, n'avaient point été évacuées. On n'avait point songé à faire maintenir par la cavalerie, désormais sans emploi, les grandes communications autour de Paris, et à prévenir le bris des télégraphes par les insurgés. A l'intérieur, il régnait une extrême irrésolution. Un sentiment fâcheux de défiance et d'abattement commençait à se répandre parmi les serviteurs d'une cause juste en soi, mais évidemment affaiblie par une agression prématurée. Déjà las de cette lutte pénible, deux officiers de la garde royale, MM. de la Tour-du-Pin et Turgot, avaient donné leur démission (1). Le maréchal, visiblement dé-

(1) Voici la lettre que M. de la Tour-du-Pin écrivit au prince de Polignac :

« 28 juillet 1830.

« Monseigneur, après une journée de massacres et de désastres, entreprise contre toutes les lois divines et humai-

couragé, changea plusieurs fois ses dispositions défensives. Il se détermina enfin à faire prendre les positions suivantes à ses troupes, renforcées durant la nuit d'un bataillon suisse venant de Ruel, de deux bataillons de la garde, arrivés de Versailles, et d'un régiment de chasseurs.

Trois bataillons suisses occupèrent, dès trois heures du matin, la cour intérieure et les bâtiments du Louvre, qui formaient la tête de sa ligne. Les 3e et 6e régiments de la garde furent placés sur le Carrousel avec le 3e bataillon du régiment suisse de Salis et quatre pièces de canon. Les 1er et 2e régiments de la garde occupèrent la place Louis XV et le boulevard de la Magdeleine, également avec deux pièces d'artillerie. Le 15e léger

nes, et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

« J'ai donné dans ma vie d'assez nombreuses preuves de dévoûment au roi pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de lui, des atrocités qui se commettent en son nom. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monseigneur, de mettre sous les yeux du roi ma démission de capitaine de sa garde.

« J'ai l'honneur d'être etc.,

« Le comte Raoul de la Tour-du-Pin. »

et le 50e de ligne furent établis dans le jardin des Tuileries, aussi avec deux pièces de canon. Le 5e et le 53e de ligne allèrent occuper la place Vendôme. Une pièce de huit fut placée à l'entrée de la rue de Rohan, pour enfiler la rue Richelieu dans toute sa longueur; une autre dans la rue St-Honoré, à la hauteur de la rue de l'Echelle, pour battre la place du Palais-Royal. Des gendarmes et des soldats de la garde furent distribués dans les maisons de la place du Carrousel et de la rue de Rohan pour protéger les troupes stationnées dans la rue de Rivoli.

Avant de commencer aucun mouvement, le duc de Raguse crut devoir adresser aux Parisiens une proclamation (1) dans laquelle, après avoir déploré les sanglantes calamités de la ville, il déclarait suspendre les hostilités, plein d'espoir que les bons citoyens rentreraient immédiatement dans leurs foyers. Le maréchal donna ensuite l'ordre de convoquer aux Tuileries les maires de Paris. Le garde-des-sceaux, de son côté, fit inviter la cour royale à se rendre au Château. Cette démarche du

(1) Voyez cette pièce aux *Documents justificatifs*, N. La plupart des exemplaires de cette proclamation furent répandus par les prisonniers faits la veille sur le peuple, auxquels on rendit la liberté.

ministère avait le double objet de s'appuyer sur ce corps comme sur un centre d'action, et d'empêcher les magistrats qui y seraient disposés, à prêter assistance à la cause de la révolution. Mais la mesure ne put recevoir d'exécution.

Les insurgés engagèrent faiblement les hostilités autour du Palais-Bourbon, dont ils se rendirent maîtres à la faveur de l'inaction du bataillon qui le gardait ; puis ils commencèrent à tirer sur les troupes qui occupaient la place Louis XV. Un bataillon d'infanterie légère de la garde marcha à eux par la rue de Bourgogne, et les débusqua facilement de cette position. Cependant, l'hôtel des gardes-du-corps, sur le quai d'Orsay, fut envahi presque sans résistance par le peuple, qui y trouva trois cents fusils. Durant ces escarmouches, des masses de Parisiens s'avançaient avec précaution dans la direction du Louvre et des Tuileries. Mais la première de ces positions était réputée imprenable, et sa défense, confiée au colonel suisse de Salis, devait donner à la cour le temps nécessaire pour recevoir les renforts qu'elle avait demandés aux camps de Lunéville et de Saint-Omer.

Cependant des partis d'insurgés, enhardis par la retraite des troupes, avaient envahi le Palais de Justice et s'étaient armés des fusils déposés au greffe. La statue de Charles X, en bronze, qui dé-

corait cet édifice, avait été renversée et traînée ignominieusement, la corde au cou, par quelques forcenés. Le Musée d'artillerie de St-Thomas d'Aquin fut, dans la même matinée, à la suite d'un court engagement avec les Suisses, occupé et dévasté par le peuple. La sollicitude intelligente de son conservateur, M. de Carpegna, contribua puissamment à préserver ce riche dépôt d'une spoliation complète. Ce ne fut pas le spectacle le moins bizarre de ces trois journées de désordre et d'anarchie, que celui de combattants parisiens affublés d'armures gothiques et défendant la liberté au XIXe siècle avec les armes et les cottes de mailles de la féodalité (1). La plupart de ces objets furent restitués peu de temps après par la fidélité popu-

(1) S'il faut en croire les Mémoires de la duchesse d'Abrantès, un journaliste, M. Evariste Dumoulin, fit enlever de l'hôtel du maréchal Maison, et conduire sur la place de Grève, deux canons venant de Morée, dont Charles X avait fait présent au maréchal. Il paraît que ce sont les seules bouches à feu que le peuple de Paris ait eus à sa disposition durant les trois journées. Diverses relations parlent toutefois d'un canon pris dans la rue Richelieu, le 29 au matin, par un cocher nommé Benoît, et d'autres pièces d'artillerie également tombées au pouvoir du peuple sur la place de Grève et ailleurs. Mais je n'ai pu déterminer avec certitude le degré de fondement de ces versions.

laire; mais plusieurs armes de prix disparurent sans retour. Enfin, la caserne de Babylone, ce dernier rempart de l'autorité royale sur la rive gauche de la Seine, était sérieusement menacée par les insurgés.

Ces divers événements, peu importants en eux-même, portèrent le trouble dans l'esprit du maréchal. Jugeant que rien désormais ne pourrait arrêter les progrès de l'insurrection, il adjura M. de Polignac de provoquer, dans le retrait des fatales ordonnances, la seule résolution propre à sauver la monarchie; mais le prince qui, le matin même, avait écrit à Charles X que les insurgés allaient être réduits, faute de munitions, repoussa obstinément ces instances.

A ce moment, se présentèrent à l'état-major deux dignitaires qui, pénétrés de la gravité des périls qui menaçaient le trône et la patrie, avaient conçu le généreux dessein de les prévenir en se portant comme médiateurs entre la cour et le peuple. C'étaient M. de Sémonville, grand-référendaire de la Chambre des pairs, et M. d'Argout, membre de cette Chambre. Le premier, ancien parlementaire, s'était maintenu sous plusieurs régimes dans les plus hautes dignités de l'état, à la faveur d'un esprit souple, plein de tact et de grâce, et d'un talent éprouvé pour les négociations. Courtisan habile,

mais souvent ferme et sincère, il avait part à la confiance de Charles X, et exerçait un assez grand ascendant sur la Chambre des pairs. M. d'Argout, administrateur distingué, appartenait davantage au parti constitutionnel. Le maréchal les accueillit avec empressement, et les mit aussitôt en rapport avec les ministres. M. de Sémonville reprocha avec force au prince de Polignac les malheurs de la capitale, et témoigna l'intention d'aller demander lui-même au roi la révocation des ordonnances. Le bruit de cette conférence attira plusieurs officiers-généraux qui se trouvaient dans la pièce voisine. Le maréchal donnait de temps à autre, avec une émotion si marquée, ses ordres pour le combat, que les deux pairs cédèrent à l'idée de provoquer de lui une mesure hardie, à savoir, l'arrestation des ministres eux-mêmes, sous la garde de M. de Glandèvès, gouverneur des Tuileries, qui avait accepté cette mission. M. d'Argout s'était chargé d'annoncer au peuple cette éclatante détermination, et le grand-référendaire se dévouait à la tâche pénible et peut-être périlleuse d'aller en personne à Saint-Cloud solliciter le pardon du roi. Un incident fit échouer ce projet. M. de Peyronnet parut, et manifesta par quelques mots son étonnement de l'indécision où flottaient les esprits. Cette circonstance détermina MM. de Sémonville et d'Argout à se

rendre immédiatement à Saint-Cloud avec le général Alexandre de Girardin qui, dans ces circonstances difficiles, ne cessa de se faire remarquer par l'activité de son zèle et la sagesse de son esprit. Les ministres se disposèrent à les suivre de près. Ils emportèrent du duc de Raguse, en partant, l'assurance formelle que la position qu'il avait prise était inexpugnable, et qu'il pourrait y tenir quinze jours, s'il le fallait, contre la population entière de Paris.

Quoique le maréchal eût prescrit aux troupes de suspendre toute hostilité, jusqu'à nouvel ordre, le feu durait toujours. L'attaque contre les positions du Louvre prenait un caractère plus régulier. Des tirailleurs, placés dans la rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois et sur le quai de l'École, harcelaient sans relâche les Suisses qui occupaient la terrasse et la Colonnade. Quelques coups de canon tirés de la rue de Rohan auraient suffi pour déblayer les abords de cette position. Le maréchal refusa obstinément d'autoriser le feu. Il eût suffi pareillement de quelques boulets pour déloger du quai Voltaire, les tirailleurs dont la fusillade inquiétait les postes d'observation. Ces boulets ne furent point lancés. De tels ménagements, dont la mollesse intempestive contrastait si hautement avec l'énergie de l'insurrection, eurent une part trop certaine à la déplo-

rable catastrophe dont nous allons avoir à retracer les circonstances.

MM. Petit et Hutteau d'Origny, maires de Paris, accompagnés de plusieurs membres du conseil municipal, s'étaient présentés aux Tuileries par suite de la convocation du maréchal. Le duc de Raguse les engagea à se rendre aux avant-postes pour exhorter le peuple à suspendre son feu en attendant la réponse de Saint-Cloud. Il les autorisa à annoncer qu'il avait demandé la révocation des ordonnances, et qu'il espérait l'obtenir. Ces parlementaires remplirent leur mission avec zèle et succès. Ils parcoururent la place Vendôme, où le général de Wall avait déjà fait cesser les hostilités, et parvinrent à suspendre le combat engagé aux environs de la rue de Rohan. Il y eut même une sorte de rapprochement entre les troupes et les insurgés, et l'on échangea des cris de *vive le Roi! vive la Charte!* Mais à cet instant même, une vive explosion se fit entendre dans la direction du Louvre; les combattants reprirent les armes, et tout espoir de négociation fut soudain évanoui.

Hâtons-nous d'expliquer les causes de cette brusque et fatale péripétie.

M. de Latour-Maubourg, gouverneur des Invalides, avait prévenu le maréchal que la population du Gros-Caillou, soulevée en masse, marchait sur

l'École-Militaire, d'où elle pouvait intercepter les communications avec Saint-Cloud, par le pont d'Iéna. D'un autre côté, les 5e et 53e régiments de ligne, qui occupaient la place Vendôme, cédant aux instigations de M. Eugène Laffitte, frère du député, et du colonel Heymès, venaient de passer du côté du peuple. Les officiers s'étaient rendus dans la cour de l'hôtel de M. Laffitte, qui, depuis la rupture des négociations avec le ministère, était devenu en quelque sorte, le quartier-général de l'insurrection. Il était à craindre que leur exemple ne fût suivi par le 50e de ligne, placé dans les rues de Castiglione et de Rivoli. Un acte de vigueur du colonel de Maussion, qui le commandait, prévint cette défection. Il menaça de faire tirer sur la foule deux pièces d'artillerie placées à l'entrée de la rue Castiglione, et enleva rapidement son régiment, que le maréchal fit réunir au 15e léger dans les Champs-Élysées. En même temps, le duc de Raguse, voulant parer aux attaques qui pourraient survenir soit du côté de la rue Castiglione, soit de la rive gauche de la Seine, retira du Louvre le 3e bataillon suisse, commandé par M. de Maillardoz, pour le poster dans le jardin des Tuileries. Puis, il envoya à M. de Salis, par le colonel Komierowski, son aide-de-camp, l'ordre verbal de se concentrer, afin d'avoir toutes ses troupes sous la main, au cas d'une

retraite, que pouvait rendre imminente la défection des deux régiments de ligne. Le maréchal oublia, dans sa préoccupation, qu'il existait en ce moment d'autres corps bien plus à portée du point à fortifier : c'était les deux régiments de la garde qui stationnaient moins utilement auprès du ministère de la marine. Peut-être aussi, donna-t-il moins d'importance à ces mouvements, dans la conviction que les hostilités, suspendues par l'amnistie, ne seraient point reprises entre le peuple et les troupes. Quoi qu'il en soit, cette inadvertance, fâcheuse en elle-même, fut aggravée par un de ces incidents vulgaires, qui trop souvent ont exercé une influence décisive sur le sort des batailles et des empires. Soit qu'il eût mal compris l'ordre verbal du maréchal, soit qu'il jugeât impossible de tenir au Louvre avec un seul bataillon, dont les munitions étaient presque épuisées, le colonel de Salis dégarnit successivement les galeries et la Colonnade de ce palais, puis il dirigea sur le Carrousel et les Tuileries les troupes auxquelles leur défense était confiée. Cette manœuvre, que M. de Salis n'exécuta, dit-on, qu'à la suite de représentations réitérées, décida la défaite de la cause royale. Vers onze heures et demie, les Parisiens, rassemblés sur la place de la Colonnade, s'apercevant que cette position n'était plus gardée, enfoncèrent les grilles, pénétrèrent dans le Louvre

par la grande porte en face de St-Germain-l'Auxerrois, et se répandirent d'abord dans la salle dite des Grand-Hommes, où quelques blessés suisses furent achevés par l'inhumanité des vainqueurs. D'autres se portèrent presque au même instant sur les jardins de l'Infante, en forçant les fausses portes qui conduisent au musée de Sculpture, et le surplus, escaladant la Colonnade avec des échelles, envahit le musée de la Marine, ou se réunit aux premiers assaillants dans les salles du musée royal. Vainement les Suisses en fuyant s'écrièrent qu'il y avait une suspension d'armes : on ne leur répondit que par des coups de fusil. Un enfant de 13 à 14 ans monta le premier sur la terrasse, et y déposa le drapeau tricolore, puis il en descendit avec beaucoup d'agilité pour éviter le feu des Suisses. Un autre enfant, presque du même âge, escalada l'une des grilles du Louvre, à travers une grêle de balles. C'est de l'adolescence, âge de ruse, de fougue et d'ignorance, que vinrent constamment durant les journées de juillet, les exemples les plus remarquables d'adresse et d'intrépidité (1).

(1) M. le docteur Menière (*Hôtel-Dieu* en 1830, page 172), constate que *cinq enfants au-dessous de quinze ans* ont été admis dans cet hospice, par suite de blessures qu'ils avaient reçues.

L'invasion du Louvre fut pour les troupes royales le signal d'un inexprimable désordre. Maîtres des galeries, les Parisiens tirèrent par les fenêtres sur le bataillon suisse campé dans la cour du palais. Ces militaires, assaillis ainsi à l'improviste, se portèrent en masse sur la place du Carrousel, où ils furent poursuivis par une partie des vainqueurs. D'autres insurgés se dirigèrent rapidement sur les Tuileries par la communication intérieure qui règne entre les deux palais. Cinquante hommes, commandés par un élève de l'Ecole polytechnique et un rédacteur du *National*, qui observaient sur le Pont-Royal la suspension des hostilités, s'ébranlent et achèvent de porter la confusion parmi les troupes réunies sur la place du Carrousel. Ces troupes, saisies d'un effroi panique, gagnent précipitamment le jardin des Tuileries; les postes détachés çà et là augmentent le désordre en se repliant sur les Suisses; les lanciers, rassemblés sous le passage étroit de l'Horloge, obstruent cette issue, et l'artillerie impuissante ne sert qu'à embarrasser une retraite que deux pelotons, commandés par un chef de sang-froid, eussent facilement contenue.

Que faisait cependant le maréchal? Surpris par cette bagarre à l'entrée de la rue de Rohan, où il avait mis pied à terre pour observer un mouvement de l'ennemi, il n'avait eu que le temps de

remonter précipitamment à cheval. Arrivé en hâte sur la place du Carrousel, où des hommes et des chevaux sont tués à ses côtés, il se trouve un instant seul avec ses officiers. Rallier quelques combattants, chasser les Parisiens de la cour du Château, où ils étaient entrés presque pêle-mêle avec lui (1), s'efforcer, mais en vain, de faire arriver jusqu'aux tirailleurs qui débouchent du Louvre l'idée d'une suspension d'armes, tels sont ses premiers soins. Soixante hommes environ de diverses compagnies le secondent avec intrépidité. Mais déjà les insurgés, conduits par le colonel Joubert, avaient pénétré dans les Tuileries par le guichet du Pont-Royal. Il devient impossible d'arrêter le double torrent des fuyards éperdus et des vainqueurs indisciplinés ; le duc de Raguse se jète dans le jardin des Tuileries, fait tirer deux coups de canon pour ralentir la poursuite, reforme dans le jardin les bataillons suisses, dont les premiers fuyards avaient atteint déjà le Pont-Tournant ; puis, cédant lui-même à l'entraînement général, il ordonne la retraite sur Saint-Cloud d'une armée qui n'est ni chassée ni poursuivie.

(1) Ce fut dans cette mêlée que périt le jeune Farcy, l'un des rédacteurs du *Globe*, écrivain estimé, auquel on a consacré une inscription funéraire sur la place même où il est tombé.

Avant de suivre cette armée dans sa marche, ou plutôt dans son inconcevable déroute, retournons sur nos pas pour assister à l'irruption des insurgés vainqueurs dans la demeure antique de nos rois. Nous retracerons à ce propos quelques autres faits particuliers de la guerre de Paris, afin de dégager entièrement du contact de la question militaire, désormais épuisée sur ce point, les événements civils que nous aurons à reproduire. Marche indispensable pour mettre de l'ordre parmi les détails qui se multiplient pour ainsi dire à chaque pas et sur des théâtres si divers, dans cette mémorable journée.

M. de Cailleux, secrétaire-général du Musée, avait employé la nuit à faire évacuer du Louvre les tableaux de nos grands maîtres (1). Au moment de l'invasion, il se présenta au peuple et le conjura d'épargner une propriété nationale. Malgré ses ins-

(1) A six heures du matin, M. de Cailleux avait demandé et obtenu du maréchal l'ordre de retirer les Suisses établis dans les galeries du Musée pour les placer à l'entresol, aux archives du conseil-d'état. M. de Maillardoz, qui les commandait, résistait à l'exécution de cet ordre, par suite duquel le feu des Suisses eût été sans effet contre les Parisiens, protégés par les parapets de la rive gauche de la Seine, lorsque le maréchal fit ordonner à ce bataillon de se rendre aux Tuileries.

tances, le tableau du sacre de Charles X, par Gérard, le portrait de ce prince, chef-d'œuvre de Th. Lawrence, le buste de Louis XVIII et la statue du Dauphin, furent percés de balles ou mutilés. L'armoire aux bijoux fut ouverte et en partie dévalisée. Une coupe en onyx, évaluée 50,000 fr., disparut, ainsi que plusieurs autres objets précieux. Un forcené menaça d'incendier le palais, mais il fut aussitôt expulsé par la multitude. Plusieurs hommes du peuple et quelques artistes secondèrent activement M. de Cailleux dans sa sollicitude pour la conservation des chefs-d'œuvre de l'art.

La foule se répandit comme un torrent dans le château des Tuileries. Quarante soldats suisses, qui avaient été oubliés dans les appartements en face du Pont-Royal, se défendirent vaillamment, et parvinrent à rejoindre leurs camarades (1). Au rez-de-chaussée, tout fut brisé, pillé ou dégradé. La multitude se montra plus scrupuleuse dans les étages supérieurs. Plusieurs effets précieux furent portés au Louvre; une cassette en bronze damasquiné, pleine d'or, trouvée dans les appartements de la duchesse de Berri, fut religieusement dépo-

(1) Ces militaires étaient commandés par les sous-lieutenants Freudenreich, de Berne, et d'Auchamp, de Soleure.

sée à l'Hôtel-de-Ville. Dans un cabinet rempli de curiosités, on plaça deux affiches portant ces mots, écrits sans orthographe : *Respect aux propriétés nationales*. Ici, le buste de Louis XVIII fut garanti de toute atteinte; un garde national protégea la statue de Henri IV en argent. Mais les tapisseries fleurdelisées et le tableau du Trocadero furent percés de balles. Cent sacs de mille francs, apportés à l'état-major au moment de l'évacuation des troupes, furent pillés par le peuple, ainsi que la caisse de l'association des chevaliers de Saint Louis, qui contenait environ 24,000 fr. La chapelle du Château fut profanée, et les tuyaux de l'orgue en réparation dispersés. Des républicains, par une inspiration symbolique, placèrent sur le trône le corps d'un jeune homme de trente ans qui avait été tué à l'attaque du palais; ce cadavre, couvert d'un crêpe, y demeura jusqu'à ce qu'il fut réclamé par la famille. Des porteurs d'eau envahirent la chambre du roi, et se firent rebondir en riant sur les matelas de son lit. On dévasta les caves, et l'ivresse inspira mille cris qui ajoutèrent à l'effroi de ce spectacle. Enfin, les grilles du jardin furent fermées à l'heure accoutumée, et trois cents personnes environ s'établirent au Château pendant la nuit. On saisit sur plusieurs pillards, à leur sortie, un certain nombre d'objets volés, qui furent confiés à la surveillance

de quelques gardes nationaux. Un de ces misérables fut mis à mort par la justice populaire, sur la place même du Carrousel (1).

Le palais de l'Archevêché était presqu'à la même heure, le théâtre d'une dévastation bien autrement coupable. Une foule de gens du peuple parut à la grille dès le matin « pour chercher, disaient-ils, quatre mille fusils et des Jésuites cachés dans les caves. » Il fallut ouvrir. Des flots d'hommes et de femmes se ruent dans l'intérieur du palais; on brise avec

(1) Un petit nombre de manuscrits importants furent trouvés aux Tuileries parmi les papiers du roi et du Dauphin. Le parti libéral avait annoncé l'intention de publier ces documents en totalité. Cependant, une seule livraison de cette publication a paru, à notre connaissance, en 1830, in-8°. Elle contient divers rapports sur les négociations entamées en 1824, 1825 et 1826, pour l'amortissement des journaux de l'opposition royaliste et libérale, une Note sur l'armée, et la liste de jésuites résidant en France au commencement de 1830. Il n'y a rien dans ces écrits *confidentiels*, nous devons le dire, qui ne nous ait semblé conçu dans le sens le plus rigoureusement constitutionnel. Le nom de la Charte s'y trouve, pour ainsi dire, à chaque page. L'idée même des sacrifices conseillés au gouvernement pour amortir les journaux hostiles, ou pour les diriger à son profit (quelque improbation qu'on puisse d'ailleurs y attacher), n'était autre chose que l'expression de la vérité la plus malheureusement pratique du système représentatif.

fureur les portes des caves, la caisse et les bureaux du secrétariat, on pille tous les fonds qu'on y trouve, et l'on précipite dans la Seine tous les meubles et les ornements d'église. Quelques bandits poussent la scélératesse jusqu'à s'affubler d'habits ecclésiastiques et de bonnets carrés, et à tirer des coups de fusil par les fenêtres, pour faire accroire au peuple que les chanoines ont fait feu sur lui. Cette industrie grossière accroît encore la rage des dévastateurs; tous les objets précieux qu'ils découvrent sont enlevés ou indignement mutilés. Un Christ d'ivoire, chef-d'œuvre donné par Louis XIV à madame de

Quant à la *Note sur l'armée*, il est impossible de n'y pas reconnaître l'esprit le plus sage et la sollicitude la plus paternelle pour le sort de toutes les classes de militaires, et surtout des classes inférieures. Nous ignorons si la suite des *Manuscrits trouvés aux Tuileries* a été publiée, où si elle doit l'être. On peut le désirer, dans l'intérêt de la cause de la Restauration, si ces Manuscrits sont conçus dans un esprit analogue à ceux que nous venons de mentionner. L'original du Rapport confidentiel de M. de Polignac au roi, que nous avons analysé dans une autre partie de cette histoire, était également au nombre des écrits trouvés aux Tuileries, lors de l'invasion populaire. Il est remarquable que ce soit les documents confidentiellement adressés aux princes de cette époque ou recueillis par eux, qui nous ont fourni le plus de témoignages des intentions loyales et bienveillantes dont ils étaient animés.

la Vallière, est frappé d'instruments tranchants; une Vierge d'argent, présent de Charles X, est précipitée sur le pavé; la chapelle devient le théâtre des profanations les plus odieuses. Un grand feu, allumé devant le palais, sert à consumer tous les objets qui échappent au pillage ou à la dévastation (1), et ce n'est qu'avec peine qu'on réussit à soustraire à l'action des flammes les maisons du quai et l'Hôtel-Dieu lui-même. Au bout de sept heures, la spoliation du palais archiépiscopal était complète. On ne parvient à le faire évacuer qu'en annonçant au peuple qu'il va être disposé pour servir d'asile aux blessés.

Disons quelques mots de l'infortuné prélat dont l'absence épargnait vraisemblablement un crime à cette multitude égarée.

M. de Quélen était devenu l'objet de l'animadversion populaire depuis le discours équivoque qu'il avait adressé au roi, à l'occasion du *Te Deum* pour la prise d'Alger. Ce fut à sa maison de campagne de Conflans qu'il apprit les fatales ordonnances. Informé le 28 des dangers qui le menaçaient, il

(1) Une partie du linge de l'Archevêché et un certain nombre des effets mobiliers qui s'y trouvaient furent, sur l'invitation de M. le docteur Breschet, portés à l'Hôtel-Dieu par des gens du peuple, pour être employés au service des blessés.

consentit à se cacher, mais il voulut associer à son sort un prêtre octogénaire qui vivait avec lui. Tous deux, sous un costume modeste, entrèrent à Paris par la barrière de la Gare. L'incognito qu'ils gardaient ne les mit point à l'abri des périls: on parla de les fusiller parce qu'ils n'avaient pas crié d'assez bon cœur *Vive la Charte*. Un rassemblement nombreux les contraignit à se réfugier à l'hôpital de la Salpêtrière. Un dévoué protecteur, M. le docteur Caillard, leur ménagea une retraite moins exposée, à la Pitié, chez un de ses amis. Il était temps. La Salpêtrière, tombée au pouvoir du peuple, fut visitée immédiatement après le départ du prélat. Sa maison de campagne subit les mêmes investigations, et ses effets furent apportés à l'Hôtel-de-Ville de Paris; mais on les lui restitua quelques jours plus tard. Après avoir passé de l'hospice de la Pitié chez les religieuses de cet hospice, M. de Quélen trouva un abri généreux et sûr chez un savant célèbre, M. Geoffroy Saint-Hilaire. Il en sortit enfin sur une sauve-garde que lui fit obtenir, dans les premiers jours d'août, la duchesse d'Orléans, alors reine des Français.

L'établissement des Jésuites, à Montrouge, objet de préventions si générales et si acharnées, fut également dévasté par les insurgés.

Les prisonniers de la Conciergerie, après avoir,

la veille, lutté sans succès contre les efforts de leurs gardiens, étaient parvenus dans la soirée à briser leurs fers; trois ou quatre cents d'entr'eux se joignirent au peuple. Il fallut tirer sur les détenus de la Force, pour les empêcher de s'évader. M. Larrey sauva de la fureur populaire le poste de l'hôpital du Gros-Caillou, en faisant déshabiller les soldats, qu'on prit pour des convalescents. L'hôtel de la Monnaie fut préservé par la fermeté de M. Collin de Sussy, directeur de cet établissement.

M. de Latour-Maubourg, gouverneur de l'hôtel des Invalides, déploya, dans ces circonstances critiques, ce sentiment inflexible de l'honneur militaire qui ne l'avait jamais abandonné dans tout le cours de sa carrière. Les instances les plus pressantes, les sommations les plus impérieuses et les plus menaçantes des élèves de l'Ecole polytechnique ne purent le déterminer à arborer le drapeau tricolore. Ce drapeau ne flotta sur le dôme de l'hôtel que lorsque le gouverneur se fut éloigné.

Vers midi, l'autorité royale ne possédait plus dans Paris qu'un seul poste; c'était la caserne de Babylone, occupée par 150 Suisses environ, sous le commandement du major Dufay, homme ferme et déterminé, et qui servait depuis trente ans dans les armées françaises. Une bande considérable d'insurgés, avec un mauvais canon en fer, pris au

Musée d'artillerie, conduite par des élèves de l'Ecole polytechnique, se porta sur ce point. Après plusieurs heures d'un siége énergique et meurtrier, le peuple envoya un parlementaire. On refusa de le recevoir, et le drapeau noir fut arboré. Les munitions commençaient à manquer aux Suisses. Un élève de l'Ecole ouvrit un avis barbare : c'était de mettre le feu à la porte de la caserne. Ce parti fut adopté. Quelques pompiers, enrôlés parmi les insurgés, allumèrent l'incendie à l'aide de fagots qu'on arrosa d'huile de térébenthine. La position des assiégés devint bientôt intolérable. Dufay, dont les héroïques efforts avaient été activement secondés par les lieutenants Halter, Couteau et Saunteron, fit jeter dans le puits de la caserne toutes les munitions qui restaient, et autorisa une sortie. La porte fut ouverte; six grenadiers s'élancèrent dans la rue en croisant la bayonnette, et parvinrent à rejoindre le quartier-général. Mais le peuple se précipita dans la caserne, qui fut livrée au pillage. On épargna les militaires qui se rendirent; tous ceux qui parurent disposés à se défendre furent égorgés. Le brave commandant fut au nombre des victimes. Il respirait encore, quand un forcené lui fendit la tête d'un coup de hache; son corps fut traîné ignominieusement dans les rues. Digne récompense décernée par la fureur révolutionnaire à cet honneur

militaire qui ne sait ni compter avec les périls, ni transiger avec ses serments !

Le peuple qui, la veille, avait fait preuve de désintéressement et de modération, se montra généralement avide et cruel dans le cours de cette journée. Un dernier trait d'inhumanité signala sa victoire. Au moment de la brusque invasion des Tuileries, différents postes militaires occupaient la Banque, le Palais-Royal et quelques maisons autour du Carrousel. Plusieurs de ces détachements parvinrent à rejoindre leurs corps; d'autres se défendirent avec intrépidité. Le feu durait encore, lorsqu'un soldat vint annoncer que les troupes réunies aux Champs-Elysées avaient demandé une suspension d'armes. Cet avis, jugé suspect, n'arrêta point les hostilités. Alors, un jeune homme armé posa son fusil, et se mit à genoux devant les croisées d'où partaient les coups, en conjurant les tirailleurs de ne pas répandre un sang inutile Cette démonstration généreuse fit cesser le feu : les soldats qui se tenaient dans la cour du Palais-Royal, mirent bas les armes et fraternisèrent avec le peuple. Mais un poste de soixante hommes environ de la garde royale, placé dans une maison à l'angle des rues Saint-Honoré et de Rohan, refusa de se rendre. La maison qu'il occupait fut investie et prise d'assaut à la suite d'un siége acharné, et la plupart

des combattants furent impitoyablement massacrés. Le lieutenant qui commandait ce poste, sauta par une fenêtre, et se déroba aux fureurs de la multitude (1).

Voyons ce qui s'était passé dans l'intérieur du château de Saint-Cloud durant cette matinée.

Informé de la situation réelle de Paris par deux de ses plus fidèles officiers qui s'y étaient introduits pendant la nuit, le Dauphin avait fait vainement solliciter de son père la permission de voler à la défense de son trône. Charles X s'y était obstinément refusé. La duchesse de Berri avait sollicité sans plus de succès la liberté d'aller, nouvelle Marie-Thérèse, présenter son fils aux Parisiens. Cette démarche hardie eût probablement sauvé la dynastie. Indépendamment de l'impression favorable que produit toujours en France une détermination cou-

(1) Douze à quinze gendarmes, qui s'étaient cachés presque nus dans une office obscure de l'hôtel des affaires étrangères, dûrent la vie au zèle de C. Périer et de MM. Laberge et Rollet. « Vous vous êtes couverts d'une gloire immortelle, dit M. Laberge à la populace ameutée; vous ne la souillerez pas, j'en suis certain, par un assassinat sur des hommes sans défense et qui demandent grâce. » De nombreuses acclamations se firent entendre, et la multitude se dispersa [illegible]

rageuse, cette princesse jouissait dans la capitale d'une grande popularité. Simple, affable, affectueuse, elle protégeait les arts et soulageait l'infortune. L'inexplicable opiniâtreté du vieux monarque ne seconda que trop bien l'action si constante de la fatalité.

MM. de Sémonville et d'Argout arrivèrent à Saint-Cloud en même temps que les ministres. Le premier fut introduit presque immédiatement dans le cabinet du roi. Ce prince l'accueillit avec une brusquerie de langage qui ne s'adoucit que par degrés. La conférence fut longue, vive, entrecoupée. Le grand-référendaire conjura Charles X de consentir au retrait des fatales ordonnances, et d'accorder un pardon général pour tout ce qui s'était passé à leur occasion. Le roi repoussa obstinément ces instances, affecta de la sécurité, et traita d'exagérés tous les rapports qui avaient été faits sur la situation de la capitale. M. de Sémonville se jeta aux genoux du monarque, arrosa ses mains de larmes, et mêla à ces démonstrations une certaine violence de paroles, une certaine liberté de prédictions qui furent long-temps sans effet. Enfin il prononça en gémissant le nom de la Dauphine, et ce nom, consacré par le malheur, parut réveiller toute la sensibilité de Charles X. M. de Sémonville fit parler avec force les périls auxquels cette infortunée

princesse était exposée dans une province qui pouvait connaître maintenant les événements de Paris. Sa liberté, sa vie même allaient dépendre peut-être d'une heure, d'une minute de retard. Ces représentations fléchirent une volonté que les considérations les plus puissantes avaient trouvée inébranlable. Charles X, vivement ému, laissa tomber sa tête sur sa poitrine; il promit d'assembler son conseil, et donna immédiatement des ordres en conséquence.

Sur ces entrefaites, le général du Coëtlosquet avait apporté à Saint-Cloud la foudroyante nouvelle de l'évacuation du Louvre et de la déroute des troupes royales. Cette nouvelle, que le maréchal ne tarda pas à confirmer par sa présence, fut aussi annoncée au Château par un serviteur spirituel et zélé, mais impopulaire des Bourbons, M. de Vitrolles, qui y ajouta les détails les plus propres à alarmer sur le sort de la monarchie. M. de Vitrolles était entré dès la veille en négociation avec quelques chefs du parti libéral, qui lui avaient témoigné l'intention de ne point pousser les choses à l'extrême. A son arrivée à Saint-Cloud, il se mit sur-le-champ en rapport avec MM. de Sémonville et d'Argout, et leur communiqua les propositions de la Révolution triomphante. Ces propositions, que M. de Sémonville parut accueillir avec empressement, étaient le retrait des ordonn

et la formation d'un nouveau ministère, dans lequel entreraient le duc de Mortemart, le général Gérard et C. Périer. On demandait de plus l'octroi royal d'une amnistie que l'on ferait solliciter respectueusement par les principaux corps de la capitale, et qui s'étendrait aux ministres signataires des ordonnances.

Ce plan de pacification fut soumis immédiatement au conseil des ministres, qui s'était réuni sous la présidence du roi. Quelques-uns d'eux s'élevèrent avec énergie contre l'idée d'accepter les conditions proposées : « Transiger avec l'insurrection, dirent-ils, ce serait abdiquer. La main qui aurait signé cette capitulation se trouverait frappée à l'avenir d'une irremédiable impuissance. A supposer que la chute du trône fût retardée pour le moment, ce ne serait là qu'un répit, un temps d'arrêt, que suivrait bientôt une catastrophe inévitable. Quelle garantie offrait-on d'ailleurs du maintien de l'hérédité du trône? Aucune, si ce n'est la parole d'un homme sans mission. » Le Dauphin, qui avait marqué beaucoup de perplexité et d'agitation dans le cours de cette conférence, parut également incliner pour une résolution négative. Cependant, le désir d'arrêter l'effusion du sang et de garantir la famille royale des dangers personnels dont elle était menacée, l'emportèrent. Le

retrait des ordonnances du 25 juillet parut indispensable pour rallier à l'autorité de Charles X le parti constitutionnel, ouvertement engagé dès le matin dans l'insurrection, et pour enlever tout prétexte à la prolongation de la lutte. Il fut donc décidé que le roi prendrait ce grand parti, qu'il dissoudrait son ministère, et que M. de Mortemart serait appelé à la tête du nouveau cabinet. Le roi arrêta aussi que le ministère de l'intérieur serait offert à C. Périer, et celui de la guerre au général Gérard.

Le duc de Mortemart, mandé par Charles X, traversa pour se rendre dans le cabinet du roi, la salle de la bibliothèque, où les ministres étaient réunis. Charles X reparut bientôt, et annonça à ses conseillers que le duc, après quelques difficultés, avait consenti à siéger à la tête du nouveau cabinet. « Il a eu bien des torts envers moi, ajouta Charles X; c'en est une terrible punition que d'être désigné pour présider un ministère formé par mes ennemis. » Le prince de Polignac s'étant refusé à contresigner l'ordonnance qui plaçait M. de Mortemart à la tête du nouveau conseil, ce fut M. Chantelauze qui se chargea de ce soin. Cette pièce fut remise au roi, qui la lut et fit appeler de nouveau M. de Mortemart. Le duc, introduit dans le cabinet du roi, reparut au bout de quelques minutes, porteur de l'ordonnance, qu'il n'avait acceptée qu'après

une vive résistance, et sur les injonctions les plus formelles et les plus pressantes du monarque.

MM. de Sémonville et d'Argout prirent l'engagement d'aller faire connaître sur-le-champ aux chefs du parti libéral, les résolutions qui venaient d'être arrêtées. Tous deux, avant de partir, se rendirent avec M. de Vitrolles auprès du roi pour recevoir ses dernières instructions. L'attitude de ce prince avait perdu toute sa sévérité; elle était empreinte d'une noble et majestueuse résignation : « Rien d'utile au bien de la France, leur dit-il avec dignité, ne sortira de tout cela. » En congédiant affectueusement M. de Sémonville, il laissa échapper à voix basse ces paroles prophétiques : « Allez, Sémonville, mais vous arriverez trop tard. »

Avant de repartir pour Paris, le grand-référendaire eut avec le prince de Polignac un entretien court mais animé, qui parut plus d'une fois éveiller des dispositions inquiètes et même menaçantes de la part de quelques courtisans, secrètement irrités de la mission pacifique qu'il était venu remplir. Le prince lui reprocha d'avoir attiré tous les malheurs qu'on déplorait par son refus obstiné de disposer la Chambre des pairs à accepter le système des ordonnances, le seul qui, en donnant une large base à l'aristocratie, pût assurer en France l'avenir des institutions représentatives. L'équitable histoire

doit dire que M. de Polignac avait déployé dans ces conjonctures critiques une loyauté digne d'éloges. C'est à ses instances personnelles que M. de Sémonville avait dû la faveur d'une prompte audience de Charles X. Les deux pairs, accompagnés de M. de Vitrolles, s'éloignèrent, après avoir promis d'informer immédiatement le roi du résultat de la communication dont ils s'étaient chargés.

Le duc de Raguse, parvenu à rallier les différents corps de la garnison, dirigea le 15e léger et un bataillon du 50e sur les barrières de Passy et de Chaillot, et le reste des troupes sur la barrière de l'Étoile. Les habitants des villages situés sur ces deux routes, soulevés presque en masse, entreprirent de disputer le passage. Quelques engagements meurtriers eurent lieu : il fallut tirer plusieurs coups de canon pour dissiper les rassemblements ; mais le pont de Neuilly étant barricadé, la cavalerie dut se diriger sur Saint-Cloud par la porte Maillot, l'infanterie et l'artillerie par la route de Charles X.

Le maréchal reçut à la barrière de l'Etoile une lettre du Dauphin qui lui annonçait que le roi lui avait confié le commandement général des troupes de la première division. A cette lettre était joint un ordre du jour du prince qui prescrivait aux troupes d'évacuer immédiatement la capitale pour se di-

riger sur Saint-Cloud. Le duc de Raguse se mit aussitôt en marche pour cette résidence. Il rencontra au rond-point de la porte du village de Boulogne le Dauphin lui-même, accompagné de ses deux aides-de-camp, les ducs de Guiche et de Ventadour. Le prince, après avoir passé rapidement devant les troupes sans leur parler, reprit brusquement la route de Saint-Cloud. Le maréchal y arriva peu d'instants après. « Sire, dit-il, en se présentant au roi, c'est une campagne manquée. J'ai la douleur d'annoncer à Votre Majesté que je n'ai pu maintenir son autorité dans Paris. Les Suisses, que j'avais chargés de la défense du Louvre, saisis d'une terreur panique, ont abandonné ce point important; entraîné moi-même dans une déroute générale, je n'ai pu rallier un bataillon qu'à l'Etoile; une balle, dirigée contre moi, a tué à mes côtés le cheval d'un de mes officiers; je regrette qu'elle ne m'ait pas traversé la tête: la mort me serait moins affreuse que le triste spectacle dont je viens d'être témoin. » Le roi répondit avec bonté. A défaut de vivres, on distribua au cortége du maréchal des biscuits, des sirops et d'autres rafraîchissements. Cette réception peu conforme à l'austérité du régime militaire, excita la mauvaise humeur de quelques officiers. «Croyez-vous donc que nous revenons du bal?» dit aux gens de service le colonel Komierowski. Made-

moiselle envoya aux officiers une orangeade qui lui était préparée, en faisant dire avec une grâce touchante « qu'elle saurait bien bon gré à celui qui voudrait bien boire dans sa tasse de vermeil. » Le duc de Bordeaux fit servir à des soldats exténués de fatigue et de faim le dîner qui avait été dressé pour lui. Ces soins des jeunes princes n'excluaient pas les amusements propres à leur âge; ils convertissaient en fictions joyeuses les tristes réalités qui préoccupaient tous les esprits et jouaient avec d'autres enfants aux événemements de Paris : le duc de Bordeaux, en grenadier de la garde, représentait les troupes royales, et sa sœur, un colback en tête, figurait les insurgés parisiens.

L'Ecole militaire de Saint-Cyr, qui se composait d'environ 350 élèves, arriva dans la journée avec huit pièces d'artillerie. Le roi et la duchesse de Berri allèrent affectueusement à leur rencontre. Ces jeunes militaires furent distribués partie au pont de Sèvres avec quatre pièces de canon, partie dans l'avenue et dans l'Orangerie du Château. L'armée se concentra dans le parc de Saint-Cloud, avec une tête de colonne qui protégeait les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud.

Malgré l'adoption du retrait des ordonnances, tout espoir de réprimer par la force des armes le mouvement poi [illegible] parmi les

ministres. Dans une conférence qui avait suivi le conseil, l'un d'eux avait fait part à la duchesse de Berri d'un plan d'opérations qui, en cas d'échec de la mission du duc de Mortemart, pourrait arrêter encore le mouvement révolutionnaire. Ce plan consistait à occuper les hauteurs de la capitale avec de l'artillerie, en s'emparant du cours de la Seine et de la Marne, à briser les télégraphes autour de Paris, puis à convoquer à Tours ou à Blois les Chambres législatives, le corps diplomatique et les grandes compagnies de l'état, et à s'y occuper des moyens de combattre ouvertement l'insurrection. Le Dauphin approuva ce plan, et se mit en devoir de le communiquer immédiatement au roi.

Avant de suivre à Paris MM. de Sémonville et d'Argout, il faut voir ce qui s'était passé depuis le matin dans les conseils du parti libéral, hier encore en proie au découragement, et dont cette journée avait si brusquement relevé les espérances.

Un général obscur, appelé Dubourg, fut le premier officier d'un grade élevé qui prit une part ostensible à l'insurrection. Affublé, le 29 au matin, d'un uniforme que lui avait procuré un journaliste libéral, M. Evariste Dumoulin, il harangua avec énergie le peuple rassemblé sur la place de la Bourse, lui promit de ne l'abandonner qu'à la mort, et se

fit suivre à l'Hôtel-de-Ville par un nombreux détachement d'insurgés, aux cris de *Vive la Charte! vive la Liberté!* On se rappelle que ce poste avait été évacué depuis minuit par les troupes. Le colonel Zimmer en prit possession presqu'en même temps, et fut l'un des premiers à régulariser le mouvement insurrectionnel par la distribution d'un grand nombre d'ordres sur divers points. Les élèves de l'Ecole polytechnique secondèrent activement par leur zèle et leur dévoûment ces premières dispositions. Tandis qu'un centre d'opérations militaires s'établissait ainsi à l'Hôtel-de-Ville, un autre chef de l'insurrection, M. Baude, songeait à y accréditer la fiction d'un gouvernement civil provisoire. Il prescrivit aux employés de la Préfecture de continuer leurs travaux, et essaya de donner de la vraisemblance à sa conception, en faisant et en contre-signant des arrêtés et des proclamations au nom de ce prétendu gouvernement (1). Quand de crédules patriotes allaient de temps à autre pour s'aboucher avec ses membres, des sentinelles apostées disaient gravement : *On ne passe pas; le gouvernement provisoire est en conférence.* Il fallait à cette audacieuse fiction le relief ou l'absolution de la victoire. Cet appui ne lui manqua pas.

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce O, l'ordre du jour dressé par ce député.

En même temps, le général Lafayette se rendait chez M. Laffitte; il faisait part à ses collègues, réunis cette fois en grand nombre, du vœu exprimé par les Parisiens, qu'il prît le commandement de la garde nationale. L'assentiment des députés, encouragé par les succès du peuple, fut unanime. Le général Gérard accepta la direction des opérations actives. Il parcourut sur-le-champ les boulevards, harangua les régiments de la ligne qui, malgré leur défection, témoignaient encore quelques sentiments de fidélité, et se rendit au Louvre où il établit son quartier-général. Puis il partit pour aller reconnaître les postes militaires autour de Paris. Un manifeste, adressé à toutes les troupes de la garde royale et de la ligne, les invita à se rendre au camp provisoire qu'on allait établir à Vaugirard. Cependant le général Gérard fit donner l'ordre aux régiments casernés dans Paris de conserver provisoirement la cocarde blanche.

Vers deux heures, le général Lafayette se mit en marche pour l'Hôtel-de-Ville, entouré d'un nombreux cortége. Les acclamations les plus exaltées se firent entendre partout sur son passage. Dans la rue aux Fers, une pluie de rubans tricolores tomba sur lui et sur la multitude qui l'environnait. Le général prit lui-même une de ces cocardes, et cet exemple fut imité par tous. Le délire populaire pa-

rut à son comble à la vue de ces emblêmes. Le cortége, retardé par la foule immense qui remplissait les rues, n'arriva qu'à trois heures à l'Hôtel-de-Ville. De nombreuses décharges d'artillerie eurent lieu en signe d'allégresse. Quelques personnes voulaient guider le général dans les salles de ce vaste édifice : « Laissez, dit le héros de 1789, je connais les êtres mieux que vous. » Il fit remplacer par le drapeau tricolore le drapeau noir qne le général Dubourg avait arboré ; on fit disparaître les tentures fleurdelisées de la grande salle et les bustes des deux derniers rois.

Les députés réunis chez M. Laffitte nommèrent de leur côté, par la voie du scrutin, une Commission municipale, composée de MM. C. Périer, Laffitte, de Schonen, Audry de Puiraveau, le comte de Lobau, pour subvenir aux besoins des circonstances. Cette Commission, investie de pouvoirs fort étendus, avait la faculté de s'adjoindre les citoyens qu'elle jugerait convenable. Elle usa sur-le-champ de ce droit en faveur de M. Mauguin, et tous, à l'exception de M. Laffitte, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, aux crix de *Vive la Liberté! à bas les Bourbons!* Ils désignèrent M. Baude et M. Mérilhou pour secrétaires, et se constituèrent au milieu d'un immense désordre ; la place de Grève était encore jonchée de cadavres, et ruisselait de sang. Le premier

soin de la Commission fut de pourvoir à quelques emplois élevés du gouvernement et de la capitale. Le baron Louis fut nommé commissaire au département des finances; on confia la préfecture de la Seine à M. Delaborde, déjà désigné par MM. Baude et Dumoulin, et la direction des postes à M. Chardel. M. de Villeneuve, titulaire de ces fonctions, protesta avec énergie contre sa dépossession; il fallut user de violence. Tous les courriers partirent dans la nuit, et portèrent dans les départements, ainsi que les voitures publiques, les emblêmes de la Révolution victorieuse. M. Bavoux, désigné provisoirement comme préfet de police, trouva un million dans la caisse de cette administration. Mille écus furent distribués aux élèves de l'Ecole polytechnique. M. George de Lafayette, fils du général, se chargea de partager la même somme entre les ouvriers qui travaillaient aux barricades. On appela aux fonctions municipales, selon la prédiction de M. Odilon-Barrot, les citoyens qui, aux dernières élections, avaient rempli les fonctions de scrutateurs. Des commissaires furent créés dans chaque arrondissement pour organiser la garde nationale, et pour recueillir les souscriptions destinées au soulagement des blessés. Plusieurs citoyens, et entr'autres M. Laffitte, firent à cette occasion des sacrifices considérables.

Il était huit heures et demie, quand MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles se présentèrent au perron de l'Hôtel-de-Ville. Malgré l'empressement qu'ils avaient mis à proclamer partout sur leur passage la chute du ministère et le retrait des ordonnances, leur trajet ne s'était pas effectué sans danger. Quelques coups de fusil avaient accompagné les cris de *vive la Charte!* et ceux de *vive la République!* devenus plus fréquents, à mesure qu'ils s'étaient rapprochés de la place de Grève. Tous trois furent introduits sans difficulté dans la salle où siégeait la Commission municipale. Un député qui, malgré l'ardeur de son opposition, s'était tenu prudemment en dehors des derniers débats, M. Benjamin Constant, assistait à cette conférence. La présence de M. de Vitrolles excita d'abord un sentiment très prononcé de surprise et de défiance parmi les membres de la Commission (1). M. de Sémonville, qui s'en aperçut, la justifia par quelques explications spirituelles, tirées des intentions conciliantes qui

(1) M. C. Périer, surtout, témoigna à son aspect de vives alarmes, mais qui n'avaient rien que de bienveillant. *M. de Vitrolles ici!* s'écria-t-il, *Nous croit-il donc assez forts pour le sauver!*

leur étaient communes à tous; puis, interpellé par M. C. Périer sur l'objet de leur demande, « Nous venons, dit-il, apporter la paix; le roi consent à révoquer les ordonnances, et à changer son ministère; la cause qui avait provoqué la collision entre le trône et le peuple ne subsistant plus, la collision elle-même doit cesser. » Cette simple, mais habile allocution fut écoutée silencieusement, sans contradiction ni sympathie. M. de Schonen seul se plaignit, avec une certaine véhémence, de l'emploi hostile et inhumain auquel les troupes avaient été condamnées pendant ces deux jours, et M. C. Périer fit quelques objections, sans portée malveillante, sur le défaut de pouvoirs écrits des trois parlementaires. Le général Lafayette, que la Commission avait fait avertir, s'étant alors présenté, M. de Sémonville lui rappela qu'ils avaient rempli l'un et l'autre, dans la même enceinte de l'Hôtel-de-Ville, au début de la Révolution française, une mission analogue. « N'est-il pas bien cruel, général, ajouta le conciliant dignitaire, d'avoir, tant d'années après, à réunir de nouveau nos efforts pour conjurer le fléau de la guerre civile? » Et il répéta au général la communication qu'il venait de faire à la Commission. Lafayette écouta sans rien objecter. En accompagnant M. de Sémonville, qui prit congé des commissaires, il lui demanda si la conquête du

drapeau tricolore ne serait pas du moins le fruit de la victoire du peuple de Paris. M. de Sémonville répondit qu'il n'avait point été question de cet objet à Saint-Cloud, et, après avoir échangé quelques propos bienveillants et légers, ils se séparèrent (1). Le grand-référendaire se rendit au Luxembourg, et M. d'Argout alla seul chez M. Laffitte, où plusieurs députés et quelques chefs du parti libéral se trouvaient réunis sous sa présidence.

(1) C'est aux sources les plus directes et les plus sûres que j'ai puisé les détails de cette conférence de l'Hôtel-de-Ville, si différente en réalité des récits qui en ont été publiés dans une foule de livres et de brochures. J'observerai en passant que ma relation est pleinement en harmonie avec le Rapport adressé au roi Louis-Philippe, peu de jours après son avénement au trône, par les membres de la Commission municipale. Loin de reproduire les exclamations répulsives qu'on a si souvent citées, ce document officiel énonce positivement que « la Commission *ne voulut pas décider sur-le-champ* les graves questions qui lui étaient soumises, et que, quoique sa résolution fût arrêtée (ce qui est plus que douteux), il était de la prudence *de ménager encore un parti à qui le désespoir pouvait révéler ses forces.* » Ce n'est donc réellement ni par M. Mauguin, ni par le général Lafayette, ni par M. Audry de Puiraveau, ni par M. de Schonen, ainsi qu'on l'a diversement prétendu, que le fameux *Il est trop tard* fut prononcé, dans la journée du 29 juillet, mais par Charles X lui-même, ainsi que nous l'avons vu, dans l'audience de congé qu'il donna à M. de Sémonville.

M. d'Argout fit part à cette assemblée des résolutions qui avaient été adoptées à Saint-Cloud dans la matinée. La majorité parut généralement disposée à accepter les conditions du trône. On craignait que Paris, attaqué sous peu de jours par une nombreuse armée, ne fût réduit à en subir de plus dures. Les esprits, ajoutait-on, paraissaient peu préparés à un changement de dynastie, crise toujours difficile et périlleuse. Ces raisons furent combattues avec chaleur par MM. Thiers et Mignet, qui répondirent que Charles X ne pouvait rentrer dans Paris couvert du sang de ses sujets, que sa dynastie était usée, et qu'il fallait la remplacer par une autre, neuve et libérale. L'assemblée ne prit aucun parti, et se borna à décider qu'on attendrait jusqu'à une heure du matin l'arrivée de M. de Mortemart.

Malgré l'extrême circonspection que M. Laffitte avait déployée dans cette conférence, ses sympathies en faveur du duc d'Orléans n'étaient plus incertaines. Il avait, le matin même, expédié un affidé à ce prince, pour l'engager à se rendre immédiatement à Paris : « Le lendemain, écrivait-il, verrait proclamer la République ou le duc de Reichstadt; jamais plus belle occasion ne pourrait se présenter; *il lui fallait choisir entre la fuite et la couronne.* » Après le départ des députés, M. Laffitte tint conseil avec trois partisans dévoués de la

maison d'Orléans, MM. Thiers, Mignet et Larreguy. On s'occupa des moyens les plus propres à préparer l'avénement du prince au pouvoir. Il fut convenu qu'on agirait sans délai. Le succès de la mission de M. de Mortemart paraissait impossible, d'après ce qu'on connaissait des dispositions populaires. On s'assura du silence de quelques journaux, de la coopération de quelques autres, et l'on fit afficher dans la nuit un écrit rédigé par M. Thiers, où le duc d'Orléans était présenté « comme un prince dévoué à la Révolution, qui acceptait la Charte comme le peuple l'avait toujours entendue, et qui ne voudrait devoir sa couronne qu'à la nation française. »

L'imposture fut appelée au secours de ces insinuations. Un autre bulletin, affiché dans la même soirée, annonça que l'*ex-roi* Charles X, avait mis le duc d'Orléans hors la loi pour avoir embrassé la cause du peuple, et que le duc de Chartres, son fils, marchait au secours de Paris, à la tête de son régiment. Des bruits sinistres, répandus à dessein ou enfantés par l'inquiétude des esprits, ne cessèrent de circuler. On regardait comme certaine, pour le lendemain, à la pointe du jour, une attaque de l'armée royale qui, disait-on, s'était reformée au bois de Boulogne.

Après la conférence à laquelle il avait assisté,

M. d'Argout rejoignit M. de Vitrolles, et tous deux repartirent pour Saint-Cloud vers une heure et demie du matin. Le Château, enseveli dans un calme profond, ne conservait aucune trace des agitations de la journée. MM. de Vitrolles et d'Argout apprirent avec étonnement que le duc de Mortemart n'avait point encore quitté cette résidence royale. Ils se firent conduire aussitôt auprès de lui, et le trouvèrent couché sur un canapé, attendant encore que le roi se décidât à signer les ordonnances délibérées le matin dans le conseil. Ce prince s'y était refusé sous différents prétextes, et le Dauphin, non moins blessé de l'attitude modeste prise par la couronne depuis la démarche pacifique de M. de Sémonville, avait entretenu et secondé le roi dans sa résistance. Plusieurs heures s'étaient ainsi écoulées sans fruit dans une conjoncture où chaque minute, pour ainsi dire, comptait dans les destinées de la monarchie de Charles X. Qui peut affirmer, en effet, que l'apparition de M. de Mortemart, présentant dès le 29 au soir les ordonnances de concession à des assemblées sans engagements pris contre la dynastie, ou délibérant sous l'impression des ressources puissantes que conservait encore l'autorité royale, qui oserait affirmer, disons-nous, qu'une telle intervention eût été sans influence sur les résolutions de ces assemblées?

MM. de Mortemart et de Vitrolles furent admis auprès du lit du roi ; ils l'exhortèrent avec instance à consommer, par une approbation officielle et irrévocable, le sacrifice auquel il s'était résigné dès le matin, en lui représentant que ce parti était le seul qui pût sauver son trône d'une chute imminente. Le Roi consentit enfin à signer la révocation des mesures extra-légales du 25 juillet, et la nomination de MM. Gérard et C. Périer ; mais quand M. de Vitrolles lui présenta une dernière ordonnance qui réorganisait la garde nationale de Paris, le monarque ne put se défendre d'un mouvement de répulsion très prononcé : « Sire, objecta M. de Vitrolles, aimez-vous mieux que M. de Lafayette se charge de ce soin? » Cette observation désarma Charles X ; il signa (1), et le duc de Mortemart fut libre de partir. M. de Polignac l'accompagna de ces paroles que l'histoire doit recueillir comme une dernière apologie de sa conduite dans ces déplorables circonstances : « Quel dommage que mon épée se soit brisée entre mes mains ! j'aurais assuré le régime de la Charte sur des bases indestructibles ! »

(1) Voyez, aux *Documents justificatifs*, pièce P, le texte de ces ordonnances.

Aucune communication n'avait eu lieu entre le gouvernement royal et le corps diplomatique durant les trois journées. Dans celle du 29, M. Lambruschini, nonce du pape, et M. de Levenhielm, ambassadeur de Suède, proposèrent à leurs collègues de se rendre à Saint-Cloud. Ce parti fut combattu par M. Pozzo di Borgo et par lord Stuart, qui objectèrent que le cabinet français ne leur avait point fait part officiellement des événements survenus. Cette objection ne manquait pas de fondement; mais on peut croire qu'il s'y glissait une impression secrète d'hostilité contre le gouvernement des Bourbons. L'esprit de ce gouvernement froissait les sympathies libérales de M. Pozzo di Borgo, et lord Stuart lui conservait un ressentiment profond de l'expédition d'Alger, entreprise contre le gré du cabinet anglais. Le corps diplomatique n'alla point à Saint-Cloud, et cette inaction, trop bien préparée par l'imprévoyance du ministère, fut, de la part des puissances étrangères, comme le premier acte d'abandon d'une dynastie dont le règne était si naturellement lié au maintien de la paix européenne.

FIN DU PREMIER VOLUME.